FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXII

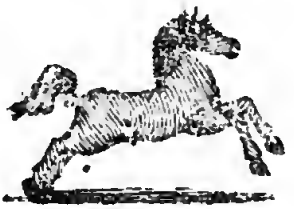

Palchetto I

Num.° d' ordine Hq-A-28

N. III

NAZIONALE
B. Prov.
I
1785
NAPOLI
R. BIBLIOTECA
VITT. EM. III

B. Prov.
I
1785

TRAITÉ
HISTORIQUE ET DOGMATIQUE
DE
LA VRAIE RELIGION.
TOME DIXIEME.

607982

TRAITÉ
HISTORIQUE ET DOGMATIQUE
DE
LA VRAIE RELIGION,
AVEC

La Réfutation des erreurs qui lui ont été opposées dans les différens siecles.

Par M. l'Abbé BERGIER, *Chanoine de l'Eglise de Paris.*

Cùm essemus parvuli, sub elementis hujus mundi eramus servientes, at ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum.... ut adoptionem filiorum reciperemus. GALAT. c. 4, ℣. 3.

TOME DIXIEME.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de MADAME Comtesse d'ARTOIS, Hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

M. DCC. LXXXVII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

TRAITÉ
HISTORIQUE ET DOGMATIQUE
DE
LA VRAIE RELIGION.

Avec la Réfutation des erreurs qui lui ont été opposées dans les différens siecles.

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE VI.

Des Philosophes & de leur conduite à l'égard du Christianisme.

A LA naissance de notre Religion la Philosophie jettoit un grand éclat : Cicéron l'avoit ornée à Rome des graces de

l'éloquence Latine, & Lucrece des charmes de la Poéſie. Les écoles d'Athenes retentiſſoient encore des noms de Platon, de Zénon & d'Epicure; celle d'Alexandrie commençoit à devenir célebre. Lorſque S. Paul annonça aux Athéniens l'unité de Dieu & la réſurrection de J. C. il excita pendant quelques momens la curioſité des Epicuriens & des Stoïciens, ils voulurent l'entendre, parce que ſa doctrine leur parut nouvelle; mais elle n'étoit pas de nature à leur plaire. Un Dieu mort & reſſuſcité dans la Judée, qui exigeoit la foi à ſa parole ſans diſpute & ſans replique, dut révolter d'abord des hommes qui prétendoient découvrir toute vérité par la force du raiſonnement. Nous avons vu dans la premiere Partie de notre Ouvrage juſqu'à quel point ils y étoient parvenus, & nous allons bientôt les entendre diſcourir eux-mêmes. l'Apôtre ne fit pas un grand nombre de proſélytes parmi ces diſputeurs, le portrait qu'il en a tracé n'eſt point à leur avantage; (*a*) il avertit les Fideles de ne pas ſe laiſſer ſéduire par le vain étalage

(*a*) Rom. c. 1, v. 18.

de leur éloquence : (*a*) l'évenement a prouvé que le Chriſtianiſme ne pourroit jamais avoir d'ennemis plus à craindre que les Philoſophes incrédules.

Ceux qui en entendirent parler les premiers, tels que Simon, Cérinthe, Ménandre, Saturnin, Baſilide, frappés des faits annoncés par les Apôtres, & dont toute la Judée rendoit témoignage, jugerent que J. C. ne pouvoit pas être un homme ordinaire; ils eſſayerent de concilier ſa doctrine avec leurs opinions philoſophiques; leurs efforts n'aboutirent qu'à enfanter les premieres héréſies qui troublerent l'Egliſe (*b*).

Au commencement du ſecond ſiecle d'autres devinrent Chrétiens dociles & de bonne foi : ils furent bientôt Apologiſtes zélés de la Religion qu'ils avoient embraſſée; quelques-uns la ſcellerent de leur ſang. S. Juſtin & Tatien ſon Diſciple, Hetinias, Athénagore, S. Théophile d'Antioche, Quadratus, Ariſtide, Méliton Evêque de Sardes, Apollinaire d'Hiéraples, Miltiade, Apollonius Sé-

(*a*) Coloſſ. c. 2, v. 8.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inſ. in-12. T. L, p. 222. Tertull. de præſcript. c. 7.

nateur Romain, S. Clément d'Alexandrie, tous très-instruits des dogmes de la Philosophie, attaquerent ses partisans par leurs propres armes, & mirent au grand jour l'absurdité de leurs opinions. Au troisieme, Tertullien, Origene & d'autres démontrerent encore plus clairement que le Christianisme n'étoit point incompatible avec la vraie Philosophie; qu'il enseignoit à tous les hommes des vérités que les Philosophes avoient inutilement cherchées, & donnoit la sagesse dont ceux-ci n'avoient eu que le nom.

Mais pour acquérir ce trésor, il falloit s'exposer au martyre; tous n'en avoient pas le courage, & plusieurs manquoient de droiture. Les Epicuriens sur-tout jugerent qu'il valoit mieux vivre comme les insensés, que de mourir avec les sages. Celse, conformément à ce principe, faisoit un crime aux Chrétiens de leur constance dans les tourmens; pour attaquer notre Religion sans se compromettre, il feignit d'être Païen zélé. Tout son ouvrage prouve que la bonne foi ne lui paroissoit pas une vertu fort nécessaire.

D'autres plus odieux travaillerent à enflammer le zele des persécuteurs. S. Justin fut livré au supplice sur les accu-

ſations d'un certain Creſcent, Philoſophe Cynique, qui en vouloit auſſi à Tatien (*a*). Lactance ſe plaint de la haine de deux Philoſophes de ſon temps, que pluſieurs critiques croient être Porphyre & Hiéroclès (*b*). Nous ne pouvons pas douter que ceux dont Julien étoit obſédé n'aient joué un rôle ſemblable, & n'aient contribué par leurs pernicieux conſeils aux vexations qu'il exerça contre les Chrétiens. Plus ces Philoſophes avoient été conſidérés ſous les Empereurs Païens, plus ils étoient blêſſés de voir, parmi les ſectateurs du Chriſtianiſme, des hommes capables d'offuſquer l'éclat de leurs talens.

Ils avoient eſſayé de bâtir un nouveau ſyſtême; pluſieurs attaquerent de front le Chriſtianiſme. Il eſt bon d'examiner cette nouvelle hypotheſe, que l'on a nommée l'*Eclectiſme*, enſuite les deux Ouvrages les plus célebres qu'ils aient écrit contre notre Religion; ce ſera la matiere de trois articles. Nous en ajouterons un quatrieme pour concluſion des faits que nous avons établis dans les Chapitres précédens.

(*a*) Tatiani Orat. n. 19.
(*b*) Inſtit. Divin. L. 5, c. 2.

ARTICLE PREMIER.

De la Philoſophie Eclectique.

§. I.

MALGRÉ le mépris que la plupart des Philoſophes affectoient pour notre Religion, elle cauſa une révolution dans leurs écoles. A l'éclat de la lumiere que répandoit l'Evangile, les *Eclectiques* entreprirent de réformer le Paganiſme & de le rendre moins révoltant, pour étouffer par-là même le flambeau qui les avoit guidés. C'eſt ainſi que de nos jours leurs ſucceſſeurs, inſtruits par la révélation, ſe ſont attachés à bâtir une prétendue Religion naturelle, pour détruire la Religion révélée.

Ceux dont nous parlons admirent plus clairement que les Anciens un Dieu ſuprême; ils dirent que les Dieux inférieurs étoient des intelligences qu'il avoit créées pour gouverner le monde, que le culte qu'on leur rendoit étoit relatif & ſe rapportoit au Créateur même (*a*). Ils enſei-

(*a*) Oroſe, Hiſt. L. 6, c. 1. Mém. de l'Acad.

gnerent que les honneurs rendus à une idole ne s'adreſſoient point à elle, mais au Dieu qu'elle repréſentoit, qui y habitoit, qui s'y rendoit préſent en vertu de la conſécration qui en avoit été faite.

Ils profeſſerent le dogme de l'immortalité de l'ame & des récompenſes deſtinées à la vertu dans une vie future : conſéquemment ils approuvoient le culte rendu aux ames des héros ou des hommes qui avoient utilement ſervi la ſociété.

A la vérité, diſoient-ils, les Fables des Poëtes ſont abſurdes dans le ſens littéral, mais on doit les prendre dans un ſens allégorique; & alors on y trouve les plus ſublimes vérités de la Phyſique, de la Théologie & de la Morale.

Ils ſoutinrent que, par le moyen des évocations, des ſacrifices, des cérémonies Théurgiques, l'homme pouvoit entrer en communication familiere avec les Dieux, s'élever à la plus haute perfection, faire des miracles, connoître l'avenir. Ils appuyoient cette confiance ſur les prodiges, les oracles, les merveilles opérées dans le Paganiſme.

---

des Inſcr. *in*-12. Tom. L, p. 287; Tom. LVI, p. 23 & 24.

C'étoient, ſelon eux, autant de ſignes par leſquels les Dieux avoient atteſté que ce culte leur étoit agréable.

Sans ceſſe ils repréſentoient que la Divinité avoit ſuffiſamment révélé ſes volontés par la proſpérité & les avantages dont elle avoit comblé les Grecs, les Romains & les autres nations idolâtres. Telles ſont en abrégé les raiſons par leſquelles Celſe, Porphyre, Julien, Maxime de Madaure, & d'autres Sophiſtes, ſe ſont efforcés de ſoutenir le Paganiſme contre les coups que lui portoient les Apologiſtes Chrétiens.

§. II.

Pour renverſer tout cet édifice, il ſuffiroit de demander aux Architectes ſur quelle baſe il étoit fondé. Pythagore, Platon, Socrate & d'autres anciens étoient convenus, que c'étoit à Dieu même de déterminer & de déclarer la maniere dont il vouloit être honoré; que les lumieres de l'homme étoient trop bornées pour découvrir avec certitude ce qui pouvoit plaire ou déplaire à Dieu; qu'il falloit une révélation pour nous l'apprendre. En quel lieu du monde Dieu avoit-il parlé

depuis le ſiecle de Platon ? Qui ſont les Sages auxquels il avoit révélé ſes volontés plus clairement qu'à ce Philoſophe ?

D'ailleurs la profeſſion de foi des Eclectiques n'étoit pas admiſe par toutes les Sectes. Les Epicuriens, les Cyniques, les Académiciens n'auroient pas voulu la ſigner ; les uns n'avoient pas moins d'autorité que les autres. Ce ſymbole péchoit encore par pluſieurs endroits.

1°. Porphyre, loin d'admettre un culte relatif au Dieu ſuprême, décidoit que cet Être ſouverain n'exigeoit aucun culte, que tous les hommages devoient être adreſſés aux Dieux ſecondaires. (*a*) Ceux-ci, ſelon tous les Philoſophes, n'avoient pas beſoin de notre culte, cependant il leur étoit agréable. Par la même raiſon, ce culte pouvoit lui être agréable ; il falloit donc une révélation expreſſe de ſa part pour ſavoir s'il s'étoit déchargé ſur des Lieutenans du ſoin de gouverner l'univers, & s'il trouvoit bon que les hommes leur adreſſaſſent leurs hommages plutôt qu'à lui. Celſe, de ſon côté, n'approuvoit pas le culte des Simulacres,

(*a*) De l'Abſtin. L. II, n. 34.

il ne blâmoit point les Chrétiens de le rejetter (*a*).

D'ailleurs, ce Dieu ſuprême étoit-il l'ame du monde éternel ou le créateur du monde? S'il n'avoit pour Lieutenans que des êtres créés, on ne devoit pas leur donner le nom de *Dieux*. Jupiter, Mars, Neptune ſont-ils des perſonnages aſſez reſpectables pour tenir la place de la Divinité? Un culte rendu à des êtres vicieux, à des ſtatues obſcenes, accompagné d'actions infames, ne peut être agréable à Dieu ni utile aux hommes.

2°. Quoique la raiſon nous prouve l'immortalité de l'ame, & la vie future, les Philoſophes n'en avoient aucune certitude. La fable des enfers jettoit du ridicule ſur ce dogme, & le faiſoit mépriſer par pluſieurs Sages. La plupart des Héros placés dans le ciel des Poëtes, étoient des malfaiteurs, le culte qu'on leur rendoit ſervoit à canoniſer le vice, & non la vertu.

3°. Sur quoi ſe trouvoit fondé le ſens allégorique donné aux fables? Chacun les expliquoit ſelon ſon caprice; les Poëtes & le peuple les prenoient à la lettre.

(*a*) Dans Orig. L. I, n. 5.

Quelle abſurdité, d'enſeigner la morale par des fables qui choquoient de front toute vérité & toute morale !

4°. L'efficacité de la Théurgie, autre rêve inconnu aux Anciens, n'étoit fondée ſur aucune promeſſe divine, ni prouvée par aucun fait inconteſtable. C'étoit une vraie magie, & toutes les loix défendoient cet art funeſte ; perſonne n'avoit vu les miracles qu'on lui attribuoit. Porphyre lui-même écrivit contre la Théurgie, il n'y ajoutoit aucune foi (*a*).

5°. On ne pouvoit pas prouver que la proſpérité des Grecs & des Romains fût une récompenſe de leur ſuperſtition. Comme les autres peuples ils avoient éprouvé des proſpérités & des malheurs, des victoires & des défaites, les bienfaits du Ciel & les fléaux de la nature. La Divinité avoit-elle attaché des récompenſes au cérémonial plutôt qu'aux vertus morales & civiles ? Les autres nations n'étoient pas moins ſuperſtitieuſes que les Romains ; c'étoit donc une injuſtice de la part de la Divinité, de favoriſer les uns plutôt que les autres.

Voilà en ſubſtance les raiſons par leſ-

(*a*) Hiſt. de l'Eclectiſme, Tom. I, p. 46.

quelles nos anciens Ecrivains ont réfuté les prétentions des Philoſophes, en y ajoutant les preuves de la révélation donnée aux hommes par Jeſus-Chriſt. On pouvoit aiſément prévoir quelle ſeroit l'iſſue de la diſpute.

§. III.

Ce n'eſt point ainſi que les Incrédules modernes l'ont préſentée. L'Auteur de l'article *Eclectiſme* de l'Encyclopédie, a tracé de cette Philoſophie & du Chriſtianiſme un tableau où on ne les reconnoît plus ni l'un ni l'autre. Il a été réfuté ſur tous les chefs dans l'*Hiſtoire de l'Eclectiſme*; nous ne ferons mention que des principaux. Le deſſein de l'Auteur a été de faire retomber ſur le Chriſtianiſme tous les travers & les égaremens des Eclectiques.

Selon lui, un Eclectique eſt un Philoſophe qui foulant aux pieds le préjugé, la tradition, l'ancienneté, le conſentement univerſel, l'autorité, en un mot, tout ce qui ſubjugue la foule des eſprits, oſe penſer de lui-même, recueille de tous les Philoſophes ſans diſtinction ce qu'il y trouve de plus conforme à la rai-

ſon. Cependant l'Auteur obſerve qu'en partant d'un principe auſſi ſage, on forma le ſyſtême d'extravagance le plus monſtrueux que l'on puiſſe imaginer. Il n'a pas tort. Si l'on doit juger d'une méthode par le ſuccès, il n'en eſt point de plus mauvaiſe que celle des Eclectiques; les Modernes qui l'ont adoptée pourroient bien ne pas être plus ſages que les Anciens. Les uns ont été ridicules par leur fanatiſme, les autres ne le ſont pas moins par leur matérialiſme; la Religion n'a pas à rougir d'avoir eu toujours de pareils ennemis.

L'Eclectiſme, dit-il, ne forma une Secte & n'eut un nom que vers la fin du ſecond ſiecle & le commencement du troiſieme; il prit naiſſance à Alexandrie. Alors le Chriſtianiſme s'étendoit, le peuple ſe rendoit en foule dans les aſſemblées de la Religion nouvelle; les diſciples mêmes de Platon & d'Ariſtote s'y laiſſoient entraîner; toutes les Sectes furent alarmées de la rapidité de ſes progrès.

On ne viendra donc plus nous dire que le Chriſtianiſme doit ſes progrès aux Edits des Empereurs Chrétiens du quatrieme ſiecle, puiſque dès la fin du ſecond

les Philoſophes en étoient alarmés, & qu'un intérêt commun les réunit avec les Prêtres du Paganiſme, dont les Temples étoient de jour en jour plus déſerts (*a*).

Non-ſeulement, ſelon lui, le Chriſtianiſme alarma toutes les Sectes, mais il les révolta par une intolérance qui n'avoit pas encore d'exemple, en établiſſant pour premier principe, que hors de ſon ſein il n'y avoit ni probité dans ce monde, ni ſalut dans l'autre; parce que ſa morale étoit la ſeule véritable morale, & que ſon Dieu étoit le ſeul vrai Dieu. Le ſoulevement des Prêtres, du Peuple & des Philoſophes auroit été général, ſans un petit nombre d'hommes froids, qui ſe firent un ſyſtême conciliateur.

1°. Ceci eſt une contradiction avec ce que l'Auteur vient de dire, que le Chriſtianiſme gagnoit non-ſeulement le peuple, mais les Philoſophes. 2°. Jamais le Chriſtianiſme n'a enſeigné que hors de ſon ſein, il n'y a point de probité dans ce monde, les Apôtres ont dit le contraire. 3°. Les Juifs croyoient déja que leur Dieu étoit le ſeul véritable Dieu;

(*a*) Encyclop. *Eclectiſme*, p. 271.

cela n'eſt donc pas particulier au Chriſtianiſme.

§. IV.

Mais apprenons à connoître le ſyſtême conciliateur des Eclectiques. » Comme » les Chrétiens ils admirent un ſeul Dieu » & une Trinité en Dieu, des Êtres in- » férieurs ou des Anges qu'ils nomme- » rent *Dieux*, Démons, Héros, &c. » Ils adopterent l'immortalité de l'ame, » un autre monde, des peines & des » récompenſes, la Métempſycoſe : la » plupart furent Idéaliſtes, ils admet- » toient l'exiſtence de tout ce qui n'eſt » pas, & nioient l'exiſtence de tout ce » qui eſt. «

Du moins la Métempſycoſe & l'Idéaliſme ne furent pas tirés du Chriſtianiſme ; ſur ces deux chefs le ſyſtême n'étoit rien moins que conciliateur. Juſqu'à préſent les Incrédules avoient accuſé les Chrétiens d'avoir emprunté de Platon le Myſtere de la Trinité ; ici ce ſont les Eclectiques qui le prennent du Chriſtianiſme. Tous ſoutenoient que les anciens Philoſophes admettoient un Dieu ſuprême, & l'immortalité de l'ame ; ſelon l'Encyclopédiſte, c'eſt encore un vol fait

aux Chrétiens. L'eſſentiel auroit été d'admettre la création, ſans laquelle l'unité de Dieu ne ſe ſoutiendra jamais. D'ailleurs l'Idéaliſme eſt deſtructif de toute vérité & de toute religion.

Continuons le parallele. » Les Chré-
» tiens avoient différens cultes. Les Eclec-
» tiques imaginerent les deux Théur-
» gies ; ils ſuppoſerent des miracles, ils
» eurent des extaſes, ils conférerent l'en-
» thouſiaſme comme les Chrétiens con-
» féroient le Saint-Eſprit. Ils crurent aux
» viſions, aux apparitions, aux exorciſ-
» mes, aux révélations comme les Chré-
» tiens. Ils invoquerent les Dieux, leur
» offrirent des ſacrifices. Quand la ſuperſ-
» tition cherche les ténebres & ſe retire
» dans les lieux ſouterrains pour y ver-
» ſer le ſang des animaux, elle n'eſt
» pas loin d'en répandre de plus pré-
» cieux ; quand on a cru lire l'avenir
» dans les entrailles d'une brebis, on ſe
» perſuade bientôt qu'il eſt gravé en ca-
» racteres beaucoup plus claires dans le
» cœur d'un homme. C'eſt ce qui arriva
» aux Théurgiſtes-pratiques, leur eſprit
» s'égara, leur ame devint féroce &
» leurs mains ſanguinaires. «

Avant la naiſſance de notre Religion,

n'y avoit-il donc chez les Païens ni faux miracles, ni révélations prétendues, ni visions, ni évocations, ni sacrifices, ni aruspices ? Si tout cela y étoit, comme on n'en peut pas douter, les Théurgistes n'ont pas eu besoin d'en prendre l'idée dans le Christianisme, ils n'ont fait que perpétuer des sottises aussi anciennes que l'Idolâtrie.

Nous ne connoissons point dans le Christianisme *différens cultes*; nous adorons Dieu seul, nous ne rendons aux Anges & aux Saints qu'un culte secondaire très-inférieur au premier, & qui rentre dans le culte de Dieu même, puisque les Anges & les Saints ne sont honorés qu'à cause de Dieu. Les Théurgistes au contraire adressoient tout leur culte aux Génies, Dieux ou Démons, & n'en rendoient aucun à Dieu.

Puisqu'ils devinrent féroces & sanguinaires, il n'y a plus rien d'incroyable dans le fait rapporté par quelques Ecrivains Ecclésiastiques : savoir, que Julien, Théurgiste forcené, immola une victime humaine dans le Temple de Carres, en partant pour la guerre de Perse, & voulut lire l'avenir dans ses entrailles. Vainement ses Panégyristes ont rejetté cette

narration comme une calomnie groſſiere (*a*); l'obſervation de l'Encyclopédie eſt très-propre à la confirmer.

S'il n'avoit pas reçu lui-même une forte doſe d'enthouſiaſme, ſi ſes idées n'étoient pas des viſions, nous en concluerions que le culte extérieur de l'Egliſe Catholique n'eſt point d'une invention récente, comme certains Critiques l'ont avancé, puiſque dès le ſecond ſiecle il a été copié par les Théurgiſtes. Mais nous ne pourrions emprunter de nos Adverſaires que des contradictions. Les uns veulent que nos cérémonies viennent des Païens; les autres, qu'une ſecte païenne les ait contrefaites au ſecond ſiecle. Rêveries, abſurdités, menſonges de part & d'autre.

§. V.

Nous ne ſommes pas à la fin du Roman. Selon le Généalogiſte de l'Eclectiſme, la conformité des deux partis produiſit des effets oppoſés. Quelques Chrétiens, ſéduits par les menſonges des Eclectiques, ſe précipiterent dans leurs écoles; quelques Eclectiques au con-

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Apoſtat.*

traire, qui avoient le jugement ſain, renoncerent à la Philoſophie & ſe firent baptiſer.

La premiere partie de cette obſervation eſt fauſſe. Il n'y eut jamais d'oppoſition plus viſible qu'entre la Religion Chrétienne & le Paganiſme des Eclectiques, ſoit dans le dogme, ſoit dans la morale, ſoit dans le culte; jamais les Chrétiens n'eurent d'ennemis plus déclarés que les Théurgiſtes. On ne connoît qu'un ſeul exemple avéré d'un Chrétien transfuge & précipité dans l'Eclectiſme, c'eſt celui de Julien; il ne fut pas ſéduit par la reſſemblance des deux religions, puiſqu'il a écrit avec emportement contre la nôtre; mais par ſon génie curieux, avide de merveilleux, ardent, ſanguin, triſte & mélancolique: l'Encyclopédie en convient aſſez ouvertement.

Il a cru trouver un autre exemple dans Ammonius Saccas, qui apoſtaſia, dit-il, après avoir reçu une éducation Chrétienne. C'eſt une calomnie de Porphyre qu'Euſebe a réfutée (*a*); il nous apprend qu'Ammonius, Philoſophe célebre, & l'un des fondateurs de l'école d'Alexan-

(*a*) Hiſt. Eccl. L. VI, ch. 19.

drie, vécut & mourut Chrétien. Vainement l'Auteur veut diſtinguer deux Ammonius ; Euſebe étoit trop voiſin de l'événement, pour ignorer s'il y avoit eu pluſieurs perſonnages du même nom dans la même école.

L'Apoſtaſie de Porphyre ne peut ſervir d'exemple, puiſque, ſelon l'Encyclopédie, Porphyre apoſtaſia pour quelques coups de bâton que des Chrétiens lui donnerent mal-à-propos.

Non content de peindre Ammonius comme un Apoſtat, il lui prête encore un diſcours abſurde ; il lui fait dire en parlant du Chriſtianiſme : » Si la Secte » intolérante qui nous perſécute aujourd'hui, peut nous procurer quelques lumieres ſur Dieu, ſur l'origine du monde, ſur l'ame, ſur ſa condition préſente, ſur ſon état à venir, ſur le bien & » le mal moral, profitons-en (*a*) «.

Ammonius, ſucceſſeur de Potamon, fondateur de l'Eclectiſme, ne peut avoir vécu plus tard qu'au commencement du troiſieme ſiecle. En quel ſens les Chrétiens pouvoient-ils perſécuter alors, eux qui étoient ſous le poids des Edits

(*a*) *Eclectiſme*, p. 274, col. 2.

& ſous le glaive des bourreaux ? Ils confondoient les Philoſophes Païens la plume à la main ; voilà toute la perſécution.

Il eſt faux que ſous Conſtantin même, au quatrieme ſiecle, les Temples du Paganiſme aient été renverſés, les écoles Eclectiques fermées, les Philoſophes diſperſés & perſécutés, qu'il en ait coûté la vie à quelques-uns de ceux qui oſerent braver les conjonctures (*a*). Conſtantin ne fit détruire que les Temples où l'on pratiquoit *dans les ténebres & dans des lieux ſouterrains* la magie, la proſtitution, les ſacrifices de ſang humain, & les autres abominations des Théurgiſtes, & le nombre n'en étoit pas conſidérable (*b*). Les écoles d'Alexandrie ne furent point fermées. Jamblique, qui vivoit pour lors, ne fut point perſécuté. Si Sopatre étoit un de ces Théurgiſtes-pratiques qui avoit *l'eſprit égaré, l'ame féroce, & des mains ſanguinaires*, il méritoit la mort, non comme Philoſophe, mais comme malfaiteur.

(*a*) *Ibid.* p. 277, col. 1.

(*b*) Mém. de l'Acad. Tom. XXII, *in*-12. p. 373.

Conſtantin déclara ſi peu la guerre à la Théurgie, qu'il laiſſa aux Païens la liberté de conſulter les Aruſpices lorſque la foudre tomberoit ſur le palais ou ſur les édifices publics; il défendit de faire le procès à ceux qui ſe ſerviroient de la magie pour conſerver la ſanté aux hommes ou pour les guérir (*a*). Il ne fit donc punir que les maléfices, la magie noire & malfaiſante.

Sous Valens en 374, pluſieurs ayant eu recours à la magie pour ſavoir quel ſeroit ſon ſucceſſeur, il les fit mettre à mort, non comme Théurgiſtes, mais comme criminels de Leze-Majeſté. Maxime, corrupteur & favori de Julien, fut du nombre. Les écoles Eclectiques d'Athenes & d'Alexandrie n'ont été fermées & la Secte éteinte que ſous Juſtinien, environ l'an 533. A en juger par le portrait que notre Auteur en a fait, ce n'eſt pas une perte à regretter.

§. VI.

Il demande pourquoi la perſécution a

(*a*) Cod. Theod. tit. de Paganis, Sacrif. & Templis, L. I & III.

fait fleurir le Chriſtianiſme & éteint l'Eclectiſme ; pourquoi les Eclectiques enthouſiaſtes n'ont pas été martyrs ; la ſeule raiſon ſolide, c'eſt qu'il y a une différence eſſentielle entre l'œuvre de Dieu & les caprices des hommes, & qu'il n'eſt pas vrai que la perſécution par elle-même contribue au progrès d'une Secte.

D'ailleurs, la perſécution de l'Eclectiſme & de la Philoſophie en général eſt imaginaire. Tant que les Philoſophes ſe ſont renfermés dans les bornes de leur métier, loin de les vexer, on a eu ſouvent plus de conſidération pour eux qu'ils n'en méritoient. Mais dans tous les temps ces êtres ſinguliers ſe ſont crus fort importans, & ont porté très-loin leurs prétentions : l'orgueil, la fatuité, l'eſprit hargneux, cabaleur, tracaſſier, leur ont ſouvent attiré de mauvaiſes affaires : ils ont crié qu'on en vouloit à la Philoſophie, comme ſi elle étoit la même choſe que les travers des Philoſophes. Inſolens & durs lorſqu'ils ſe ſont ſentis en crédit, poltrons & rampans dès qu'on les a réprimés, ils ne ſont pas nés de la ſouche qui produit les Martyrs.

L'Encyclopédiſte a pris une tournure

ſinguliere pour affoiblir le témoignage qu'a rendu Porphyre aux miracles de Jeſus-Chriſt. » Porphyre, dit-il, fut aſſez » peu Philoſophe pour imaginer qu'il » placeroit Jeſus-Chriſt & Plotin ſur le » même niveau, en attribuant des mira- » cles à ce dernier. Si l'on rendoit juſtice » à Porphyre, ſur cette miſérable ſuper- » cherie, loin d'ajouter foi aux miracles » de Plotin, on regarderoit ſon Hiſto- » rien, malgré ſa haine contre la Reli- » gion Chétienne, comme peu con- » vaincu de la fauſſeté des miracles de » Jeſus-Chriſt.

Pour parler plus ſenſément, il faut dire que, ſi Porphyre avoit vu qu'il fût poſſible de nier les miracles de Jeſus-Chriſt, il n'auroit pas eu recours à une auſſi miſérable ſupercherie que d'en attribuer à Plotin. Quoique ſon Diſciple, il n'a pas été aſſez impudent pour affirmer qu'il les avoit vus, que d'autres en avoient été témoins, qu'il étoit prêt à les atteſter aux dépens de ſa vie. Nous avons rapporté ailleurs ce qu'il a dit de Jeſus-Chriſt & de ſes miracles.

Nous ne pouſſerons pas plus loin nos remarques ſur l'article *Eclectiſme*, parce qu'il a été ſolidement réfuté. Nous avertiſſons

tiſſons ſeulement que les autres articles de l'Encyclopédie qui regardent la Philoſophie ancienne, ne ſont pas faits avec plus de juſteſſe & de bonne foi que celui-ci; nous l'avons fait voir en examinant les articles *Epicuréiſme*, *Ciniques* & *Cyrénaïques*.

Mais deux Philoſophes célebres, Celſe & Julien, ont écrit contre notre Religion, l'un au ſecond ſiecle, l'autre au quatrieme; leurs ouvrages ſont-ils redoutables? Nous croirions manquer à l'exactitude & à la ſincérité dont nous faiſons profeſſion, ſi nous négligions d'en donner un extrait fidele, & de rapporter les réponſes des Peres de l'Egliſe. On y verra que les anciens Incrédules raiſonnoient comme ceux d'aujourd'hui, & que nous les combattons avec les mêmes armes que nos Maîtres.

ARTICLE SECOND.

Analyſe de l'ouvrage de Celſe contre la Religion Chrétienne.

§. I.

Le Philoſophe Celſe vivoit ſous Adrien au commencement du ſecond

ſiecle; ſi l'on examine ſa doctrine, on a de la peine à juger de quelle Secte il étoit. Origene & d'autres anciens ont cru qu'il étoit Epicurien; cependant il ſoutient la plupart des dogmes de Platon & des Stoïciens : ſoit qu'il ait déguiſé ſes véritables ſentimens, ſoit que, comme les Eclectiques, il n'en ait épouſé aucun, il eſt rarement d'accord avec lui-même; mais il s'agit moins ici de ce qu'il a penſé, que de ce qu'il a écrit contre le Chriſtianiſme.

Il avoit pompeuſement intitulé ſon ouvrage : *Diſcours vrai*, ou *Leçons de vérité*; il ſe vante de connoître à fond le Chriſtianiſme. Il avoit lu nos Evangiles & les Livres de quelques Hérétiques, l'Hiſtoire Sainte de l'Ancien Teſtament, ou du moins le Pentateuque; il avoit eu ſous les yeux l'Evangile de S. Matthieu, il la ſuit aſſez exactement, & ſemble faire alluſion à quelques paſſages de S. Paul; mais il n'y a aucun ordre dans ſon ouvrage. Il attaque l'Hiſtoire, la croyance, le culte, les prophéties, les mœurs des Juifs; il tourne en ridicule la naiſſance, les actions, les miracles & ſur-tout les ſouffrances de Jeſus-Chriſt; il blâme les dogmes, la morale, la con-

duite des Chrétiens. Il compare leur doctrine à celle des Philoſophes & donne la préférence à celle-ci, il y mêle ſes propres opinions, qui ſont ſouvent inintelligibles, incohérentes & contradictoires. Il finit par faire l'apologie du Paganiſme, & invite les Chrétiens à revenir au culte des Dieux : tout cela eſt haché, confondu, écrit ſans ordre & ſans méthode.

Origene, qui l'a réfuté, lui en a ſouvent fait le reproche ; il a eu la bonne foi de rapporter les propres termes de Celſe, & de conſerver ainſi le fond d'un ouvrage qui auroit péri ſans cette attention. Nous devons nous borner à rapporter les principales objections du Philoſophe avec les réponſes d'Origene, ſupprimer les répétitions fréquentes & les reproches minutieux ; il en eſt pluſieurs auxquels nous avons déja repondu dans le cours de ce Traité.

§. II.

Celſe commence ſon premier livre par blâmer les aſſemblées religieuſes que les Chrétiens tenoient malgré les loix : leur doctrine, dit-il, vient des

Barbares ; par-là il entend les Juifs : leur morale eſt la même que celle des Philoſophes. Il ne leur fait pas d'abord un crime de condamner l'adoration des idoles ; mais dans la ſuite il le leur reproche avec aigreur.

Origene répond que ces aſſemblées ſont innocentes & louables, que les erreurs & la corruption publiques forcent les Chrétiens de faire bande à part ; il releve la ſainteté des mœurs & de la diſcipline qui regnent parmi eux, les prodiges qui s'y operent, la victoire que le Chriſtianiſme a remportée ſur les puiſſances de la terre conjurées contre lui. Il fait voir que la Philoſophie vient auſſi des *Barbares*, mais que la doctrine de Moïſe eſt plus ancienne que celle des Philoſophes, & la morale Chrétienne plus pure que la leur. Puiſque l'Idolâtrie fut toujours inſéparable du Polythéiſme, Celſe, partiſan de la pluralité des Dieux, autoriſe par-là même l'idolâtrie qu'il fait ſemblant de déſapprouver (*a*).

Selon Celſe, le pouvoir prétendu mi-

(*a*) Origene contre Celſe, L. I, n. 1, 5.

raculeux des Chrétiens leur vient des enchantemens & de l'invocation des Démons. Jeſus a opéré par magie les prodiges qu'on lui attribue, enſuite il a banni de ſa ſociété les Magiciens, & s'eſt ainſi condamné lui-même.

Le pouvoir de Jeſus & des Chrétiens, reprend Origene, eſt réel ou apparent; s'il n'eſt qu'apparent, nous n'avons beſoin ni des démons ni de la magie; s'il eſt réel, les démons peuvent-ils le donner contre leur intérêt pour la deſtruction de leur culte? Jeſus n'a donc rien de commun avec les faiſeurs de preſtiges, jamais ces fourbes n'en ont fait pour porter les hommes à la vertu & au culte d'un ſeul Dieu; tel a été l'effet des miracles que Jeſus a opérés, & de ceux qui ſe font encore parmi les Chrétiens: loin d'invoquer les démons, ils les chaſſent & les mettent en fuite (*a*).

Celſe n'oſe blâmer la conſtance des Martyrs: je ne prétends pas, dit-il, que celui qui a une fois embraſſé la vérité doive jamais la trahir ou la diſſimuler. Cependant il déplore ailleurs l'aveugle-

(*a*) Orig. contre Celſe, L. I, n. 6, 8.

ment des Chrétiens qui meurent pour Jeſus-Chriſt. Origene lui reproche de diſſimuler lui-même ſon Epicuréiſme & de trahir ſa propre morale.

Les Chrétiens, continue Celſe, ne veulent rendre aucune raiſon de leur doctrine; ils diſent, *ne diſputez point, croyez, ſi vous voulez être ſauvé;* ils préferent ainſi la folie à la ſageſſe. Il en eſt de même des diſciples des Philoſophes, dit Origene; ils embraſſent une Secte, ils commencent par croire ſur la parole d'un Maître, ſans ſavoir s'il a raiſon ou tort. Mais lequel vaut mieux, croire ſans diſputer & ſe convertir, ou diſputer ſans ceſſe, & ne ſortir jamais de l'erreur ni du déſordre (*a*)?

Ici, Celſe blâme Moïſe d'avoir enſeigné la création, il ſoutient que le monde eſt éternel; & dans le quatrieme livre, n. 52, il ſemble admettre la création. Moïſe, dit-il, a emprunté ſa doctrine des autres nations & de quelques ſages plus anciens que lui, & les Juifs ont reçu la circonciſion des Egyptiens (*b*).

(*a*) L. 1, n. 9, 11.
(*b*) N. 17, 22.

Où ſont, replique Origene, les ſages plus anciens que Moïſe ? L'Hiſtoire n'en connoît aucun. La circonciſion vient d'Abraham ; jamais on ne prouvera que les Egyptiens l'aient pratiquée avant lui.

Les Juifs, continue le Philoſophe, trompés par les artifices de Moïſe, ont admis un ſeul Dieu, mais quelque nom qu'ils lui aient donné, ils ont entendu *le monde*, rien de plus ; ils rendent un culte aux Anges, & pratiquent la magie ſelon les leçons de leur Légiſlateur.

Mépriſe groſſiere de la part de Celſe ; ſi, de ſon propre aveu, Moïſe admet un Dieu créateur du monde, comment ce Dieu peut-il être le monde ? Numénius & d'autres anciens Philoſophes ont reconnu que les Juifs adoroient un Dieu incorporel : ce n'eſt donc pas le monde. Ces mêmes Auteurs ont ajouté foi aux miracles de Moïſe, & ont placé les Juifs parmi les peuples les plus ſages (*a*). Les propres livres des Juifs atteſtent leur croyance. Que Celſe compare ces livres avec ceux des Sages les plus vantés, tels que Linus, Muſée, Orphée, &c., &

(*a*) N. 18, 23.

qu'il diſe leſquels ont produit de meilleurs effets.

§. III.

Celſe avoit reproché aux Chrétiens leur ignorance, il reconnoît néanmoins qu'il y a parmi eux des ſages, des hommes graves, moderés, capables d'inſtruire. C'étoit cent ans tout au plus après la mort de Jeſus-Chriſt (*a*).

Déſormais il prend le maſque d'un Juif pour attaquer les Chrétiens. Il reproche à Jeſus d'avoir feint qu'il étoit né d'une Vierge, pendant qu'il eſt fils d'une pauvre Juive qui gagnoit ſa vie à filer; ſa mere, dit-il, convaincue d'adultere, fut chaſſée par ſon mari, qui étoit un artiſan; réduite à une vie vagabonde, elle mit au monde Jeſus ſans témoins; il fut obligé lui-même de ſervir en Egypte, & après y avoir appris les ſecrets magiques dont les Egyptiens font grand cas, il revint dans ſa patrie, & eut l'orgueil de ſe faire paſſer pour un Dieu (*b*).

Origene fait voir que ces calomnies ſont aſſez réfutées par la ſainteté de la

(*a*) L. 1, n. 27.
(*b*) N. 28.

doctrinede Jeſus-Chriſt, & par l'heureux changement qu'elle a produit dans les mœurs de tous les peuples. Dieu, ſans doute, n'a pas donné par un crime la naiſſance à un perſonnage qu'il deſtinoit à ſanctifier le monde. La naiſſance ſurnaturelle du Meſſie étoit prédite par les Prophetes, elle n'a eu lieu que dans Jeſus (*a*).

Les Juifs ont répété dans le Talmud & dans les Vies de Jeſus, qu'ils ont forgées depuis, la fable inventée par Celſe; nous l'avons réfutée, tome VIII, c. 2, art. 3, §. IV & XII.

Selon l'opinion de Celſe, la conception de Jeſus eſt une fable ſemblable à ce que l'on raconte de Danaé, de Mélanippe, d'Antiope, d'Augé, qui avoient eu commerce avec des Dieux. Mais il ne convenoit pas à la Divinité d'avoir de la paſſion pour une femme qui n'étoit recommandable ni par ſa naiſſance, ni par ſa fortune, qui n'étoit pas ſeulement connue dans ſon voiſinage. Ni la puiſſance divine, ni ſes diſcours artificieux ne l'ont miſe à couvert du mépris & de la haine de ſon mari (*b*).

(*a*) N. 32 & ſuiv.
(*b*) N. 37, 39.

Ce Philoſophe ne faiſoit pas attention que les femmes dont il parle n'ont probablement exiſté que dans l'imagination des Poëtes. On ſuppoſoit que les Dieux, revêtus d'une forme humaine, avoient eu commerce avec elles : rien de ſemblable dans la conception de Jeſus. La nobleſſe de Marie étoit certaine, puiſqu'elle deſcendoit de David; mais Dieu ne fait point attention aux vaines diſtinctions inventées par les hommes, il n'a égard qu'à la vertu. Il vouloit opérer le ſalut du monde par Jeſus-Chriſt : point d'autre raiſon de la grace qu'il a faite à Marie. Origene repréſente à ſon Adverſaire que, ſur une matiere auſſi grave, le ton de dériſion & les ſarcaſmes ne conviennent point à un Philoſophe.

§. IV.

Ce Cenſeur de l'Evangile révoque en doute la deſcente du S. Eſprit ſur Jeſus à ſon baptême : Quel eſt, dit-il, le témoin digne de foi qui l'a vu? un ou deux peut-être de ceux qui ont été ſuppliciés avec Jeſus ont entendu la voix du Ciel qui le déclaroit fils de Dieu (*a*).

(*a*) L. 1, n. 39, 40.

Origene remarque d'abord qu'il n'eſt aucune Hiſtoire dont toutes les circonſtances puiſſent être prouvées directement par des témoignages ou par des faits poſitifs : c'eſt la ſuite, l'enſemble, le deſſein général qui ſert d'appui aux circonſtances particulieres. C'eſt donc un mauvais procédé de la part d'un Philoſophe, d'attaquer en détail les moindres faits de l'Evangile l'un après l'autre. Il viole encore la vraiſemblance, en mettant dans la bouche d'un Juif des argumens qui prouveroient autant contre l'Hiſtoire de Moïſe que contre celle de l'Evangile. Les faits racontés dans cette derniere, quoique miraculeux, ſont aſſez prouvés par les autres miracles qui ſe font encore parmi les Chrétiens, & deſquels Origene ſe donne pour témoin oculaire. Enfin Joſephe l'Hiſtorien confirme, par ſon témoignage, pluſieurs faits rapportés par les Evangéliſtes (*a*).

Cette réflexion eſt également applicable au doute que Celſe veut élever ſur l'étoile miraculeuſe qui apparut aux Mages, & leur ſervit de guide pour venir adorer Jeſus après ſa naiſſance (*b*).

(*a*) N. 42, 48.
(*b*) N. 58.

Il dit qu'à la vérité un Prophete a prédit autrefois à Jéruſalem qu'un fils de Dieu viendroit pour juger les bons & les méchans ; mais cette prophétie, ſelon lui, ne regarde pas Jeſus plutôt que cent autres qui ſont venus depuis ce temps-là. Ceux qui ſe donnent pour des fils de Dieu deſcendus du Ciel, ſont des fanatiques & des impoſteurs ; dans un ſens tout homme eſt enfant de Dieu, né par un décret de la Providence.

Origene fait voir, & nous l'avons prouvé, que les anciennes prophéties ſe ſont vérifiées dans Jeſus, & non dans aucun autre. Sa filiation divine eſt conſtatée par les prophéties même, & par les miracles qu'il a faits pour la confirmer ; aucun impoſteur n'en a fait pour prouver ſes titres : auſſi le parti de tous ces prétendus Meſſies a-t-il été promptement diſſipé (*a*).

Jeſus, continue le Philoſophe, n'a pu attacher à lui que dix ou douze hommes vils & deshonorés, des Publicains, des Matelots, gens de mauvaiſes mœurs, & n'a fait que courir honteuſement avec eux de côté & d'autre, trouvant à peine de quoi vivre.

(*a*) L. 1, n. 49, 57.

Origene convient que les Apôtres étoient des ignorans & des hommes du commun, mais il n'avoue point qu'ils aient eu de mauvaiſes mœurs, même avant de s'attacher à Jeſus ; ils n'auroient pu goûter une morale telle que la ſienne. D'ailleurs, quand le reproche de Celſe ſeroit vrai, on connoît pluſieurs Philoſophes dont la conduite avoit été autrefois déréglée ; doit-on blâmer leur converſion ? Jeſus & ſes Apôtres ont corrigé les vices des hommes : voilà ce que ne feront jamais les Philoſophes ni des hommes pervers (*a*).

Celſe trouve mauvais que Jeſus ait fui en Egypte avec ſes parens, & n'ait pas été ſauvé des mains d'Hérode par un miracle ; il compare la naiſſance de Jeſus à celle des Héros de la Fable, & prétend qu'ils ont fait de plus grandes choſes que lui.

Voyez, dit Origene, le ridicule de mon Adverſaire ; au-lieu de l'avertiſſement donné miraculeuſement aux parens de Jeſus par un Ange, il voudroit un autre miracle, & ſi on le lui citoit, il le blâmeroit de même. Il cenſure une

(*a*) N. 62, 65.

conduite dictée par la prudence, il ose comparer Jesus à des Héros fabuleux. Jesus a converti le monde, & son nom seul opere des miracles : voilà les deux faits décisifs auxquels il faut toujours revenir (*a*).

§. V.

Mais comment Celse a-t-il parlé des miracles du Sauveur ? » Supposons vrai, » dit-il, ce qui est écrit des guérisons, » des résurrections, de la multiplication » des pains & des autres prodiges que » les Apôtres ont exagérés à l'excès. Il » n'y a là rien de plus que ce qu'operent » les charlatans Egyptiens qui, pour » quelques oboles, vendent sur les places » publiques leurs merveilleux secrets. Ils » chassent les démons, guérissent les ma- » lades par leur souffle, évoquent les ames » des Héros ; ils font paroître des tables » somptueusement servies, font mouvoir » des animaux qui ne sont qu'apparens. » Faut-il pour cela les reconnoître pour » fils de Dieu ? Ne doit-on pas plutôt » regarder toutes ces merveilles comme

(*a*) N. 66, 67.

» des prestiges d'hommes très-mé-
» chans & très-dangereux (*a*)? «

Les Charlatans Egyptiens, répond Origene, ne font point leurs prestiges pour sanctifier les hommes, pour les tirer du vice & les porter à la vertu; les miracles de Jesus-Christ & des Apôtres n'ont point eu d'autre but, c'est l'effet qu'ils ont opéré & qu'ils produisent encore. Ce ne peut donc être ni des fourberies d'imposteurs, ni des opérations magiques faites par l'intervention du Démon. Celse avoit-il vu les prétendus prodiges dont il fait l'étalage? Mais tels ont toujours été les Incrédules, ils croient aveuglément tout ce qui favorise leurs préjugés, ils ne font aucune attention à ce qui s'y trouve contraire.

Ce premier livre de Celse finit par une apostrophe ridicule à Jesus-Christ. » Le
» corps d'un Dieu ne seroit pas tel que
» le vôtre, il ne seroit pas né de même,
» il n'auroit pas besoin de nourriture, il
» ne parleroit pas comme vous, & sauroit
» mieux persuader. Toutes vos œuvres
» sont celles d'un Charlatan scélérat &
» maudit de Dieu (*b*). «

(*a*) L. 1, n. 68.
(*b*) N. 69 & 70.

Origene répond à cette invective que le fils de Dieu a pris un corps humain ſemblable aux nôtres & ſujet aux mêmes beſoins ; qu'il eſt né par l'opération du Saint-Eſprit, & a poſſédé au plus haut degré le don de perſuader, puiſque, tant par lui-même que par ſes Diſciples, il a converti des milliers d'hommes ; il n'eſt donc ni charlatan, ni ſcélérat, ni maudit de Dieu.

Déja l'on voit dans cette diſpute le foible des attaques du Philoſophe. Si les faits de l'Évangile étoient faux, le Juif que Celſe fait parler devoit réclamer ſur ce point la notoriété publique, alléguer des faits poſitifs ou des témoignages contraires ; il ne le fait point, parce que cela étoit impoſſible. Origene s'en tient à cette notoriété, c'étoit un bouclier impénétrable. Attribuer à la magie des miracles opérés pour ſoulager, éclairer & corriger les hommes, c'étoit une abſurdité. Des invectives, des calomnies, des fables, un ton de mépris & d'indignation, ſont une preuve de paſſion & non de perſuaſion, il faut d'autres armes pour détruire des faits poſitifs & inconteſtables.

§. VI.

Au commencement du ſecond livre de Celſe, le Juif qu'il fait parler reproche à ſes concitoyens d'avoir quitté la foi de leurs peres pour s'attacher à un impoſteur *ſupplicié depuis peu*, & d'avoir embraſſé une doctrine qui n'a d'autre fondement que la foi même des Juifs & les prédictions de leurs Prophetes.

Origene montre la fauſſeté de ce reproche par les Actes des Apôtres, où l'on voit que les Juifs convertis ont obſervé pendant aſſez long-temps toutes les cérémonies de leur Loi. Ils n'ont donc renoncé ni à leur Loi, ni à leur croyance, en reconnoiſſant pour Meſſie celui que la Loi & les Prophetes ont déſigné comme tel. Ce ſont au contraire les Juifs incrédules qui ſont coupables de ce crime, qui réſiſtent aux leçons de Moïſe & des Prophetes (*a*).

» La doctrine des Chrétiens, pourſuit » le Juif, ſur la réſurrection des morts, » ſur le Jugement de Dieu, ſur les pei- » nes & les récompenſes de l'autre vie,

(*a*) L. 2, n. 1, 4.

» n'eſt point nouvelle, ce ſont les an-
» ciens dogmes du Judaïſme. Jeſus a
» obſervé les rites Judaïques, il n'y a
» rien ajouté du ſien que des dogmes
» arrogans, des menſonges & des im-
» piétés. Pluſieurs autres perſonnages
» auroient pu paroître auſſi grands que
» lui à ceux qui veulent être trompés.
» Mais comment aurions-nous pu le
» couvrir d'opprobres s'il avoit été en-
» voyé de Dieu? L'aurions-nous ainſi
» traité pour être punis plus rigoureuſe-
» ment que les autres peuples? «

Puiſque, de l'aveu de ce Juif, Jeſus a conſervé les dogmes eſſentiels du Judaïſme, il n'eſt donc pas vrai que les Juifs qui ont cru en lui aient renoncé à leur ancienne croyance. Origene demande quels ſont les dogmes faux, arrogans ou impies que Jeſus a enſeignés, & pourquoi le Juif introduit par Celſe n'en allegue aucun? Qui ſont les grands perſonnages qui ont fait dans le monde une révolution telle que celle qui a été opérée par Jeſus-Chriſt? Quant à la queſtion que fait ce même Juif, elle eſt ridicule; c'eſt comme s'il diſoit: comment ſerions-nous injuſtes, nous qui prêchons la juſtice? La punition des Juifs ne peut pas

être plus terrible ni plus éclatante qu'elle eſt depuis qu'ils ont mis à mort Jeſus-Chriſt ; jamais aucune nation n'a été traitée comme ils l'ont été par les Romains (a).

Cependant il inſiſte encore : » Comment pouvions-nous prendre pour un » Dieu, dit-il, un homme qui n'a rien » exécuté de ce qu'il avoit promis, qui » après avoir été accuſé, jugé & condamné à mort, s'eſt caché, a été pris » en fuyant honteuſement, & trahi par » ceux mêmes qu'il nommoit ſes Diſciples ? «

La divinité de Jeſus, réplique Origene, eſt prouvée par les prophéties qui annoncent le Meſſie comme un Dieu. Mais quelles ſont les promeſſes qu'il n'a pas accomplies ? Où ſont les crimes dont les Juifs l'ont convaincu pour le condamner à mort ? Loin de fuir ou de ſe cacher, Jeſus s'eſt préſenté lui-même à ceux qui le cherchoient. Le Diſciple qui l'a trahi a confeſſé ſon crime & s'en eſt puni ; exemple frappant du pouvoir qu'a eu la doctrine de Jeſus, même ſur l'ame d'un ſcélérat. Une preuve que les Apô-

(a) L. 2, n. 5, 8.

tres n'en ont point imposé en écrivant ces faits, c'est qu'ils ont donné leur vie pour confirmer leur témoignage (*a*).

Au jugement de Celse ou de son interlocuteur, c'est une mauvaise excuse de dire que Jesus avoit prédit tout ce qui lui étoit arrivé. S'il avoit prévu ses souffrances, il les auroit évitées; s'il avoit prédit à ses Disciples qu'ils alloient le trahir & le renier, ses disciples s'en seroient abstenus. A supposer que Dieu l'ait prédit, il falloit donc que cela fût; un Dieu a mis ses Disciples dans la nécessité d'être perfides. Si Jesus a souffert de son plein gré, pourquoi a-t-il conjuré son pere de détourner le calice de sa mort?

Origene montre que Jesus-Christ a prédit les persécutions que souffriroient ses Disciples, la prédication de son Evangile par-tout le monde, la ruine de Jérusalem, &c. S'il n'avoit pas réellement prédit à ses Apôtres leur foiblesse & leur désertion, ces Apôtres auroient-ils écrit cette circonstance déshonorante pour eux? Une pareille preuve de sincérité

(*a*) L. 2, n. 9, 11.

les rend croyables ſur tout le reſte (*a*).

Jeſus n'a point voulu éviter les ſouffrances ni la mort, parce qu'il étoit ſûr de reſſuſciter, & qu'il ſavoit d'avance les effets que produiroit ſon ſacrifice. Socrate, Léonidas & d'autres qui prévoyoient leur mort, n'ont pas voulu fuir le danger, & on les admire : ainſi en agiſſent les Chrétiens qui ne veulent point renier leur Religion, quoiqu'ils ſachent qu'il leur en coûtera la vie (*b*). Il eſt faux que la prédiction faite par Jeſus-Chriſt ait dû empêcher ſes Diſciples de le renier & de l'abandonner ; au contraire, puiſque Jeſus-Chriſt étoit Dieu, ſa prédiction n'a pas pu être fauſſe (*c*). Il ne s'enſuit pas que cette prédiction a été la cauſe du crime des Diſciples, & les a mis dans la néceſſité de le commettre : une prédiction n'ôte point à l'homme la liberté de faire ce qu'il veut (*d*).

Jeſus, après avoir prié ſon Pere, s'eſt offert volontairement à ſes ennemis ; il

---

(*a*) L. 2, n. 13, 15.
(*b*) N. 16 & 17.
(*c*) N. 18 & 19.
(*d*) N. 20.

auroit voulu détourner le calice afin de prévenir le crime des Juifs & leur punition ; mais il a consenti à le boire, afin d'inspirer le même courage à ceux qui devoient souffrir pour lui (*a*).

§. VII.

Celse accuse les Chrétiens d'altérer & de tourner comme il leur plaît le texte des Evangiles. Origene soutient que les seuls coupables de ce crime sont les Marcionites, les Valentiniens & les sectateurs de Lucain (*b*).

» Nos Prophéties, dit le Juif, an-
» noncent un Roi puissant, un Conqué-
» rant, un Vainqueur des nations ; ces
» caracteres ne conviennent point à
» Jesus : on peut les appliquer à cent
» autres personnages avec plus de pro-
babilité.« Origene défie son Adversaire de faire cette application. En effet, lorsque nous avons parlé des Prophéties, nous avons fait voir qu'elles ne conviennent qu'à Jesus-Christ (*c*).

(*a*) L. 2, n. 25.
(*b*) N. 27.
(*c*) N. 28 & 29.

» Un fils de Dieu, continue le Juif, » auroit dû paroître comme un ſoleil, » être reçu & connu par tout le monde, » & non ſous l'extérieur d'un homme » mépriſable, flagellé & mis en croix. « Origene répond que l'avénement du fils de Dieu a été ſuffiſamment annoncé à tout le monde, par la paix générale que Dieu fit régner à ſa naiſſance, & par les prodiges qui l'ont accompagnée (*a*).

Les Auteurs de la généalogie de Jeſus, ſelon le jugement de Celſe, ont porté trop haut leurs prétentions, en le faiſant deſcendre des Rois de la nation Juive & du premier homme; l'épouſe d'un artiſan, dit-il, n'auroit pas pu ignorer cette nobleſſe de ſa race. Qu'elle l'ait ignorée ou non, replique Origene, qu'eſt-ce que cela prouve contre l'authenticité de cette généalogie (*b*)? Il eſt clair, par cette réflexion de Celſe, qu'il avoit vu non ſeulement la généalogie de Jeſus-Chriſt, dreſſée par S. Matthieu, mais encore celle qui a été donnée par Saint Luc, & qui remonte juſqu'*au premier homme;* il n'y oppoſe rien.

(*a*) L. 2 n. 30.
(*b*) N. 32.

Après avoir insisté sur les insultes & les outrages que Jesus a souffert pendant sa Passion & sur la Croix, ce Censeur observe que Jesus ne s'est point moqué de ses ennemis, ne s'est point tiré de leurs mains, ne s'en est point vengé. Origene lui représente que Jesus a beaucoup mieux prouvé sa divinité, par un tremblement de terre, par les ténebres qui ont couvert la Judée, par la conversion du Centurion & d'autres témoins de ces prodiges. Il a bien su tirer de prison S. Pierre & S. Paul. Quant à la vengeance exercée sur les Juifs, elle est éclatante, on ne peut y méconnoître le doigt de Dieu (*a*).

Celse conclut cependant que Jesus n'a été exempt ni de foiblesse ni de crime. Où sont donc ces crimes, où est la foiblesse? La sainteté & la force de Jesus-Christ se montrent encore dans ceux qui croient en lui & ont le courage de mourir pour lui (*b*).

» Pendant sa vie, reprend notre In-
» crédule, Jesus n'a pu s'attacher que
» dix Matelots ou Publicains très-mé-

(*a*) L. 2, n. 33, 36.
(*b*) N. 41 & 42.

» chans,

» chans ; encore ne lui ſont-ils pas de-
» meurés fideles : après ſa mort, qui-
» conque le veut, vient à bout de lui
» faire une infinité de Diſciples ; y a-
» t-il rien de plus abſurde ? « Abſurde ſans doute, quand on déguiſe les faits. Ces mêmes Diſciples, d'abord infideles par timidité, ont verſé enſuite leur ſang pour Jeſus-Chriſt : lui-même pendant ſa vie n'a-t-il pas été ſouvent ſuivi par des milliers de peuple (*a*) ?

Cet aveu de Celſe ſur la multitude des converſions qui ſe faiſoient au ſecond ſiecle, eſt remarquable.

Il blâme néanmoins les Chrétiens de croire que Jeſus-Chriſt eſt le fils de Dieu, parce qu'il a guéri des boiteux & des aveugles, &, comme ils le diſent, a reſſuſcité des morts. » Selon vos Ecritures, » dit-il, Jeſus lui-même a prédit que » d'autres hommes, impoſteurs & mé-
» chans, feroient les mêmes miracles : » il reconnoît donc qu'il n'y a dans » tout cela rien de divin, mais que ce » ſont des ſignes d'impoſture & de mé-
» chanceté. « C'eſt pour la ſeconde fois qu'il répete cette objection.

(*a*) L. 2. n. 45 & 46.

Mais cela eſt faux, dit Origene, Jeſus n'a jamais prédit que des impoſteurs feroient *les mêmes miracles que lui ;* il eſt dit que de faux Chriſts & de faux Prophetes feront des ſignes & des prodiges pour tromper les Elus (*a*) ; que l'Ante-Chriſt fera de faux prodiges par l'opération de Satan, pour faire périr ceux qu'il aura ſéduits (*b*). Les miracles de Jeſus-Chriſt & de ſes Diſciples, ont été faits au contraire pour conduire les hommes au ſalut, pour les détromper de leurs erreurs & les corriger de leurs vices. Il y a de vrais & de faux prodiges, comme il y a de vrais & de faux raiſonnemens ; c'eſt par les mœurs, par la conduite, par le deſſein de ceux qui font des miracles, & par les effets qu'ils produiſent, que l'on doit diſcerner les vrais d'avec les faux.

Celſe n'a pas vu qu'un Juif ne pouvoit pas adopter les raiſonnemens qu'il lui prête, ſans attaquer les miracles de Moïſe, & ſans détruire les fondemens de ſa propre Religion (*c*).

(*a*) Matt. c. 24, v. 23.
(*b*) 2. Theſſ. c. 2, v. 8.
(*c*) Orig. L. 2, n. 49, 54.

§. VIII.

La réſurrection de Jeſus-Chriſt étoit un article incommode ; notre Philoſophe a cherché à s'en débarraſſer. » Supposons, dit-il, que Jeſus ait promis » de reſſuſciter, bien d'autres ont forgé » de ſemblables prodiges pour ſéduire » les ignorans. Zamolxis, Pythagore, » Rampſinite, Orphée, Protéſilaüs, » Hercule, ſont deſcendus aux Enfers » & en ſont revenus ; du moins on le » dit : vous ſoutenez que ce ſont des » fables ; ce que vous croyez eſt-il » mieux prouvé ? «

Aſſurément, répond Origene, il a été fort aiſé à ces Héros de ſe cacher pendant quelque temps, de reparoître enſuite, & de dire qu'ils étoient deſcendus aux Enfers, perſonne n'en a été témoin. Mais Jeſus eſt mort publiquement ſur une croix à la vue de tout Jéruſalem ; il a reparu vivant, s'eſt laiſſé toucher, a bu & mangé avec ſes Diſciples ; ceux-ci l'ont ainſi atteſté, & ont ſoutenu ce fait aux dépens de leur vie : les Juifs intéreſſés à les convaincre de faux, n'ont pas pu le faire. Quelle

reſſemblance y a-t-il entre une prétendue deſcente aux Enfers, & une réſurrection prouvée de cette maniere (a) ?

Celſe a ſenti la différence, il a cherché à l'obſcurcir. » Il faudroit examiner, » dit-il, ſi jamais un homme véritablement mort eſt reſſuſcité *en corps*. » Vous croyez avoir trouvé un dénouement merveilleux à votre fable, en » ſuppoſant un grand cri de Jeſus mourant, un tremblement de terre, des » ténebres. Vous ajoutez que cet homme, qui n'a pas pu ſe délivrer des » tourmens, eſt reſſuſcité après ſa mort, » a montré les marques de ſon ſupplice » ſur ſon corps, & ſes mains percées de » cloux. Qui a vu tout cela ? Une femme » viſionnaire, comme vous l'avouez » vous-mêmes, ou quelqu'un de ceux » qui profeſſent la même magie, qui a » rêvé ſelon ſes diſpoſitions actuelles, & » qui a cru voir ce qu'il déſiroit, comme » cela eſt arrivé à tant d'autres : ou plutôt comme je le penſe, qui a voulu » étonner les hommes par ce prodige, » & donner à d'autres par un menſonge

(a) L. 2, n. 54, 56.

» le moyen de tromper comme lui (*a*) «.

Cette maniere de raiſonner, reprend Origene, convient mal à un Juif perſuadé de la vérité des réſurrections opérées par les Prophetes Elie & Eliſée ; celles-ci n'ont pas été vérifiées avec autant de ſoin que celles de Jeſus Chriſt, & n'ont pas produit des effets auſſi éclatans. Il eſt faux que Jeſus reſſuſcité n'ait été vu que par une Femme, il l'a été par tous ſes Diſciples pendant quarante jours ; la maniere dont l'Apôtre Thomas s'eſt convaincu de la réſurrection de ſon Maître, démontre qu'aucun des Diſciples n'a rêvé.

Pour ſentir toute la ſolidité de cette réponſe, nous invitons le Lecteur à ſe rappeller les circonſtances qui ont précédé, accompagné & ſuivi la réſurrection du Sauveur, & que nous avons remarquées tome IX, chap. 2, art. 4, §. 3 & ſuiv. S'il y en avoit quelqu'une de fauſſe, il eſt étonnant que le Juif introduit ſur la ſcene n'en appelle point à la notoriété publique, & au témoignage de tout Jéruſalem.

(*a*) L. 2, n. 58, 61.

§. IX.

Mais il a recours au grand argument des Incrédules. » Si Jesus vouloit prou-
» ver sa résurrection & son pouvoir di-
» vin, il devoit se montrer à ses enne-
» mis, à ses Juges, *à tout le monde.* Il
» ne pouvoit plus craindre personne,
» puisqu'il avoit subi la mort, & que,
» selon vous, il étoit Dieu; il n'étoit
» pas venu pour demeurer caché. Si
» même cela pouvoit servir à prouver
» sa divinité, il a dû se détacher de la
» croix & disparoître. Pendant sa vie,
» lorsqu'il ne pouvoit persuader person-
» ne, il n'a cessé de prêcher à tous ve-
» nans; après sa résurrection, devenu
» capable de convertir tout le monde,
» il ne s'est montré qu'à une Femme
» & à ses Disciples. Il y a eu une in-
» finité de témoins de sa mort, il n'y
» en a eu qu'un de sa résurrection;
» il falloit faire tout le contraire s'il
» vouloit éclairer *les bonnes ames*,
» faire miséricorde aux pécheurs &
» aux pénitens «.

Origene releve avec force ce tissu de fausſetés; selon le témoignage de Saint Paul, Jesus ressuscité s'est montré à plus

de cinq cens Disciples rassemblés (*a*) ; si ce nombre ne suffit pas, combien en falloit-il ? On peut faire la même objection contre chacun des miracles que Dieu a opérés, & soutenir toujours qu'il n'y avoit pas un assez grand nombre de spectateurs. Quand Jesus se seroit montré à son Juge & à ses ennemis ; cet aspect n'auroit servi qu'à les glacer de frayeur, & peut-être à leur faire perdre l'esprit. Il n'étoit pas venu au monde pour se faire connoître à tous les impies, & pour convertir par force les Incrédules, mais pour éclairer ceux qu'il jugeoit propres à recevoir les lumieres de la foi, pour éclairer *les bonnes ames*, & il l'a fait (*b*.

Vouloir que Jesus-Christ se soit détaché de la croix, c'est imiter les Athées qui se plaignent toujours de ce que Dieu n'a pas fait les choses autrement qu'elles ne sont ; mais de quelque maniere que Dieu en eût agi, soit dans la nature, soit en fait de miracles, ils y trouveroient toujours à redire. Quand Jesus se seroit détaché de la croix, un Incré-

(*a*) 1. Cor. c. 15, v. 6.
(*b*) Orig. L. 2, n. 63, 67.

dule demanderoit encore pourquoi il n'a pas disparu avant que les Juifs pussent le faire souffrir, &c. Jesus a voulu souffrir, mourir, être enseveli & ressusciter, pour démontrer qu'il étoit Homme-Dieu; mais c'étoit à lui de discerner qui étoient ceux qu'il devoit éclairer, & ceux qu'il devoit laisser dans l'incrédulité (*a*).

Nous avons fait ailleurs d'autres observations sur cette objection toujours répétée par les Incrédules.

C'est cependant sur quoi Celse triomphe & insulte aux Chrétiens. » Quoi, » dit-il, un Dieu n'a pu se faire re» connoître de ceux-mêmes qui l'atten» doient ? N'est-il donc venu que pour » les rendre incrédules ? « Selon lui, Dieu est la cause de l'opiniâtreté des hommes, puisqu'il ne les force pas à être dociles.

Ce raisonnement, dit Origene, est bien absurde dans la bouche d'un Juif qui est forcé d'avouer que malgré l'évidence des miracles de Moïse, les Egyptiens sont demeurés incrédules, que les Juifs mêmes se sont révoltés dans le

(*a*) L. 2. n. 68, 73.

déſert, & ont été idolâtres; cette infidélité de leur part, a ſemblé préſager d'avance l'incrédulité de leurs deſcendans (*a*).

Souvent nous avons eu lieu de remarquer que la plupart des objections des Juifs contre le Chriſtianiſme ſappent leur propre religion par le fondement; mais elles ne ſont pas plus raiſonnables dans la bouche des Païens ou des Déiſtes. Il y a de l'entêtement à prétendre toujours que Dieu ne s'eſt pas révélé, n'a point fait de miracles, n'a point accordé de graces, puiſque la plupart des hommes ont perſévéré dans l'incrédulité.

§. X.

Dans le 3e. Livre, Celſe change de perſonnage, il attaque les Juifs encore plus vivement que les Chrétiens; leur diſpute ſur la venue du Meſſie lui paroît frivole. Mais Origene prouve qu'elle eſt très-ſérieuſe, puiſqu'il s'agit de ſavoir ſi le Sauveur prédit par les Prophetes eſt arrivé ou non, ſi c'eſt Jeſus-Chriſt ou un autre. Sans les prophéties & les mi-

(*a*) N. 75, 78.

racles de Moïse, les Juifs n'auroient pas pu être aussi attachés à leur religion qu'ils l'ont été lorsque les Assyriens & les Rois de Syrie les ont persécutés. Comme les Nations voisines vantoient les oracles rendus par leurs Dieux, publioient une foule de miracles, auxquels Celse lui-même fait semblant de croire, il avoit été de la sagesse divine de prémunir les Juifs contre ce piége par de vraies prophéties, & par des vrais miracles (*a*).

De même, dit le Philosophe, que les Juifs se sont séparés autrefois des Egyptiens par une sédition, ainsi les Chrétiens se sont séparés des Juifs pour s'attacher à Jesus. Vous avez tort, répond Origene, de prendre les Juifs pour une peuplade d'Egyptiens, le langage de ces deux peuples a toujours été fort différent; l'Hébreu & l'Egyptien ne se ressemblent point (*b*). Une poignée de séditieux fugitifs n'a pas pu former tout-à-coup un corps de Nation, se créer un langage nouveau & des mœurs diffé-

(*a*) L. 3, n. 1, 4.

(*b*) Origene étoit d'Alexandrie & savoit l'Hébreu; il étoit en état de comparer les deux Langues.

rentes. Vous êtes encore plus injuſte d'enviſager les Chrétiens comme une troupe de Juifs ſéditieux; jamais il n'y eut de ſéditions, de meurtres, de brigandage parmi nous : tout y reſpire la modération, la charité, le zele de faire connoître la vérité, & d'inſpirer l'amour de la vertu à tous les hommes (*a*).

Quelle preuve pouvoit donner Celſe du caractere ſéditieux des Chrétiens ? » C'eſt, dit-il, que dans les commencemens, lorſqu'ils étoient en petit » nombre, ils étoient de même ſentiment; depuis que leur multitude s'eſt » augmentée, ils ont formé différens » partis qui ſe déteſtent, qui n'ont » plus rien de commun que le nom, » & qui ne ſont d'accord ſur rien «.

Origene obſerve que Celſe eſt mal inſtruit; il n'eſt pas vrai que les Chrétiens aient été d'abord en petit nombre, puiſque Jeſus-Chriſt étoit ſuivi par pluſieurs milliers de perſonnes de tous les états. Immédiatement après ſa mort il y a eu des diſputes ſur les obſervances légales, ſur la réſurrection future, ſur

(*a*) N. 5, 9.

la ſainteté du mariage, &c. les Apôtres ont réfuté pluſieurs héréſies. C'eſt une preuve de l'importance que l'on a d'abord attachée à la doctrine Chrétienne; ces diſputes ne ſont pas plus ſurprenantes que celles qui ont régné entre les différentes ſectes de philoſophie. S. Paul a très-bien dit qu'il faut qu'il y ait des héréſies, afin que l'on connoiſſe ceux dont la Foi eſt à l'épreuve (*a*).

Celſe devoit encore faire attention que les diſputes dont il parle étoient l'ouvrage des Philoſophes ſes confreres, tout le blâme en devoit retomber ſur eux; mais Dieu s'en eſt ſervi pour démontrer qu'il a été impoſſible aux Apôtres & aux premiers Fideles d'en impoſer ſur aucun fait : ils étoient ſurveillés par des ennemis jaloux, inſtruits, attentifs, très-diſpoſés à les contredire.

Ce raiſonneur déſapprouve les dogmes effrayans du Chriſtianiſme. » A Dieu ne » plaiſe cependant, dit-il, que perſonne » trávaille à détruire la croyance d'une » punition future pour les méchans, & » d'une récompenſe pour les gens de

(*a*) L. 3, N. 10, 15.

» bien ; mais les Chétiens ont dénaturé
» l'ancienne doctrine, ils épouvantent
» d'abord leurs proſélytes, comme l'on
» fait dans les myſteres des Corybantes «.

C'eſt encore ici un trait d'hypocriſie Epicurienne ; nous verrons plus bas Celſe attaquer de front le dogme de la providence. Origene le défie de dire en quoi les Chrétiens ont défiguré l'ancienne doctrine des peines & des récompenſes après la mort, ils n'en ont retranché que les fables des poëtes qui rendoient cette doctrine ridicule (*a*).

Notre Philoſophe a donc tort de comparer les belles apparences de la doctrine chrétienne à l'extérieur impoſant des myſteres Egyptiens, dont le réſultat eſt d'adorer des animaux. Par une contradiction groſſiere, il fait lui-même l'apologie des Egyptiens, en ſoutenant qu'ils n'adoroient pas les animaux, mais *les idées éternelles*. Origene n'a pas de peine à lui faire ſentir le ridicule de ce parallele ; pouvoit-on tirer du culte des Egyptiens une morale ſemblable à celle qu'enſeignoient les Apôtres (*b*) ?

(*a*) N. 16.
(*b*) N. 17, 21.

§. XI.

Mais Celſe continue à raiſonner de même. » Les Chrétiens, dit-il, ne peu-
» vent ſouffrir que l'on adore comme des
» Dieux, Hercule, Bacchus, Eſculape,
» malgré les ſervices qu'ils ont rendus
» au genre humain, parce qu'ils ont été
» des hommes, & ils adorent Jeſus com-
» me un Dieu, parce qu'il eſt apparu
» après ſa mort; mais ſes Diſciples n'ont
» vu que ſon ombre «. Il leur oppoſe les hiſtoires d'Ariſtée le Proconnéſien, de l'Hyperboréen Abaris, d'Hermotime de Clazomene, de Cléomede d'Aſtypalée, qui cependant n'ont pas été pris pour des Dieux. Le culte rendu par les Egyptiens à l'infâme Antinoüs lui paroît plus raiſonnable que celui que l'on rend à Jeſus, puiſqu'Antinoüs n'eſt pas placé dans le même rang qu'Apollon & Jupiter.

On ſent tout l'avantage que Celſe donne ici à ſon antagoniſte. 1°. Il trouve bon que l'on adore d'un culte divin Hercule, Bacchus & d'autres perſonnages très-vicieux, dont l'exiſtence n'eſt pas fort certaine, mais auxquels l'hiſtoire

ou la fable attribuent des crimes ; pendant qu'il blâme les Chrétiens d'adorer Jeſus, qui a été non-ſeulement exempt de crime, mais un modele parfait de toutes les vertus (*a*). 2°. Il admet les miracles prétendus d'Eſculape & des autres, deſquels perſonne ne peut dépoſer, & il refuſe de croire ceux de Jeſus atteſtés par des témoins oculaires, qui ont répandu leur ſang pour en confirmer la vérité (*b*). 3°. Quel avantage ont procuré aux hommes les prétendus prodiges d'Abaris, d'Ariſtée, &c. en comparaiſon de ceux de Jeſus-Chriſt, qui ont corrigé les erreurs & les vices des Fideles, qui ont détruit le culte abſurde des démons & des Dieux ſcandaleux du Paganiſme ? Que Celſe compare les mœurs des Egliſes Chrétiennes avec celles des Païens, & qu'il diſe de quel côté ſont les marques de l'opération divine (*c*).

La comparaiſon entre le culte rendu à Jeſus-Chriſt, & celui que les Egyptiens rendent à l'infâme Antinoüs, n'eſt

(*a*) L. 3, n. 22, 23.
(*b*) N. 25, 27.
(*c*) N. 28, 39.

qu'une insulte grossiere ; elle démontre combien ce Philosophe étoit corrompu, & faisoit peu de cas de la pureté des mœurs (*a*).

Il accuse néanmoins les Chrétiens d'avoir une foi aveugle, une crédulité stupide. » Ils prennent, dit-il, pour un » Dieu un mortel revêtu d'un corps ; » mais ce corps est plus corruptible que » la matiere des statues. Ils se moquent » de Jupiter dont on voit le tombeau » dans l'isle de Crète, & ils adorent » un mort, sans savoir la raison du » culte des Crétois «.

Tel est le caractere constant des ennemis du Christianisme, anciens & modernes, Origene le fait remarquer (*b*). Une crédulité puérile pour toutes les fables qu'ils ont intérêt d'accréditer ; une opiniâtreté invincible à rejetter les faits les mieux prouvés, dès qu'ils en redoutent les conséquences ; une affection ridicule de justifier les superstitions & les infamies des fausses religions ; une prévention incurable contre la sainteté attachée au culte du vrai Dieu.

(*a*) L. 3, n. 36.
(*b*) N. 39, 43.

§. XII.

Selon Celſe, les Chrétiens ne reçoivent parmi eux aucun homme inſtruit, ſage, prudent, ces qualités leur déplaiſent; mais ils font accueil aux ignorans, aux inſenſés, aux imbécilles, ils ne ſavent gagner que les eſclaves, les femmelettes & les enfans.

Origene demontre la fauſſeté de ce reproche, par les leçons que font à tous les hommes les Auteurs ſacrés, qui les invitent tous à l'étude de la vraie ſageſſe. Celſe prend de travers quelques paſſages dans leſquels Jeſus-Chriſt & les Apôtres préviennent les Fideles contre la fauſſe ſageſſe des Philoſophes, parce qu'elle trompe & corrompt les hommes. Perſonne ne doit être exclu de la connoiſſance de la vérité, Jeſus-Chriſt ni les Apôtres ne l'ont refuſée à perſonne; l'on admet au Chriſtianiſme les ſavans dociles, auſſi volontiers que les ignorans (*a*).

Lorſque Celſe compare les Docteurs Chrétiens aux Charlatans, qui n'aſſem-

(*a*) L. 3, n. 44, 49.

blent autour d'eux que la plus vile partie du peuple, Origene repouſſe cette calomnie, en expoſant les précautions que prennent les Paſteurs de l'Egliſe à l'égard des Catéchumenes pour les inſtruire, & pour s'aſſurer de leurs mœurs, avant de les admettre au baptême & à la profeſſion du Chriſtianiſme; la ſévérité de la diſcipline que l'on exerce envers les pécheurs qui ont beſoin de pénitence. Il obſerve qu'il y a eu quelques Philoſophes qui n'ont pas dédaigné d'inſtruire le peuple (*a*).

Quand ce même Cenſeur ajoute que les Docteurs Chrétiens n'oſeroient s'adreſſer à une homme grave & inſtruit, qu'ils exhortent les jeunes gens à ſe révolter contre leurs peres & leurs inſtituteurs; » Qu'il nous faſſe voir, répond » Origene, des jeunes gens que nous » ayons débauchés ou révoltés contre » leurs peres. Quant aux inſtituteurs qui » enſeignent le vice aux jeunes gens, qui » leur mettent entre les mains des fables » & des poéſies obſcenes, qui les con- » duiſent à des ſpectacles infâmes, qui » corrompent les femmes, & les ſépa-

(*a*) L. 3, n. 50, 55.

» rent de leurs maris, nous avouons » que nous faiſons notre poſſible pour » prévenir les funeſtes effets de leurs » leçons : ces inſtituteurs ſont malheu- » reuſement des Philoſophes, mais les » Sages, tels que Socrate, Pythagore » & d'autres, ont cherché avant nous » à préſerver les jeunes gens de cette » éducation peſtilentielle (*a*) «.

De ces paroles de l'Evangile : *Je ne ſuis pas venu appeller les juſtes, mais les pécheurs à la pénitence*, Celſe conclut que le Chriſtianiſme n'admet que les malfaiteurs, & fonde là-deſſus une vigoureuſe invective. Mais, dit Origene, quand nous appellons les pécheurs, c'eſt pour les rendre juſtes ; & nous en venons à bout, puiſqu'il n'y a point de malfaiteurs parmi nous. C'eſt une calomnie, d'avancer que nous ne voulons pas recevoir ceux dont la conduite eſt déja innocente, nous leur offrons au contraire les moyens de ſe rendre plus juſtes & plus parfaits. Refuſer aux pécheurs des remedes pour ſe corriger, ce ſeroit imiter un Médecin qui ne voudroit pas

(*a*) L. 3, n. 55, 58.

laiſſer approcher de lui les malades (*a*).

Mais notre Philoſophe ne vouloit point de converſions. Il dit que ceux qui ont fortifié en eux le penchant par l'habitude ne changent jamais par les punitions, encore moins par l'indulgence & le pardon. Morale déteſtable; Origene la réfute non-ſeulement par l'exemple de pluſieurs hommes que les leçons de la philoſophie ont corrigés, mais par la multitude de ceux qui ont abſolument changé de vie en embraſſant le Chriſtianiſme. Il fait voir la foibleſſe des préceptes de la philoſophie, en comparaiſon de l'efficacité de la morale chrétienne (*b*).

Quand Celſe ajoute que le changement de la nature n'eſt pas aiſé, il ne fait que rendre un hommage plus éclatant à la force ſurnaturelle de l'Evangile; mais il entend très-mal ce que diſent les Chrétiens, que *Dieu peut tout*; ils n'ont jamais voulu inſinuer par-là que Dieu peut faire des injuſtices. Celſe les calomnie encore quand il les accuſe de

(*a*) L. 3, n. 59, 64.
(*b*) N. 65, 68.

penſer que Dieu a plus d'égard pour les méchans qui excitent ſa compaſſion que pour les juſtes ; un Chrétien bien inſtruit n'admettra jamais cette maxime (*a*).

Ainſi ce Philoſophe pervertit malicieuſement la croyance & la morale chrétienne, afin de les rendre ridicules & odieuſes ; il n'a aujourd'hui que trop d'imitateurs.

§. XIII.

Au commencement du 4e. livre, il dit que les Juifs & les Chrétiens diſputent ridiculement pour ſavoir ſi Dieu eſt venu ou n'eſt pas venu ſur la terre. Pour quelle fin y viendroit-il ? Pour voir ce qui s'y paſſe ? il ſait tout. Pour corriger les hommes ? il le peut ſans venir habiter parmi nous. Pour ſe faire mieux connoître ? il eſt inſenſible à la gloire humaine. Il ne peut quitter ſa demeure, ni changer l'ordre du monde ſans le faire retomber dans le chaos.

Toutes ces queſtions & ces réponſes, dit Origene, ſont des inepties, Dieu

(a) L. 3, n. 69, 71.

ſait tout & peut tout, mais il ne peut changer de place, puiſqu'il eſt par-tout; ſans quitter ſon trône dans le Ciel, il peut ſe rendre viſible aux hommes, & ſe revêtir de leur nature pour leur rendre les leçons & les exemples de vertu plus frappans; c'eſt ce qu'il a fait (*a*).

Celſe lui-même a ſenti que ce qu'il venoit de dire avoit beſoin de correction. Dieu, dit-il, n'a pas beſoin d'être connu, mais il veut nous ſauver par cette connoiſſance; il la donne aux hommes, afin que ceux qui la reçoivent en deviennent meilleurs & ſoient récompenſés, & que ceux qui la rejettent malicieuſement ſoient punis. Mais comment après tant de ſiecles Dieu a-t-il penſé à ramener les hommes à la vertu, s'il n'y penſoit pas auparavant?

Dieu, répond Origene, n'a jamais ceſſé d'inſtruire les hommes, & de les exciter à la vertu; mais il a varié les moyens ſelon les tems, & ſelon les divers beſoins des hommes. Après leur avoir envoyé pluſieurs Prophetes, il a daigné leur donner ſon fils unique. Dieu

(*a*) L. 4, n. 2, 6.

a fait dans un temps ce qu'il n'avoit pas fait dans un autre, mais il y avoit penſé de toute éternité (*a*).

Celſe rejette ce que diſent les Chrétiens de la fin du monde & de la punition des méchans; tout cela, dit-il, n'eſt bon qu'à effrayer les ſimples. Cependant il a dit dans le livre précédent, qu'il ne faut pas détruire la croyance des peines & des récompenſes; Origene l'en fait ſouvenir, & lui ſoutient que Dieu peut venir parmi les hommes ſans quitter ſa demeure, ſans changer de bien en mal, ſans devenir foible, malheureux & méchant (*b*).

» Ou Dieu, continue Celſe, s'eſt vé-
» ritablement changé en un corps mor-
» tel, *comme les Chrétiens le penſent*,
» & cela ne ſe peut pas; ou il a ſeu-
» lement paru ainſi changé; dans ce cas
» il nous trompe & nous induit en
» erreur «. Point du tout, dit Origene, le Verbe divin ne s'eſt point changé en un corps mortel, mais il s'en eſt revêtu, il s'eſt fait véritablement homme; il n'y

(*a*) L. 4, n. 7, 9.
(*b*) N. 18.

a dans ce myſtere ni tromperie, ni danger d'erreur (*a*).

Ce Philoſophe accuſe d'un orgueil inſupportable les Juifs & les Chrétiens qui diſputent pour ſavoir ſi Dieu eſt venu à cauſe des péchés des premiers ou des ſeconds; autant vaudroit, ſelon lui, entendre conteſter les fourmis & les vers, pour ſavoir ſi Dieu fait plus de cas des uns que des autres. Il en prend occaſion d'avilir l'origine, les mœurs, les loix, la croyance des Juifs. Il ne ſe ſouvient plus d'avoir dit, n°. 7, que Dieu ſe fait connoître aux hommes afin de les ſauver; en agit-il de même à l'égard des inſectes? Pourquoi Celſe veut-il rabaiſſer les Juifs & les Chrétiens? parce qu'ils ne ſont pas infectés des mêmes ſuperſtitions & des mêmes vices que les Païens, & parce qu'ils ſoutiennent une doctrine que ce cenſeur opiniâtre ne veut pas admettre; mais peut il montrer, même parmi les Philoſophes, les vertus pratiquées par les Chrétiens (*b*)?

Quant à ce qu'il ajoute, que ſelon

(*a*) L. 4, n. 18.
(*b*) N. 23, 27.

l'idée

l'idée des Juifs & des Chrétiens, Dieu oublie le gouvernement de l'univers pour ne s'occuper que d'eux, c'eſt une calomnie ; Origene prouve par des textes formels de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, que Dieu répand ſes graces ſur tous les hommes, que Jeſus-Chriſt eſt venu & s'eſt livré à la mort pour tous. Il releve la mauvaiſe foi de ſon Adverſaire, qui tourne en ridicule les dogmes du jugement dernier, de la récompenſe des juſtes, de la punition des impies, après avoir fait ſemblant de les admettre, & qui trahit ainſi ſon Epicuréiſme ſans s'en appercevoir (*a*).

§. XIV.

Tout-à-coup Celſe change de ſujet, il attaque en particulier les Juifs & leur hiſtoire ; ce peuple, dit-il, qui n'étoit qu'une troupe d'eſclaves Egyptiens fugitifs, n'a été célebre par aucune action remarquable, on n'en a jamais fait aucun cas. Origene lui fait voir que les Juifs ont eu une croyance plus ſenſée &

(*a*) L. 4, n. 28 30.

plus vraie, des loix plus ſages, des mœurs plus pures que les autres Nations, que la Providence divine ſur ce peuple a été viſible juſqu'au moment où il s'eſt rendu coupable de la mort du Meſſie, crime en punition duquel Dieu l'a rejetté & abandonné (*a*).

Mais l'hiſtoire de la création, du déluge, de la tour de Babel, des Patriarches, paroît abſurde à notre Epicurien; ſelon lui, une partie eſt empruntée de la Mythologie des Poëtes, le reſte n'a aucun ſens, & ne peut être juſtifié par aucune allégorie. Héſiode & pluſieurs autres écrivains *divinement inſpirés* ont mieux parlé que Moïſe de l'origine du monde.

Origene prouve que Moïſe eſt plus ancien que les Poëtes Grecs, donc il n'a rien emprunté d'eux; il juſtifie en détail ce que l'Hiſtoire Sainte dit de la création, de la chûte d'Adam, du déluge, des Patriarches, dont pluſieurs actions paroiſſent repréhenſibles. Celſe prend de travers la plupart des expreſſions, mais la narration de Moïſe eſt

(*a*) L. 4, n. 31 & 3.

plus ſenſée que les fables des Poëtes; vainement les Philoſophes tâchent de pallier la turpitude de celles-ci par des allégories. L'Ecriture-Sainte ne loue ni ne juſtifie les actions blâmables, & la ſincérité des Auteurs ſacrés qui les rapportent, doit inſpirer la confiance plutôt que le mépris (*a*).

Comme nous avons diſcuté ailleurs ces mêmes faits, & que nous en avons parlé comme Origene, nous ne répéterons pas.

Au ſujet du péché d'Adam; Celſe diſoit qu'il eſt abſurde de ſuppoſer Dieu aſſez impuiſſant pour n'avoir pas pu rendre le premier homme fidele. Mais, replique Origene, on pourroit dire la même choſe de tout autre péché quelconque; la véritable abſurdité eſt de prétendre que quand les hommes péchent, c'eſt que Dieu ne peut pas les en empêcher (*b*).

Malgré l'inſpiration prétendue divine que Celſe attribue aux Poëtes, il ne s'en tient pas à leur doctrine. » La raiſon nous enſeigne, dit-il, que Dieu

(*a*) L. 4, n. 36 & ſuiv.
(*b*) N. 40.

» n'a rien pû faire de mortel & de cor-
» ruptible, que tous ſes ouvrages ſont
» immortels comme lui ; que ce ſont
» ceux-ci qui ont produit des créatures
» mortelles. L'ame eſt l'ouvrage de Dieu,
» mais la nature des corps eſt différente ;
» rien de ce qui vient de la matiere
» n'eſt immortel. Les maux de ce monde
» ne viennent point de Dieu, mais de
» la matiere, & ſont l'apanage d'une
» nature mortelle. Les révolutions de la
» nature ſe reſſemblent toujours, & ſe-
» lon l'ordre qu'elles ſuivent, *il eſt né-*
» *ceſſaire* que les maux paſſés, préſens
» & futurs, ſoient toujours les mêmes «.

Origene demande d'abord des preuves de tous ces dogmes avancés ſur l'autorité de Platon ; comment des Philoſophes qui blâment la foi, peuvent-ils croire à la ſeule parole de Platon, pendant que les Stoïciens penſent tout autrement ? puiſque Dieu a créé l'ame de l'homme, ſans doute il a auſſi créé les ames des bêtes, que Celſe ſoutient être plus parfaites & plus agréables à Dieu que les nôtres ; elles ſont donc immortelles auſſi-bien que les ames humaines. Affirmer que les maux de ce monde ſont *néceſſairement* toujours les mêmes,

c'eſt détruire la providence divine, anéantir la liberté de l'homme, & contredire l'expérience. S'il n'y a point d'autre mal que le mal moral, le péché & les vices, il eſt vrai que Dieu n'en eſt pas l'auteur, puiſque ce mal vient de la volonté de l'homme. Mais Celſe n'en ſavoit pas aſſez pour éclaircir la grande queſtion de l'origine du mal; il n'a pas ſeulement ſu diſtinguer les dogmes de Platon d'avec ceux des Stoïciens (*a*). Obſervons que dans ſon premier Livre, n°. 19, Celſe ſoutient l'éternité du monde; dans celui-ci il admet que le monde a commencé, & n°. 29, il dit que ce monde eſt l'ouvrage de Dieu; ainſi ont toujours dogmatiſé les Philoſophes, ſans être jamais d'accord avec eux-mêmes.

Comme tous les Incrédules, Celſe eſt ſcandaliſé de ce que nos Livres ſaints paroiſſent attribuer à Dieu les paſſions humaines, l'amour & la haine, la pitié & la colere; mais les Auteurs ſacrés ont été forcés de tenir ce langage pour s'accommoder à la foibleſſe de notre

(*a*) L. 4, n. 54, 68.

intelligence; ſi Dieu avoit parlé autrement, on ne l'auroit pas entendu. C'eſt la réflexion d'Origene (*a*).

§. XV.

Tantôt Platonicien & tantôt Epicurien, Celſe ne veut point que tout ait été fait pour l'homme, qui ait aucune prééminence ni aucune autorité ſur les animaux, que Dieu ait pour lui aucune prédilection. Selon lui, la nature a pourvû aux beſoins des animaux plus abondamment qu'à ceux de l'homme, & les a doués de facultés plus excellentes que les nôtres.

En traitant de la Providence, nous avons donné à cette objection la même réponſe qu'Origene; ce pere plus Philoſophe que ſon adverſaire, lui fait voir que la raiſon de laquelle Dieu a doué l'homme, eſt un don bien ſupérieur à l'inſtinct & à l'induſtrie des animaux. Celſe fait un abus continuel du langage, en tranſportant aux opérations des brutes ce qui ne peut être dit que des ac-

(*a*) L. 4, n. 71 & ſuiv.

tions réfléchies de l'homme. Tous ces ſophiſmes des Epicuriens n'aboutiſſent pas ſeulement à étouffer dans tous les cœurs les ſentimens de religion & de reconnoiſſance envers Dieu, mais à dégoûter les hommes de tous les devoirs de la morale & de la ſociété civile, en leur perſuadant que dans tout cela ils ne font rien de meilleur ni de plus louable que les brutes (*a*).

Celſe n'en demeure pas-là, il ſoutient que les animaux participent auſſi-bien que l'homme à la connoiſſance de la divinité; Dieu leur révele l'avenir, ce ſont eux qui le dévoilent à l'homme : ils ont donc une relation plus étroite que nous avec la divinité, plus de ſageſſe & de mérite que nous.

Dans ce cas-là, répond Origene, Celſe a grand tort de ne pas prendre les animaux pour maîtres, plutôt que les Philoſophes; les premiers lui auroient donné des idées de la divinité plus juſtes & plus ſenſées que celles qu'il a puiſées dans les écoles de philoſophie. Il a eu mauvaiſe grâce de blâmer le

(*a*) L. 4, n. 64, 87.

culte que les Egyptiens rendoient aux animaux; ce peuple penſoit mieux que les Grecs, qui adoroient des hommes ou des héros. Puiſque les brutes ont le talent de la divination, il eſt fâcheux qu'elles ne prévoient pas toujours les piéges qui leur ſont tendus par les hommes, & ne ſavent pas s'en garantir. Si elles étoient douées de l'eſprit prophétique, il y auroit lieu de croire que ce n'eſt pas Dieu, mais les Démons qui leur ont fait ce préſent. Applaudiſſons plutôt à la ſageſſe de Moïſe, qui a déclaré impurs la plupart des animaux auxquels les Egyptiens attribuoient le talent de la divination (a).

Etrange aveuglement d'un Philoſophe, qui aime mieux attribuer l'eſprit prophétique aux animaux, que de croire que Dieu a daigné le donner à quelques hommes choiſis; qui s'avilit juſqu'à penſer que les brutes ſont plus agréables à la divinité que les Saints, qui adopte aveuglément les fables que de mauvais Naturaliſtes ont racontées ſur les animaux, & qui n'ajoute aucune

(a) L. 4, n. 88, 94.

foi aux hiſtoires les plus reſpectables (*a*).

Mais un Philoſophe ne recuſe jamais ; Celſe enſeigne que dans ce monde qui eſt l'ouvrage de Dieu, les parties ne ſont point faites principalement l'une pour l'autre, mais pour le tout ; c'eſt du tout que Dieu prend ſoin, ſa providence ne ceſſe d'y veiller. Il ne ſe fâche pas plus contre les hommes, que contre les ſinges & contre les mouches, il ne leur fait point de menaces ; toute choſe garde le rang dans lequel Dieu l'a placée.

Ainſi après bien des détours & des contradictions, Celſe dévoile enfin ſa doctrine ; c'eſt la fatalité des Stoïciens, l'inaction de la divinité d'Epicure, le ſort égal des hommes & des animaux ; voilà où reviennent encore les Incrédules modernes. Origene ſe borne à rappeller ce qu'il a dit plus haut, ſavoir que la Providence divine eſt non-ſeulement générale ſur l'univers entier, mais particuliere à l'égard des créatures raiſonnables : Dieu les inſtruit & les menace pour les corriger, les punit & les

(*a*) L. 4, n. 95, 98

récompenſe ſelon leur mérite. Celſe a paru en convenir ailleurs, ici il ſe rétracte & ſe contredit (*a*).

Nous voyons par exemple, ce que les Incrédules ont été dans tous les temps; forts pour attaquer la vérité par mille ſophiſmes, ils ne ſavent mettre à la place que des ſyſtêmes abſurdes, contradictoires, déſolans, qui dégradent l'homme & lui ôtent toute eſpérance & tout motif de vertu.

§. XVI.

Il eſt étonnant, dit notre Philoſophe, au commencement du liv. 5e, que les Juifs qui honorent le Ciel & les Anges *ou les Démons* ne rendent aucun culte au Soleil, à la Lune, aux Planetes, aux Etoiles, qui ſont cependant les principales parties du Ciel. Il eſt abſurde de penſer que *le tout eſt Dieu*, & que les parties ne ſont point divines, qu'il faut honorer les eſprits qui apparoiſſent aux Magiciens ou dans les ſonges, & non les interprêtes de la Divinité qui ſont ſur nos têtes, ces Anges vraiment céleſtes

(*a*) L. 4, n. 99.

qui prophétiſent ſi évidemment aux yeux de tous, qui produiſent la pluie, la chaleur, les fruits, & auxquels nous devons la connoiſſance de Dieu.

Il faut, replique Origene, que Celſe n'ais pas eu l'eſprit préſent quand il a écrit ſes réflexions ; s'il y a un fait inconteſtable, c'eſt que les Juifs n'ont adoré ni le Ciel, ni les Anges, ni les Démons, ni aucune créature, mais Dieu ſeul ; que le culte de tout être ſenſible leur étoit ſévérement interdit, & que toutes les fois qu'ils ſont tombés dans cet abus, les Prophetes le leur ont reproché comme un crime. Tous les raiſonnemens que Celſe à fondés ſur la ſuppoſition contraire, ſont abſurdes.

Jamais un Juif ni un Chrétien n'avoueront que *le tout* ou le monde *eſt Dieu*, c'eſt l'ouvrage de Dieu, & quand tout ſeroit Dieu, il ne s'enſuivroit pas encore que les parties de l'univers ſont autant de Dieux différens & qu'il faut les adorer. Nos Livres ſaints le défendent & nous avertiſſent que les aſtres ſont des créatures que Dieu a faites pour l'utilité de toutes les nations (*a*). Quand on penſeroit

(*a*) Deut. c. 4, v. 19.

comme les Philoſophes, que les aſtres ſont animées par des Anges, miniſtres de Dieu, on auroit encore tort de conclure qu'il faut leur rendre le culte réſervé à Dieu ſeul (*a*).

La réſurrection future déplaît à Celſe. » Quelle eſt l'ame, dit-il, qui voulût » retourner dans un corps pourri? Dieu, » quoique tout puiſſant, ne peut remettre » dans ſon premier état un corps diſſous, » parce que cela eſt indécent & con- » traire à la nature. Il ne nie point que » Dieu ne puiſſe donner à l'ame une » vie éternelle; pour les cadavres, ils » ſont moins que la boue. Dieu eſt » lui-même la raiſon de tout ce qui eſt; » il ne peut donc rien faire contre la » raiſon ni contre lui-même. «

Origene lui repréſente que ſelon la croyance des Chrétiens, lorſque l'ame ſe réunira au corps, il ne ſera plus dans un état de pourriture, mais de gloire, d'incorruptibilité & d'impaſſibilité; ainſi l'enſeigne S. Paul. Les Philoſophes qui n'ont point admis une réſurrection générale, ont imaginé une *Palingénéſie* uni-

(*a*) Orig. l. 5, n. 6, 13.

verſelle, un cercle de révolutions au bout deſquelles le monde redeviendra tel qu'il eſt, & les hommes ſe retrouveront tels qu'ils ſont. C'a été le ſentiment des Stoïciens, duquel Pythagore & Platon ne ſe ſont par beaucoup écartés. Il eſt faux que la réſurrection ſoit contraire à la nature, puiſque la nature eſt telle que Dieu l'a faite; rien n'eſt impoſſible à Dieu que ce qui eſt contraire à la raiſon, à la juſtice, à la ſainteté (*a*).

§. XVII.

Après avoir cenſuré les Juifs, Celſe trouve cependant bon que dès le moment qu'ils ont été réunis en corps de nation, ils ſe ſoient donné des Loix conformes à leur caractere, & gardent une Religion qu'ils ont reçue de leurs aïeux. Il lui paroît convenable que tous les peuples ſuivent ce qui eſt publiquement établi. Il eſt probable, dit-il, que les intelligences prépoſées aux différentes nations, les gouvernent de la maniere qu'il convient : il n'eſt pas permis

(*a*) L. 5, n. 14, 24.

de détruire ce qui a été établi pour chaque pays dès le commencement.

Voilà donc, reprend Origene, les Juifs bien fondés à perſévérer dans leur Religion, malgré les reproches que Celſe leur a faits. Mais lorſqu'un peuple a des loix injuſtes, cruelles, abſurdes, ou des mœurs honteuſes, comme les Perſes, les habitans de la Taurique, les Lybiens, &c. eſt-il obligé de les garder, ou eſt-il permis de les changer? Les Egyptiens ſont-ils louables d'adorer des animaux, parce que cette coutume vient de leurs aïeux? Si l'on dit que ce qui eſt criminel dans un pays peut être permis & louable dans un autre, la vertu & le vice ſont donc des choſes d'inſtitution humaine; ils ne ſont tels que dans l'opinion des peuples (*a*).

Ce Pere penſe que Dieu a prépoſé, en effet, des Anges pour prendre ſoin des différentes nations, & cette croyance eſt fondée ſur pluſieurs paſſages de l'Ecriture-Sainte; mais ces Anges ne font rien que par l'ordre de Dieu. C'eſt Dieu qui, par la confuſion des langues,

(*a*) L. 5, n. 25, 28.

a placé les peuples où ils ſont, & les retient chacun dans le pays qu'il habite (*a*).

Mais, continue Celſe, s'il ſurvient de nouveaux Docteurs, je leur demanderai qui ils ſont, d'où ils viennent, qui eſt l'auteur de leurs Loix. J'avoue, dit Origene que nous ſommes de nouveaux venus; mais on ſait qui nous ſommes, d'où nous venons, & que Jeſus-Chriſt eſt l'auteur de nos Loix. A-t-il eu moins de droit de nous en donner que ces intelligences prétendues qui, ſelon Celſe, en ont fait pour les autres nations (*b*)?

Ce Philoſophe a beau ſoutenir que chaque nation doit garder ſes Loix; lorſqu'un ſage ſe trouve chez un peuple qui a des Loix ridicules ou abominables, eſt-il obligé de les ſuivre? Il doit donc en Egypte, pratiquer les ſuperſtitions des Egyptiens; les Scythes font bien de manger de la chair humaine, & les Indiens de manger leurs propres parens (*c*).

Qu'un peuple garde ſes Loix poſitives

(*a*) L. 5, n. 29, 32.
(*b*) N. 32 & 33.
(*c*) N. 34, 36.

lorſqu'elles n'ont rien de contraire à la Loi naturelle, qui eſt la Loi de Dieu, à la bonne heure; mais ſi elles y ſont oppoſées, on doit plutôt s'expoſer à la mort que de les obſerver. Ainſi nous nous garderons bien de pratiquer le polythéiſme; l'idolâtrie & les ſuperſtitions des différentes nations, parce que cela eſt défendu par la Loi de Dieu (*a*).

§. XVIII.

Celſe prétend que les Juifs ont le même Dieu que les Perſes; ceux-ci, au rapport d'Hérodote, nomment *Jupiter* toute l'étendue du Ciel; le nom ne fait rien à la choſe. Les Juifs ne ſont ni plus ſaints que les autres peuples, à cauſe de la circonciſion & des abſtinences, ni plus favoriſés de Dieu par le don qui leur a été fait de la Paleſtine : ils ne connoiſſent point *le grand Dieu*, & ils ont été trompés par Moïſe, pour leur malheur.

Tout cela eſt réfuté par Origene: ce Pere fait voir la ſainteté des dogmes, la

(*a*) L. 5, n. 37, 40.

ſageſſe des Loix, l'innocence des mœurs établies par Moïſe, le ſoin avec lequel ce Légiſlateur avoit préſervé les Juifs des abus & des déſordres qui régnoient chez les autres peuples. Les Juifs n'ont adoré ni le Ciel, ni Jupiter, mais un Dieu pur eſprit, créateur du Ciel. La circonciſion & les abſtinences qu'ils ont pratiquées ne ſont point les mêmes que celles des autres peuples, ni fondées ſur les mêmes raiſons; & l'abſtinence obſervée par les Chrétiens eſt fort différente de celle que gardoient les Pythagoriciens. Les Juifs ont été véritablement favoriſés & protégés de Dieu, tant qu'ils ont été fideles à ſuivre leur Loi, & juſqu'à la venue du Meſſie; ils ont donc *connu le grand Dieu* que les Philoſophes ne connoiſſent point & ne veulent pas adorer (*a*).

Quand le Maître des Chrétiens, pourſuit notre Cenſeur, ſeroit un Ange, il n'eſt pas Dieu, puiſqu'il a été envoyé de Dieu; d'autres Anges que lui ont été envoyés; il n'eſt pas plus grand qu'eux; il y a une ſecte de Chrétiens

(*a*) L. 5, n. 41, 51.

qui admettent un Dieu plus grand que le Créateur.

Origene obſerve que le fils de Dieu venu ſur la terre pour ſauver les hommes, n'eſt point un Ange ſemblable à ceux que Dieu a envoyés dans d'autres circonſtances ; mais l'*Ange du Grand Conſeil*, duquel les Livres ſaints & les miracles qu'il a faits atteſtent la Divinité. Les diſputes & les erreurs des différentes ſectes d'Hérétiques ne prouvent pas plus contre la doctrine Chrétienne, que les égaremens des mauvais Philoſophes contre la vraie Philoſophie (*a*).

Celſe lui-même avoue (*b*) que *la grande Egliſe* fait profeſſion d'adorer le même Dieu que les Juifs, reçoit leurs Livres, & ajoute foi à l'Hiſtoire de la création ; quoiqu'il y ait des ſectes (tels que les Marcionites) qui admettent un autre Dieu que le Créateur. Cette diſtinction faite au ſecond ſiecle entre les ſectes Hérétiques & *la grande Egliſe*, à laquelle Origene fait profeſſion d'être attaché (*c*), mérite attention.

(*a*) L. 5, n. 52, 58.
(*b*) N. 59.
(*c*) N. 61.

§. XIX.

Dans le ſixieme Livre, il eſt queſtion d'abord de la morale Chrétienne; Celſe prétend qu'elle eſt mieux traitée dans les écrits des Grecs, ſans qu'elle ait beſoin des menaces ni des promeſſes d'un prétendu Dieu ou fils de Dieu. La doctrine de Platon ſur le ſouverain bien lui paroît fort ſupérieure à celle de Jeſus-Chriſt. Ce Philoſophe, dit-il, ne ſe vante point, ne forge point de révélation, n'impoſe point la néceſſité de la Foi, ne ſe donne point pour un envoyé du Ciel.

C'eſt ici ſur-tout qu'Origene a tout l'avantage ſur ſon Adverſaire. Je conviendrai, dit-il, que les Prophetes, Jeſus & ſes Apôtres, ont parlé beaucoup plus ſimplement que Platon; mais quel effet a produit l'éloquence de ce Philoſophe & de ſes pareils, en comparaiſon de la multitude de ceux qui ont été éclairés, corrigés & changés par les leçons de l'Evangile? Preuve évidente que ce ne ſont point les paroles ni les raiſonnemens, mais la grace de Dieu qui éclaire les eſprits & touche les cœurs. Après avoir dit de belles choſes ſur le

ſouverain bien, ſur l'immortalité de l'ame, &c. nos graves Philoſophes vont avec la multitude célébrer les Fêtes de Diane, ou ſacrifier un coq à Eſculape.

Nous ſoutenons d'ailleurs que nos Ecrivains ſacrés ont mieux parlé du ſouverain bien que Platon, & ont mieux connu que lui ce qu'il falloit taire ou prêcher au peuple. Les Prophetes n'ont pu rien emprunter de Platon, puiſqu'ils ſont plus anciens que lui, & que tous les Ecrivains Grecs : quant aux Diſciples de Jeſus, c'étoient des hommes qui n'avoient fait aucune étude & n'avoient lu aucun écrit des Philoſophes (*a*).

Celſe en impoſe encore quand il prétend que ces derniers n'ont parlé ni de miracles, ni de révélations. Qui ne connoît pas les prodiges dont Pythagore s'eſt vanté ; le troiſieme œil de Platon, & le démon de Socrate ? Platon, dans le Timée, ne prend-il pas le ton d'un inſpiré, lorſqu'il fait parler Jupiter (*b*) ?

Il y a eu, nous en convenons, des impoſteurs qui exigeoient la foi de leurs auditeurs, auſſi bien que Jeſus ; mais

(*a*) L. 6, n. 1, 7.
(*b*) N. 8, 10.

ont-ils prouvé leur miſſion divine comme Jeſus a prouvé la ſienne (*a*).

Celſe ne pardonnoit point à S. Paul d'avoir dit que la ſageſſe de ce monde eſt une folie devant Dieu; cela prouve, dit-il, que ces gens-là ne veulent avoir pour Diſciples que des ignorans & des inſenſés. Origene le fait ſouvenir que les Philoſophes eux-mêmes ont diſtingué la vraie ſageſſe d'avec la fauſſe, qu'il n'eſt pas poſſible de regarder comme de vrais ſages, des hommes infatués des abſurdités du Paganiſme. Il lui ſoutient qu'il y a dans l'Egliſe Chrétienne pluſieurs hommes qui ont cultivé la Philoſophie avant d'embraſſer la Foi, d'autres qui s'y ſont appliqués depuis leur converſion (*b*).

§. XX.

Comme Celſe prétendoit que Jeſus avoit mal entendu & groſſiérement rendu pluſieurs maximes de Platon ſur l'humilité, ſur le danger des richeſſes, &c. Origene lui repréſente que Jeſus, qui

(*a*) L. 6. n. 11.
(*b*) N. 12, 14.

avoir reçu la naiſſance & l'éducation dans la Judée, qui n'avoit point étudié les Lettres, & qui paſſoit pour le fils d'un Artiſan, n'a pu avoir aucune connoiſſance des écrits ni de la doctrine de Platon. Il fait voir que les Sentences de ce Philoſophe, dont Celſe paroiſſoit le plus épris, n'approchent pas de la ſublimité des penſées & des expreſſions de nos Ecrivains ſacrés (*a*).

Nous ne parlerons ni des myſteres de Mithras, que Celſe a voulu comparer à la doctrine des Livres ſaints, ni des erreurs des Ophites, ſecte anti-Chrétienne, dont il attribuoit les abſurdités & les blaſphêmes aux Chrétiens en général; Origene montre que pour étaler une vaine érudition, ce Philoſophe confond tout, parle de choſes qu'il ne ſait pas, ne fait paroître, au lieu de ſcience, qu'un fond de malignité (*b*).

Il accuſoit les Chrétiens de magie. Ce reproche, dit Origene, ne mérite pas plus de croyance que les autres calomnies forgées contre nous. Ne nous a-t-on pas accuſés de manger, dans nos aſſem-

(*a*) L. 6, n. 15, 22.
(*b*) N. 24, 38.

blées, la chair d'un enfant, & d'y pratiquer l'impudicité la plus effrénée? Ceux qui nous connoiſſent n'ont rien vu parmi nous de ſemblable (*a*).

Selon Celſe, il eſt abſurde d'imaginer un diable, un ennemi de Dieu, nommé *Sathan*, de ſuppoſer qu'il a traverſé le fils de Dieu, & qu'il viendra ſur la terre pour tromper les hommes : on reconnoît là, dit-il, la précaution d'un impoſteur qui veut en empêcher un autre de faire des Diſciples. C'eſt une imitation groſſiere de la fable des Titans, qui ne ſignifie autre choſe que le combat des élémens. Il valoit mieux exterminer le diable que d'en menacer les hommes.

Si Celſe étoit mieux inſtruit, il ſauroit qu'il eſt fait mention du diable dans les Livres de Moïſe & dans celui de Job, qui ſont fort antérieurs à ceux des Poëtes inventeurs de la fable des Titans. Mais les Auteurs ſacrés n'ont jamais enſeigné que le démon puiſſe rien opérer contre la volonté de Dieu, ou prévaloir contre le fils de Dieu. Dieu ne permet au démon d'exercer ſon pouvoir qu'autant qu'il le

(*a*) L. 6, n. 39, 40.

faut pour éprouver la vertu & montrer la différence qu'il y a entre les bons & les méchans. Il en eſt de même de ce qui eſt dit de l'Antechriſt (*a*). D'ailleurs nous avons vu que Celſe lui-même admet des démons ou des génies, les uns bons, les autres mauvais, & qu'il attribue à ces derniers les miracles des Chrétiens.

§. XXI.

Par un de ſes écarts ordinaires, Celſe paſſe à un autre ſujet. Les Anciens, dit-il, ont enviſagé le monde comme engendré de Dieu, ils l'ont appellé l'enfant ou le fils de Dieu ; les Chrétiens ont abuſé de ce terme pour donner à Dieu un fils.

Mais, ſelon la remarque d'Origene, Moïſe & les Prophetes qui parlent du fils de Dieu, ont précédé de long-tems ceux que Celſe appelle *les anciens*. Il y a un paſſage dans lequel Platon nomme *fils de Dieu*, non le monde, mais le formateur du monde ; Celſe n'a pas oſé le citer. Il ne blâme point les Stoïciens

(*a*) L. 6, n. 42, 46.

qui

qui égaloient leur prétendu ſage à Jupiter ; de quel droit conſerve t-il les Chrétiens, parce qu'ils croient que le verbe de Dieu s'eſt uni ſubſtantiellement à l'humanité de Jeſus (*a*) ?

L'hiſtoire de la création lui ſemble ridicule, déja il l'avoit attaquée dans ſon quatrieme livre ; mais avant d'en relever les circonſtances, il demande : » Si tout eſt l'ouvrage de Dieu, pour» quoi a-t-il fait des maux, & pour» quoi ne les prévient-il pas ? Com» ment peut-il ſe repentir d'avoir créé » des ingrats, & des méchans, ſe plain» dre de ſon propre ouvrage, mena» cer & punir ſes enfans ? «

Que Celſe lui-même réponde à ſa propre objection, réplique Origene, puiſqu'il enſeigne comme nous que c'eſt Dieu qui a fait le monde tel qu'il eſt. Selon nos Ecritures, & ſelon les Philoſophes les plus ſenſés, il n'y a point *de mal* proprement dit dans le monde que le péché ; or ce n'eſt pas Dieu qui en eſt l'Auteur. Les ſouffrances, les châtimens ſervent à corriger les pécheurs & à

(*a*) L. 6, n. 47, 48.

purifier les juſtes; ce ne ſont point des *maux abſolus*, mais relatifs. Parce que Dieu ne prévient pas tous les crimes, il ne s'enſuit pas qu'il ne puiſſe les empêcher; mais l'homme, en qualité d'agent libre, réſiſte aux leçons & aux graces de Dieu. Le repentir, ſans doute, ne convient pas à Dieu; mais nous avons expoſé ailleurs en quel ſens l'Ecriture ſemble attribuer à Dieu les paſſions & les affections humaines (*a*).

Au jugement de Celſe, c'eſt une abſurdité de partager en ſix jours l'ouvrage de la création, & de ſuppoſer du jour avant que le ſoleil ait tourné. Selon la narration de Moïſe, Dieu parle, commande, travaille des mains, augmente ſon ouvrage, ſe repoſe enſuite comme un ouvrier foible & fatigué, &c. Dieu, dit-il, ne reſſemble ni à l'homme, ni à aucune autre eſpece; il eſt donc faux que l'homme ſoit fait à ſon image.

Origene répond briévement à chacun de ces reproches, & renvoie au commentaire qu'il avoit fait ſur le livre de la Geneſe, & ſur l'Hiſtoire de la créa-

(*a*) L. 6, n. 53, 58.

tion (*a*). Nous avons traité ce ſujet, tome V, ch. 3, art. 1.

§. XXII.

On dit, continue le Philoſophe, que Dieu trop grand pour être compris, a envoyé ſon eſprit revêtu d'un corps, afin que nous puiſſions l'entendre & recevoir ſes leçons; c'eſt à-peu-près le ſentiment des Stoïciens qui regardent Dieu comme un eſprit qui pénetre & renferme toutes choſes. Dans ce cas, le fils de Dieu n'étoit point immortel. Si en mourant il a rendu l'eſprit à Dieu, il n'a pu reſſuſciter corporellement. Dieu n'a pas pu recevoir un eſprit ſouillé par ſon ſéjour dans un corps. Il pouvoit faire deſcendre ce corps du Ciel, ſans le faire naître d'une femme, alors tout le monde auroit cru en lui. D'ailleurs le corps de Jeſus n'a été remarquable par aucune qualité divine; on dit au contraire, qu'il étoit de petite ſtature, d'une phyſionomie abjecte & peu agréable.

Origene montre la différence qu'il y a

(*a*) L. 6, n. 60, 66.

entre l'opinion des Stoïciens & la croyance Chrétienne. L'eſprit ou l'ame du monde qu'admettoient ces Philoſophes, étoit un mêlange de corps & d'eſprit; le Verbe divin, créateur du monde, n'a rien de corporel, il n'eſt donc ni mortel, ni corruptible. Il a pris un corps & une ame : or cette ame eſt encore un eſprit & non un corps; elle eſt donc immortelle. Jeſus en mourant a rendu ſon ame à Dieu, mais elle n'a pas été ſéparée du Verbe divin; elle s'eſt réunie au corps de Jeſus qui eſt ainſi reſſuſcité. Le Verbe divin n'a point été ſouillé par ſon union avec un corps, puiſque ce corps a été formé du ſang d'une Vierge, par l'opération divine; jamais les Stoïciens n'ont penſé que l'eſprit ou l'ame du monde fût ſouillée par ſon union avec le corps.

Quand Dieu auroit formé le corps de Jeſus hors du ſein d'une femme, quand il l'auroit fait deſcendre du Ciel, perſonne n'auroit pu deviner ce miracle, s'il n'avoit pas été prouvé d'ailleurs. Origene n'avoue point que Jeſus ait eu rien d'abject ou de déſagréable à l'extérieur, & il obſerve que quand Jeſus l'a voulu, il a fait paroître en lui tout l'éclat de la

divinité ; c'eſt ce qu'ont vu ſes Diſciples dans ſa transfiguration (*a*).

Mais, replique le Philoſophe, ſi Dieu éveillé d'un long ſommeil, comme le Jupiter de la Fable, a voulu enfin délivrer le genre humain de ſes maux, pourquoi n'a-t-il envoyé ſon Eſprit que dans un coin de l'Univers ? Il falloit le faire deſcendre dans pluſieurs corps & l'envoyer par-tout le monde. Les Chaldéens, les Egyptiens, les Perſes, les Indiens, méritoient mieux cette faveur que la nation mépriſable des Juifs. Dieu qui connoît toutes choſes, a cependant ignoré qu'il envoyoit ſon fils à des hommes pervers qui le mettroient à mort (*b*).

Ces ſarcaſmes, dit Origene, ne montrent que de l'ignorance. Dieu n'a jamais ceſſé de veiller ſur le genre humain & d'y répandre ſes bienfaits ; il ne s'eſt jamais rien fait de bien parmi les hommes, ſinon parce que le Verbe divin eſt venu dans les ames de ceux qui étoient capables, du moins pour un tems, de recevoir ſes opérations. Mais il a voulu accomplir l'incarnation dans

(*a*) L. 6, n. 68, 77.
(*b*) N. 78.

le tems & dans le lieu où ce Myſtere étoit annoncé, & chez le peuple qui en étoit averti. Celſe, qui a exalté la ſageſſe des autres nations, a oublié que les Chaldéens ont infecté le monde des folies de la divination, qu'il a tourné lui-même en ridicule la ſuperſtition des Egyptiens, que les Perſes ſe ſont permis des inceſtes abominables, & qu'il a reproché aux Indiens de manger de la chair humaine; les Juifs ont-ils rien fait de ſemblable? Dieu ignoroit ſi peu que ſon fils ſeroit mis à mort, que cela étoit prédit par les Prophetes (*a*).

Ainſi l'entêtement des Incrédules a toujours été de ſoutenir que Dieu n'a pas pu faire une grace quelconque à un peuple, ni à un particulier, ſans l'accorder de même à tous les hommes; mais Celſe, qui faiſoit tant de cas de la Philoſophie, pouvoit-il ſoutenir que Dieu l'avoit également fait éclore chez tous les peuples; & les Déiſtes, qui ſe ſavent ſi bon gré de leur ſageſſe, ſont-ils perſuadés que Dieu en a donné une doſe égale à tous les hommes?

(*a*) L. 6, n. 78, 81.

§. XXIII.

Le Cenſeur du Chriſtianiſme attaque les Prophéties dans le livre ſeptieme. Il lui paroît étrange que les Chrétiens ne faſſent aucun cas des oracles du Paganiſme, & ajoutent foi à tous ceux qui ont été rendus dans la Paleſtine (*a*).

Origene lui fait remarquer d'abord que la plupart des Diſciples d'Epicure ſe moquoient des oracles & n'en faiſoient aucun cas. En effet, vu la maniere indécente dont la plupart de ces oracles étoient rendus, vu l'effet qu'ils produiſoient, qui étoit de retenir les peuples dans l'erreur, s'il y avoit du ſurnaturel, on devoit l'attribuer aux mauvais Démons plutôt qu'à Dieu. On ne peut rien reprocher de ſemblable aux Prophetes Juifs, leur vie, leurs mœurs, leur courage, ont été d'accord avec les vérités & les leçons de morale qu'ils donnoient aux hommes.

C'eſt une impoſture de la part de Celſe d'avancer qu'il a vu dans la Ju-

(*a*) L. 7, n. 3.

dée ou ailleurs des Prophetes tels que ceux des Juifs. Origene, pour démontrer l'authenticité & la vérité des prophéties des Juifs, renvoie aux commentaires qu'il avoit écrits ſur Iſaïe, ſur Ezéchiel, & ſur quelques-uns des petits Prophetes, où il a montré le ſens de leurs prédictions, & a prouvé que ce ne ſont point des énigmes indéchiffrables, qu'on ne peut point les adapter à quel ſujet l'on veut, comme Celſe le prétend (*a*).

Selon ce dernier, on doit rejeter ces Prophéties ſans examen, parce qu'elles prédiſent des choſes indignes de Dieu; il ne convenoit pas plus à Dieu de manger de la chair de brebis, de boire du fiel & du vinaigre, que d'avaler de l'ordure; de vrais Prophetes n'ont pu le prédire, parce que cela eſt abſurde & impie.

Celſe en impoſe groſſiérement; les Prophetes n'ont point prédit que Dieu ou la Divinité boiroit du fiel ou du vinaigre, ſouffriroit ou mourroit; Jeſus n'a pas ſouffert & n'eſt point mort en tant que Dieu, mais en tant qu'homme.

(*a*) L. 7, n. 3, 11.

On ne prouvera jamais qu'il étoit indigne de la Divinité d'être unie à un homme qui devoit mourir pour ſauver les hommes, pour les détromper de leur aveuglement, pour les amener à la connoiſſance du vrai Dieu & de ſon culte (*a*).

Le même Dieu, pourſuit Celſe, qui a ordonné aux Juifs, par Moïſe, d'amaſſer des richeſſes, d'aſſervir les autres peuples, d'exterminer leurs ennemis, ne peut avouer pour ſon fils Jeſus qui a commandé le contraire, qui veut que l'on renonce aux biens de ce monde, que l'on ſouffre les injures, &c.

Après avoir donné d'abord un ſens figuré & tropologique aux Loix de Moïſe, pour les concilier avec celles de l'Evangile (*b*), Origene répond plus directement : Moïſe, dit-il, a donné des Loix civiles, politiques & nationales, telles qu'il les falloit pour fonder & maintenir la République Juive. Cette nation n'auroit pas pu ſubſiſter, s'il ne lui avoit pas été permis de ſe défendre, même d'attaquer ſes ennemis, de punir

(*a*) L. 7, n. 12, 17.
(*b*) N, 18, 25.

les criminels, &c. Jeſus-Chriſt, au contraire, donne des Loix morales & des conſeils de perfection pour les particuliers qui vivent dans le ſein d'une nation policée, & ſont protégés par les Loix civiles. Il n'y a donc aucune contradiction entre les Loix de l'Evangile & celles de Moïſe, puiſque l'objet n'en eſt pas le même (*a*).

§. XXIV.

Suivant l'opinion de Celſe, les Chrétiens ont tort d'attribuer à Dieu un corps & une forme humaine; mais il eſt clair qu'en cela il les calomnie (*b*).

Platon, dit-il, & les Anciens n'ont eu qu'une idée très-obſcure du ſéjour des ames après la mort; les Chrétiens n'en ont pas une idée plus claire, lorſqu'ils ſe flattent d'aller un jour *dans une meilleure terre*. Mais Celſe donne mal-à-propos un ſens groſſier à des expreſſions très-innocentes, puiſque les Philoſophes mêmes ont été forcés de peindre la félicité future ſous des images corporelles,

(*a*) L. 7, n. 26.
(*b*) N. 27.

il n'eſt pas étonnant que les Auteurs ſacrés aient fait de même (*a*).

Après avoir accuſé les Chrétiens d'imaginer un Dieu corporel, Celſe ſoutient que dans l'antre de Trophonius, dans les grottes d'Amphiaraüs & de Mopſus, les Dieux ſe montrent réellement ſous une figure humaine, & ſe font voir tant qu'on veut; & par une nouvelle contradiction, il s'emporte contre les Chrétiens, parce qu'ils veulent, dit-il, voir Dieu des yeux du corps.

Origene ſe moque avec raiſon des preſtiges auxquels ſon Adverſaire ſemble ajouter foi, des idées fauſſes qu'il prête aux Chrétiens en les calomniant, de l'opiniâtreté avec laquelle il leur attribue les abſurdités des Ophites, ſecte ennemie du Chriſtianiſme (*b*).

Platon a dit qu'il eſt difficile de découvrir le Créateur & le Pere de ce monde, & impoſſible de le faire connoître à tous; Origene fait remarquer que Jeſus-Chriſt, plus habile que les Philoſophes, a fait connoître Dieu aux

(*a*) L. 7, n. 28, 31.
(*b*) N. 35, 41.

plus ignorans; il demontre le ridicule de Celſe, qui ſoutient que le verbiage ſouvent inintelligible des Philoſophes, a été plutôt inſpiré de Dieu que les leçons de Jeſus-Chriſt. Il obſerve que la prétendue ſageſſe de ces Maîtres orgueilleux n'a ſervi qu'à les rendre auſſi vicieux que les autres hommes, comme S. Paul le leur reproche, au-lieu que les leçons de Jeſus-Chriſt corrigent les hommes de leurs vices, & les portent efficacement à la vertu (*a*).

Si vous vouliez un nouvel objet d'adoration, continue l'ennemi du Chriſtianiſme, ne valoit-il pas mieux adorer Hercule, Eſculape, Orphée, Anaxarque ou Epictete, qu'un homme tel que Jeſus? Epictete, frappé par ſon Maître, lui dit ſans s'émouvoir: *Vous me caſſerez la jambe;* lorſqu'elle fut caſſée: *Ne vous l'avois-je pas bien dit?* Votre Dieu a-t-il rien dit de ſemblable dans ſon ſupplice?

Notre Dieu n'a rien dit, répond Origene, & cela eſt encore mieux; la patience de Jeſus a été invincible, non-ſeulement dans ſon ſupplice, mais pen-

(*a*) L. 7, n. 42, 48.

dant toute ſa vie. Hercule a été célebre par des vols, des violences, des impudicités; Orphée a écrit ſur les Dieux d'auſſi grandes abſurdités que les autres Poëtes: ce ne ſont point là des hommes dignes de vénération (*a*).

Celſe s'étonne encore de ce que les Chrétiens ne peuvent ſouffrir les ſimulacres. » Pluſieurs nations barbares & » athées, dit-il, font de même; Hé- » raclite blâme hautement ce culte. Eſt- » ce parce que les ſtatues ne ſont pas » des Dieux? Jamais perſonne n'a été » aſſez inſenſé pour le croire. Diront-ils » que les Dieux n'ont pas une forme » humaine? Mais ils enſeignent que » Dieu a fait l'homme à ſa reſſem- » blance, & eux-mêmes adorent Dieu » ſous une figure humaine. Soutiendront- » ils que les Êtres repréſentés par les » ſtatues ne ſont pas des Dieux, mais » des Démons? Ils n'adorent ni Dieu, » ni les Démons, mais un homme mort «.

Qu'importe, dit Origène, que les Scythes, les Lybiens, les Perſes n'adorent point les ſimulacres des Dieux des

(*a*) L. 7, p. 53, 57.

Grecs, s'ils adorent d'autres créatures? On ſait que les Perſes adorent le Soleil, & d'autres êtres ſenſibles; les Chrétiens adorent Dieu ſeul, parce qu'il a défendu d'adorer autre choſe. Si les Philoſophes ne regardent point les ſtatues comme des Dieux, pourquoi induiſent-ils en erreur les ignorans, en rendant à ces ſtatues les honneurs divins? Déja nous avons répété dix fois à Celſe que ce n'eſt point le corps de l'homme qui a fait à l'image de Dieu, mais ſon ame. Nous n'avons garde d'adorer les Démons, puiſqu'au nom de Jeſus-Chriſt nous les chaſſons des corps dont ils ſe ſont emparés (*a*).

§. XXV.

C'eſt ſur la fin du ſeptieme livre & au commencement du huitieme, que Celſe entreprend l'apologie du Polythéiſme, par conſéquent de l'idolâtrie qui en étoit inſéparable. » Pourquoi, dit-il, ne ren-» doit-on pas un culte aux Démons ou » Génies? Ce qui ſe fait par un Dieu, » par les Anges, par les Génies, par les

(*a*) L. 7, n. 62, 67.

» Héros, ne ſe fait qu'en vertu de la » volonté du *Dieu ſuprême*; celui qui » leur a donné le pouvoir & l'autorité » ſur certaines parties de la nature. Qui- » conque honore Dieu, ne doit-il pas » honorer auſſi les Êtres auxquels Dieu » a donné du pouvoir.

Nous nions abſolument, répond Origene, que Dieu ait confié le gouvernement de la nature à des Êtres vicieux, bizarres, malfaiſans, tels que vos prétendus Dieux, Héros ou Démons. S'il leur a laiſſé quelque pouvoir, il eſt tel que celui que les Magiſtrats donnent aux bourreaux pour tourmenter les criminels, ou celui que les brigands donnent à leurs Chefs afin d'en être aidés à faire du mal (*a*).

Selon les Chrétiens, on ne doit point ſervir deux Maîtres. » Cette maxime, » dit Celſe, ne convient qu'à des ſédi- » tieux qui cherchent à rompre toutes ſo- » ciété avec les autres hommes, & qui » attribuent à Dieu leurs propres affec- » tions. Cela peut être vrai à l'égard des » hommes qui ont beſoin du ſervice en-

(*a*) L. 7, n. 68, 70.

» tier de leurs eſclaves, & qui ne peu-
» vent rien relâcher, qu'à leur propre
» déſavantage; mais Dieu n'a beſoin de
» rien, il ne peut rien perdre ni rien ac-
» quérir; il eſt donc abſurde de lui attri-
» buer de la jalouſie, comme ſi c'étoit
» un homme ou un Génie particulier.
» Celui qui honore pluſieurs Dieux ſe
» rend par-là même agréable au Dieu
» ſouverain, en honorant ſes ſerviteurs.
» Ce ſeroit un crime de rendre un culte
» à des Êtres pour leſquels Dieu n'a
» point ordonné de culte; mais ce n'en
» eſt pas un de le rendre à ceux qui lui
» appartiennent, & qui dépendent de
» lui «.

Donc, conclut Origene, c'eſt à Dieu ſeul de décider de l'objet de nos adorations; or il a daigné nous en inſtruire par Jeſus-Chriſt. Ce divin Maître a dit: Vous adorerez le Seigneur votre Dieu & vous le ſervirez ſeul; conſéquemment nous adorons Dieu par Jeſus-Chriſt ſon fils ou ſon Verbe, non parce qu'il a beſoin de notre culte, ou parce qu'il perdroit quelque choſe ſi nous le rendions à d'autres, mais parce que nous devons lui obéir, & que notre bonheur éternel en dépend. Mais comment Celſe

prouvera-t-il que Dieu a ordonné d'adorer les Génies ou Démons, que ce culte n'eſt pas l'ouvrage de l'ignorance & de la corruption des hommes? Dieu n'a pas pu commander un culte auſſi infâme que celui d'Antinoüs, &c. Quant à Jeſus-Chriſt, il a prouvé par ſes miracles & par ſes vertus qu'il doit être honoré comme ſon Pere (*a*).

On doit conſerver la ſociété avec les hommes dans tout ce qui eſt juſte & raiſonnable, & non dans ce qui eſt abſurde & criminel; c'eſt une maxime de Celſe lui-même.

§. XXVI.

Il inſiſte néanmoins. » Celui, dit-il, » qui, en parlant de Dieu, affirme » qu'il n'y a qu'un ſeul Seigneur, eſt » un impie; il diviſe le Royaume de » Dieu, il y ſuppoſe un ſédition & des » factions, comme ſi Dieu pouvoit » avoir des rivaux. ».

Cela pourroit être vrai, replique Origene, ſi Celſe avoit commencé par prou-

(*a*) L. 8, n. 2, 10.

ver que les Génies ſont des Dieux, & non de mauvais Démons. Loin de diviſer le Royaume de Dieu, nous prétendons que Dieu ſeul regne ſouverainement ſur tout l'univers par Jeſus-Chriſt ſon Verbe ou ſon fils ; au lieu que Celſe partage le gouvernement de ce monde entre pluſieurs Dieux qui s'accordent fort mal (*a*).

Mais, ſelon l'uſage de tous les Philoſophes, Celſe continue à ſe contredire & à ſe réfuter. » Si les Chétiens, dit-» il, n'adoroient qu'un ſeul Dieu, on » pourroit admettre leurs raiſons ; mais » ils honorent à l'excès un homme né » depuis peu, & ne croient point pé-» cher contre Dieu, en honorant ſon » Miniſtre. «

Origine ſoutient que Dieu le pere & ſon fils ſont un ſeul Dieu, quoique deux perſonnes divines ; ainſi Jeſus l'a enſeigné. Si, ſous le nom de *Miniſtres de Dieu*, Celſe entendoit les bons Anges, on pourroit convenir qu'il faut les honorer, en diſtinguant cependant les différentes eſpeces de culte & de ſervice ; mais nous ne reconnoîtrons jamais pour

(*a*) L. 8, n. 11.

Miniſtres de Dieu de mauvais Démons qui détournent tant qu'ils peuvent les hommes du culte de Dieu (*a*).

Celſe pourſuit le même reproche. » Sous prétexte, dit-il, d'adorer le grand » Dieu, les Chrétiens adorent un fils de » l'homme, auquel ils donnent le pre- » mier rang; ils diſent qu'il eſt plus » puiſſant que Dieu qui gouverne toute » choſe, qu'il eſt ſon Seigneur. «

Fauſſe doctrine, dit Origene, nous la déſavouons; Celſe l'a emprunté de quelque ſecte obſcure d'Hérétiques : à Dieu ne plaiſe que nous penſions que le fils eſt plus grand que le pere, pendant que Jeſus-Chriſt a enſeigné formellement le contraire (*b*).

Lorſque Celſe reproche aux Chrétiens de nouveau l'horreur qu'ils témoignent pour les ſimulacres, les Temples, les Autels, Origene lui répond que le Temple & l'Autel le plus digne de Dieu eſt l'ame d'un Juſte, qu'aucun ſacrifice, aucun parfum ne lui eſt auſſi agréable que les vœux & les prieres d'un cœur pur; que le vrai ſimulacre de la Divinité eſt

(*a*) L. 8, n. 12 & 13.
(*b*) N. 14, 16.

un homme qui ſait imiter les vertus de Jeſus-Chriſt, image parfaite de Dieu ſon pere (*a*).

Il ne s'enſuit pas de-là que du temps d'Origene les Chrétiens n'avoient aucun Temple, ni aucun lieu d'aſſemblée, le contraire eſt prouvé par des témoignages poſitifs ; nous en citerons quelques-uns, dans le Chap. IX, art. 3, §. 2 (*b*).

Mais Celſe ne vouloit pas qu'ils euſſent d'autres aſſemblées que celle des Païens : » Dieu, dit-il, eſt le Dieu de » tous les hommes, la bonté même, » ſans beſoins & ſans jalouſie; qui em- » pêche donc ceux qui ſe conſacrent à » ſon culte d'aſſiſter aux Fêtes publi- » ques ? « C'eſt, dit Origene, que ces Fêtes ne ſe font point à l'honneur de Dieu, mais des Démons, qu'elles ſont abſurdes, ſcandaleuſes, fondées ſur des fables. Il oppoſe à ces cérémonies païennes la ſainteté des Fêtes que célebrent les Chrétiens, le Dimanche, Pâques & les jours précédens, la Pentecôte (*c*).

» Si les Idoles *ne ſont rien*, continue

(*a*) L. 8. n. 17, 20.

(*b*) Voyez la note des Editeurs d'Origene, ſur cet endroit.

(*c*) N. 21, 23.

» l'Apologiſte du Paganiſme, quel mal » y a-t-il d'aſſiſter aux feſtins publics ? » Si ce ſont des Démons, ſans doute ils » appartiennent à Dieu ; on doit donc les » croire, les honorer ſelon les Loix, les » prier de nous être propices. « Origene oppoſe à cette doctrine la défenſe que fait S. Paul aux Fideles, de participer à la table des Démons (*a*). Il nie que ces mauvais Eſprits appartiennent à Dieu autrement que les méchans, avec leſquels il ne faut avoir aucun commerce (*b*).

Celſe s'éleve contre la défenſe faite par S. Paul. » Les Chrétiens, dit-il, » s'abſtiennent des victimes, pour *ne* » *point participer à la table des Dé-* » *mons ;* mais les fruits & les grains » qu'ils mangent, le vin & l'eau qu'ils » boivent, l'air qu'ils reſpirent, ſont » auſſi le don de certains démons qui » ont reçu commiſſion d'y préſider «.

Folles idées, replique Origene. Si Dieu a établi des intelligences pour préſider aux dons de la nature, ce ſont de bons Anges, & non les Démons dont les Païens ont l'imagination frappée.

(*a*) 1. Gor. c. 8. v. 4.
(*b*) Orig. L. 8, n. 24, 27.

Dieu ne laiſſe à ces derniers aucun pouvoir, ſi ce n'eſt de corrompre quelquefois les dons de la nature, de cauſer la ſtérilité ou la peſte, pour punir les hommes : ainſi l'enſeignent nos Livres ſaints (*a*).

Notre Philoſophe, Païen dévot, ou qui en fait ſemblant, dit que les Chrétiens n'inſultent point impunément les Dieux ni leurs ſimulacres, qu'on les bannit de tous les pays du monde, qu'on les charge de chaînes, qu'on les traîne au ſupplice, qu'on les attache au gibet, ſans que leur Dieu en tire aucune vengeance : au lieu que ceux qui ont crucifié & mis à mort ce Dieu prétendu, n'ont éprouvé aucune punition de leur crime pour lors, ni long-tems après. Aujourd'hui l'on vient nous dire que les tourmens des Martyrs ſont des fables.

Origene nie que les Chrétiens aillent inſulter les Dieux ni leurs ſimulacres; il dit que les perſécuteurs ſont ſans doute excités par les démons, mais qu'ils ſont déja punis par leur aveuglement, & que Dieu leur réſerve dans l'autre vie des

(*a*) L. 8, n. 28, 37.

ſupplices plus terribles. Il ſoutient de nouveau que les Juifs ont été punis, de la maniere la plus éclatante, par la ruine de leur Ville & de leur Temple, par leur exil, & par le carnage de leur nation (*a*).

§. XXVII.

Pour preuve de la puiſſance des Dieux, Celſe allegue les prodiges, les oracles, la divination, les augures, les voix entendues dans les Temples, les apparitions des Dieux en ſonge, les bienfaits reçus par leurs adorateurs, les châtimens tombés ſur les prophanateurs des Sanctuaires, & toutes les autres merveilles dont les Païens repaiſſoient leur crédulité.

Telle eſt l'inconſéquence d'un Philoſophe incrédule, il croit comme un enfant des oracles & des prodiges dont les diſciples de Démocrite, d'Epicure & d'Ariſtote ſe ſont moqués, & ne veut pas croire ceux dont il eſt parlé dans les Livres des Juifs & des Chrétiens. Sans entrer dans la comparaiſon des preuves

(*a*) L. 8, n. 38, 44.

alléguées en faveur des uns & des autres, on doit ſans doute regarder comme divins ceux qui ont eu pour objet de porter les hommes à la vertu, & comme diaboliques ceux qui n'ont abouti qu'à les aveugler & à les corrompre (*a*).

Celſe, tout prévenu qu'il eſt, avoue cependant que les Chrétiens vont à la mort ſans répugnance, plutôt que d'abjurer leur religion, & dans l'eſpérance d'une éternelle félicité. Il obſerve que cette croyance d'une vie à venir ne leur eſt pas particuliere; qu'elle eſt enſeignée par les Pontifes & par les Myſtagogues: c'eſt une vérité, dit-il, que perſonne ne doit abandonner. Mais il reproche aux Chrétiens d'être trop attachés à la foi de la réſurrection des corps, & de faire plus de cas de la béatitude du corps que de celle de l'ame.

Il y a, ſelon la remarque d'Origene, une différence eſſentielle entre les divers Docteurs qui ont enſeigné aux hommes la vie à venir; les Juifs & les Chrétiens s'en ſont ſervis pour exciter les hommes à la vertu, les Païens n'en ont tiré aucune

(*a*) L. 8, n. 45, 48.

conſéquence

conſéquence pour les mœurs. Il eſt faux, dit ce Pere, que nous faſſions plus de cas de la félicité du corps que de celle de l'ame; mais nous devons eſpérer & déſirer tout ce que Dieu nous a promis; or il nous a promis l'un & l'autre (*a*).

N'oublions pas que Celſe, qui affecte ici un zele hypocrite pour la doctrine des peines & des récompenſes futures, l'a cependant ſappée par le fondement, dans ſon quatrieme Livre, n. 99.

Il conclut que ſi les Chrétiens s'obſtinent à refuſer d'honorer les Dieux, il faut leur interdire toutes les fonctions de la vie & les exterminer, ſi bien qu'il n'en reſte plus. Admirons, dit Origene, cette douceur charitable & philoſophique; mais Dieu ſaura toujours protéger ſes adorateurs contre la fureur de leurs ennemis (*b*).

Après avoir cité, pour preuve de l'exiſtence & du pouvoir des Démons, l'opinion des Egyptiens, dont il a mépriſé ailleurs les ſuperſtitions, Celſe reconnoît que, ſelon les Sages, la plupart de ces Démons terreſtres aiment les

(*a*) L. 8, n. 49, 50.
(*b*) N. 55, 57.

Femmes, le ſang, l'odeur des chairs brûlées, la muſique; que leur pouvoir ſe borne à ſoigner le corps, à prédire l'avenir, à connoître ce qui regarde les mortels. On ne doit les honorer, dit-il, qu'autant que l'on s'en trouve bien, & non par goût & par caprice.

Autorité fort reſpectable, ſans doute, que celle des Egyptiens; faut-il les en croire plutôt que Jeſus-Chriſt, & préférer la magie au Chriſtianiſme? Nous laiſſons à examiner, pourſuit Origene, quel homme doit être le plus agréable à Dieu, celui qui ſe confie & ſe dévoue à lui ſeul, ou celui qui s'amuſe à rechercher la nature, les inclinations, les opérations des Démons, & les ſuperſtitions par leſquelles on peut leur plaire. Puiſque, ſelon l'aveu de Celſe, la plupart ſont vicieux, malheur aux inſenſés qui s'attachent au ſervice de pareils maîtres (*a*).

Ce Philoſophe n'en eſt pas moins obſtiné dans ſes préjugés. Selon lui, il faut honorer non-ſeulement ceux qu'il appelle les Princes & les Gouverneurs

(*a*) L. 8, n. 58, 62.

de ce monde, mais il faut obéir aux Rois, aux Souverains qui le veulent ainſi.

Il faut leur obéir, ſans doute, reprend Origene, lorſqu'ils ne nous commandent point de crime, S. Paul nous l'ordonne; mais s'ils veulent nous rendre impies envers Dieu, & nous forcer à honorer les Démons, il faut endurer la mort plutôt que de le faire. Ainſi nous ne jurons ni par la fortune de Céſar, ni ſon Génie, ſoit que ce prétendu Génie exiſte ou n'exiſte pas (*a*).

Celſe lui-même eſt forcé d'approuver cette conduite. Si l'on commandoit, dit-il, à un Adorateur du vrai Dieu de dire une impiété, ou de faire une mauvaiſe action, il ne doit jamais obéir; il doit plutôt ſouffrir la mort & les tourmens que de mal penſer ou de mal parler de Dieu. Mais il n'eſt pas vrai, comme il le ſoutient, qu'en honorant le Soleil ou Minerve, on adore Dieu lui-même (*b*).

(*a*) L. 8. n. 63, 65.
(*b*) N. 66.

§. XXVIII.

Si tout le monde vous imitoit, dit-il, le Souverain ſe trouveroit ſeul, les Barbares s'empareroient de l'Empire, vous ſeriez exterminés avec votre religion & votre prétendue ſageſſe. Vainement vous direz que ſi les Romains quittoient leur Religion & leurs uſages pour ne plus adorer que *le Très-Haut*, il viendroit les ſecourir & combattre pour eux. Ce Dieu, malgré les belles promeſſes qu'il avoit faites à ſes Serviteurs, leur a-t-il fait de grands biens non plus qu'à vous? Loin de les rendre maîtres du monde, il ne leur a pas laiſſé une chaumiere ni un pouce de terre; vous-mêmes êtes réduits à fuir & à vous cacher, parce que l'on vous cherche pour vous mettre à mort (*a*).

Si tout le monde nous imitoit, répond Origene, les Barbares deviendroient juſtes & humains, les ſujets ſeroient plus Fideles, les Souverains plus tranquilles & plus heureux. Dieu a tenu ſes pro-

(*a*) L. 8, n. 68, 70.

meſſes aux Juifs, tant qu'ils lui ont été ſoumis; leur état préſent eſt une punition du crime qu'ils ont commis en mettant Jeſus à mort. Quant à nous, Dieu nous donne le courage de ſouffrir pour ſon nom, comme il l'a promis; il ſait, quand il lui plaît, mettre un frein à la cruauté des perſécuteurs, & nous faire goûter la paix au milieu de nos ennemis (*a*).

Notre Philoſophe, devenu Prophete, prédit que les Chrétiens ne réuſſiront pas dans leur projet. » Ils ſe flattent, dit-il, » de ranger ſous la même Loi les peu» ples de l'Aſie, de l'Europe & de l'A» frique, les Grecs & les Barbares juſ» qu'aux extrêmités de la terre; celui » qui croit ce projet poſſible n'y entend » rien. « Il finit en exhortant les Chrétiens à obéir au Souverain, à porter les armes, à remplir les Magiſtratures & les autres emplois de la ſociété.

Nous eſpérons, dit Origene, la converſion du monde, parce que Dieu l'a promiſe par ſes Prophetes; nous ne refuſons ni au Souverain le ſervice légi-

(*a*) L. 8, n. 68, 70.

time, ni à nos concitoyens les ſoins charitables, ni à aucun homme le ſecours de nos prieres. Il n'eſt pas néceſſaire que tous les hommes portent les armes & répandent le ſang humain, ni que tous rempliſſent les Magiſtratures; ceux qui gouvernent les Egliſes rendent aux hommes un ſervice plus eſſentiel que ceux qui occupent les Charges civiles, puiſqu'ils travaillent à les rendre tous ſages & vertueux (*a*).

Si Celſe avoit vécu plus tard & avoit été témoin de la converſion des Empereurs, il auroit vu par lui-même la fauſſeté de ſes conjectures.

Nous nous ſommes peut-être trop étendus à examiner cet Ouvrage publié contre le Chriſtianiſme naiſſant; il auroit ſuffi ſans doute pour l'étouffer, ſi l'Auteur avoit eu pour lui la vérité & la juſtice. Il nous a paru important de montrer que la plupart des objections étalées par les Incrédules modernes, ont au moins dix-ſept cens ans d'antiquité, puiſque Celſe les a faites avant eux. Ceux qui ont embraſſé notre Religion

(*a*) L. 8, n. 72, 75.

dans ces tems-là, n'ignoroient donc pas ce que l'on pouvoit alléguer contr'elle.

On voit encore, par ce même Ouvrage, s'il eſt vrai, comme le diſent les Incrédules, que l'établiſſement du Chriſtianiſme n'a rien eu d'étonnant, que le Paganiſme ne tenoit plus à rien, que l'on en étoit dégoûté, que perſonne n'en a pris la défenſe, que les perſécutions ſanglantes exercées contre les premiers Chrétiens, ſont des fables, &c. Celſe n'étoit pas le ſeul Philoſophe zélé pour le maintien du Paganiſme; ſous le regne de pluſieurs Empereurs du ſecond ſiecle, ces perſonnages importans jouirent de la plus haute conſidération, & il eſt évident que nous ne les accuſons pas à faux d'avoir ſoufflé le feu de la perſécution. Quand ceux d'aujourd'hui ſeroient cent fois plus honorés, nous n'avons pas plus à craindre leurs attaques que nos peres ne les ont redoutées: la main qui a établi le Chriſtianiſme a vaincu des obſtacles plus terribles que leurs argumens.

ARTICLE TROISIEME.

Extrait de l'Ouvrage de Julien, contre la Religion Chrétienne.

§. I.

LORSQUE Julien écrivit contre notre Religion, elle avoit fait de plus grands progrès que du temps de Celſe, elle étoit mieux affermie : les converſions s'étoient multipliées ſous Conſtantin & ſes enfans, les Philoſophes avoient été forcés de la reſpecter. Un Empereur qui s'étoit fait leur Diſciple, qui regardoit la ruine du Chriſtianiſme comme un coup de politique & comme un titre à l'immortalité, étoit ſans doute un ennemi redoutable; mais que peuvent la puiſſance & la ſageſſe humaine contre les deſſeins de Dieu ? Le regne de Julien fut court, & ſes projets inſenſés périrent avec lui. Son Ecrit n'eſt ni plus ſolide ni mieux arrangé que celui de Celſe ; il eſt même plus foible. Il répete les mêmes objections, & la plupart attaquent le Judaïſme plutôt que le Chriſtianiſme. Nous

n'avons donc pas beſoin d'en donner une notice auſſi détaillée que celle de l'Ouvrage précédent. S. Cyrille d'Alexandrie, qui l'a réfuté en dix Livres, en a conſervé les propres termes.

Le premier Livre n'eſt qu'un préliminaire dans lequel ce Pere fait voir que Moïſe eſt plus ancien que les Ecrivains Grecs; qu'il étoit par conſéquent plus en état qu'eux de nous tranſmettre les origines du monde & l'Hiſtoire des premiers hommes; que les Grecs n'ont fait que défigurer & traveſtir cette Hiſtoire.

Au commencement du ſecond, Julien reproche aux Chrétiens d'avoir fait un mêlange de ce qu'il y a de plus mauvais dans la Religion des Juifs & dans celle des Grecs, pour en compoſer la leur; d'avoir reçu des premiers la haine du Polythéiſme, & des ſeconds leur morale relâchée. » Ils ont profité, dit-il, de » notre inertie & de nos déſordres pour » s'établir & ſe fortifier. « Il avoue que les Grecs ont forgé ſur les Dieux des fables abſurdes, telles que celles de Saturne, de Jupiter & de Bacchus (*a*).

(*a*) S. Cyrille, contre Julien, l. 2, p. 43.

S. Cyrille lui demande pourquoi donc il blâme les Chrétiens d'avoir renoncé à ces fables & à ces déſordres, pour embraſſer une croyance plus raiſonnable; ſi c'eſt un crime de quitter un ſyſtême que l'on croit faux pour en adopter un qui paroît vrai, dans ce cas Julien lui-même étoit coupable, puiſqu'après avoir été élevé dans le Chriſtianiſme, il l'avoit quitté pour ſe livrer aux erreurs & aux ſuperſtitions du Paganiſme (*a*). Nous verrons ci-après que le *relâchement* qu'il reproche aux Chrétiens, conſiſte en ce qu'ils ne pratiquoient plus les abſtinences & les purifications du Judaïſme.

Il prétend que Platon a beaucoup mieux expliqué que Moïſe la création du monde; il reproche à Moïſe de n'avoir rien dit de la création des Anges, d'avoir ſuppoſé la matiere éternelle, d'avoir donné à entendre que Dieu n'a fait autre choſe que l'arranger.

Cependant, comme le remarque Saint Cyrille, pluſieurs grands Philoſophes ont rejetté la doctrine de Platon, l'ont accuſé d'erreur & de contradiction; l'on

(*a*) L. 2, p. 43 & 44.

ne trouve pas deux ſectes de Philoſophes d'accord ſur l'origine des choſes : les uns ſoutiennent que le monde eſt éternel, d'autres qu'il a commencé ; ceux-ci en attribuent la formation au haſard, ceux-là à une intelligence ; pluſieurs admettent une Providence, la plupart n'en veulent point.

Moïſe a fait l'Hiſtoire de la création, non pour amuſer la curioſité des Philoſophes, & fournir matiere à leurs diſputes, mais pour faire adorer le Créateur, & réfuter l'erreur des Païens qui prenoient les différentes parties de la nature pour autant de Dieux. Julien traveſtit malicieuſement le ſens des expreſſions de Moïſe, mais il ne viendra pas à bout d'effacer l'idée claire & préciſe que ce Légiſlateur a donnée de la création, en nous enſeignant que Dieu a opéré par le ſeul vouloir, & que ſa parole ſeule a donné l'être à ce qui n'étoit pas (*a*).

Ce même Philoſophe tourne en ridicule la maniere dont Moïſe raconte la formation de l'homme, & ce qu'il dit

(*a*) L. 2, p. 48, 56.

que l'homme eſt fait à l'image de Dieu; il juge que Platon a mieux parlé lorſqu'il a dit que le Dieu ſouverain, après avoir créé les Dieux immortels, les a chargés de former l'homme, les animaux & les plantes. Celſe a fait la même obſervation, L. 4, n. 54.

S. Cyrille demande qui a révélé ces belles choſes à Platon, & de quel droit ce Philoſophe parle en homme inſpiré. Il repréſente à Julien que c'eſt par l'eſprit, par l'intelligence, & non par le corps que l'homme eſt l'image de Dieu. Il prouve que le pouvoir créateur appartient à Dieu ſeul, & ne peut être communiqué à des êtres qui ſont eux-mêmes créés. On fait injure à Dieu, dit-il, en ſuppoſant qu'il a remis à d'autres le ſoin d'achever ſon ouvrage; s'il n'a pas daigné créer l'homme, il daigne encore moins le gouverner: ainſi Julien ſappe le dogme de la Providence admis & ſoutenu par les Philoſophes les plus ſages. C'eſt une vaine imagination de penſer que Dieu ne peut rien faire qui ne ſoit immortel & incorruptible comme lui (*a*).

(*a*) L. 2, p. 58, 64.

Platon nomme *Dieux viſibles* le ſoleil, la lune, les aſtres, le ciel; mais le ſoleil, dit Julien, n'eſt que l'image de l'Intelligence que l'on ne voit pas. Il n'eſt pas poſſible de regarder le ciel, ſans reconnoître qu'il eſt l'ouvrage d'un Dieu tout-puiſſant; l'ordre conſtant des corps céleſtes, leur mouvement régulier, leur nature immuable, démontrent que Dieu en eſt l'auteur, & qu'ils ſont immortels.

La premiere choſe que Platon devoit faire étoit de prouver que le ſoleil & les autres aſtres ſont des êtres animés & doués d'intelligence, & non des corps mis en mouvement, & conduits par la ſuprême Intelligence qui les a créés. La conſtance de l'ordre de la nature, l'unité de plan & de deſſin, démontrent, dit S. Cyrille, qu'un même ouvrier tout puiſſant & ſage a tout créé ſeul, tout arrangé, & gouverne le tout. Platon n'a donc débité que des viſions, & les autres Philoſophes ont eu raiſon de le lui reprocher (*a*).

(*a*) L. 2, p. 65, 72.

§. II.

Dans le 3e. Livre, Julien attaque de nouveau la narration de Moïſe. Selon cet Hiſtorien, dit-il, Dieu s'eſt trompé; il avoit fait la femme pour aider l'homme, & elle a été la cauſe de ſa chûte; ce qui eſt dit du ſerpent qui a parlé à Eve eſt auſſi abſurde que les fables des Grecs. Pourquoi Dieu ne vouloit-il pas que l'homme connût le bien & le mal? Le ſerpent qui lui a donné cette connoiſſance, a rendu un très-grand ſervice à la nature humaine. Dieu a été jaloux & malveillant, puiſqu'il n'a pas voulu que l'homme après ſa chûte mangeât du fruit qui lui auroit donné l'immortalité.

Dieu ne s'eſt point trompé, répond S. Cyrille; la femme étoit néceſſaire à l'homme pour perpétuer le genre humain, telle eſt ſa deſtination. Dieu ſavoit que nos premiers parens uſeroient mal de leur libre arbitre; mais ſi Julien en conclut que Dieu ne devoit donc pas le leur donner, il ſera réfuté par tous les Philoſophes qui n'admettent point la fatalité. Dieu avoit accordé à Adam & à ſon épouſe la connoiſſance

du bien & du mal, mais il ne vouloit pas qu'ils en euſſent *l'expérience*, c'eſt ce que l'Ecriture nomme *connoiſſance*. Le ſerpent n'étoit que l'organe du démon lorſqu'il a parlé à Eve; pluſieurs Philoſophes que Julien n'oſeroit blâmer, ont cru & ont écrit que des êtres inanimés ont parlé. Ce n'eſt ni par haine, ni par jalouſie, mais plutôt par miſéricorde, que Dieu n'a pas voulu que l'homme pécheur fût immortel dans ſon péché, & y perſévérât comme les démons; la mort ſert à le purifier. Par l'incarnation de ſon fils, Dieu a dédommagé amplement notre nature de ce qu'elle avoit perdu par le péché d'Adam (*a*).

Selon le Commentaire de Julien, Moïſe a ſuppoſé que Dieu ne prenoit ſoin que de la nation Juive, qu'il négligeoit les autres; puiſqu'il ne dit point par quels Dieux les autres peuples ſont gouvernés; il leur accorde tout au plus l'uſage du ſoleil & des aſtres. Telle a été, dit-il, la doctrine des Prophetes, de Jeſus & de Paul, le plus grand im-

(*a*) L. 3, p. 75, 94.

posteur & le plus odieux magicien qui fut jamais. Cependant Paul a varié sur ce point, car il dit que le Dieu des Juifs est aussi le Dieu des nations. Mais pourquoi les abandonner ainsi pendant de milliers d'années, les laisser croupir dans l'ignorance & dans l'idolâtrie?

Mais Julien, dit S. Cyrille, donne malicieusement aux paroles de Moïse une fausse interprétation. S'il y a une vérité clairement enseignée dans nos Livres saints, c'est que Dieu créateur & pere de tous les hommes, est aussi le bienfaiteur de tous, que sa Providence s'étend sur tous & n'en néglige aucun; cela est prouvé par toute la suite des événemens dont l'Histoire-Sainte fait mention : c'est à Dieu qu'elle attribue les bienfaits & les châtimens qui sont tombés sur les différentes nations dans tous les siecles. Il n'étoit donc pas nécessaire que Moïse leur assignât des gouverneurs, puisque c'est Dieu lui-même qui les gouverne; & S. Paul n'a rien dit que de conforme à la doctrine de tous les Ecrivains sacrés.

Il est absurde de demander pourquoi Dieu n'a pas accordé aux autres nations les mêmes graces qu'aux Juifs; maître

de ſes dons, il les diſtribue comme il lui plaît : Julien dans ſon propre ſyſtême, eſt forcé de convenir que parmi les prétendus génies gouverneurs des nations, il y en a qui ſont meilleurs que les autres, puiſque le ſort des nations n'eſt pas égal ; pourquoi Dieu n'a-t-il pas accordé à toutes un gouverneur également bienfaiſant ?

Si la plupart ont croupi dans l'ignorance, dans l'idolâtrie & dans le vice, ce n'eſt pas faute de ſecours de la part de Dieu, mais faute de correſpondance de leur part. Il eſt faux que Jeſus-Chriſt n'ait pas été envoyé pour le ſalut des nations auſſi-bien que pour celui des Juifs ; les Prophetes ont annoncé le contraire, & l'Évangile leur á été prêché auſſi-bien qu'aux Juifs (*a*).

Vainement Julien reprend Moïſe d'avoir dit que Dieu eſt jaloux, & punit les péchés des peres ſur les enfans ; cette jalouſie n'eſt dans le fond que la juſtice par laquelle Dieu punit ceux qui ſe livrent volontairement au crime : Dieu dit qu'il punit juſqu'à la quatrieme généra-

(*a*) L. 3, p. 99, 106.

tion *de ceux qui le haïſſent*, ou violent ſes loix, & il declare ailleurs que *l'ame qui péchera eſt celle qui mourra* (*a*).

§. III.

Julien continue de raiſonner de même dans le Livre quatrieme. » Nos Auteurs, » dit-il, enſeignent que Dieu eſt le » pere de tous les peuples, qu'il a pré- » poſé à chaque Nation & à chaque » Ville des Dieux pour les gouverner » & pour préſider à chaque talent par- » ticulier. De-là vient la diverſité de » caracteres, de talens, de mœurs, » de loix chez les différens peuples; il » n'eſt point d'autre cauſe probable de » cette diverſité. Nos dogmes ſont donc » confirmés par l'expérience, les vôtres » y ſont contraires. «

S. Cyrille fait d'abord remarquer l'injure que Julien fait à la Providence, en ſoutenant que Dieu ne daigne pas prendre ſoin lui-même du genre humain, & le livre à la conduite de prétendus Dieux vicieux & méchans, qui ont donné à la

(*a*) L. 3, p. 106, 113.

plupart des peuples un très-mauvais caractere, & ſont la cauſe des crimes dont ces peuples ſe ſont rendus coupables. Si tout cela eſt l'ouvrage des Dieux qui gouvernent les nations, l'on a tort de reprocher aux Germains leur férocité, aux Scythes leur barbarie, aux Perſes leur impudicité, &c.; peuvent-ils réſiſter à l'action des Dieux qui leur ont donné de telles mœurs?

Lorſqu'un Souverain donne des Gouverneurs aux peuples des Provinces de ſon Empire, il choiſit les perſonnages les plus éclairés & les plus vertueux, pour gouverner les différentes nations du monde; le Dieu ſouverain ſemble avoir choiſi les Démons les plus méchans & les plus corrompus. Des Gouverneurs fideles auroient porté les peuples à rendre au Dieu ſouverain le culte qui lui eſt dû; au contraire, les Dieux de Julien ſe ſont réſervé l'encens & les hommages, ſe ſont attribué tous les honneurs divins. Ils ont introduit le culte des animaux préférablement à celui du Dieu ſouverain, le regne de tous les vices & non celui des vertus, des ſacrifices de victimes humaines plutôt que des victimes innocentes. Lorſque le fils de Dieu eſt venu pour faire

ceſſer toutes ces abominations, ces uſurpateurs de la divinité ont ſoulevé contre ſa doctrine & contre ſes Sectateurs toutes les Puiſſances de la terre.

Porphyre n'a donc pas eu tort de les repréſenter comme des eſprits malins; trompeurs, perfides, avides d'encens & de ſacrifices, appliqués à ſéduire les hommes par des preſtiges & à leur ſuggérer des crimes. Donc *ce ſont des Démons*, & non des Dieux; ainſi le déclarent nos Livres ſaints (*a*).

Vainement Julien dit qu'en blâmant les ſacrifices des Païens l'on cenſure auſſi ceux que Moïſe avoit ordonnés; ceux-ci étoient offert au vrai Dieu & non aux Démons, ils n'étoient pas ſouillés par les crimes qui accompagnoient ceux des Païens, & Dieu ne les avoit commandés aux Juifs que pour les détourner des ſuperſtitions Païennes (*b*).

Ce Philoſophe raiſonne encore plus mal, en ſoutenant que les loix & les mœurs des peuples ſont relatives au caractere qu'ils ont reçu des Dieux qui les gouvernent. Chez un peuple policé, tel que

(*a*) L. 4, p. 115, 124.
(*b*) P. 125, 130.

les Romains, tous les particuliers ne ſont pas également honnêtes & vertueux; chez une Nation barbare tous ne ſont pas également féroces; il y a eu des Sages & des Philoſophes chez toutes les Nations: il faudroit donc ſuppoſer un Gouverneur particulier, non-ſeulement à chaque peuple, mais à chaque individu (*a*).

Il tourne en ridicule l'hiſtoire de la confuſion des langues, & la compare à la fable des Aloïdes: Moïſe, dit-il, veut rendre raiſon de la diverſité des langues, & il n'en rend aucune de la diverſité du caractere, des talens, des loix & des mœurs des Nations.

La narration de Moïſe, dit S. Cyrille, ne contient rien de ridicule. Quand Moïſe dit que Dieu *deſcendit* pour voir ce que faiſoient les hommes, il n'entend pas que Dieu changeât de place, puiſque *Dieu remplit le Ciel & la terre*; mais l'Hiſtorien ſe proportionne à la maniere dont les hommes conçoivent les opérations de la Divinité.

Dieu ne confondit point le langage des deſcendans de Noé, parce qu'il avoit peur que leur tour ne s'élevât juſqu'au

(*a*) L. 4, p. 131, 134.

Ciel ; mais parce qu'il vouloit que les hommes ſe ſéparaſſent pour aller peupler les différentes contrées de la terre. La variété des mœurs des particuliers vient de l'éducation & des habitudes qu'ils ont volontairement contractées, celles des Nations ſont nées du climat, des leçons & des exemples de leurs Chefs, ſouvent du caprice des Légiſlateurs, & non de ce que Dieu a négligé de gouverner le genre humain (*a*).

Dieu, continue Julien, nous a donné de meilleurs Gouverneurs que celui des Juifs, & des Légiſlateurs plus ſages que Moïſe. Mais pourquoi, répond S. Cyrille, Dieu infiniment bon, n'a-t-il pas donné à tous les peuples des Gouverneurs également bienfaiſans, des Légiſlateurs également ſages ? C'eſt à quoi Julien ne ſatisfait pas (*b*).

Par une contradiction choquante, après avoir ſoutenu que la différence du caractere des peuples vient de celui de leurs Gouverneurs, il dit que la différence entre le corps d'un Carthaginois ou d'un Ethiopien, & celui d'un Scythe ou

(*a*) L. 4, p. 136, 140.
(*b*) P. 141 & 142.

l'un Germain, vient ſans doute du cli-
nat, & il donne à entendre qu'il en
:ſt de même de leur caractere.

S. Cyrille démontre l'abſurdité de ce
)arallele, en ce que le caractere n'a rien
le commun avec la couleur du corps;
utrement il faudroit dire que tous les
)euples blancs ſont ſages & bons, que
ous les noirs ſont ſtupides & mauvais.
)u les Dieux gouverneurs ont pu vain-
re l'influence de la nature & du climat,
)u ils ne l'ont pas pu; dans ce dernier
as, ce ſont des Êtres impuiſſans & non
les Dieux, ils n'ont contribué en rien
la différence des caracteres : s'ils l'ont
)u & ne l'ont pas fait, tout le mal doit
eur être attribué (*a*).

L'obſtination de Julien va juſqu'à pré-
endre que Moïſe lui-même ſuppoſe la
)luralité des Dieux, puiſqu'il leur fait
ire; *allons*, *confondons* le langage des
nfans d'Adam. Mais S. Cyrille fait re-
narquer avec quelle énergie Moïſe en-
:eigne l'unité de Dieu; il penſe que
uand Dieu dit : *faiſons* l'homme à no-
re image, *confondons*, &c. c'eſt pour
nſinuer le Myſtere de la Sainte Tri-

(*a*) L. 4, p. 143, 145.

nité (*a*). Il révele la mauvaiſe foi avec laquelle Julien ſoutient que Moïſe n'a fait enviſager le Dieu des Hébreux que comme un Dieu particulier, & non comme le ſouverain Maître de l'univers (*b*).

§. IV.

Ce ſophiſme commence le cinquieme Livre, en diſant qu'à l'exception de la défenſe d'honorer pluſieurs Dieux & de la Loi du Sabbat, le Décalogue ne commande rien qui n'ait été ordonné de même par les autres Légiſlateurs.

La contradiction dans laquelle il tombe, n'a point échappé à S. Cyrille. Pourquoi tant inſiſter d'abord ſur la différence des loix & des mœurs des peuples, pour prétendre enſuite que tous ont eu la même loi que Moïſe a donnée? Il met les Légiſlateurs Grecs fort audeſſus de Moïſe, & ſoutient preſque au même endroit que celui-ci a porté les mêmes loix qu'eux. Mais Moïſe eſt plus ancien qu'eux; ce n'eſt donc pas lui qui les a imités, ce ſeroient eux plutôt qui

(*a*) P. 146 & 147.
(*b*) L. 4, p. 148, 150.

l'auroient

auroient copié : Julien peut-il montrer ans leurs Ecrits le Décalogue tout en- ier (a) ?

Selon l'avis de Julien, il eſt abſurde e défendre d'adorer pluſieurs Dieux, ous prétexte qu'il eſt jaloux, qu'il eſt n feu dévorant. C'eſt donc malgré lui ue les nations adorent les Dieux ; pour- uoi ne les en a-t-il pas empêché ? Eſt- e défaut de puiſſance ou de volonté ? e premier eſt un blaſphême, le ſecond ous excuſe & nous autoriſe.

La jalouſie de Dieu, replique S. Cy- lle, n'eſt autre choſe que ſa ſainteté ſa juſtice, par des menaces & par des nâtimens il veut détourner les hommes e l'impiété & de l'idolâtrie, parce que eſt pour eux un malheur d'y tomber. ſeroit abſurde que Dieu traitât de ême ceux qui lui rendent un culte & ux qui le lui refuſent pour adorer de ux Dieux. Mais pour exprimer la con- uite de la Providence, le langage hu- ain ne nous fournit point d'autres ter- es que ceux qui déſignent les affections les paſſions des hommes. C'eſt la

(a) L. 5, p. 151, 154.

même réponſe qu'Origene a donnée à Celſe.

S. Cyrille demande à Julien ſi quand un adorateur des Dieux ſe fait Chrétien ils en ſont fâchés ou non ; s'ils ne le ſont pas, Julien a tort de s'en indigner lui-même : s'ils le ſont, ils ont donc auſſi de la jalouſie ; c'eſt à lui de les juſtifier.

Mais pourquoi Dieu n'a-t-il pas empêché les nations d'adorer d'autres Dieux ? Queſtion déplacée : il ne pouvoit mieux les en empêcher que par des loix, des menaces, des châtimens ; s'il leur avoit fait violence, il n'y auroit eu plus de liberté dans leur culte (*a*).

Cependant, pourſuit Julien, vous adorez un autre que lui, un fils que vous lui ſuppoſez & qu'il n'a jamais reconnu. Vous vous trompez, répond S. Cyrille ; le fils de Dieu n'eſt pas un autre Dieu que le Pere, & nous prouverons que Dieu l'a authentiquement reconnu (*b*).

Il n'eſt pas croyable, dit le cenſeur de Moïſe, que Dieu ſe ſoit mis dans une ſi grande colere parce que les Hébreux avoient adoré Beélphégore, & qu'il ait

(*a*) L. 5, p. 155, 158.
(*b*) P. 159, 160.

voulu détruire une nation entiere pour la faute de quelques-uns. Il ſeroit plus digne de lui de conſerver un méchant, pour épargner un million d'innocens.

Tel eſt l'entêtement ridicule d'un Philoſophe qui ne veut pas que Dieu puniſſe aucun crime, & qui veut que l'idolâtrie, jointe à la proſtitution, ſoit une faute légere, même après les miracles dont les Juifs avoient été témoins. Soit que Dieu ait châtié les Juifs prévaricateurs, ſoit qu'il leur ait fait grace, à la priere de Moïſe, Julien le trouve également mauvais; il ne peut ſouffrir ni la juſtice de Dieu, ni ſa miſéricorde. Porphyre & d'autres Philoſophes plus ſenſés ont reconnu l'une & l'autre, & ont condamné comme autant des crimes les blaſphêmes que Julien vomit contre la Providence. Lorſqu'il cite la douceur des Légiſlateurs Grecs & Romains, il oublie que les uns & les autres ont ſtatué des peines contre les ſacriléges (*a*).

Nos Philoſophes, dit Julien, nous commandent d'imiter les Dieux; dans le Dieu des Juifs, on ne trouve rien à imi-

(*a*) L. 5, p. 160, 170.

ter que la colere, la fureur, la vengeance, la jalouſie.

Qui ſont, demande S. Cyrille, les Dieux qui doivent ſervir de modeles à un homme de bien? Faut-il imiter les fureurs de Mars, l'inconſtance de Minerve, les impudicités de Jupiter, &c.? On a déja dit que les termes de colere, de jalouſie, de vengeance, à l'égard de Dieu, ſont des expreſſions impropres, mais inévitables, deſquelles il eſt ridicule d'abuſer (*a*); mais à l'égard des Dieux du Paganiſme, elles ſont vraies dans toute leur énergie.

Une preuve, continue Julien, que Dieu a ſoin de toutes les nations, c'eſt qu'il les a beaucoup mieux traitées que les Juifs. Les Egyptiens, les Chaldéens, les Aſſyriens, les Grecs ont eu des ſages qui ont mieux connu la nature divine que les Hébreux, des Guerriers auxquels les Juifs n'oſeroient comparer les leurs; la Philoſophie & toutes les ſciences ſont nées & ſe ſont perfectionnées chez les premiers; les Juifs n'en ont cultivé aucune.

(*a*) L. 5, p. 171, 175.

Et qui doute, répond S. Cyrille, que Dieu n'ait ſoin de toutes les nations? Mais il a fait aux Juifs des dons plus précieux que la philoſophie, les ſciences & la bravoure militaire; il leur a donné une Religion vraie, une morale pure, une police plus ſage que celle des autres nations. Les fables & toute la religion des Grecs ne ſont qu'un tiſſu d'abominations, leur philoſophie un chaos de diſputes; Platon, Socrate, Xénophon & d'autres n'en ont fait aucun cas, en ont relevé le ridicule & les inepties (*a*). L'abus que Julien lui-même faiſoit de la philoſophie n'étoit pas fort propre à la rendre reſpectable.

§. V.

Il pourſuit ſon parallele dans le ſixieme Livre, il vante les Philoſophes, les grands Capitaines, les Artiſtes célebres, les Légiſlateurs nés chez les nations Païennes, les exploits & les loix de Minos, de Dardanus & d'Enée. Ils ont mieux traité, dit-il, les ennemis dont ils avoient à ſe

(*a*) L. 5, p. 176, 181.

plaindre, que Moïse n'a traité ceux qui ne lui avoient point fait de mal.

Pour rabaisser tous ces Héros à leur juste valeur, S. Cyrille rapporte, d'après les Historiens, les vices dont ils ont été accusés; il compare leur conduite avec celle de Moïse & de quelques autres personnages de l'Ancien Testament; il fait voir que ces derniers ont eu des idées plus justes de la vertu que les Grecs (*a*).

Julien qui blâme avec tant d'aigreur la sévérité de Moïse envers les Chananéens, ne montre guere de modération dans le traitement qu'il fit aux villes de Diacires, d'Ozogardane & de Maogamalque; il les mit à feu & à sang & en extermina les habitans.

Il dit que Jesus n'a pu se faire suivre que par un petit nombre & par les plus méchans d'entre les Juifs, que l'on ne parle de lui que depuis environ trois cens ans. » Pendant toute sa vie, dit-il, » Jesus n'a rien fait de mémorable, à » moins qu'on ne regarde comme de » grands exploits d'avoir guéri les boi-

(*a*) L. 6, p. 186, 190.

» teux & les aveugles, & d'avoir exhor-
» cisé les Démons, dans les villages de
» Bethsaïde & de Béthanie «.

Que falloit-il donc, reprend Saint Cyrille, que fît Jesus pour prouver sa divinité? Il n'a point fait de prodiges pour étonner les hommes, mais pour les soulager, les instruire & les corriger. Il les a guéris de leurs erreurs & de leurs vices en même-tems que de leurs infirmités; il a été ainsi le bienfaiteur, non d'une seule nation, mais de l'univers entier (*a*).

Observons en passant que si les miracles de Jesus-Christ n'avoient pas été prouvés d'une maniere inconteſtable, Julien n'en auroit pas parlé si légérement, & auroit fait de plus grands efforts pour les rendre douteux.

Il étale pompeusement l'inspiration de la Sibylle & des Devins, les dons miraculeux accordés aux Romains par Jupiter, le bouclier tombé du Ciel, la tête déterrée sur le Capitole, &c. Au lieu, dit-il, de révérer ces gages de la protection du Ciel, les Chrétiens ado-

(*a*) L. 6, p. 191, 193.

rent le bois de la Croix. Vous imprimez ce ſigne, ſur votre front, vous le gravez ſur la porte de vos maiſons, vous quittez le culte des Dieux pour adorer un Juif puni du dernier ſupplice.

Laiſſons de côté, dit Saint Cyrille, toutes ces fables abſurdes. Nous honorons la Croix, parce qu'elle nous donne de ſalutaires inſtructions, elle nous avertit de conſacrer notre vie à celui qui eſt mort pour nous. Mettrons-nous à ſa place les tableaux ſcandaleux & infames que les Païens ont dans leurs Temples, qui enſeignent aux hommes la débauche & le crime (*a*)?

Selon Julien, l'inſpiration divine a ceſſé chez les Hébreux & chez les Egyptiens, les Oracles mêmes les plus avérés ont cédés au ravage du tems; mais Jupiter, pour en dédommager les hommes, leur a donné les arts ſacrés ou la Théurgie, afin qu'ils euſſent toujours commerce avec les Dieux. Il raconte les miracles d'Eſculape, & les met fort au-deſſus de ceux dont ſe glorifioient les Hébreux.

(*a*) L. 6, p. 194, 197.

Depuis la venue de Jeſus-Chriſt, replique Saint Cyrille, nous n'avons plus beſoin de Prophetes, il eſt lui-même la fin de la Loi & des Prophetes. C'eſt lui qui a impoſé ſilence aux Oracles & a fait taire les Démons perfides qui trompoient les hommes. Comment Julien oſe-t-il nommer *arts ſacrés* les preſtiges de la magie, dont les ſectateurs ſont juſtement punis de mort ſelon les Loix? Si Eſculape a rendu de ſi grands ſervices aux hommes, eſt-ce par jalouſie que Jupiter a lancé la foudre contre lui? C'eſt ainſi que Julien, auſſi aveugle que ſuperſtitieux, ſe perce de ſes propres traits (*a*).

§. VI.

» Si vous étiez demeuré dans le parti des Juifs, continue Julien, au-lieu de pluſieurs Dieux, vous en adoreriez un ſeul, & non un homme mort, ou plutôt pluſieurs hommes malheureux, comme vous faites; votre culte ſeroit plus pur & plus ſaint. Vous n'avez pas ſeulement conſervé l'idée qu'ils avoient

(*a*) L. 6, p. 198, 200.

» de la ſainteté; vous n'imitez que leur » fureur à détruire les Temples & les » Autels. Vous avez mis à mort, non- » ſeulement ceux qui perſévéroient dans » la religion de leurs peres, mais encore » les hérétiques imbus de la même er- » reur que vous, & qui ne s'accordoient » point a pleurer un mort avec vous. Ni » Jeſus, ni Paul ne vous en ont fait une loi » parce qu'ils n'ont pas eſpéré que vous » parviniſſiez jamais à un ſi haut degré » de puiſſance. Ils ſe contentoient de » ſéduire les eſclaves, d'entraîner quel- » quefois les femmes & leurs maris, tels » que Corneille & Sergius. Si parmi » leurs Diſciples de ce tems-là, ſous » l'Empire de Tibere & de Claude, on » peut citer un ſeul perſonnage illuſtre, » je conſens à paſſer pour un impoſteur «.

Il eſt faux, répond S. Cyrille, que nous adorions *un homme mort;* nous adorons un Dieu fait homme & reſſuſcité après ſa mort; nous honorons les Martyrs, non comme des Dieux, mais comme des hommes recommandables par leurs vertus & par leur courage. Comment ce culte peut-il être blâmé par un Philoſophe qui approuve celui que les Païens rendent à des héros vi-

cieux & célebres par leurs crimes? Où ſont les hommicides que nous avons commis? Julien n'en peut citer aucun; jamais nos Martyrs n'ont commis de crimes, ils ont été mis à mort uniquement pour avoir été fideles à Dieu. C'eſt une abſurdité de blâmer les Apôtres d'avoir inſtruit tous les hommes ſans aucune diſtinction de rang; y en a-t-il donc qui, par naiſſance ou par état, ſoient exclus de la connoiſſance de la vérité & de la pratique de la vertu? N'a-t-on pas vu des ignorans & des eſclaves devenir Philoſophes (*a*)?

Julien d'ailleurs ne pouvoit ignorer que depuis le regne de Tibere & de Claude, pluſieurs Romains très-diſtingués & pluſieurs Philoſophes avoient embraſſé le Chriſtianiſme.

Il oppoſe de nouveau la ſplendeur & la proſpérité des Romains à l'état de ſervitude dans lequel ont vécu les Patriarches & leur poſtérité; c'eſt ſelon lui une preuve convaincante de l'approbation que Dieu a donnée au culte des Dieux.

Mais, ſi ce ſont les Dieux qui ont

(*a*) L. 6, p. 201, 208.

donné aux Romains l'Empire du monde, comment ont-ils conſenti à le perdre eux-mêmes, à ſe laiſſer vaincre & dépouiller des honneurs divins par Jeſus-Chriſt & par ſes Diſciples? La queſtion n'eſt pas de ſavoir ſi les Patriarches & leurs deſcendans ont été aſſujettis par d'autres peuples, mais s'ils ont été ſages & vertueux. Les Juifs n'ont été ſubjugués par leurs voiſins, que quand ils ont été infideles au vrai Dieu, & qu'ils ont offert leur encens à ces prétendus Dieux que Julien ſuppoſe être les diſtributeurs de la félicité temporelle; ceux-ci ont donc mal payé les hommages des Juifs. Ils ont laiſſé ſubjuguer par les Romains, non-ſeulement les Juifs qui adoroient le vrai Dieu, mais d'autres nations qui adoroient les mêmes Dieux que les Romains. Où eſt donc l'approbation que le Ciel a donné au culte des Dieux (*a*).

Si Julien avoit prévu qu'il alloit être lui-même bientôt vaincu & tué par les Perſes qui n'adoroient pas ſes Dieux, il auroit été bien confus.

Cependant il inſiſte encore. » Jeſus

(*a*) L. 6, p. 209, 212.

» lui-même, dit-il, étoit ſujet de Cé-
» ſar; vous dites qu'il fut inſcrit dans
» le cens fait ſous Cyrénius avec ſon
» pere & ſa mère. Après ſa naiſſance
» quel bien a-t-il fait à ſes parens? Mais
» ils n'ont pas voulu ſe ſoumettre à
» lui. Quoi, ce peuple inflexible & in-
» domptable a cependant obéi à Moï-
» ſe. Jeſus qui commandoit aux eſprits,
» qui marchoit ſur la mer, qui chaſſoit
» les Démons, qui a fait, à ce que
» vous dites, le Ciel & la terre, n'a
» pas pu changer les cœurs de ſes pro-
» ches & de ſes amis pour leur ſalut?
» Mais aucun de ſes Diſciples n'a oſé
» lui attribuer le pouvoir créateur, ſi
» ce n'eſt le ſeul Jean, encore ne l'a-
» t-il pas dit fort clairement : mais
» qu'il l'ait dit, j'y conſens. «

Voilà, dit S. Cyrille, le langage, non d'un Philoſophe, mais d'un inſenſé. Si le fils de Dieu avoit voulu rechercher la gloire, il ne ſe ſeroit pas fait homme. Il a déclaré que ſon Royaume n'étoit pas de ce monde; mais y a-t-il une gloire plus digne du fils de Dieu que d'avoir inſtruit, corrigé, racheté les hommes, & d'avoir fait tomber le culte des faux Dieux par-tout où ſa doc-

trine s'eſt établie? Il n'a voulu forcer la foi, ni de ſes parens, ni de perſonne, mais il a donné à tous ceux qui ont cru en lui le privilége d'être enfans de Dieu, & héritiers du Royaume éternel; cette grace eſt préférable à toutes les richeſſes & les grandeurs de la terre. Saint Jean l'Evangéliſte a dit que *tout a été fait par lui*, les autres Apôtres l'ont appellé leur *Dieu*, parce qu'il a prouvé ſa Divinité (*a*).

Julien, comme on voit, ne révoque point en doute le cens de la Judée, fait ſous Cirénius; il étoit plus à portée de conſtater ce fait que les Incrédules d'aujourd'hui qui ne veulent pas en convenir.

§. VII.

Au commencement du ſeptieme Livre, il perſiſte à oppoſer les grands hommes du Paganiſme aux perſonnages de l'Hiſtoire Sainte; il demande s'il y eut jamais parmi ces derniers des guerriers que l'on ait pu comparer à Alexandre ou à Céſar?

Mais qu'y a-t-il de commun, dit Saint

(a) L. 6, p. 213, 216.

Cyrille, entre les exploits des Conqué-ans & la vérité de notre Religion ? Le nérite militaire leur a-t-il donné la con-oiſſance du vrai Dieu & de ſon culte ? C'eſt de quoi il s'agit. Par les victoires es Romains, Dieu a voulu préparer es voies à l'Evangile & mettre les Maî-es du monde à portée de le connoître ; 'eſt ce qui eſt arrivé. Si les peuples vain-us ont tort de demeurer ſoumis aux ois de ceux qui les ont aſſujettis ; Julien ui-même a eu tort de vouloir gouver-er ces mêmes peuples.

Jeſus naiſſant n'a pas dédaigné d'obéir ux ordres de Céſar, mais depuis ce ems-là il a reçu l'adoration des Cé-ars ; Conſtantin & ſes enfans ont mis eur Sceptre à ſes pieds : les Dieux de ulien, ſi puiſſans ſelon lui, ont été naſſés de leurs Temples & de leurs Au-ls. On ſait d'ailleurs que plus d'une ois les Juifs ont remporté ſur leurs amis es victoires miraculeuſes (*a*).

Le parallele que Julien pourſuit entre s Légiſlateurs, les Orateurs, les Ecri-ains Grecs & ceux des Juifs, eſt tou-

(*a*) L. 7, p. 218, 220.

jours également étranger à la queſtion. Les Loix de Moïſe ſont plus anciennes & meilleures que celles des Grecs, l'érudition de ces derniers ne les a rendus ni plus éclairés en fait de religion, ni plus attentifs à ſe préſerver du vice (*a*).

Quand il ſeroit vrai que Théognis, Phocylide & Iſocrate ont mieux écrit que Salomon, il ne s'enſuivroit pas encore que leurs leçons ſont meilleures & plus utiles que les ſiennes. Julien veut en vain ſe prévaloir de ce que Salomon, livré aux femmes dans ſa vieilleſſe, adora les Dieux des Païens; alors il n'étoit plus ſage, & Dieu lui fit ſentir la griéveté de ſon crime (*b*).

» Pourquoi, ajoute ce Philoſophe, » voulez-vous étudier les Sciences des » Grecs, ſi la lecture de vos Ecritures » vous ſuffit? Il valoit mieux défendre » aux hommes cette étude que l'uſage » des viandes immolées. L'étude des » Sciences n'a jamais manqué de déſa- » buſer de votre impiété tous ceux qui » avoient un peu de bon ſens naturel. » Par un trait de folie inconcevable,

(*a*) L. 7. p. 221, 224.
(*b*) P. 224, 228.

» vous attribuez à la Divinité des Livres » qui n'ont jamais rendu un ſeul homme » plus ſage, plus courageux, plus ver- » tueux ; & ceux qui donnent la ſageſſe, » la vertu, la juſtice, vous les attribuez » à Sathan & à ſes adorateurs. «

C'eſt juſtement, répond S. Cyrille, la lecture des Livres des Grecs qui nous ramene à l'étude de nos Saintes Ecritures ; les fables, les erreurs, la doctrine corrompue des premiers nous font mieux ſentir la ſageſſe & la ſainteté des leçons de nos Auteurs ſacrés. Nous ne diſconvenons point que les Grecs n'aient écrit avec beaucoup d'eſprit & d'élégance ; mais c'eſt du poiſon préſenté dans une coupe d'or (*a*).

Julien ne ſentoit que trop bien l'aſcendant que donnoit aux Chrétiens la culture des Sciences ; c'eſt pour cela qu'il leur défendit, par un Edit, l'entrée des Ecoles & la fonction d'enſeigner. On nous combat, diſoit-il, par nos Auteurs ; nous laiſſerons-nous égorger par notre épée (*b*) ?

Il revient encore aux miracles d'Eſ-

(*a*) L. 7, p. 229, 234.
(*b*) V. Vie de Julien, l. 4, p. 262.

culape, d'Apollon, des Muſes, &c.; il atteſte Jupiter qu'Eſculape l'a ſouvent guéri & lui a indiqué des remedes. Il accuſe de nouveau les Chrétiens d'avoir abandonné ce qu'il y avoit de meilleur dans la religion Juive, les cérémonies, les purifications, les abſtinences. Moïſe, dit-il, avoit défendu de *maudire les Dieux*, mais les Juifs n'ont point obſervé cette loi. Vous n'avez retenu d'eux que leur averſion pour le culte des Dieux, & vous y avez ajouté la liberté de manger de tout indifféremment.

Quelle abſurdité, reprend S. Cyrille, de partager entre différens Dieux les talens & les diverſes eſpeces de mérite, comme ſi un Dieu ne devoit pas poſſéder toutes les perfections; de ſuppoſer qu'Eſculape eſt un Dieu, & qu'il a beſoin de remedes pour guérir les hommes, qu'il n'eſt pas aſſez puiſſant pour leur rendre la ſanté par une parole! Julien eſt encore plus ridicule lorſqu'il prétend que les purifications & les abſtinences étoient l'eſſentiel de la loi de Moïſe, & qu'il y a plus de mérite à s'abſtenir de certains mets, qu'à éviter des crimes tels que l'adultere, la proſtitution, les impudicités contre nature, crimes que les Païens ſe

permettoient par religion & jusques dans le Temple de leurs Dieux.

Les Chrétiens ne s'abstiennent d'aucun mets par superstition ou par des raisons fabuleuses, comme les Païens, mais plusieurs d'entre nous par mortification, & pour réprimer les appétits déréglés du corps, se réduisent à vivre de pain, d'huile, d'herbes, de légumes & d'eau, passent leur vie dans la méditation, & dans la pratique de toutes les vertus (*a*).

Pour prouver la prétendue corruption des mœurs Chrétiennes, Julien cite le passage de S. Paul aux Corinthiens : » Ne vous trompez pas, les for-
» nicateurs, les idolâtres, les adulteres,
» les impudiques, les voleurs, les ava-
» res, les intempérans, les calomnia-
» teurs, les ravisseurs, ne posséderont
» point le Royaume de Dieu. Vous avez
» été tels autrefois, mais vous êtes pu-
» rifiés, corrigés & sanctifiés par le nom
» de notre Seigneur Jesus-Christ, & par
» l'esprit de Dieu (*b*) «. Cependant, dit Julien, le Baptême ne guérit ni la lepre, ni la goutte, ni les défauts du corps, ni

(*a*) L. 7, p. 235, 244.
(*b*) Cor. c. 6, v. 9.

les maladies de la peau ; comment peut-il effacer les adulteres, les rapines & tous les vices de l'ame, ſans exception ?

Comme la ſainteté des mœurs des Chrétiens, en comparaiſon de celles des Païens, étoit ſuffiſamment connue, Saint Cyrille ſe contente d'obſerver qu'il eſt abſurde de trouver mauvais que Jeſus-Chriſt & les Apôtres aient admis au Chriſtianiſme des hommes vicieux, mais réſolus de ſe corriger. Si Jeſus-Chriſt, dit-il, avoit voulu donner au Baptême le pouvoir de guérir les maladies du corps, il le pouvoit ſans doute, lui qui les guériſſoit par une parole ; mais il l'a inſtitué pour remédier aux maladies de l'ame ; & une preuve que ce Sacrement les guérit en effet, c'eſt la vie nouvelle que commencent à mener ceux qui l'ont reçu (*a*).

§. VIII.

Le Livre huitieme regarde principalement les Prophéties. Moïſe, dit Julien, n'admet qu'un ſeul Dieu, il ne lui donne point de ſecond ni d'égal, comme font

(*a*) L. 7, p. 245, 250.

les Chrétiens : il promet aux Juifs un Prophete ſemblable à lui, & non ſemblable à Dieu ; cela ne peut s'entendre du fils de Marie. La Prophétie qui annonce que le Sceptre ne ſera point ôté de Juda juſqu'à l'arrivée du Meſſie, regarde le regne de David, qui finit ſous Sédécias ; les Chrétiens en ont altéré le ſens. Jeſus ne deſcend pas de Juda, puiſqu'il eſt né, non de Joſeph, mais du S. Eſprit ; Matthieu & Luc ne s'accordent point dans la généalogie qu'ils lui ont dreſſée.

S. Cyrille ſoutient que le fils de Dieu n'eſt point un ſecond Dieu, mais qu'il eſt coéternel à ſon pere, de même que le S. Eſprit ; qu'ainſi les Chrétiens n'admettent qu'un ſeul Dieu. Il fait voir que la prophétie de Moïſe & celle de Jacob regardent directement Jeſus-Chriſt & ont été accomplies en lui, qu'il n'y a ni fauſſeté ni contradiction dans la généalogie que S. Matthieu & S. Luc ont donnée (*a*). Nous avons nous-mêmes prouvé ces trois points ailleurs par les mêmes raiſons.

(*a*) L. 8, p. 253, 261.

Julien prétend que la prophétie du Livre des Nombres, c. 24, ℣. 25: *une étoile ſortira de Jacob, &c.* ne regarde point le Meſſie, mais David & ſes ſucceſſeurs; S. Cyrille ſoutient & prouve le contraire

La principale objection de Julien eſt de répéter que Moïſe & les Prophetes ne parlent que d'un ſeul Dieu, au-lieu que les Chrétiens en admettent trois. Il veut prouver que S. Jean, lorſqu'il dit: *au commencement étoit le Verbe*, &c. en admet au moins deux. S. Cyrille le réfute, expoſe la génération éternelle du Verbe, & fait voir que le Myſtere de la Sainte-Trinité eſt révélé, du moins obſcurément dans pluſieurs paſſages de l'Ancien Teſtament (*a*). Cette diſcuſſion eſt trop longue pour que nous puiſſions y entrer.

Julien perſiſte à ſoutenir que les paroles d'Iſaïe: *une Vierge enfantera un fils*, &c., n'annoncent point un Dieu; il eſt queſtion là, dit-il, de la femme d'Iſaïe. Il n'eſt point dit qu'elle enfantera un Dieu; l'on a donc tort de nommer Ma-

(*a*) L. 8, p. 261, 276.

rie *mere de Dieu.* Il n'eſt pas exprimé non plus qu'il ſera le fils unique de Dieu, ni celui par qui tout a été fait. Comment une femme a-t-elle pu enfanter un Dieu qui eſt un homme ſemblable à nous? Dieu dit : *je ſuis ſeul, il n'y a point d'autre Sauveur que moi* : & vous oſez nommer *Sauveur* celui qui eſt né de Marie.

S. Cyrille ne s'attache point à diſcuter les termes de la prophétie d'Iſaïe ; nous l'avons fait en ſon lieu ; mais il expoſe le Myſtere de la chûte d'Adam, de la rédemption du monde & de l'incarnation, ſelon la doctrine de nos Livres ſaints. Il fait voir l'abſurdité de l'objection toujours répétée par les Incrédules, qui diſent que Dieu pouvoit inſtruire, corriger, ſauver les hommes, ſans ſe revêtir de notre nature, ſans endurer les ſouffrances & la mort. Il cite un paſſage dans lequel Numénius, Philoſophe Platonicien, ſemble approuver ce qu'enſeigne Saint Jean du Verbe fait chair (*a*).

§. IX.

Dans le neuvieme Livre, Julien va

(*a*) L. 8, p. 276, 288.

plus loin ; il prétend prouver la pluralité des Dieux par Moïſe même. En effet, ce Légiſlateur parle du mariage des *enfans de Dieu* avec les filles des hommes. Julien prend ces enfans de Dieu pour des Anges, & penſe que les géans ſont nés du mêlange d'une nature mortelle avec des Etres immortels. Mais Moïſe, dit-il, n'a point parlé d'un fils unique de Dieu, il ne le connoiſſoit pas ; il ne parle que d'un ſeul Dieu & de ſes enfans, auxquels il a confié le ſoin des Nations.

S. Cyrille montre que les *enfans de Dieu*, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de Noé, ne ſont point les Anges, mais les deſcendans d'Enos, fideles adorateurs du vrai Dieu. Il fait voir que Moïſe & les Patriarches ont connu le fils de Dieu, ou le Verbe de Dieu, que ce Verbe divin eſt déſigné aſſez clairement dans pluſieurs paſſages de Moïſe & des Prophetes. Mais Moïſe n'a jamais parlé de Dieux ſecondaires ou inférieurs auxquels le Créateur a confié le ſoin des nations ; c'eſt par ſon Verbe, coéternel à lui, qu'il a tiré du néant & gouverné toutes les créatures (*a*).

(*a*) L. 9, p. 290, 298.

Selon

Selon Julien, Moïſe ſemble avoir connu les Dieux expiateurs, *Dii averruncí*, dans la cérémonie du bouc émiſſaire. Mais il oublie ce qu'il a dit plus d'une fois, que Moïſe avoit défendu, ſous peine de mort, d'offrir des ſacrifices à d'autres qu'à Dieu ſeul. Saint Cyrille prouve que le ſacrifice du bouc émiſſaire étoit une figure du ſacrifice de Jeſus-Chriſt ſur la Croix, & n'avoit aucun rapport aux ſacrifices expiatoires des Païens (*a*).

Mais Julien vouloit, opiniâtrement, trouver le Paganiſme dans Moïſe. » Vous » noffrez point, dit-il aux Chrétiens, » les ſacrifices ordonnés par ce Légiſla- » teur de la part de Dieu; vous avez » imaginé un autre genre de ſacrifice : » pourquoi ne pas obſerver les anciens ? » Les Juifs ne different de nous que dans » le culte excluſif d'un ſeul Dieu; tout » le reſte, les Temples, les Autels, les » luſtrations, les victimes, les cérémo- » nies, leur ſont communs avec nous «.

Que Julien, répond S. Cyrille, ſoit Juif tant qu'il lui plaira; ſon entête-

(*a*) L. 9, p. 299, 304.

ment pour les ſacrifices ſanglans eſt condamné par un bon nombre de Philoſophes. Dieu ne les avoit ordonnés aux Juifs qu'à cauſe de leur groſſiéreté, pour les empêcher de tomber dans les ſuperſtitions des autres peuples, il a ſouvent déclaré par ſes Prophetes, que ce culte ne lui étoit point agréable, & il l'a ſuffiſamment prouvé, en défendant de le pratiquer ailleurs que dans le Temple de Jéruſalem (*a*).

Cependant, ſelon Julien, S. Pierre a eu tort de déclarer purs des alimens que Dieu avoit défendus comme impurs; il n'a point fait de miracles pour prouver que Dieu avoit révoqué cette défenſe; il a ſeulement forgé une révélation à ce ſujet.

Mais, comme le remarque Saint Cyrille, la chair de la plupart des animaux dont Moïſe défend de manger, eſt une nourriture dégoûtante & mal-ſaine, de laquelle perſonne n'eſt tenté de faire uſage; il n'eſt donc plus néceſſaire d'y attacher une impureté légale, pour en détourner les hommes. Ce Pere ajoute

(*a*) L. 9, p. 305, 313.

des raiſons allégoriques de la plupart des défenſes faites par Moïſe ; il ſeroit inutile de nous y arrêter (*a*).

» Moïſe a déclaré cent fois, pour-
» ſuit Julien, que ſa Loi ſeroit éter-
» nelle ; il a défendu de la part de
» Dieu d'y ajouter ou d'en retrancher ;
» il a prononcé une malédiction con-
» tre ceux qui ne l'obſerveroient pas
» fidélement : de quel droit les Chré-
» tiens ont-ils oſé dire qu'elle eſt abolie? «

S. Cyrille prouve, par les paroles expreſſes des Prophetes, que la Loi de Moïſe devoit ceſſer & faire place à une autre plus parfaite & plus agréable à Dieu (*b*). Nous avons cité ces mêmes paſſages lorſque nous avons traité cette queſtion.

Vu la prédilection que Julien témoigne pour le cérémonial Judaïque, à cauſe de ſa reſſemblance avec celui que les Païens pratiquoient pour lors, on ne doit pas être étonné du deſſein que cet Empereur avoit formé de rebâtir le Temple de Jéruſalem, & d'y rétablir l'exercice de la Religion Juive. Ce projet en-

(*a*) L. 9, p. 314, 318.
(*b*) P. 318, 325.

troit parfaitement dans ſes vues de mortifier les Chrétiens, de rendre fauſſes les prédictions de Jeſus-Chriſt, de mettre le Chriſtianiſme aux priſes avec ſes divers ennemis. Vainement les Incrédules modernes ont révoqué en doute les tentatives qu'il fit pour exécuter ce projet, & le miracle qui le déconcerta. Nous en avons parlé ci-devant, c. 5, art. 6, §. 13.

Il dit que S. Pierre étoit un hypocrite, puiſqu'il fut repris par S. Paul de ce qu'il vivoit tantôt comme les Juifs, & tantôt comme les Gentils. Nous avons éclairci ce fait en parlant de la conduite de S. Paul, & nous en avons jugé comme S. Cyrille.

§. X.

Julien, dans le dixieme Livre, accuſe les Chrétiens d'avoir changé la doctrine des Apôtres. » Le bonhomme Jean, » dit-il, eſt le ſeul qui ait oſé dire que » Jeſus eſt *Dieu*, encore ne l'a-t-il en» ſeigné qu'en termes ambigus. Il met » cette doctrine dans la bouche de Jean» Baptiſte; & une preuve que ſa décla» ration n'eſt ni expreſſe, ni inconteſta» ble, c'eſt qu'une partie des Chrétiens

» ne reconnoît point la divinité de Je-
» ſus. Jean paroît même ſe rétracter
» en diſant que perſonne n'a jamais vu
» Dieu; cependant ſi le Verbe incarné
» eſt Dieu, il a été vu & a demeuré
» parmi vous «.

S. Cyrille fait voir que non-ſeulement S. Jean, mais les autres Evangéliſtes & S. Paul, ont donné à Jeſus-Chriſt le nom de *Dieu* & de *Fils de Dieu*, & lui ont attribué tous les caracteres de la Divinité. Ils ont dit que perſonne n'a vu Dieu en lui-même & dans ſa nature divine, mais il s'eſt rendu viſible en ſe faiſant homme, & Jeſus-Chriſt a dit : *Celui qui me voit, voit auſſi mon Pere* (*a*).

» Ce que vous avez imaginé depuis,
» continue Julien, en ajoutant d'autres
» morts à celui-là, eſt encore plus abo-
» minable; vous avez rempli l'univers
» de tombeaux & de monumens, quoi-
» que vos Livres n'aient jamais dit qu'il
» falloit les honorer. Jeſus lui-même
» ſemble blâmer cette pratique en diſant
» aux Juifs : *Vous êtes ſemblables à des*
» *ſépulchres blanchis, remplis d'oſſemens*
» *& d'immondices*, & *laiſſez les morts*

(*a*) L. 10, p. 327, 334.

» *enſevelir leurs morts.* Comment donc » oſez-vous y invoquer Dieu & vous » y proſterner? Iſaïe parle de ceux qui » dorment ſur les tombeaux & dans les » cavernes, pour y avoir des rêves; » c'étoit une vieille ſuperſtition des » Juifs. Je crois volontiers que vos Apô- » tres ont fait de même, & vous ont » enſeigné cette magie exécrable «.

S. Cyrille fait de nouveau l'apologie du culte rendu aux Martyrs, & démontre l'imprudence de ſon Adverſaire, qui ne peut blâmer ce culte ſans condamner celui que les Païens rendoient aux Dieux mânes & à leurs Héros, & le reſpect qu'ils avoient pour leurs tombeaux. Jeſus-Chriſt lui-même, dit-il, n'a pas dédaigné d'approcher des corps morts pour leur rendre la vie. Julien a beau s'obſtiner à nommer Jeſus-Chriſt *un mort;* par ſa réſurrection, ce divin Sauveur a été vainqueur de la mort; les Martyrs ne ſont pas morts tout entiers, ils vivent dans le ſein de Dieu, & ils reſſuſciteront un jour comme Jeſus-Chriſt.

Dormir ſur les tombeaux pour avoir des rêves, eſt une ſuperſtition des Païens; elle étoit défendue aux Juifs,

ils n'y ſont tombés que quand ils ont imité les uſages inſenſés de leurs voiſins ; mais jamais les Chrétiens n'ont donné dans cette erreur (*a*).

Julien perſiſte à demander pourquoi les Chrétiens n'ont point conſervé l'uſage des ſacrifices, de la circonciſion, du ſabbat, &c. La loi qui les preſcrit eſt appellée une alliance éternelle ; Jeſus lui-même a dit qu'il étoit venu, non pour détruire la Loi, mais pour l'accomplir.

Ces ſacrifices, dit S. Cyrille, ont dû ceſſer lorſque Dieu a daigné accomplir ce qui étoit figuré par ces cérémonies, & que Jeſus-Chriſt nous a appris à adorer Dieu en eſprit & en vérité. Ce Pere le prouve par les paſſages de l'Ecriture, que nous avons cités en traitant de la durée de la loi de Moïſe, & il répond comme nous l'avons fait à ceux que lui oppoſe ſon Adverſaire.

Lorſque celui-ci prétend que les ſacrifices d'animaux ſont plus agréables à Dieu que l'oblation des fruits de la terre, non-ſeulement il contredit les

(*a*) L. 10, p. 335, 342.

Livres Saints, qui ordonnent aux Juifs d'offrir à Dieu les prémices de leur récolte, mais il attaque le ſentiment de pluſieurs Philoſophes, qui déſapprouvent les ſacrifices ſanglans : telle a été l'opinion de Pythagore & de Porphyre (*a*).

§. XI.

Ce Sophiſte en impoſe groſſiérement quand il dit : » J'adore le Dieu d'Abra-
» ham, d'Iſaac & de Jacob, le Dieu
» très-grand & très-puiſſant qui a com-
» blé de ſes faveurs tous ceux qui l'ont
» adoré de la même maniere qu'Abra-
» ham, au lieu qu'il vous traite aſſez
» mal. Abraham étoit habile dans la
» divination, il obſervoit les augures, il
» avoit un devin pour économe. Dieu
» lui dit : *Regarde le Ciel, compte les*
» *étoiles ſi tu peux ; ainſi ſera ta poſtérité.*
» Il vouloit donc lui faire obſerver, par
» le cours des aſtres, les décrets du
» Ciel, qui gouverne tout & diſpoſe de
» tous les événemens. De même il lui
» ordonne de paſſer entre les parties de
» la victime, & des oiſeaux viennent s'y

(*a*) L. 10, p. 343, 355.

» repoſer. Dieu confirma donc ſa pa-
» role par un augure ; ſans cette con-
» firmation, la foi d'Abraham auroit
» été un enthouſiaſme & une folie. «

Il eſt évident, dit S. Cyrille, que le Créateur du Ciel & de la terre, adoré par Abraham, n'a rien de commun avec les génies ou Démons auxquels Julien rendoit ſon culte ; qu'ainſi les ſacrifices offerts par Abraham ne reſſemblent en rien à ceux des Grecs. Dieu lui dit que ſa poſtérité ſera multipliée comme les étoiles du Ciel ; il veut que cette promeſſe ſoit confirmée par un ſacrifice, de la même maniere que les Chaldéens confirmoient leurs alliances ; l'économe d'Abraham prie le Seigneur de lui faire connoître qu'elle eſt l'épouſe deſtinée à Iſaac : quelle comparaiſon peut-on faire entre ces pratiques de religion, & les augures, les aruſpices, la divination des Grecs ? Mais un eſprit ſuperſtitieux cherche par-tout de quoi nourrir ſes folles idées (*a*).

Julien tomboit encore en contradiction, en diſant que Dieu a comblé de ſes faveurs tous ceux qui l'ont adoré

a) L. 10, p. 356, 361.

comme Abraham, après avoir ſoutenu & répété que Dieu a mieux traité les autres nations que la poſtérité d'Abraham; celle-ci rendoit cependant à Dieu le même culte que ſon Pere.

Quoiqu'en finiſſant ſon Ouvrage St. Cyrille ne diſe point qu'il a entiérement réfuté celui de Julien, il n'y a cependant aucun lieu d'en douter; Théophane (*a*) & Cédrene (*b*) le diſent expreſſément. Dom Ceillier s'eſt donc évidemment trompé, lorſqu'il a dit: » Il y a des endroits où Julien promet » de traiter certaines choſes dans ſon » ſecond Livre, que nous ne trouverons » point dans ce que S. Cyrille a rapporté de lui. Il a dit, par exemple, » qu'il traiteroit dans la ſuite des prodiges attribués à Jeſus-Chriſt, qu'il en » montreroit la fauſſeté, qu'il prouveroit auſſi que les Evangiles ne ſont » point véritables; rien de tout cela » ne ſe trouve dans S. Cyrille (*c*). « Fauſſe obſervation. Julien, après avoir

(*a*) Chronol. p. 44.
(*b*) Compend. Hiſt. p. 307.
(*c*) Hiſt. des Aut. Sacrés & Eccléſ. t. 13; p. 345.

remarqué, à la fin du ſixieme Livre, p. 213, que S. Jean eſt le ſeul qui ait oſé dire que Jeſus-Chriſt a fait le Ciel & la terre, qu'il ne l'a pas même dit clairement & formellement, ajoute, au commencement du Livre 7, p. 218 : » Ceci trouvera bientôt ſa place, lorſ» que nous traiterons en particulier des » prodiges & des fourberies qui ſont » dans l'Evangile. « En effet, L. 8, p. 262; L. 10, p. 327 & 333, Julien répete ce meme reproche; il dit que le bonhomme Jean, *pour nous en impoſer plus adroitement*, a mis dans la bouche de Jean-Baptiſte ce qu'il dit de Jeſus-Chriſt, *qu'il eſt le Dieu verbe*; qu'enſuite il tergiverſe & met le comble *à la fourberie*, en diſant que perſonne n'a jamais vu Dieu.

Voilà donc les prétendues fourberies que Julien ſe propoſoit de montrer dans les Evangiles; il avoit parlé des miracles de Jeſus-Chriſt, L. 6, p. 191; ainſi nous trouvons dans S. Cyrille tout ce que Julien avoit promis. Mais il eſt faux qu'il ait promis de *montrer la fauſſeté des miracles de Jeſus-Chriſt, & de prouver que les Evangiles ne ſont point véritables*, comme le prétend D. Ceillier; il

n'y a dans Julien pas un ſeul mot de cette prétendue promeſſe.

§. XII.

Tel eſt en abrégé le fameux Ouvrage de Julien, dont les Incrédules font encore de nos jours un trophée contre le Chriſtianiſme. Ils l'ont traduit, commenté, mis en pieces, pour en rajeunir toutes les objections; c'eſt une des grandes ſources dans leſquelles ils ont puiſé leur érudition. Ou il ne falloit pas tant vanter les talens & le génie de cet Auteur, ou il ne falloit pas en produire une ſi mauvaiſe preuve. Si Julien avoit de l'eſprit, on voit qu'il manquoit de jugement; ſouvent il fournit des armes contre lui-même, & les aveux qu'il fait ſuffiſent pour le couvrir de confuſion. Il ne pouvoit mieux peindre ſon génie ſuperſtitieux, étroit, pointilleux, ſophiſtique, qu'il le fait dans cette production; le ton & la maniere conviennent peu à un Philoſophe, encore moins à un Empereur. L'affectation de déprimer les Juifs, & de vouloir en même-tems concilier leur religion avec le Paganiſme, eſt d'un ridicule inconcevable.

Si le Chriſtianiſme étoit auſſi mal-

fondé que les Incrédules le prétendent, eſt-il croyable qu'on ne l'auroit pas mieux attaqué? Julien avoit tout l'avantage poſſible. Au lieu de s'amuſer à chicaner ſur des paſſages, il pouvoit emprunter des Juifs qu'il protégeoit, des hiſtoires, des faits, des traditions, des circonſtances, s'ils avoient de quoi renverſer la preuve fondamentale du Chriſtianiſme, les miracles de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, & ſur-tout le fait important de la réſurrection du Sauveur; il n'en parle ſeulement pas.

Dans l'hypotheſe de la fauſſeté de l'hiſtoire Evangélique, Celſe & Julien avoient beau jeu; ils auroient dit aux Chrétiens, avec le ton ferme que donne naturellement la vérité: Jamais on n'a vu dans la Judée ni ailleurs ces malades guéris, ces morts reſſuſcités, ces peuples miraculeuſement nourris, &c. dont vos Apôtres & vos Evangéliſtes font mention; les Juifs atteſtent le contraire; la notoriété publique de toute la Judée dépoſe contre vous. Jamais vous n'avez oſé publier chez eux ces miracles imaginaires, ils vous auroient convaincus d'impoſture. Paul ni ſes Collegues n'en ont jamais fait aucun dans

les Villes de l'Aſie ni de la Grece; tout ce qu'il y a de Juifs & de Païens dans ces Villes réclame contre les fables que vous avez forgées. La prétendue réſurrection de Jeſus n'a été crue par aucun de ceux qui étoient ſur le lieu; l'inſpection de ſon tombeau, la fâme publique, le témoignage des gardes, ont conſtamment prouvé que les Apôtres avoient enlevé ſon corps, &c. Il n'eſt pas beſoin d'être Philoſophe pour imaginer ce plan de diſpute : ainſi eût raiſonné l'homme le plus ignorant.

Nous ne voyons rien de ſemblable. Celſe biaiſe, doute, gliſſe légérement ſur les miracles, les attribue à la magie, dit que d'autres impoſteurs en ont fait autant, que les faits ſont exagérés, que les Apôtres ont rêvé, qu'ils ont vu une ombre, au lieu de Jeſus reſſuſcité. Julien parle deux fois des miracles de Jeſus; ſans les attaquer, il demande ſi ce ſont là de grandes merveilles : il traite St. Paul de Magicien, & ne dit pas un mot de la réſurrection de Jeſus-Chriſt. C'eſt que la fermeté, la conſtance, l'uniformité du témoignage des Apôtres, le nombre de ceux qui avoient cru ſur le lieu, le ſilence forcé des Juifs, la no-

toriété publique, étoient un rempart inattaquable.

On doit raiſonner de même de la maniere dont le Chriſtianiſme s'étoit établi, de la ſainteté des mœurs & de la conduite des premiers Chétiens, du courage héroïque des Martyrs, de l'impreſſion que tous ces faits réunis avoient produite & continuoient de produire ſur les Juifs & ſur les Païens.

Loin d'être fâchés de la conſervation des Ecrits de Celſe & de Julien, nous avons une obligation ſincere aux Peres de l'Egliſe qui ont eu la bonne foi d'en cópier fidélement le texte, & de nous le donner tel qu'ils l'avoient. Ils nous ont ainſi tranſmis des faits, des aveux, des réflexions qui ne ſe trouvent point ailleurs; ils nous ont mis à portée de juger de la force ou de la foibleſſe de nos anciens ennemis. Le ſeul aſpect du champ de bataille démontre de quel côté a dû pencher la victoire. Ceux d'aujourd'hui, qui ſe parent de ces vieilles dépouilles & recommencent un combat dans lequel leurs prédéceſſeurs ont ſuccombé, peuvent prévoir dès à préſent la deſtinée de leurs ouvrages; il n'en reſtera dans les ſiecles futurs que les lambeaux dont les

Apologiſtes du Chriſtianiſme auront fait uſage pour les réfuter.

Mais il eſt à propos de raſſembler, en peu de mots, les aveux favorables au Chriſtianiſme que Julien a faits dans ſes divers Ouvrages. Il avoue la conſtance des Chrétiens à ſouffrir le martyre, & le goût de pluſieurs pour la vie ſolitaire (*a*); il reconnoît leur libéralité envers les pauvres (*b*). Il convient que le Chriſtianiſme s'eſt établi par la charité envers les étrangers, par le ſoin d'enſevelir les morts, par la ſainteté des mœurs que les Chrétiens ſavent contrefaire; qu'ils nourriſſent non-ſeulement leurs pauvres, mais encore ceux des Païens (*c*). Il dit que les Chrétiens meurent volontiers pour leur Religion, qu'ils ſouffrent plutôt la faim & l'indigence, que de manger des viandes immolées; qu'ils adorent le Dieu ſouverain de l'univers; que toute leur erreur conſiſte à rejetter le culte des autres Dieux (*d*). Ce témoignage, rendu par un ennemi, devroit fermer la bouche aux Incrédules.

(*a*) Juliani Oper. fragm. p. 288.
(*b*) Miſopogon, p. 363.
(*c*) Lettre 49, à Arſace, p. 410, 420.
(*d*) Lettre 63 à Théodore, p. 463.

ARTICLE QUATRIEME.

CONCLUSION des Chapitres précédens : l'établiſſement du Chriſtianiſme eſt évidemment ſurnaturel.

§. I.

APRÈS avoir examiné les circonſtances dans leſquelles les Apôtres ont prêché, les faits qu'ils ont allégués, le nombre & la qualité des Proſélytes qu'ils ont perſuadés, les obſtacles qu'ils avoient à vaincre, les ennemis qu'ils ont eus à combattre, il n'eſt pas difficile de juger du principe & de la nature de leurs ſuccès. Une révolution générale, à laquelle aucune cauſe naturelle n'a pu contribuer, à laquelle tous les moyens humains mettoient obſtacle, ne peut être l'ouvrage des hommes : tel a été l'établiſſement du Chriſtianiſme. Pour achever de nous en convaincre, il ſuffit de rappeller en peu de mots les événémens qui l'avoient précédé, ceux qui l'ont accompagné & ceux qui l'ont ſuivi.

1°. La converſion du monde avoit

été prédite ; les Juifs en étoient perſuadés; ils l'attendent encore à l'arrivée de leur Meſſie futur, ſur la foi des anciens Oracles. Nous n'en citerons qu'un petit nombre; on peut voir les autres dans M. Huet (*a*).

Dieu avoit prédit à Abraham que *toutes les nations de la terre ſeroient* bénies en ſon nom : dans la Prophétie de Jacob, le Meſſie eſt annoncé comme un Chef qui doit raſſembler les peuples ſous ſes loix (*b*).

Dans le Pſeaume 2, le Seigneur dit au Meſſie : » Demandez, je vous donne» rai les nations pour héritage, & vous » mettrai en poſſeſſion de toutes les con» trées de la terre «. Dans le Pſeaume 21, ℣ 28 : » Toutes les contrées de » la terre ſe ſouviendront du Seigneur » & ſe tourneront vers lui; toutes les » nations viendront l'adorer, parce » que l'Empire de l'univers lui appar» tient : il régnera ſur tous les peuples «.

» Dans les derniers tems, dit le Pro» phete Iſaïe, la colline ſur laquelle eſt » placée la maiſon du Seigneur, s'élevera

(*a*) Démonſtr. Evang. prop. 9, c. 58.
(*b*) Gen. c. 22, v. 18; c. 49, v. 10.

» au-deſſus des plus hautes montagnes;
» toutes les nations y viendront en foule,
» & diront : Venez, allons à la mon-
» tagne du Seigneur, à la maiſon du
» Dieu de Jacob; il nous enſeignera ſes
» volontés, & nous fera marcher dans
» ſes voies : car la loi viendra de Sion,
» & la parole du Seigneur ſortira de
» Jéruſalem; il jugera les peuples & en
» corrigera un grand nombre (*a*) «.

Nous avons vu dans la ſeconde Partie de cet Ouvrage les Chapitres 42, 53 & 54 d'Iſaïe, où la même prédiction eſt répétée, & les Prophéties d'Aggée & de Malachie, qui la confirment.

Lorſque Jeſus-Chriſt envoyoit ſes Apôtres prêcher l'Evangile à toutes les nations, leur promettoit l'aſſiſtance du S. Eſprit, les aſſuroit de leur victoire ſur le monde, il ne faiſoit que répéter les anciens Oracles : il n'eſt pas étonnant que les Apôtres aient compté ſur ſa parole. Ces Prophéties n'annonçoient point la converſion du monde comme l'ouvrage des hommes, mais comme un effet

(*a*) Iſaïe, c. 2, v. 2.

de la puiſſance divine : Jeſus-Chriſt l'attribue de même à la grace du Saint-Eſprit ; les Apôtres ont conſtamment rapporté leurs ſuccès à la même cauſe.

§. II.

Les envoyés de J. C. étoient-ils par eux-mêmes capables d'opérer une pareille révolution ? Nos Adverſaires ne ceſſent de les peindre comme des hommes ignorans, ſtupides, inſenſés, ſans talens & ſans vertus ; loin de diminuer le prodige de leurs ſuccès, ils l'augmentent. Des Juifs déteſtés & mépriſés de toutes les Nations, viendront-ils à bout de les ſubjuguer ? feront-ils ce que Pythagore, Zénon, Platon, Socrate, n'ont pu faire & n'auroient pas ſeulement oſé tenter ? Ils avouent qu'ils ſont le rebut du monde, un objet de mépris pour les faux Sages, un ſcandale pour les Juifs, un ſujet de haine pour les Païens. C'eſt bien mal commencer que de s'avilir aux yeux de ceux que l'on veut perſuader. Ou la docilité des premiers Fideles eſt un trait de démence, comme le penſent les Incrédules, ou ç'a été un effet de la grace divine & de la notorieté des faits publiés par

les Apôtres. Mais un accès de folie ne saisit point tout-à-coup des peuples aussi différens par les mœurs & par les préjugés que l'étoient les Juifs & les Païens; il n'a pu opérer le même effet dans la Judée, dans la Grece, à Rome, chez les nations policées & chez les Barbares : c'est la seule fois que ce phénomene ait paru dans l'univers.

3°. Les Apôtres n'ont point choisi d'abord pour théâtre de leur mission les lieux éloignés de la scene des événemens; ils n'ont point attendu que le tems eût répandu des nuages sur les faits qu'ils annoncent. Cinquante jours après la mort de Jesus, à Jérusalem, sous les yeux de témoins oculaires, ils publient ses miracles & sa résurrection : ils invoquent la notoriété publique, protestent qu'ils ont vu, entendu, touché Jesus ressuscité; qu'ils ont conversé, bu & mangé avec lui pendant quarante jours : ils rendent ce témoignage à la multitude des Juifs rassemblés, non-seulement de toutes les Villes & Bourgades de la Judée dans l'esquelles Jesus a paru & enseigné deux mois auparavant; mais de toutes les Provinces de l'Empire Romain dans lesquelles les Juifs sont dispersés : ils ne

vont publier ces mêmes faits au loin que lorſque la croyance en eſt établie, profeſſée & rendue inconteſtable ſur le lieu même par une ſociété nombreuſe, prête à verſer ſon ſang pour en ſoutenir la vérité. Des impoſteurs qui auroient compté ſur leurs talens & ſur la crédulité populaire, auroient ſuivi un plan tout différent. C'eſt en vertu de l'effuſion des dons du S. Eſprit, dont les Juifs étoient actuellement témoins, que S. Pierre commence ſa premiere Prédication, & convertit trois mille hommes.

Avant cette époque, les Juifs n'envoyoient point de Miſſionnaires aux autres nations, ils ne faiſoient des Proſélytes que dans la Judée ou dans les lieux qu'ils habitoient : lorſque le moment fixé par Jeſus-Chriſt eſt arrivé, douze Apôtres & un plus grand nombre de Diſciples ſe diſperſent & vont annoncer l'Evangile aux peuples les plus éloignés. Dans quelle ſource ces nouveaux Docteurs ont-ils puiſé tant de zele & de courage ? Avant ſa converſion, Paul, Phariſien zélé, ſe bornoit à perſécuter dans la Judée & dans la Syrie les Sectateurs de l'Evangile; après ſon baptême, il va prêcher en Arabie, & brûle du déſir de porter le nom de

Jeſus-Chriſt aux extrêmités de l'Occident: voilà un changement bien ſingulier.

4°. Quels moyens ont-ils employé pour gagner des Proſélytes? Ils nous l'apprennent & en font ſouvenir leurs auditeurs. » Lorſque je ſuis venu vous » annoncer J. C., dit Saint Paul aux » Corinthiens, je n'ai employé ni l'é- » loquence, ni la ſageſſe humaine; j'ai » fait profeſſion de ne ſavoir autre choſe » que Jeſus crucifié; j'ai laiſſé voir toute » ma foibleſſe, la crainte & la défiance » de moi-même dont j'étois ſaiſi: mes » diſcours n'ont point été appuyés par » les raiſonnemens de la Philoſophie, » mais par les ſignes de la puiſſance divi- » ne & de la grace du Saint-Eſprit; afin » que votre foi ne fût point fondée ſur » la ſageſſe humaine, mais ſur la puiſ- » ſance divine (*a*). «

Vainement nos ennemis veulent triompher de ces aveux, puiſque ces moyens, qui paroiſſoient abſurdes, ont réuſſi: plus on ſe révolte contre ce phénomene, mieux on fait ſentir qu'il ne vient point d'une cauſe naturelle.

(*a*) I. Cor. c. 2, v. 1.

§. III.

5°. Ce qu'enſeignoient les Apôtres, devoit indiſpoſer tous les eſprits, alarmer toutes les conſciences; c'eſt encore une remarque de nos Adverſaires. Des dogmes inconcevables qui étonnent la raiſon, une morale ſévere qui attaque toutes les paſſions & réprouve les mœurs communément ſuivies, un culte ſimple, ſans appareil, peu propre à flatter les ſens. Si on veut concevoir combien l'on dut avoir de répugnance à l'embraſſer, on n'a qu'à ſe rappeller les tableaux qu'en ont tracés Celſe & Julien, & que les Incrédules renouvellent encore: tel il dut paroître à la plupart de ceux auxquels il fut préſenté.

Les Juifs tenoient opiniâtrément à l'eſpérance d'un Meſſie, puiſſant & vainqueur des nations, à la proſpérité dont ils ſe flattoient de jouir ſous ſon regne, à leurs cérémonies & aux promeſſes temporelles que Dieu y avoit attachées. Dix-huit ſiecles de retard & de malheurs n'ont encore pu les guérir: tel eſt le lien qui les enchaîne encore à leur religion. Il falloit y renoncer pour devenir Chrétien, adorer

rer un Meſſie pauvre & crucifié, ne plus eſpérer que les biens éternels, fraterniſer avec les incirconcis, partager avec eux l'adoption divine & les promeſſes faites à la poſtérité d'Abraham. On ſait combien les Apôtres ont eu de peine à vaincre ſur ce point la répugnance des Juifs même convertis.

Un de nos Adverſaires obſerve que l'idée de faire reconnoître J. C. pour le Meſſie, eſt peut être la plus hardie, ſi elle n'eſt la plus folle, qu'on ait jamais pu concevoir. » Il falloit, dit-il, prouver » à toute une nation qu'elle n'entendoit » pas ſa langue, qu'elle ignoroit la va- » leur de ſes Symboles, que les Pro- » phéties contenues dans ſes Livres, & » qui lui étoient adreſſées, ne la con- » cernoient pas; que ce Jeſus que l'on » avoit décoré du nom de *Chriſt*, étoit » vraiment le *chef* annoncé par les Pro- » phetes, qu'il deſcendoit directement » de David par les mâles juſqu'à ſa » mere; qu'en un mot il étoit le Meſſie » attendu avec tant d'ardeur & depuis ſi » long-tems: cette entrepriſe n'étoit pas » d'une exécution facile (*b*) «. Cet ex-

(*a*) Septieme Lettre à Sophie, p. 96.

posé est certainement faux, quant au sens des Prophéties; mais nous demandons à ceux qui le prennent pour vrai, comment ils osent soutenir que tout cela s'est fait naturellement.

Les Païens tenoient à leur Religion non-seulement par l'attrait des Fêtes publiques, d'un cérémonial pompeux, des jeux du théâtre, de la licence qui régnoit dans les solemnités, des passions autorisées par l'exemple des Dieux; mais par la croyance des bienfaits qui y étoient attachés, par la persuasion où l'on étoit que la prospérité de l'Empire en dépendoit. On ne manqua pas d'attribuer au Christianisme & à la colere des Dieux tous les fléaux qui arriverent, & d'en rendre les Chrétiens responsables. Plusieurs Villes jouissoient de grands priviléges qui dépendoient du culte de leurs Dieux tutélaires, & de certains gages qu'elles prétendoient avoir reçus de telle ou telle Divinité. L'origine des Républiques, dit un de nos Philosophes, les principes de la Législation, les droits des Magistrats, les limites des Etats, tenoient à la Mythologie (*a*). Il falloit

(*a*) De la Félic. pub. sect. 2, t. I, p. 158.

fouler aux pieds tous ces objets de la vénération publique, & y ſubſtituer la croix de Jeſus-Chriſt. L'enthouſiaſme dont Julien étoit ſaiſi nous fait concevoir juſqu'à quel point le Paganiſme avoit faſciné ſes Sectateurs, & s'il étoit aiſé de les guérir.

Celſe, au commencement du ſecond ſiecle, trouvoit abſurde le projet de ranger ſous la même loi & ſous la même croyance les nations des trois parties du monde connu; cependant ce projet ſi chimérique en apparence s'eſt accompli très-peu de temps après.

§. IV.

6°. Quelle réſiſtance n'ont point oppoſé à l'Evangile, les Empereurs, les Magiſtrats, les Grands, les Politiques, les Philoſophes, les Prêtres du Paganiſme, pendant trois cents ans. Les loix anciennes & les édits nouveaux, les menaces, l'inquiſition & les ſupplices, les calomnies, les opprobres, les libelles diffamatoires, tout ce que peuvent ſuggérer l'intérêt, l'orgueil, la jalouſie, la cruauté & le fanatiſme; rien n'a été épargné. Nos Adverſaires n'ont pas oublié ſans doute les excès dont ce dernier

monſtre eſt capable. Cependant, Princes, Magiſtrats, Prêtres, Philoſophes, tous puiſſans, furieux & fanatiques, ont été obligés de céder.

Il ſemble que Dieu ſe ſoit plu à multiplier les obſtacles pour mieux faire éclater la puiſſance de ſon bras. Aux perſécutions des Païens ſe ſont jointes les diviſions inteſtines, capables d'arrêter ſeules le progrès de l'Evangile. Une multitude de Sectes a déchiré le ſein de l'Egliſe dès ſon origine. A peine Conſtantin lui avoit donné la paix, que l'Arianiſme la mit à deux doigts de ſa perte. La même épreuve a duré dans tous les ſiecles, les derniers n'ont pas été moins orageux que les premiers. Nos Adverſaires ſont attentifs à le faire remarquer. Comment, avec tant de principes de deſtruction, le Chriſtianiſme a-t-il pu s'établir & durer juſqu'à nous?

7°. Cependant il a jetté de profondes racines par-tout où il a été prêché par les Apôtres. La diverſité des climats, la variété des préjugés & des mœurs, les divers degrés d'ignorance & de dépravation chez les différens peuples, ne lui ont jamais oppoſé des barrieres inſurmontables; il a encore aujourd'hui des

Sectateurs dans toutes les contréees de l'univers. Il faut donc que la grace divine ait agi dans tous ces lieux : Jesus-Christ, qui a su le prédire, a eu sur ce point des lumieres surnaturelles ; c'est lui qui a opéré le prodige, puisqu'il l'avoit promis.

8°. Cette religion a produit par-tout des effets semblables, elle n'a pénétré nulle part sans causer une heureuse révolution dans les mœurs ; lorsqu'elle a été bannie, la barbarie a repris sa place. Nous le verrons lorsque nous traiterons des effets civils & politiques du Christianisme. Les schismes, les héréſies, les guerres, les massacres dont les Incrédules retracent continuellement le tableau, n'ont point été l'effet de l'Evangile, mais des passions révoltées contre lui. Semblables à des animaux féroces, elles n'ont cessé de mordre la chaîne qui les retient captives ; elles ne la souffrent point encore ; le clameurs de la Philosophie nous font souvenir des cris dont retentissoit l'amphithéâtre, & de la fureur des Hérétiques. Jesus-Christ a prédit ce combat, il durera jusqu'à la fin des siecle ; la maniere dont il s'est toujours terminé, dans les temps qui nous ont pré-

cédés, doit nous raſſurer ſur l'iſſue qu'il doit avoir parmi nous.

Si Dieu n'avoit ſoutenu conſtamment cette Religion ſainte, les perſécutions des Païens, les diſputes des raiſonneurs croyans ou incrédules, l'inondation des Barbares, la chûte des Empires, les vices de ſes enfans, la longueur du temps qui ſuffit ſeule pour tout miner & tout détruire, auroient certainement opéré ſa ruine. Mais elle ſubſiſte, & la parole d'un Dieu eſt le garant de ſa durée.

§. V.

9°. La révolution arrivée dans le monde par le Chriſtianiſme, eſt le dernier trait d'un plan ſuivi, conſtant, uniforme de la Providence. De même que la Religion donnée aux Patriarches étoit proportionnée à l'état d'enfance dans lequel étoit alors le genre humain, celle que Dieu avoit preſcrite par Moiſe étoit évidemment relative à l'état de ſéparation & de guerre mutuelle dans lequel les nations déja formées vivoient entr'elles. Le Chriſtianiſme, au contraire, s'eſt trouvé exactement analogue à l'état de ſociété & de commerce auquel les peuples étoient par-

venus, lorſque Jeſus-Chriſt a paru ſur la terre.

Dieu avoit inſtruit les Patriarches immédiatement par lui-même; il s'étoit fait connoître aux Hébreux & aux nations voiſines par des prodiges qui inſpiroient la terreur; par le miniſtere de ſon Fils unique, il n'a répandu que des bienfaits. L'objet des miracles du Sauveur étoit d'éclairer les eſprits en gagnant les cœurs. Sa doctrine, ſa morale, ſes promeſſes toutes ſpirituelles, auroient fait peu d'impreſſion ſur les hommes encore à demi-ſauvages, elles pouvoient en faire davantage ſur des peuples civiliſés & devenus plus dociles par la culture des ſciences & des arts.

Pour prouver que notre Religion eſt l'ouvrage du haſard ou de quelques hommes adroits, il faut commencer par démontrer que, depuis la création, la Providence divine n'eſt intervenue pour rien dans l'établiſſement & le maintien de la vraie Religion. Lorſque la Philoſophie enviſage le Chriſtianiſme comme un édifice iſolé qui ne tient à rien, comme un accès de démence qui a ſaiſi tout-à-coup une grande partie du genre-humain, elle montre que ſes vues ſont

» fables de ſon enfance, l'ineptie ou la » méchanceté de ſes Dieux, l'avarice » de ſes Prêtres, l'infamie & ſes vices » des Rois qui ſoutenoient ces Dieux » & ces Prêtres. Alors le peuple qui » ne connoiſſoit que ſes tyrans ſur la » terre, chercha ſon aſyle dans le Ciel. » Le Chriſtianiſme vint le conſoler & » lui apprendre à ſouffrir (*a*).

Rêve ſublime ! Il s'accorde bien mal avec les faits. Il y avoit trois cens ans que la République Romaine étoit aſſervie, lorſque le ſang des Chrétiens couloit ſous Dioclétien; l'Empire ne fut démembré que plus d'un ſiecle après la paix donnée à l'Egliſe, par Conſtantin.

Les maux phyſiques avoient ſi peu diſpoſé les eſprits à une nouvelle religion, qu'on les attribuoit à ſa naiſſance; pendant trois ſiecles on rendit les Chrétiens reſponſables de toutes les calamités publiques, on demandoit leur ſang à cris redoublés pour appaiſer la colere des Dieux. S. Auguſtin réfutoit encore ce préjugé au cinquieme ſiecle, dans ſes Livres de la Cité de Dieu.

(*a*) Hiſt. des Etabliſſ. des Europ. dans les Indes, tome VII, c. 1, p. 2. De la Félicité publ. ſect. 2, c. 2 & 3.

Eſt-il vrai que Celſe, Julien, Porphyre, Hiéroclès, Libanius, Maxime de Madaure, & tant d'autres défenſeurs du Paganiſme, n'y voyoient plus que les fables de ſon enfance, la méchanceté de ſes Dieux, &c.? L'ont-ils repréſenté ſous ces couleurs? Il n'eſt pas à préſumer que le peuple ait eut la vue plus perçante ou plus nette que tous ces Philoſophes.

L'Auteur lui-même peint le Chriſtianiſme comme la Religion la plus capable de révolter tous les eſprits. Les Temples des Chrétiens, dit-il, furent bâtis en croix, couverts de croix, remplis de croix, décorés d'images horribles & funebres, d'échafauds, de ſupplices, de martyrs, de bourreaux; les arts furent condamnés à effaroucher continuellement l'imagination par des eſpectacles de ſang, de mort, d'enfer (*a*). Nous convenons que les tableaux rians & laſcifs, qui décoroient les Temples du Paganiſme, devoient plaire devantage aux hommes voluptueux & corrompus.

Il eſt vrai encore que le Chriſtianiſme vint conſoler le peuple & lui apprendre

(*a*) Hiſt. des Etabliſſ. *ibid* c, 12.

à ſouffrir; & cette leçon étoit fort néceſſaire. Il eſt donc probable que le peuple continuera d'être Chrétien tant qu'il aura beſoin de conſolation, & que les Philoſophes pourront ſe concilier avec la Religion lorſqu'ils auront quelque choſe à ſouffrir.

§. VII.

» Tandis, pourſuit l'Auteur, que les » vexations & les débauches du trône » ſapoient le Paganiſme avec l'Empire, » des ſujets opprimés & dépouillés, qui » avoient embraſſé les nouveaux dog- » mes, achevoient cette ruine par l'exem- » ple de toutes les vertus qui accompa- » gnent toujours le zele du proſélytiſ- » me. Mais une religion née dans les ca- » lamités publiques devoit donner à ceux » qui la prêchoient beaucoup d'empire » ſur les malheureux qui ſe réfugioient » dans ſon ſein. Auſſi le pouvoir du » Clergé naquit-il, pour ainſi dire, dans » le berceau de l'Evangile. «

Nous n'avions pas lieu de nous attendre à des aveux auſſi importans. Il n'eſt donc pas vrai que les Apôtres & leurs Diſciples aient réuſſi par des preſtiges, des fourberies, des fables, & par l'im-

bécillité des peuples, comme les Incrédules les en accuſent; ils ont perſuadé par l'exemple de toutes les vertus.

Il n'eſt pas plus vrai que ces ſignes perſuaſifs accompagnent toujours le zele du proſélytiſme; les Héréſiarques n'ont jamais manqué de zele, mais la plupart ont eu très-peu de vertus.

Enfin il ne l'eſt point, que le pouvoir du Clergé ſoit venu de l'ambition de ſes membres, de la politique des Papes, de l'ignorance & de la crédulité des peuples, comme l'Auteur le dit ailleurs; puiſque, ſelon lui, c'eſt un effet de la vertu des premiers Prédicateurs de l'Evangile, des conſolations qu'ils ont procurées aux malheureux, de la confiance qu'ils ſe ſont acquiſe. Il ſeroit difficile de fonder ce pouvoir ſur une baſe plus reſpectable.

En nous parlant toujours de calamités publiques, l'Auteur oublie les regnes fortunés de Titus, de Trajan, des Antonins; c'eſt cependant alors que le Chriſtianiſme fit les plus grand progrès, parce qu'alors les vertus de ſes Sectateurs étoient les mêmes que dans les calamités publiques.

» Du débris des ſuperſtitions Païennes, » dit notre Hiſtorien, & des Sectes philo» ſophiques, il ſe forma un corps de rites

» & de dogmes, que la ſimplicité des » premiers Chrétiens ſanctifia par une » piété vraie & touchante, mais qui laiſ- » ſerent en même temps un germe de » diſputes & de débats, d'où ſortit cette » complication de paſſions qu'on voile » & qu'on honore du nom de zele. Ces » diſſentions enfanterent des Ecoles, des » Docteurs, un Tribunal, une Hiérar- » chie. Le Chriſtianiſme avoit commencé » par des Pêcheurs qui ne ſavoient que » l'Evangile; il fut achevé par des Evê- » ques qui formerent l'Egliſe.

Cette théorie n'eſt ni juſte, ni d'accord avec elle-même. 1°. Quels débris Jeſus-Chriſt a-t-il empruntés du Paganiſme & des Sectes de Philoſophie? Les Apôtres n'ont parlé des ſuperſtitions païennes que pour les faire déteſter, & des Philoſophes, que pour démaſquer leurs erreurs & leurs vices.

2°. Le Chriſtianiſme n'eſt pas ſeulement formé de dogmes & de rites, mais de faits miraculeux qui prouvent la miſſion de ſes Fondateurs. Ces faits ſont-ils vrais ou faux? S'ils ſont faux, la piété la plus ſincere & la plus touchante n'a pu les ſanctifier; s'ils ſont vrais, ils ont ſuffi avec des vertus pour fonder le Chriſtianiſme tel qu'il eſt.

3°. Le germe des diſputes & des débats eſt venu, non de l'Evangile & des Apôtres, mais des Philoſopes. Avant l'Évangile, ils s'étoient querellés ſur la nature & ſur ſon Auteur ; ſous le Chriſtianiſme, ils ſe jetterent ſur tous les dogmes, & voulurent les aſſujettir à leurs idées : telle eſt la ſource des héréſies & de leurs ſuites ; un autre Philoſophe en convient (*a*).

4°. Il eſt faux que les Ecoles, les Docteurs, la Hiérarchie, l'Egliſe ne ſoient nés qu'après les diſputes : Jeſus-Chriſt lui-même avoit établi ſes Apôtres *Paſteurs & Docteurs* ; il leur avoit dit qu'ils ſeroient aſſis ſur douze ſieges *pour juger* les douze Tribus d'Iſraël : les Apôtres ſe ſont placés ſur ce Tribunal au Concile de Jéruſalem ; leurs ſucceſſeurs n'ont fait que les imiter.

5°. Ce n'eſt point l'Evangile qui inſpire les paſſions maſquées du nom de zele ; les Incrédules n'y ont pas puiſé le faux zele & les paſſions qui éclatent dans leurs écrits, & dont les effets ſeroient redoutables, s'ils étoient plus puiſſans.

(*a*) De la Félicité publ. *ibid.* t. I, p. 182.

§. VII.

» Alors, continue notre Philoſophe, » le Chriſtianiſme gagna de proche en » proche, & parvint juſqu'à l'oreille des » Empereurs. Les uns le tolérerent par » mépris ou par humanité, les autres le » perſécuterent. La perſécution hâta » les progrès que la tolérance lui avoit » ouvert : le ſilence & la proſcription, » la clémence & la rigueur, tout lui » devint utile. La liberté naturelle à » l'eſprit humain le fit adopter à ſa » naiſſance, comme elle l'a fait ſouvent » rejetter dans ſa vieilleſſe. Cette indé- » pendance, moins amoureuſe de la » vérité que de la nouveauté, devoit » lui donner des Sectateurs dans tou- » tes les conditions, quand il n'au- » roit pas eu tous les caracteres propres » à lui attribuer de la vénération. «

Rendons graces à l'Auteur de ce nouvel hommage : le Chriſtianiſme réuniſſoit tous les caracteres propres à lui attribuer de la vénération ; donc il n'étoit pas fondé ſur des impoſtures. Il dut avoir des Sectateurs dans toutes les conditions ; donc il eſt faux qu'il n'ait été d'abord embraſſé que par la plus vile partie du peuple.

Dès ſon origine, le Chriſtianiſme parvint à l'oreille des Empereurs, puiſque Néron le perſécuta. Selon Tacite, on l'avoit déja réprimé avant cette époque : *Repreſſaque in præſens exitiabilis ſuperſtitio rursùs erumpebat.* Il fut encore perſécuté ſous Domitien; Trajan ne le toléra point, puiſqu'il ordonna de mettre à mort tous ceux qui ſeroient convaincus d'être Chrétiens. Les Antonins, par humanité, voulurent arrêter l'excès du carnage; leurs ordres furent mal exécutés.

En quel tems la *tolérance* a-t-elle donc ouvert les progrès au Chriſtianiſme? Connoît-on d'ailleurs un autre religion à laquelle le ſilence & la proſcription, la clémence & la rigueur ont été également utiles?

Que la liberté naturelle à l'eſprit humain lui ait fait adopter une Religion qui retranche cette liberté naturelle d'examiner, de diſcuter, d'expliquer les dogmes; voilà ce que nous ne concevons point. Mais on comprend très-bien que *l'indépendance, moins amoureuſe de la vérité que de la nouveauté*, a dû faire rejetter le Chriſtianiſme dans tous les tems; nous en voyons des preuves, & nous prions le lecteur d'y faire attention.

§. IX.

» Conſtantin, dit notre Politique, au » lieu d'unir à ſa Couronne le Pontifi- » cat, quand il ſe fit Chrétien, comme » ils étoient unis dans la perſonne des » Empereurs Païens, accorda au Clergé » tant de richeſſes & d'autorité, tant de » moyens de les accroître de plus en » plus, que cet aveugle abandon fut ſui- » vi d'un deſpotiſme Eccléſiaſtique qui, » avec le tèms, devint intolérable. «

Conſtantin n'avoit rien à prétendre au Pontificat de la Religion Chrétienne; ſous le Paganiſme, c'étoit une dignité purement civile; ſous l'Evangile, c'eſt une *vocation* qui donne des pouvoirs ſurnaturels: ces pouvoirs ne peuvent venir que de Jeſus-Chriſt, par voie de ſucceſſion & d'ordination. Nous verrons ailleurs s'il eſt vrai que Conſtantin ait accordé au Clergé tant de richeſſes & tant d'autorité, & s'il a été aveugle. Il n'eſt aucune nation qui ait donné aux Prêtres moins de pouvoir que les Juifs & les Chrétiens (*a*).

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inſcr. Hiſt. t. XV, in-12. p. 143.

De Conſtantin, l'Auteur paſſe à la naiſſance de la prétendue réforme. Un ſaut de douze ſiecles eſt un peu bruſque; mille révolutions politiques arrivées dans cet intervalle, ont varié à l'infini la ſomme des richeſſes & le degré d'autorité temporelle dont le Clergé a joui. Nous prouverons dans la ſuite, par les aveux mêmes de l'Auteur & par les monumens de l'Hiſtoire, que le prétendu deſpotiſme Eccléſiaſtique a été l'ouvrage de la néceſſité, & un remede indiſpenſable aux maux que l'irruption des Barbares avoit cauſé dans toute l'Europe.

» Ce deſpotiſme, dit-il, étoit porté » au dernier excès, quand une partie » de l'Europe en ſecoua le joug. Un » Moine lui fit perdre preſque toute » l'Allemagne; un Chanoine la moi- » tié de la France; un Roi, pour une » femme, la moitié de l'Angleterre. » Dans d'autres Etats beaucoup d'eſprits » hardis ſe détacherent des dogmes du » Chriſtianiſme, & les plus vertueux » d'entr'eux n'en conſerverent qu'un cer- » tain attachement à la pureté de ſa mo- » rale, quoiqu'extérieurement ils prati- » quaſſent ce que preſcrivoient les loix » de la ſociété où ils vivoient «.

Ce qu'il y a de faux dans ces remarques ne nous eſt pas moins avantageux que ce qu'il y a de vrai. Il eſt très-faux qu'à la naiſſance de la réforme, le pouvoir temporel du Clergé fût auſſi étendu qu'il l'avoit été au douzieme & au treizieme ſiecle. Lorſque Luther ſortit de ſon Cloître pour mettre en feu l'Allemagne, il penſoit moins à renverſer le deſpotiſme Eccléſiaſtique qu'à fonder le ſien; Calvin établit à Geneve une Inquiſition plus rigoureuſe que celle du Pape; Henri VIII, tyran civil en Angleterre, voulut, pour une femme, être encore deſpote ſpirituel : tel eſt en effet la prétendue réforme, l'ambition, l'humeur, le déſir de l'indépendance; & tels ont été, dans tous les ſiecles, les motifs des Prédicans de toute eſpece.

Mais remarquons le progrès. Les eſprits hardis n'eurent pas plutôt ſecoué le joug de l'autorité de l'Egliſe, qu'ils ſe détacherent des dogmes du Chriſtianiſme; bientôt ils furent Sociniens & Déiſtes : ſous leurs drapeaux, s'eſt élevé le Matérialiſme qui domine aujourd'hui. Jugeons par-là ſi ce ſont les plus vertueux qui ont pouſſé le plus loin les conſéquences. On ſait ce qu'eſt deve-

venue la morale dans toute cette belle progreſſion ; jamais Ecrivain n'en a débité une plus ſcandaleuſe que celle de l'Auteur que nous réfutons.

§. X.

Selon lui, cette maniere de penſer ne deviendra jamais générale & populaire, à moins que le Magiſtrat ne recouvre ſes premiers droits : il voudroit que tous les Etats euſſent à peu près le même code moral de Religion, & que le reſte fût livré, non pas aux diſputes, mais à l'impulſion de la conſcience. » Cette tolé» rance indéfinie, dit-il, ſur tous les dog» mes & les opinions qui n'attaqueroient » pas le code moral des nations, ſeroit » l'unique moyen de prévenir ou de ſap» per ce pouvoir, ſoit temporel, ſoit » ſpirituel du Clergé, qui, avec le tems, » en fait un corps formidable à l'Etat, » d'éteindre l'enthouſiaſme des Miniſtres, » & le fanatiſme des peuples. « Il prophétiſe que cette tolérance arrivera enfin.

Mais la tolérance des prétendus réformateurs nous a fait connoître d'avance celle de nos Philoſophes ; on ſait ſi l'impulſion de leur conſcience les portera jamais à reſpecter la morale en attaquant

le dogme. Les Magiſtrats ſont trop ſages pour prétendre aucun *droit* ſur ce que Dieu a révélé, & pour favoriſer un ſyſtême qui, en nous conduiſant à l'athéiſme, ſappe du même coup le dogme & la morale. Nous ferons voir qu'ils ſont tellement liés dans le Chriſtianiſme, ſoit entre eux, ſoit avec le culte extérieur, que l'un ne peut ſubſiſter ſans l'autre. Il eſt difficile de ne pas être indigné lorſque l'on entend des Epicuriens nous parler d'un code moral des nations.

Nous ne ſuivrons pas plus loin les rêves de notre Hiſtorien Philoſophe. Sur l'établiſſement du Chriſtianiſme il eſt un peu moins fougueux que ſes confreres, mais ils ne raiſonne pas mieux. Si les aveux qu'il fait pouvoient prouver quelque choſe, ils confirmeroient nos réflexions, & acheveroient de démontrer que l'établiſſement du Chriſtianiſme a été l'ouvrage de la puiſſance, de la ſageſſe & de la bonté divine.

Sur cette queſtion, nos Adverſaires ſont auſſi mal d'accord que ſur toutes les autres. L'un a voulu prouver que ce phénomene fut l'effet de la fourberie des Apôtres & de l'imbécillité des peuples, un ſecond ſoutient le contraire, il attribue

la converſion du monde à l'eſprit raiſonneur qui s'étoit emparé de toutes les têtes: celui-ci nous apprend qu'elle eſt venue du beſoin de conſolation qu'avoit le peuple dans l'excès des calamités publiques & des vertus éminentes des premiers Prédicateurs de l'Evangile; nous acquieſçons volontiers à ces deux cauſes. Tous prétendent que les perſécutions y ont contribué; nous avons vu en quel ſens & par quels moyens.

Comme il eſt abſurde de ſuppoſer que la Providence divine s'eſt ſervie d'hommes très-vertueux pour perſuader des fables, & qu'elle a voulu attacher la conſolation du genre humain à des impoſtures, il s'enſuit évidemment que les faits de l'Evangile ſont vrais, & que la Religion à laquelle ils ſervent de baſe eſt divine.

§. XI.

Un Auteur Anglois, dont les Incrédules ont recueilli ſoigneuſement les réflexions, a expliqué d'une autre maniere les cauſes prétendues naturelles de la propagation du Chriſtianiſme. Ces cauſes ſont, ſelon lui, le zele intolérant, la croyance inébranlable d'une vie future,

le don des miracles attribué à l'Egliſe primitive, la morale pure & auſtere des Chrétiens, leur union & leur diſcipline (*a*). Probablement cet Auteur a voulu ſe jouer de ſes lecteurs en nommant tout cela *des cauſes naturelles ;* il faut les examiner en détail.

1°. Par le zele intolérant il entend ſans doute l'averſion des Chétiens pour le polythéiſme & l'idolâtrie, pour les préjugés & les pratiques des Juifs, le courage avec lequel ils alloient à la mort plutôt que d'abjurer leur Religion, leur empreſſement à inſtruire & à faire des proſélytes. Eſt-ce la nature qui leur inſpiroit ces diſpoſitions ? Ils étoient nés Juifs ou Païens, ils avoient ſucé avec le lait les dogmes, les rites, les mœurs de l'une ou de l'autre de ces Religions ; par quel raiſon naturelle y avoient-ils renoncé, au riſque d'en être les victimes ? Si nous en croyons nos Adverſaires, le zele intolérant eſt une maladie propre & particuliere au Chriſtianiſme, de laquelle les Païens étoient exempts ; quelle

(*a*) Suppl. à l'Hiſt. de la décadence & de la chûte de l'Empire Romain, par M. Gibbon, c. 15 & 16, p. 113 & ſuiv.

cauſe phyſique la leur donnoit dès qu'ils étoient convertis ? Nous cherchons vainement le motif naturel qui a conduit les Martyrs ſur l'échafaud, les Confeſſeurs aux pieds des Juges, les Apôtres & leurs Diſciples aux extrémités du monde ; la religion des Juifs ni celle des Païens n'avoient pas donné cet exemple, il eſt unique : c'eſt aux Incrédules d'en aſſigner la cauſe naturelle.

Ils diſent que les perſécutions ſuſcitées par l'intolérance des Païens, contribuerent aux progrès du Chriſtianiſme ; le zele intolérant des Chrétiens devoit donc auſſi affermir le regne de l'Idolâtrie & du Judaïſme. Par une contradiction groſſiere, l'Auteur Anglois prétend que l'on toléra dans l'Egliſe les ſophiſmes des Gnoſtiques, la licence des allégories, l'entêtement des Judaïſans, les viſions des Millénaires : tout cela eſt faux ; mais s'il étoit vrai, où ſeroit le zele intolérant des Chrétiens ?

2°. La croyance inébranlable d'une vie future n'étoit point naturelle dans un temps où les ſophiſmes des Philoſophes, les fables de la Mythologie, les rêveries de la Métempſycoſe, les erreurs des Saducéens avoient ébranlé cette croyance. Ariſtote,

Ariſtote, Platon, Socrate, Cicéron doutoient de la vie future, les Epicuriens la nioient, les Poëtes la tournoient en ridicule; Jeſus-Chriſt parle, & les Chrétiens n'en doutent plus : en quel ſens cela eſt-il naturel ? L'Auteur dit que les promeſſes d'une vie future inſpiroient de l'orgueil; il eſt fort ſingulier que les Chrétiens, tous nés dans la lie du peuple, ſelon l'opinion de nos Adverſaires, ſe ſoient trouvés plus orgueilleux que les Philoſophes.

3°. Ou le don des miracles attribué à l'Egliſe primitive étoit réel, ou il étoit imaginaire : s'il étoit réel, ce don n'eſt pas une cauſe naturelle; s'il étoit fauſſement ſuppoſé, les miracles crus par les Chrétiens ne devoient pas produire plus d'effets que les prodiges vantés par les Païens. Pourquoi ces derniers n'ont-ils pu empêcher la chûte du Paganiſme, pendant que les premiers ont établi le regne de notre Religion.

Vainement l'Auteur nous parle de viſions & de révélations particulieres : ce n'eſt point là-deſſus que les Apôtres & leurs Diſciples ont fondé leur prédication, ils ont allégué les miracles de Jeſus-Chriſt, ſa réſurrection, l'effuſion des

dons du S. Esprit, les guérisons miraculeuses qu'ils opéroient eux-mêmes; ils en ont cité à témoin, non-seulement leurs posélytes, mais les Juifs & leurs propres ennemis : ce ne sont point là des visions.

§. XII.

4°. Nous convenons que la morale pure & austere du Christianisme a dû inspirer aux cœurs vertueux de l'estime & du respect pour cette Religion; mais pendant que la morale étoit altérée chez les Juifs, scandaleuse chez les Païens, contestée par les Philosophes, étouffée par la corruption des mœurs publiques, il n'est pas naturel que des Pêcheurs de Judée aient prêché une morale pure, sublime, irrépréhensible, l'aient fondée sur sa vraie base, & l'aient fait généralement adopter. Il ne l'est point que des hommes élevés dans le sein de la licence & des désordres, aient pris du goût pour une morale qui ne tolere aucun vice, ne ménage aucune passion, ne dispense d'aucune vertu. La plupart des incrédules soutiennent que cette morale est désolante, absurde, impraticable, inventée pour rendre la vertu odieuse & l'homme malheureux; comment a-t-elle été un attrait pour engager

les hommes à la profeſſion du Chriſtianiſme ?

5°. Il en eſt de même de l'union, de la charité, de la diſcipline ſévere obſervées parmi les premiers Fideles. Des Juifs & des Païens accoutumés à ſe déteſter & à ſe mépriſer mutuellement, commencent tout-à-coup à fraterniſer, ne forment qu'une même famille, *n'ont qu'un cœur & qu'une ame ;* étrange ſpectacle ! Il devoit édifier ſans doute, donner une haute idée du Chriſtianiſme à ſes propres ennemis (*a*). Jeſus-Chriſt l'avoit promis, il avoit dit, en parlant des Juifs & des Païens : *J'en ferai un ſeul troupeau ſous un même Paſteur* (*b*). Nous demandons par quel moyen naturel ce phénomene s'eſt opéré.

Rendons néanmoins graces à nos Adverſaires de l'hommage que la vérité leur arrache en faveur du Chriſtianiſme. Les plus furieux d'entr'eux l'ont accablé d'outrages ; ils en ont noirci les dogmes, la morale, les rites, la diſcipline ; ils ont décrié les mœurs, la ſincérité, la conduite de ſes premiers Sec-

(*a*) Act. c. 4, v. 32. Tertull. Apol. c. 39.
(*b*) Joan. c. 18, v. 163.

tateurs. A leurs yeux, cette Religion n'eſt qu'un tiſſu d'erreurs & d'impoſtures, prêché par des fourbes ou par des fanatiques, adopté ſans examen par la plus vile partie du peuple, réduit en ſyſtême dans la ſuite par des Docteurs ruſés & ambitieux, établi enfin par les violences & les cruautés de quelques Empereurs deſpotes. Voici de profonds raiſonneurs qui en jugent plus favorablement; ſelon leur avis, la croyance inébranlable d'une vie future, l'attrait d'une morale pure & ſévere, l'union des premiers Chrétiens, la diſcipline auſtere de l'Egliſe, le zele infatigable de ſes Miniſtres ont propagé rapidement notre Religion : elle n'a pas lieu d'en rougir, nous acquieſçons volontiers à cet aveu, il démontre la divinité du Chriſtianiſme.

En effet, il en réſulte que ſes premiers Sectateurs ont cru aux miracles de Jeſus-Chriſt, de ſes Apôtres, de leurs Diſciples; ils étoient à la ſource de ces faits, pluſieurs en avoient été témoins oculaires; donc ces miracles étoient inconteſtables. Par la force de cette perſuaſion ils ont profeſſé hautement l'unité de Dieu, les peines & les récom-

penſes de la vie future, deux dogmes eſſentiels ſur leſquels portent tous nos devoirs & tous les liens de ſociété ; ils ont ſuivi une morale pure & ſublime, ont cimenté entr'eux une union parfaite, ont banni tous les déſordres par une diſcipline auſtere. Des miracles forgés par des fourbes, ou imaginés par des imbécilles, n'auroient pas produit d'auſſi heureux effets. A portée de comparer par expérience cette nouvelle Religion avec celle qu'ils avoient quittée, ces même Chrétiens ont déſiré avec ardeur de procurer le même avantage à tous les hommes, ils ont bravé les tourmens & la mort pour répandre une croyance qu'ils enviſageoient comme la ſource du bonheur de l'univers. Dites-nous, ſavans diſſertateurs, ſi cette Religion étoit l'ouvrage de Dieu, qu'auroit-elle fait davantage ?

CHAPITRE VII.

Des Dogmes, de la Morale & du Culte extérieur de la Religion Chrétienne.

PENDANT trois ſiecles, le Chriſtianiſme eut à combattre les préjugés & les eſpérances des Juifs, la ſuperſtition des Païens, la politique des Empereurs, l'entêtement des Philoſophes. Ils ont employé contre lui les ſubtilités de la diſpute, les noirceurs de la calomnie, la ſévérité des loix, la cruauté des ſupplices, toutes les forces de la terre, les preſtiges de l'enfer. Vaine réſiſtance; Dieu agiſſoit, l'homme a été forcé de céder. D'autres ennemis lui préparoient de nouvelles attaques; une multitude d'Hérétiques n'ont ceſſé de s'élever contre les divers articles de notre croyance; c'eſt une épreuve qui doit durer juſqu'à la fin des ſiecles. Dieu a permis cette guerre, ſoit étrangere, ſoit inteſtine, pour faire éclater la puiſſance de ſon bras. Il avoit annoncé le plan de ſa providence, il l'a pleinement exécuté; il l'accomplit encore

ſous nos yeux. Nous ſentirions moins le prix de ſes bienfaits, ſi nous en jouiſſions avec plus de tranquillité. L'Egliſe tire de ſes anciennes victoires la force de ſoutenir de nouveaux combats; une partie de ſes ennemis ſont toujours les mêmes : ils peuvent lire l'arrêt de leur défaite ſur le tombeau de leurs prédéceſſeurs.

Plaçons d'un côté ce tableau, de l'autre Jeſus ſeul au milieu de la Judée, traçant froidement à douze Pêcheurs leurs travaux, leurs courſes, leur deſtinée, & leur promettant le ſuccès. Il compare ſa doctrine à une ſemence preſque imperceptible, qui, jettée ſur la terre, pouſſe un foible germe, devient bientôt un arbre dont les branches s'étendent au loin & ſervent de retraite aux oiſeaux du ciel. A peine ce germe commença-t-il de paroître, que toutes les puiſſances de ce monde s'efforcerent de l'étouffer; il a pris ſon accroiſſement ſous leurs yeux & malgré elles. Planté depuis dix-huit ſiecles, il n'a rien perdu de ſa ſeve & de ſa vigueur; ſouvent on en a retranché des branches, le tronc eſt demeuré immobile : il ne ceſſe de pouſſer des ra-

meaux ; Dieu préſide à ſa durée, l'homme ne viendra point à bout de l'arracher.

Je ne ſuis point venu, dit Jeſus-Chriſt, apporter la paix ſur la terre, mais le glaive & la diviſion. Les familles s'éleveront contre les familles, le fils contre ſon pere, une mere méconnoîtra ſa fille ; les parens, les alliés, les voiſins ſe feront une guerre ouverte, les domeſtiques deviendront les ennemis de leur maître. Alors on reconnoîtra ceux qui ſont à moi. Mais celui qui donnera ſa vie pour moi ne la perdra pas : elle lui ſera rendue pour l'éternité (*a*).

Philoſophes, cette prédiction vous ſcandaliſe : vous continuez cependant de l'accomplir ; vous invectivez contre la guerre, & vous la déclarez. Vous déplorez la quantité de ſang répandu, & vous ſoufflez le feu qui l'a fait répandre. Quels ſont les motifs de votre haine ? Une doctrine myſtérieuſe qui vous déplaît, une morale qui vous rebute, un culte onéreux qui vous incommode : n'eſt-il pas poſſible de les

(*a*) Matt. c. 10, v. 34. Luc. c. 12, v. 51.

juſtifier ? Le Chriſtianiſme porte certainement, dans les ſignes extérieurs qui l'ont accompagné, un caractere évident de divinité : montrons encore qu'en lui-même, dans ſes dogmes, dans ſa morale, dans le culte extérieur, il eſt également digne de Dieu ; que les clameurs des Incrédules ſont contraires à la raiſon, de laquelle ils prétendent défendre les droits, & au bien de la ſociété, dont ils ſe déclarent les protecteurs.

Dans les religions forgées par des hommes, ces trois parties n'ont aucune liaiſon ; le chef-d'œuvre de la Sageſſe divine a été de les enchaîner ſi étroitement dans le Chriſtianiſme, que l'une ne peut ſubſiſter ſans l'autre. Le dogme ſert à fonder la morale, le culte extérieur eſt une profeſſion de foi muette, qui rappelle à l'homme ſa croyance & ſes devoirs. Toute ſecte qui a donné atteinte à l'un de ces trois objets, n'a pu en conſerver aucun dans ſon entier ; ici, les principes & les faits ſe ſoutiennent mutuellement. Nous traiterons de chacun en particulier, & nous ajouterons un article ſur l'intolérance que l'on reproche au Chriſtianiſme.

ARTICLE PREMIER.

Des Dogmes ou des Myſteres de la Religion Chrétienne.

§. I.

» COMME le monde n'avoit point » connu la Sageſſe divine par la Phi- » loſophie, il a plu à Dieu de ſauver » les croyans par la folie de la Prédi- » cation (*a*). « Tel eſt en deux mots l'apologie que fait S. Paul de la Doctrine Chrétienne & de ſes Myſteres ; c'eſt le délire de la Philoſophie qui les a rendu néceſſaires. Pendant cinq ou ſix cens ans, les Philoſophes n'avoient ceſſé d'attaquer les dogmes de la Religion naturelle ; par une fauſſe politique, ils avoient autoriſé l'Idolâtrie ; par leurs ſophiſmes, ils avoient ébranlé la croyance d'un Dieu & d'une autre vie. Il falloit impoſer ſilence à ces raiſonneurs téméraires, mettre une barriere à leurs attentats, les forcer de

(*a*) 1. Cor. c. 1, v. 21.

reculer devant des Myſteres ſur leſquels la raiſon n'a point de priſe, ſauver les hommes par une humble ſoumiſſion à la parole divine.

Vainement ils ſe révoltent contre une conduite que leur témérité a rendu indiſpenſable; ils diſent que la foi aux Myſteres eſt une abſurdité & une folie. Soit, leur répond l'Apôtre; cette folie qui vient de Dieu, eſt préférable à votre prétendue ſageſſe : celle-ci avoit aveuglé & dépravé les hommes; celle-la les éclaire & les ſanctifie. Avec tous vos raiſonnemens vous n'avez pu détruire une ſeule erreur populaire; par la Foi, Dieu veut convertir le monde & le changer. Ainſi ce que vous nommez folie, triomphera de la ſageſſe, & la force ſera vaincue par la foibleſſe même (*a*). L'événement démontre de quel côté ſe trouve la vraie folie ou la véritable ſageſſe.

Pour corriger les hommes aveugles qui adoroient les différentes parties de la nature, Dieu avoit frappé autrefois ſur la nature des coups terribles, pour faire ſentir qu'il en étoit le ſeul maître. Ainſi, lorſque devenus Philoſophes,

(*a*) I. Cor. c. 1, v. 25 & 27.

ils ont abuſé du raiſonnement pour détruire toute Religion, Dieu a frappé ſur les prétendus droits de cette raiſon préſomptueuſe, & l'a réduite à plier ſous le joug de la Foi.

Les Myſteres ſont ainſi devenus la baſe des vérités mêmes démontrables & les plus néceſſaires à notre repos; celles-ci n'ont été connues & conſervées que chez les nations qui ont conſenti à croire & à n'adorer qu'un ſeul Dieu par Jeſus-Chriſt. Les Philoſophes raiſonneurs, les Savans indociles ſont retombés & retombent encore dans le chaos des anciennes erreurs, dès qu'ils refuſent de ſubir le joug que Dieu a voulu leur impoſer. Nous n'avons pas beſoin d'une autre preuve pour ſentir que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres étoient les interpretes de la Divinité.

Quand on examine le ſymbole du Chriſtianiſme, on voit qu'il n'y a pas un ſeul article qui ne ſoit oppoſé à l'erreur de quelqu'une des ſectes de Philoſophie. S. Clément d'Alexandrie, Lactance, Théodoret l'ont fait voir, & ont confondu par ce ſymbole lumineux, les ſophiſmes des Philoſophes.

§. II.

Dans la premiere partie de cet Ouvrage, chap. 7, art. 1, nous avons démontré que Dieu nous révele des Myſteres, ſoit dans lui-même, ſoit en nous, ſoit dans le reſte de la nature, & qu'il ſeroit abſurde de n'y pas croire. Nous avons fait voir qu'il n'eſt aucun ſyſtême d'incrédulité dont les ſectateurs ne ſoient forcés de croire des Myſteres plus révoltans & en plus grand nombre que ceux du Chriſtianiſme. Nous avons répondu aux objections que l'on fait contre la croyance des Myſteres en général, & il n'en eſt aucune que nous n'ayons retorquée contre les Incrédules.

C'eſt donc une erreur de penſer que les Myſteres ſont un inconvénient particulier à la Religion Chrétienne : les Athées même ſoutiennent qu'il eſt impoſſible d'admettre un Dieu, ſans croire des Myſteres; ils avouent qu'un Chrétien raiſonne plus conſéquemment qu'un Déiſte. En effet, dès que Dieu daigne nous révéler ce qu'il eſt en lui-même, ce qu'il a fait & ce qu'il veut faire pour nous, il eſt impoſſible que ces vérités

ne ſoient pas des Myſteres. Un Être infini ne peut, ni dans ſa nature, ni dans ſes décrets, ni dans ſa conduite, être compréhenſible à un eſprit borné.

Auſſi Dieu a révélé des Myſteres depuis le commencement du monde. La création, la chûte de l'homme, ſa rédemption future, la conduite de la Providence à l'égard des différentes nations, ſont des Myſteres dont les Incrédules ſont auſſi révoltés que de celui de la Trinité divine. C'eſt donc une abſurdité de déclamer contre la doctrine de Jeſus-Chriſt, comme ſi ce divin Légiſlateur étoit le premier qui eût révélé des Myſteres aux hommes.

Il y a plus. En fait d'opinions, les Philoſophes mêmes ont toujours commencé par croire avant d'être convaincus; c'eſt la réflexion de Cicéron. » Un Philoſo-
» phe, dit-il, ſe trouve engagé dans les
» ſentimens d'une ſecte, avant d'être ca-
» pable d'en juger: un ami le conduit à
» une école; il entend le diſcours d'un
» Profeſſeur, & il s'attache à lui. Des
» circonſtances particulieres le conduiſent
» à un parti plutôt qu'à un autre; il s'y
» fixe comme à un rocher: il juge à l'a-
» venture que tel Maître merite la pré-

» férence, ſur cette préſomption vague » que c'eſt un homme ſage, au diſcer- » nement duquel on peut ſe fier; com- » me s'il ne falloit pas beaucoup de » ſageſſe pour décider qui mérite le » nom de ſage (*a*) «. De l'aveu des Incrédules modernes, la plupart croient *ſur parole*, & ils trouvent étrange que nous ajoutions foi à la parole de Dieu.

Par la foi des Myſteres, le Chriſtianiſme a procuré aux hommes un avantage ineſtimable, en établiſſant pour jamais le dogme d'un ſeul Dieu créateur & gouverneur de l'univers, dogme que les Philoſophes n'ont jamais enſeigné; il a banni de l'imagination des peuples la multitude de Divinités bizarres que l'on croyoit répandues dans toute la nature. En proſcrivant l'idolâtrie, il a retranché les vaines terreurs, les ſuperſtitions & les crimes qui en étoient inſéparables, qui l'accompagnent encore aujourd'hui, & qui ſont toujours prêts à renaître dans les eſprits foibles.

§. III.

Dans les religions les plus fauſſes, il

(*a*) Acad. queſt. L. IV, n. 8 & 9. Théodoret, Therapeut. I. Diſc. p. 479.

y a eu des myſteres ; mais loin de porter les hommes à la vertu, ils ſervoient de modele & d'aliment au crime. Ceux du Chriſtianiſme, au contraire, tiennent à la morale; ils ſuggerent des motifs d'amour & de reconnoiſſance envers Dieu, de charité envers nos freres, de vigilance ſur nous-mêmes. Ce qui nous engage à les croire, eſt, dit S. Jean, l'amour que Dieu a eu pour nous (*a*) ; caractere qui ne ſe trouve point ailleurs.

Otez du Symbole Chrétien le Myſtere de la Sainte-Trinité, tout l'édifice de notre Religion s'écroule, la Divinité de Jeſus-Chriſt ne peut plus ſe ſoutenir, les effuſions de l'amour divin à notre égard ſe réduiſent à rien. Ce Myſtere ne nous eſt point propoſé comme un dogme de foi purement ſpéculatif, mais comme un objet d'admiration, d'amour, de reconnoiſſance. Dieu, éternellement heureux en lui-même, a créé le monde par ſon Verbe éternel ; c'eſt par lui qu'il le conſerve & le gouverne. Ce verbe divin, conſubſtantiel au Pere, a daigné ſe faire

(*a*) *Nos credidimus charitati quam habet Deus in nobis.* 1. Joan. c. 4, v. 16.

homme, ſe revêtir de notre chair & de nos foibleſſes, habiter parmi nous, pour nous ſervir de maître & de modele; il a donné ſa vie pour nous; il ſe donne encore à nous ſous la forme d'un aliment, afin de s'unir plus étroitement à nous. L'eſprit divin, amour eſſentiel du Pere & du Fils, après avoir parlé aux hommes par les Prophetes, nous a été envoyé pour nous éclairer & nous inſtruire; communiqué par les Sacremens, il opere en nous par ſa grace & préſide à l'enſeignement de l'Egliſe. Ces idées ſont non ſeulement grandes & ſublimes, mais affectueuſes & conſolantes : elles élevent l'ame & l'attendriſſent. Dieu, tout grand qu'il eſt, s'eſt occupé de nous de toute éternité; tout ſon être, pour ainſi dire, s'eſt approprié à nous. L'homme, quoique foible & pécheur, eſt donc précieux à Dieu; par les excès de la bonté divine, nous pouvons eſtimer le prix du bonheur qu'il nous prépare.

Sous ces traits aimables Dieu eſt non-ſeulement notre Créateur & notre Maître, notre Bienfaiteur & notre Pere dans l'ordre de la nature, mais notre Sauveur dans l'ordre de la grace, notre conſolateur, l'ami intime & inſéparable de notre

ame, notre bonheur éternel. Il commande la vertu, mais il nous aide à la pratiquer, il nous a donné l'exemple, & il nous montre de loin le ſalaire : il n'eſt pas étonnant que cette doctrine ait fait des Saints. De là naiſſent les ſentimens d'humanité, de charité, de fraternité envers nos ſemblables ; malgré l'empire des paſſions, ces ſentimens brillent encore dans le Chriſtianiſme : ils ont fait éclore la multitude d'inſtitutions utiles dont aucune autre religion n'a eu ſeulement l'idée. Le Déiſte qui a demandé de quoi ſervent à la ſociété civile les dogmes de la Trinité, du péché originel, &c. ne connoiſſoit guere notre Religion (*a*).

Sans croire le Myſtere de la Sainte-Trinité, comment pourrions-nous admettre la miſſion de Jeſus-Chriſt ? Il a dit à ſes Apôtres : » Allez, enſeignez » toutes les nations, & baptiſez-les au » nom du Pere, du Fils, & du Saint-» Eſprit. « Sans doute il n'a pas voulu que les Fideles fuſſent baptiſés ſous un autre nom que le ſien, ni ſous un autre nom que celui de Dieu. Si les trois

(*a*) Lettres écrites de la Montagne, p. 34.

perſonnes ne ſont pas un ſeul Dieu, qui ſont ces deux qu'il met ſur la même ligne que le Pere ? Auroit-il voulu que le Sacrement qui nous rend Chrétiens fût pour nous un piége d'erreur ? N'auroit-il détruit le polythéïſme des Païens que pour lui en ſubſtituer un autre ?

Dès l'origine du Chriſtianiſme, Simon-le-Magicien, Cérinthe, les différentes ſectes de Gnoſtiques s'éleverent contre ce dogme ; ils ſoutinrent que Jeſus-Chriſt n'étoit pas Dieu, ou qu'il n'étoit homme qu'en apparence. Les Apôtres, pour les combattre, ont conſtamment enſeigné que Jeſus-Chriſt étoit *le Verbe fait chair*. Arius, au quatrieme ſiecle, ne fit que renouveller ſous un tour différent l'erreur que les Apôtres avoient déja frappé d'anathême ; les Sociniens ont reſſuſcité à leur tour les idées & les ſophiſmes des anciens Hérétiques. La réfutation la plus ingénieuſe que l'on ait faite de leur ſyſtême, eſt une diſſertation dans laquelle on a démontré que, ſelon leurs principes & leur maniere de raiſonner, on doit affirmer que les femmes ne participent point à la nature humaine.

§. IV.

Selon la plupart des Incrédules, le dogme de la Trinité eſt tiré de Platon; ce Philoſophe a-t-il enſeigné réellement quelque choſe de ſemblable? Après avoir rapproché cinq ou ſix paſſages de ſes écrits, on trouve que Platon admet, 1°. l'Etre ſuprême, qu'il nomme *le Pere*. 2°. Le monde, qui eſt *ſon Fils*, parce qu'il eſt ſorti de lui par émanation: 3°. L'ame du monde qui eſt l'intelligence divine. Mais Platon a-t-il dit que ce ſont trois Etres co-éternels, égaux, qui ſont un ſeul Dieu? Jamais il n'y a penſé (*a*).

L'Auteur de l'Hiſtoire critique de J. C. prétend que de la *bonté*, de la *ſageſſe*, de la *puiſſance* de Dieu, Platon a fait trois hypoſtaſes, & qu'il a perſonnifié ces trois attributs (*b*). C'eſt une fauſſeté; d'ailleurs, cette diſtinction ne formeroit point encore le dogme que nous croyons. Un autre dit que, ſelon Platon, la premiere perſonne eſt le Dieu ſuprême; la ſeconde l'intelligence divine, la

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Trinité*.
(*b*) Hiſt. crit. de J. C. c. 17, note p. 353.

troiſieme l'eſprit ou l'ame du monde(*a*). Nouvelle erreur. Platon admet pour ſecond être le monde, & il n'admet point pour l'animer un eſprit diſtingué de l'intelligence divine, puiſque, ſelon lui, Dieu eſt l'ame du monde.

Il paroît certain que ce Philoſophe ni ſes diſciples n'ont jamais admis la *création* proprement dite; ils jugeoient que le monde étoit ſorti de Dieu par *émanation*, que l'univers étoit une eſpece d'extenſion de la Divinité; le Dieu de Platon étoit l'univers animé, rien de plus. Or, les Peres de l'Egliſe ont certainement admis la création; c'eſt le premier article du Symbole des Apôtres: il eſt donc impoſſible qu'ils aient adopté la prétendue Trinité de Platon (*b*).

Lorſque Jeſus-Chriſt a nommé Dieu *ſon Pere*, qu'il s'eſt donné lui-même pour Fils de Dieu, qu'il a promis à ſes Apô-

---

(*a* Chriſtian. dévoilé, c. 7, note, p. 94.

(*b*) Si on veut lire avec attention ce que S. Cyrille en a dit dans ſon huitieme Livre contre Julien, p. 271 & ſuiv., on verra que ce Pere avoit ſeulement deſſein de faire un argument perſonnel à ſon Adverſaire, parce que celui-ci affectoit de comparer la doctrine de Platon à celle de nos Livres ſaints.

tres le Saint-Esprit, il n'entendoit ni le monde, ni l'ame du monde; il n'y pensoit pas davantage, lorsqu'il a ordonné de baptiser les Croyans au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit.

S. Jean ne copioit point Platon lorsqu'il a dit: » Au commencement étoit le » Verbe, il étoit en Dieu & il étoit » Dieu, &c. « Et » il y a trois (personnes) qui rendent témoignage dans le » Ciel, le Pere, le Verbe & le Saint-» Esprit, & ces trois sont une même » chose (*a*). « S. Paul dit aux Fideles dispersés, qu'ils ont été élus *selon la prescience de Dieu le Pere, pour être sanctifiés par le Saint-Esprit, par l'obéissance & l'aspersion du sang de Jesus-Christ* (*b*). Voilà toujours les trois Personnes divines réunies pour opérer le salut des hommes.

On sait d'ailleurs de quelle maniere S. Paul & les autres Apôtres ont parlé des Philosophes & de leur doctrine, les précautions qu'ils ont prises pour en détourner les Fideles. Est-il croyable que, malgré leurs leçons, les anciens Peres se soient laissé séduire par le Platonisme?

(*a*) I. Joan. c. 5, v. 7.
(*b*) I. Petr. c. 1.

Ce n'eſt point ce qu'en ont penſé les Platoniciens du ſecond ſiecle & des ſuivans. Celſe & Julien n'ont point trouvé entre nos dogmes & ceux de Platon la prétendue conformité qu'il plaît aux Sociniens & aux Incrédules de ſuppoſer. » Les Anciens, dit Celſe, ont enviſagé » ce monde comme engendré de Dieu; » ils l'ont appellé l'Enfant ou Fils de » Dieu; mais il ne reſſemble en rien à » celui dont les Chrétiens nous parlent » (*a*). « Julien oppoſe la même doctrine de Platon à celle de Moïſe & de Jeſus-Chriſt (*b*).

Si l'on veut comparer les premiers Verſets de l'Evangile de S. Jean avec l'extrait que donne Julien de la doctrine de Platon, l'on verra qu'il n'eſt pas un ſeul de ces verſets qui ne réfute une erreur du Philoſophe. Et on vient nous dire que ce commencement de l'Evangile a été fait pat un Grec Platonicien.

Plotin, vers le milieu du troiſieme ſiecle, imagina une autre eſpece de Trinité; on ne ſait ce que c'étoit: Brucker convient que ce Philoſophe ténébreux ne

(*a*) Dans Orig. L. 5, n. 47.
(*b*) Dans S. Cyrille, L. II & III, p. 49, 58, 65 96.

s'entendoit pas lui-même. Mais les Peres de l'Egliſe n'ont puiſé leur croyance ni dans Plotin, ni dans Porphyre ſon diſciple & ſon éditeur : ces deux Philoſophes étoient ennemis mortels de la Religion Chrétienne. Selon un Encyclopédiſte, les nouveaux Platoniciens ou Eclectiques copierent les dogmes du Chriſtianiſme ; ce ne ſont donc pas les Peres qui ont copié les nouveaux Platoniciens.

Entre les divers Philoſophes qui ſe convertirent, les uns abjurerent ſincérement toutes les opinions qui ne s'accordoient point avec la doctrine de nos Livres ſaints ; ils ont été les plus zélés défenſeurs du Chriſtianiſme : d'autres s'obſtinerent à vouloir plier les paroles de J. C. & des Apôtres aux dogmes philoſophiques ; ils enfanterent les premieres Héréſies : Tertullien & d'autres Peres le font remarquer. Lorſqu'Arius & ſes adhérens furent condamnés, ils n'accuſerent point le Concile de Nicée de Platoniſme ; au contraire, les Peres reprocherent aux Ariens d'avoir été endoctrinés par des Philoſophes, & d'avoir puiſé leurs idées dans Platon (*a*).

(*a*) S. Cyrille contre Julien, L. I, ſur la fin. On prétend même qu'Arius avoit amené au

Vainement

Vainement les Incrédules prétendent que le Myſtere de la Sainte-Trinité eſt abſurde & contradictoire. En parlant des Myſteres en général, nous avons fait voir que ces contradictions prétendues viennent uniquement d'une comparaiſon fauſſe que l'on fait entre la nature & la perſonne divine, & la nature & la perſonne humaine : comparaiſon qui ne prouve rien. D'ailleurs, pour faire paroître ce Myſtere ridicule, les Incrédules ne manquent jamais de le défigurer ; ils n'argumentent que ſur un faux énoncé.

§. V.

Nous convenons que le Myſtere de l'Incarnation n'eſt pas plus concevable que celui de la Sainte-Trinité ; l'un ne peut ſubſiſter ſans l'autre. En comparant toujours la nature divine avec une nature humaine, on ne comprendra jamais comment deux natures peuvent être réunies dans une ſeule perſonne, comment Jeſus-Chriſt peut être vrai Dieu & vrai Homme ; nous ne conce-

---

Concile de Nicée des Philoſophes pour ſoutenir ſa doctrine. V. Scultet, *Analyſis act. Conc. Nic.* p. 486.

vons pas même comment une ame ſpirituelle peut être unie à un corps matériel, parce que nous ne pouvons comparer cette union à aucune autre; mais ce qui eſt incompréhenſible n'eſt pas pour cela démontré faux.

Nous avons fait voir ailleurs, que Jeſus-Chriſt a révélé très-clairement & profeſſé hautement ſa divinité, qu'il fut condamné par les Juifs, pour avoir déclaré qu'il étoit *le Chriſt*, *fils de Dieu*. S'il ne l'avoit été que dans un ſens figuré & métaphorique, par quelle raiſon les Juifs l'auroient-ils condamné comme blaſphémateur? Jeſus-Chriſt lui-même auroit-il conſenti à être victime d'une équivoque? Les Apôtres ont diſtinctement prêché ce même article de foi. Julien, plus ſincere que les Incrédules modernes, convient qu'au moins Jean l'Evangéliſte attribue à Jeſus le pouvoir créateur, & le nomme *Dieu Verbe* (*a*).

A la vérité, la divinité de Jeſus-Chriſt eſt la pierre de ſcandale contre laquelle ſe ſont heurtés les premiers Hérétiques, auſſi bien que les Juifs; ils ne pouvoient

(*a*) Dans S. Cyrille, l. VI, p. 213; l. VIII, p. 262; l. X, p. 227, 233, 335.

ſe perſuader qu'un Dieu pût naître & mourir. Tel eſt *le ſcandale de la Croix* ſur lequel S. Paul a tant inſiſté, & auquel il ne vouloit pas donner atteinte. Où ſeroit ce ſcandale, ſi Jeſus-Chriſt n'eût été qu'un homme ? Saint Jean, parlant des premiers ennemis de la divinité de ſon Maître, dit que celui qui nie que Jeſus-Chriſt ſoit le Fils de Dieu, eſt un Antechriſt : Cérinthe, les Gnoſtiques, Arius & ſes adhérens n'ont jamais refuſé d'admettre cette filiation dans un ſens métaphorique, comme l'entendent les Sociniens.

Mais le Concile de Nicée, en condamnant Arius, s'eſt ſervi d'un nouveau terme qui n'eſt point dans l'Ecriture; jamais Jeſus-Chriſt n'a dit qu'il n'étoit *conſubſtantiel* à ſon Pere : ce mot fatal a mis l'univers en combuſtion.

Réponſe. Jeſus-Chriſt a dit *Mon Pere & moi ſommes une même choſe ;* & ce mot fatal rendit les Juifs furieux : *Tu blaſphême*, s'écrierent-ils ; *tu n'es qu'un homme, & tu te fais Dieu ;* ils voulurent le lapider (*a*). Les Ariens auſſi incrédules

(*a*) Joan. c. 10, v. 30 & ſuiv.

mais plus rusés que les Juifs, tordoient le sens des paroles de Jesus-Christ, comme font encore les Sociniens. Rien de plus captieux que leurs professions de foi. Le Concile de Nicée, pour couper racine à leurs artifices, fixa par un terme clair le sens des paroles du Sauveur : les clameurs des Ariens firent tomber le masque dont ils se couvroient.

Ce n'est donc ni le terme, ni le dogme qui ont mis l'Eglise en combustion; c'est l'opiniâtreté des Hérétiques. Le dogme étoit cru & professé depuis trois cents ans, & le terme le rendoit dans toute l'exactitude possible.

Cependant les Incrédules concluent que Constantin, en appuyant de son autorité la décision du Concile de Nicée, est devenu le véritable Auteur de la Divinité de Jesus-Christ : quelques-uns disent que c'est Saint Paul; Julien prétendoit que c'est S. Jean. Tous ont deviné avec un égal succès; c'est J. C. lui-même qui l'a révélé à ses Apôtres. Les Juifs, plus sinceres, conviennent que leurs peres ont rejetté Jesus & l'ont mis à mort, parce qu'il s'est donné pour un Dieu : Celse le lui reprochoit; le Juif Tryphon, qui disputoit contre S. Justin, en étoit scanda-

liſé (a). Il eſt trop tard pour en accuſer Conſtantin ou les Peres de Nicée.

§. VI.

Il eſt clair que le Myſtere de la Rédemption des hommes eſt une conſéquence de celui de l'Incarnation, & ſuppoſe le dogme du péché originel. Si Jeſus-Chriſt n'étoit pas Dieu, ſa mort n'auroit pas eu la force de nous racheter de la damnation éternelle; & ſi notre premier Pere n'avoit pas péché, il n'eût pas été beſoin d'un Rédempteur.

Selon les Incrédules, ce dogme eſt abſurde: le Chriſtianiſme, diſent-ils, repréſente Dieu comme un tyran dont la colere eſt implacable, qui, peu content d'avoir accablé de maux le genre humain pour un morceau de pomme, pouſſe la fureur juſqu'à vouloir le damner éternellement, & ne peut être appaiſé que par le ſang de ſon Fils. Un Roi ne pourroit imiter cette conduite, ſans paſſer pour un inſenſé; c'eſt une injuſtice de punir un innocent pour des coupables. Ce prétendu Myſtere eſt né de la même démence qui a perſuadé

(a) Dial. avec Tryph. n. 48. & 49.

aux peuples Barbares que la Divinité exigeoit l'effuſion du ſang humain pour expier les péchés (*a*).

Réponſe. Toujours des comparaiſons pour juger des Myſteres! Cent fois nous avons démontré qu'elles ſont toutes fautives.

1°. Si c'eſt un Déiſte qui propoſe cette objection, nous lui dirons : Ou l'état de ſouffrance dans lequel gémit le genre humain ſur la terre, eſt la punition d'un péché, ou c'eſt la condition naturelle dans laquelle Dieu nous a créés : point de milieu. Eſt-il plus digne de Dieu de nous faire ſouffrir ſans raiſon, que de nous punir du péché de notre premier Pere? Choiſiſſez, Si notre état ne peut ſe concilier avec la juſtice d'un Dieu vengeur, l'accorderez-vous mieux avec la bonté d'un Dieu créateur?

A un Athée nous répliquons : Vous ſoutenez que les ſouffrances de l'homme ne peuvent s'accorder ni avec la bonté paternelle du Créateur, ni avec la juſtice d'un Dieu vengeur; ſoit pour un moment. Etes-vous fort ſoulagé en les attribuant à une néceſſité aveugle, à une

(*a*) Tindal, c. 14, p. 384 & ſuiv.

nature marâtre, qui ne nous laiſſe point de reſſource, ni d'eſpérance en ce monde ni en l'autre ? Des blaſphêmes contre la Providence ne ſont pas un remede fort efficace pour guérir nos maux.

Où eſt donc cette colere d'un Dieu implacable ? Quoiqu'irrité contre l'homme pécheur, Dieu n'a ceſſé de lui faire du bien depuis la chûte d'Adam. S'il lui en fait moins ſur la terre qu'il ne lui en auroit fait dans l'état d'innocence, il ne s'enſuit pas qu'il manque de juſtice ou de bonté. Nous l'avons démontré dans la queſtion de l'origine du mal. Quelque péché que l'homme eût pu commettre, Dieu en auroit-il reçu plus de préjudice que d'un morceau de pomme mangé ? Laiſſons donc de côté cette impertinente comparaiſon.

2°. Dieu, loin de vouloir damner éternellement le genre humain, promet un Rédempteur au moment même de la condamnation d'Adam. La réconciliation a donc été auſſi prompte que la colere, & il ne s'eſt pas trouvé là un tiers pour obtenir de Dieu ce traité de paix. Dieu, dit S. Paul, par une réflexion ſublime, Dieu étoit en Jeſus-Chriſt ſe réconciliant le monde & par-

donnant les péchés des hommes (*a*). C'eſt donc Dieu qui fait, pour ainſi parler, tous les frais de la réconciliation : & les Incrédules oſent le peindre comme un Dieu implacable.

3°. Un Roi n'auroit pas le pouvoir de reſſuſciter ſon fils, s'il le livroit à la mort ; il n'y a point de reſſemblance entre Dieu & un Roi, point d'injuſtice à recevoir la ſatisfaction qu'offre volontairement un innocent, lorſqu'il doit en être dédommagé par une victoire complette ſur la mort & par les adorations de tous les hommes.

4°. Le ſacrifice de Jeſus-Chriſt, loin d'autoriſer l'effuſion du ſang humain ſur les Autels, a fait ceſſer la coutume d'offrir même des animaux. Quand Jeſus-Chriſt n'auroit point apporté d'autre réforme ſur la terre, il ſeroit encore vrai de dire qu'il eſt le Rédempteur des hommes, puiſqu'il a ſauvé des milliers de victimes humaines qui auroient été immolées ſans lui.

§. VII.

Il eût mieux valu, diſent nos Adver-

(*a*) II. Cor. c. 5, v. 19.

faires, pardonner abſolument & ſans réſerve, que d'y mettre tant d'appareil; puiſque Dieu commande aux hommes de pardonner à leurs ſemblables, il devoit leur en donner l'exemple (*a*).

Réponſe. Dieu, dit S. Auguſtin, pouvoit ſans doute délivrer l'homme ſans s'incarner & ſans ſouffrir, mais quand il l'auroit fait, les raiſonneurs inſenſés y trouveroient encore à redire. Ce ſont les exemples du Sauveur qui leur déplaiſent, parce qu'il faut les imiter (*b*).

Dieu a-t-il donc fait autre choſe que pardonner dans le fond? Qui l'empêchoit d'exercer ſa vengeance? Il n'a point voulu annoncer la grâce ſous le titre d'un ſimple pardon; il y a mis un appareil de juſtice, pour effrayer les ingrats & les impénitens, & pour exciter la confiance des cœurs vertueux. Son Fils nous a donné des leçons, des loix, des exemples, des graces, des ſecours de toute eſpece, nous a fait voir juſqu'où peut aller le courage de la vertu, juſqu'où s'étend la juſtice de Dieu lorſqu'elle punit, & ſa libéralité lorſqu'il récompenſe. Le monde ignoroit ces

(*a*) Tindal, c. 14, p. 358.

(*b*) L. *de Agone Chriſtiano*, c. 11, n. 12.

vérités, Jeſus-Chriſt les a fait connoître & les a fait aimer; des milliers de Saints ont marché ſur ſes traces. Mais les Incredules ne voudroient ni leçons, ni loix, ni exemples, ni menaces, ni punitions; ils demandent le bonheur, ſans être obligés de l'acheter par des vertus.

En vue des mérites & des ſatisfactions de Jeſus-Chriſt, le droit à la béatitude éternelle nous eſt rendu; nous pouvons mériter un bonheur plus parfait que celui de l'homme innocent. Dieu n'a pas attendu que le ſacrifice fût conſommé pour en appliquer les effets; [en vertu des mérites futurs de ſon fils unique, il a donné à l'homme déchu de l'innocence, & à toute ſa poſtérité, des moyens de ſalut plus ou moins abondans; pas un ſeul homme n'a été entiérement privé des graces méritées par le Redempteur. Il eſt, ſelon l'expreſſion de S. Jean, la vraie lumiere qui éclaire *tout homme* qui vient en ce monde. S. Auguſtin a pris ce paſſage dans toute la rigueur des termes (*a*).

(*a*) Tract. 1, in Joan. n. 1, 8: Tract. 2, n. 7, Enarr. in pſ. 93, n. 4; Serm. 4, 78, 183; Epiſt. 140, ad Honorat. n. 6 & 8, &c.

Vainement les Sociniens & les Déiſtes veulent expliquer dans un ſens allégorique la ſatisfaction & la rédemption opérées par Jeſus-Chriſt ; ils font violence à tous les termes, & ſe jouent du langage. Jeſus-Chriſt, diſent-ils, eſt mort pour nous ; il a été notre victime, parce qu'il a confirmé par ſa mort la doctrine évangélique, parce qu'il nous a donné en mourant l'exemple de la parfaite obéiſſance par laquelle nous pouvons mériter le Ciel, & parce qu'il a demandé à Dieu pour nous le même courage : c'eſt dans ce ſens qu'il nous a rachetés (*a*).

Mais Jeſus-Chriſt lui-même s'eſt clairement expliqué ; il dit : » Ceci eſt mon » ſang, le ſang d'une nouvelle allian» ce, qui ſera répandu pour vous & » pour pluſieurs en rémiſſion des pé» chés (*b*) «. Lorſque l'on immoloit une victime pour ſceller une alliance, il n'étoit queſtion ni de confirmation d'une doctrine, ni d'exemple, ni d'interceſſion. Selon la réflexion de Saint Paul, » Si le ſang de boucs & des taureaux » & l'aſperſion de la cendre d'une vic-

(*a*) Morgan. t. I, p. 163, 228.
(*b*) Matt. c. 26, v. 28.

» time purifient les coupables des tranſ-
» greſſions légales, à plus forte raiſon
» le ſang de Jeſus-Chriſt purifiera notre
» ame des œuvres mortes (*a*) «. Donc Jeſus-Chriſt eſt notre victime dans le même ſens que les animaux immolés dans l'ancienne Loi. L'Apôtre nomme Jeſus-Chriſt ſouverain Prêtre & médiateur d'une nouvelle alliance, parce qu'il a offert en ſacrifice ſon propre ſang pour le rachat du genre humain. S. Pierre dit aux Fideles : » Vous n'avez pas été
» rachetés à prix d'or ou d'argent, mais
» par le ſang précieux d'un agneau ſans
» tache qui eſt Jeſus Chriſt (*b*) « : donc ce ſang eſt le prix de notre Rédemption dans le même ſens que l'or & l'argent ſont le prix du rachat d'un eſclave. La licence de tordre ces paſſages par des allégories forcées, ne ſert qu'à démontrer la néceſſité d'une tradition vivante pour entendre l'Ecriture dans ſon vrai ſens.

§. VIII.

Nos Adverſaires objectent, que l'effi-

(*a*) Hébr. c. 9, v. 13 & 14.
(*b*) I. Petr. c. 1, v. 18.

cacité de cette rédemption n'eſt prouvée par aucun effet ſenſible : les hommes ſont auſſi vicieux & auſſi inſenſés ; Dieu ne ceſſe de punir & d'envoyer des fléaux ſur la terrre, tout comme il faiſoit avant la venue de Jeſus-Chriſt (*a*).

Réponſe. 1°. C'eſt une témérité de faire des comparaiſons qu'il eſt impoſſible de vérifier. Perſonne n'a tenu regiſtre des crimes & des vertus, des châtimens & des bienfaits qui ont été répandus ſur la terre avant & après la venue de J. C. : ſur quoi peut-on juger de l'égalité de ces deux périodes ?

2°. Il eſt faux que les effets de la rédemption n'aient pas éclaté par la révolution qui s'eſt faite dans les mœurs des nations lorſqu'elles ont embraſſé le Chriſtianiſme, & que ces nations ſoient auſſi corrompues que les Infideles anciens ou modernes.

3°. Si elles ſont très-dépravées partout où il y a des Incrédules, c'eſt à eux principalement que l'on en a obligation : s'applaudiront-ils des obſtacles

(*a*) Tindal. c. 14, p. 369, 371. Orobio, l'Eſpion Chinois, &c.

qu'ils mettent à l'efficacité de la rédemption? Mais ils jugent mal du gros des nations, lorſqu'ils les ſuppoſent ſemblables à leurs propres Diſciples.

Ils ajoutent que, ſelon la maniere ordinaire de penſer des Chrétiens, & ſelon la maxime, *hors de l'Egliſe point de ſalut*, le bienfait de la rédemption ſe trouve réduit preſque à rien; il n'y a pas la millieme partie du genre humain qui en profite.

Réponſe. Si on entend la maxime dans ce ſens, que hors de la profeſſion actuelle du Chriſtianiſme & hors de l'Egliſe il n'y a aucun moyen de ſalut, aucune grace, c'eſt une erreur contraire aux paſſages que nous avons cités; à S. Paul, qui aſſure que Dieu veut que les hommes ſoient ſauvés & parviennent à la connoiſſance de la vérité, que Jeſus-Chriſt eſt le Sauveur de tous les hommes, *ſur-tout des Fideles*; à Saint Pierre, qui enſeigne que chez toutes les nations, celui qui craint Dieu & pratique la juſtice, eſt agréable à Dieu.

Aucun homme ſur la terre n'eſt donc entiérement exclus du bienfait de la rédemption, quoique ce bienfait ne ſoit

pas appliqué à tous également & au même degré; en vertu des mérites de Jeſus-Chriſt, tous reçoivent des moyens de ſalut plus ou moins abondans, plus ou moins prochains & efficaces, deſquels ils peuvent profiter ou abuſer.

De cette vérité il s'enſuit que perſonne n'eſt exclus du ſalut que celui qui réſiſte aux graces que Dieu lui fait, aux lumieres qu'il lui communique; & dans ce ſens il n'eſt point de ſalut pour quiconque eſt ſciemment & volontairement hors de l'Egliſe. De ſavoir par quels moyens & de quelle maniere Dieu aide, éclaire, conduit les Infideles pour les amener à l'Evangile & à la véritable Egliſe, juſqu'à quel point ils ſont coupables lorſqu'ils n'y parviennent point, quel ſera leur ſort dans l'autre vie; ce n'eſt point notre affaire. Il nous ſuffit de ſavoir que Dieu ne fait injuſtice à perſonne, ne demande compte que de ce qu'il a donné; qu'un homme ne peut être réprouvé que par ſa faute.

Il ſeroit abſurde de penſer que la venue de Jeſus-Chriſt ſur la terre ait été un malheur pour aucune créature; que le ſalut ſoit aujourd'hui plus difficile à un ſeul homme qu'il ne l'étoit avant la publica-

tion de l'Evangile. Comme nous ne ſavons pas de quelle maniere Dieu a pourvu au ſalut de tous avant cette heureuſe époque, nous ignorons de même comment il y pourvoit depuis ce tems-là, & nous n'avons pas beſoin de le ſavoir. La maniere dont Dieu opere notre ſalut, eſt un myſtere pour nous; & nous voudrions deviner comment il arrange celui d'un Turc ou d'un Chinois.

En quoi devroit conſiſter la bonté de Dieu & la rédemption de Jeſus-Chriſt ſelon les Incrédules ? A ſauver tous les hommes en dépit d'eux-mêmes & malgré leur reſiſtance aux moyens de ſalut. C'eſt une abſurdité. Selon nous, cette bonté conſiſte à donner à tous des ſecours, aux uns plus, aux autres moins abondamment, lors même que Dieu prévoit qu'ils y réſiſteront. Nous puiſons cette idée, non-ſeulement dans une révélation claire & formelle, mais encore dans le témoignage de notre propre conſcience, qui nous reproche nos réſiſtances fréquentes aux graces que Dieu nous fait. L'opinion des Incrédules n'eſt qu'une préſomption folle qui les endurcit dans le crime; la nôtre eſt un ſentiment intérieur qui nous humilie, qui peut nous rendre

vertueux & reconnoiſſans : laquelle des deux mérite la préférence ?

§. IX.

Le Myſtere de l'Euchariſtie ne pouvoit manquer de fournir à nos Adverſaires des ſarcaſmes injurieux. Aucun peuple, diſent-ils, excepté les Egyptiens & les Chrétiens, n'a été aſſez inſenſé pour croire qu'il mangeoit ſon Dieu. Nous ſupprimons d'autres indécences plus fortes, que la malignité leur a dictées (*a*).

Réponſe. Il n'eſt aucun dogme ſi reſpectable que l'impiété ne puiſſe le tourner en dériſion, en le rendant ſous des expreſſions révoltantes. Les Païens, les Juifs, les Ariens, ne pouvoient ſouffrir qu'un *Dieu fût mort.* En effet, quand on ſe figure un Dieu dédaigneux & hautain, tel que celui des Philoſophes, très-peu occupé du ſalut de ſes créatures, comment admettre les abaiſſemens du Verbe incarné ? Mais il *s'eſt anéanti*, dit S. Paul, il a pris la forme d'un eſclave : il s'eſt revêtu de notre chair & des miſeres de

(*a*) L'Américain ſenſé. Dîner du Comte de Boulainv. Queſt. ſur l'Encyclop. *Euchariſtie.*

l'humanité ; il a jugé que rien n'étoit indigne de lui pour nous témoigner ſon amour & obtenir le nôtre. Il a donné ſon corps & ſon ſang pour victime ; les donner pour aliment en eſt la ſuite : de tous tems les hommes ont mangé la chair des victimes ; c'eſt ainſi que l'on participe au ſacrifice.

Mais Jeſus-Chriſt a retranché de ce Myſtere auguſte toute idée groſſière, toute apparence capable de bleſſer le ſens. Après avoir dit que ſa chair eſt une nourriture & ſon ſang un breuvage, il nous le donne ſous la forme de nos alimens ordinaires, du pain & du vin. Nous mangeons les ſymboles ; ſelon ſa propre expreſſion, nous mangeons ſa chair & nous buvons ſon ſang, mais *nous ne mangeons pas Dieu* ; il eſt pur Eſprit, & les Eſprits ne ſe mangent point. Une expreſſion abſurde n'eſt point une démonſtration de la fauſſeté d'un article de foi.

Quelques Philoſophes ont nié l'immenſité de Dieu, par reſpect pour ſa Majeſté ſuprême ; ils craignoient que Dieu, préſent par-tout, ne fût ſouillé par les ordures de ce monde ; d'autres ont nié l'incarnation du Verbe divin,

par le même motif. Puiſſans cerveaux! Ils raiſonnoient comme les détracteurs de l'Euchariſtie.

De quel maniere J. C., vrai Dieu & vrai Homme, eſt-il préſent ſous les ſymboles euchariſtiques? De quelle maniere Dieu lui-même eſt-il préſent en tous lieux? De quelle maniere notre ame eſt-elle préſente à notre corps? Toutes ces queſtions ſont également abſurdes. Si nous pouvions en concevoir la maniere, ce ne ſeroit plus des myſteres; ſi nous pouvions les comparer à quelque choſe, ils ne ſeroient plus inexplicables.

Pour expliquer le changement par lequel cette préſence s'opere, l'Egliſe ſe ſert du terme de *tranſſubſtantiation*. Nouveau ſcandale. Selon toutes les écoles de Philoſophie, il eſt impoſſible qu'une ſubſtance ſoit changée en une autre ſubſtance.

Mais ceux qui ont prononcé cet oracle, ont-ils l'idée claire & nette d'une *ſubſtance* lorſqu'il s'agit des corps? S'ils ſont forcés de convenir que l'on ne peut pas l'avoir, comment viendroient-ils à bout de démontrer leur axiome prétendu? Le terme de *tranſſubſtantiation* étoit néceſſaire pour prévenir les ſubtilités des

Hérétiques, qui n'admettoient la préſence de J. C. dans l'Euchariſtie, que dans un ſens figuré & métaphorique : ſens évidemment contraire à l'énergie des paroles de ce divin Sauveur ; de même que celui de *conſubſtantiel* fut autrefois néceſſaire pour diſſiper les équivoques des Ariens. Dans ces deux circonſtances l'Egliſe s'eſt conduite avec la même ſageſſe & la même fermeté ; mais elle n'a pas prétendu expliquer par-là deux Myſteres eſſentiellement inexplicables.

Le plus ſpécieux argument qui ait été fait contre la tranſſubſtantiation, eſt celui de la Placette & de Toillotſon. Ils ont dit que la certitude morale que nous pouvons avoir du changement de la ſubſtance du pain & du vin, certitude que nous puiſons dans la révélation, ne peut pas prévaloir à la certitude phyſique de nos ſenſations, qui nous aſſurent que la ſubſtance de corps ſe trouve partout où nous appercevons leurs accidens ou leurs qualités ſenſibles ; qu'ainſi Dieu ne peut nous obliger à croire ce changement.

Dans notre diſſertation ſur les différentes eſpeces de certitude, nous avons fait voir que ce principe eſt faux, qu'il

attaqueroit la réalité de l'Incarnation ; que D. Hume s'en eſt ſervi pour prouver qu'aucun miracle ne peut être certain pour ceux qui n'en ont pas été témoins oculaires. Nous prions le Lecteur de recourir à cet endroit (*a*).

Nos ſens nous atteſtent les qualités ſenſibles des corps, rien de plus ; quant à la ſubſtance, ils ne peuvent nous en certifier ni la préſence ni l'abſence. Si nous jugeons que la ſubſtance du pain ſe trouve par-tout où nous appercevons les qualités ſenſibles du pain, c'eſt une ſimple préſomption & non une démonſtration. D. Hume lui-même, a prouvé que nous n'en avons aucune certitude (*b*). Nos ſens ne nous trompent donc point lorſqu'ils nous atteſtent qu'une hoſtie conſacrée conſerve toutes les qualités ſenſibles du pain ; cela eſt exactement vrai : ſi nous en concluons que la ſubſtance du pain s'y trouve encore, nous le faiſons ſans fondement ; la révélation, qui nous apprend le contraire, ne nous force point de réſiſter au témoignage de nos ſens.

(*a*) Tome IV, art. 11, §. 11.

(*b*) Quatrieme Eſſai ſur l'Entend. hum. t. I, p. 80, 83, 87.

§. X.

Dans les queſtions ſur l'Encyclopédie, l'article *Euchariſtie* eſt un chef-d'œuvre d'hypocriſie & d'abſurdité. L'Auteur, après avoir proteſté qu'il eſt ſoumis de cœur & d'eſprit à ce qu'enſeigne ſa Religion, copie toutes les groſſiéretés qu'ont vomies contre ce Myſtere les Hérétiques les plus emportés. Il convient enſuite que la croyance de ce dogme met aux crimes *le plus grand frein poſſible*, que l'on ne pouvoit en imaginer un qui retînt plus fortement les hommes dans la vertu : par quel motif s'efforce-t-il de les en débarraſſer ?

Après une longue énumération de ceux qui avoient conſacré ou reçu l'Euchariſtie, & qui ont commis de grands crimes, il conclut que tous ces gens-là ne croyoient pas véritablement en Dieu, qu'ils ont encore moins cru qu'ils euſſent mangé le corps de Dieu & bu ſon ſang. » Quelle eſt donc, dit-il, la reſ-» ſource qui nous reſte contre la dépré-» dation, la violence, &c.? De bien » perſuader l'exiſtence de Dieu au puiſ-» ſant qui opprime le foible. Il ne rira » pas du moins de cette opinion. Un

» Myſtere incompréhenſible l'a rebuté; » pourra-t-il dire que l'exiſtence d'un » Dieu rémunérateur & vengeur eſt un » Myſtere incompréhenſible ? «

Réponſe. Il le dira; déja toute la ſecte des Athées le dit, le répete, prétend le prouver : elle ſoutient que le Dieu des Théiſtes, ou Déiſtes, eſt un monſtre auſſi incompréhenſible que tous les Myſteres du Chriſtianiſme, que quiconque admet un Dieu, raiſonne très-mal quand il rejette un autre myſtere quelconque. Les Matéraliſtes rient de Dieu, comme vous riez vous-même de l'Euchariſtie; c'eſt une abſurdité de dire que des impies *qui ne croient pas véritablement en Dieu*, ne riront pas de Dieu.

Les ſcélérats, dont on nous parle, avoient étouffé tout à la fois dans leur cœur la foi à l'Euchariſtie, & la croyance d'un Dieu vengeur : par quelle preuve perſuadera-t-on l'un plutôt que l'autre à des eſprits aveuglés par les paſſions, & parvenus à une eſpece de démence? L'auteur lui-même a décrédité d'avance le remede qu'il nous propoſe en répétant les ſophiſmes des Athées, en attaquant la Providence, en niant la liberté humaine, en ſoutenant que l'immorta-

lité de l'ame n'eſt pas démontrée, &c. Quel antidote nous donnera-t-il contre le poiſon qu'il a répandu?

Quiconque n'a pas aſſez de droiture pour ſe rendre aux preuves de la révélation, n'auta pas plus d'égard à celles qui démontrent l'exiſtence d'un Dieu vengeur. Nous le voyons par la promptitude avec laquelle on paſſe du Déiſme au Matérialiſme, & par la connexion des divers chaînons de l'incrédulité. Tout homme qui ſait raiſonner ne peut être incrédule à demi; nos Adverſaires en conviennent : ils ſappent toutes les vérités qui mettoient aux crimes *le plus grand frein poſſible;* ils ſont donc complices de tous les crimes que l'irreligion fera commettre.

§. XI.

Ils ne peuvent ſe perſuader l'éternité des peines de l'enfer. Ce dogme diſent-ils, ne peut ſe concilier avec les notions de la juſtice divine; il eſt abſurde de croire que Dieu eſt implacable dans ſa colere. » Si la ſuprême puiſſance eſt unie » dans un être à une infinie ſageſſe, elle » ne punit point, elle perfectionne, ou » elle

» elle anéantit. Cette vérité eſt auſſi évi-
» dente qu'un axiome de Mathématique :
» tout eſt bien dans l'univers (*a*)«. Dieu ne peut avoir droit de faire à ſes créatures plus de mal qu'il ne leur fait de bien ; or une éternité malheureuſe eſt un plus grand mal que tous les biens dont une ame peut avoir été comblée. On ne concevra jamais que des ames ſpirituelles puiſſent être brûlées par un feu matériel, ni que des corps puiſſent en reſſentir continuellement les ardeurs ſans ſe conſumer jamais (*b*).

Réponſe. Comment accorderons-nous ces divers oracles? L'un conſent que Dieu puniſſe le crime au moins par un châtiment paſſager; l'autre ne veut pas que Dieu inflige aucune punition : voilà comme les Déiſtes ſont toujours fideles à la croyance d'un Dieu vengeur. Si tout eſt bien dans l'univers, le ſupplice éternel des méchans eſt donc un bien ; il peut effrayer ceux qui ſont tentés de les imiter.

A proprement parler, ce n'eſt pas Dieu qui damne, c'eſt l'homme qui ſe plonge volontairement & librement dans une

(*a*) Code de la Nat. III. Part. p. 123.
(*b*) Tindal, c. 4, p. 37. Penſ. Phil. n. 10, &c.

éternité de malheurs ; tout ce que Dieu fait tend à l'en préſerver. Il eſt donc abſurde de comparer la damnation au bien que Dieu nous fait ; le bien eſt ſon ouvrage, le mal vient de nous ſeuls. Il l'eſt encore davantage de vouloir trouver une proportion entre la durée du crime & celle de la peine, entre la juſtice divine & la juſtice humaine, &c. Dès qu'il eſt queſtion de l'infini, notre imagination ſe perd ; aucun calcul, aucune comparaiſon ne peuvent avoir lieu. La ſeule queſtion eſt de prouver qu'un Dieu bon, juſte, ſage, tout-puiſſant, ne peut donner à l'homme la liberté de ſe rendre éternellement heureux ou malheureux ; que c'eſt un don perfide, empoiſonné, funeſte, & non un bienfait ; nous avons démontré le contraire en traitant de l'origine du mal.

L'éternité de l'enfer ne peut effaroucher que ceux qui ſont dans le deſſein de le braver ; un cœur vertueux, convaincu que la damnation n'eſt réſervée qu'aux méchans obſtinés, bien réſolu de ne s'y expoſer jamais ; l'enviſage ſans effroi ; il ſe repoſe ſur la bonté de Dieu, ſur les mérites de Jeſus-Chriſt, ſur le ſecours de la grace : il tremble moins que les Incrédules. » Malgré les menaces terribles du

» Créateur, disoit Tertullien à Marcion, » à peine pouvons-nous encore nous » abstenir du crime : que seroit-ce s'il » ne menaçoit point ? Apellerez-vous » un mal la justice qui ne peut souffrir » le mal ? la cause du bien est sans doute » un très-grand bien. Nous ne pour- » rions nommer souverainement bon un » Dieu qui rendroit l'homme méchant » par la sécurité dans le crime. Peut-il » être auteur du bien sans en être le Juge, » ou l'ennemi du mal s'il n'en est le » vengeur ? (a) «

Ce frein est inutile, disent nos Adversaires, il est nul, puisqu'on le brave. On croiroit plus aisément, & l'on craindroit plus efficacement des peines temporelles.

Cela est faux. Croit-on plus aisément & craint-on plus efficacement les feux du Purgatoire que ceux de l'Enfer ? Les Incrédules ne veulent rien croire ni rien craindre, ils veulent pécher impunément. La plupart soutiennent, comme les Stoïciens, que Dieu ne peut ni menacer ni punir, exercer sa justice, ni en ce monde ni en l'autre. Si un frein étoit censé inutile, parce qu'il n'arrête pas tous les cri-

(a) Adv. Marcion. l. II, c. 13.

mes, les loix, les menaces, les ſupplices de la Juſtice humaine devroient être ſupprimés, puiſque malgré les roues & les gibets il y a encore des malfaiteurs.

Il n'eſt pas plus difficile à Dieu de faire ſentir de la douleur à une ame ſéparée du corps, qu'à cette même ame unie à un corps. Il n'y a pas plus de relation néceſſaire entre la bleſſure ou la brûlure d'un corps & la douleur de l'ame, qu'entre le feu de l'enfer & le tourment des damnés. Que nous concevions ou ne concevions pas comment ce feu ne conſumera pas les corps, il ne s'enſuit rien; lorſque nous aurons conçu tous les phénomenes de ce monde, nous ſerons excuſables de vouloir encore concevoir ceux de l'autre.

§. XII.

Sous le nom de *prédeſtination*, diſent nos Adverſaires, les Chrétiens ont introduit un vrai fataliſme; ſelon pluſieurs Théologiens, la prédeſtination abſolue eſt clairement enſeignée par Saint Paul; cet Apôtre eſt un vrai fataliſte (*a*).

Réponſe. La prédeſtination abſolue, ou les *décrets abſolus* de choix & de ré-

(*a*) Tableau des Saints, t. I, p. 251.

probation de la part de Dieu, ſont une erreur condamnée par l'Egliſe, ils n'ont été ſoutenus que par des Théologiens hétérodoxes; c'eſt ſur-tout dans le chapitre 9 de l'Epitre aux Romains, qu'ils ont cru trouver cette doctrine : y eſt-elle véritablement ? Dans ce chapitre & dans toute la Lettre, S. Paul enſeigne que ni les Juifs ni les Gentils n'avoient mérité leur vocation à la Foi; qu'ils y ont été appellés par une grace purement gratuite, par miſéricorde & non par juſtice; que Dieu a laiſſé les uns dans l'incrédulité, & qu'il a éclairé les autres; non parce que ceux ci l'avoient mérité, mais parce qu'il lui a plu; qu'en cela il n'a fait injuſtice à aucun, parce qu'il ne devoit rien à perſonne, & qu'il eſt le maître abſolu de ſes dons.

L'Apôtre cite pour exemple la vocation d'Abraham, la bénédiction donnée à Iſaac par préférence à Iſmaël, & à Jacob plutôt qu'à Eſaü, ſans que ni l'un ni l'autre euſſent mérité cette prédilection, les Iſraélites ſauvés de l'Egypte, pendant que Dieu laiſſoit Pharaon dans l'endurciſſement. Saint Paul en conclut que Dieu fait miſéricorde à qui il lui plaît, & laiſſe endurcir

qui il veut, que la vocation à la Foi n'eſt point la récompenſe de celui qui l'a déſirée ou qui a fait des efforts pour y parvenir, mais un don de la miſéricorde divine.

Que ce choix purement gratuit de la part de Dieu ſoit nommé *prédeſtination* ou autrement, cela eſt égal ; il n'y a pas ici plus de fatalité que dans la diſtribution inégale des dons naturels : Dieu les accorde en telle meſure qu'il lui plaît, ſans faire aucune injuſtice, & ſans que perſonne ait droit de ſe plaindre. On peut dire de ſes dons naturels tout ce que S. Paul dit des graces ſurnaturelles : *Homme, qui êtes-vous pour demander compte à Dieu ? Le vaſe peut-il demander au Potier, pourquoi m'avez-vous fait ainſi ? O profondeur des tréſors de la ſageſſe & de la ſcience de Dieu ! Ses jugemens ſont impénétrables, & ſes voies incompréhenſibles, &c.* (*a*).

On raiſonneroit très-mal ſi on concluoit de-là que Dieu peut donc de même prédeſtiner l'un à la gloire éternelle, & l'autre à la damnation, ſans avoir égard aux mérites de l'un ni de l'autre.

(*a*) Rom. c. 11, v. 33.

Il eſt de la nature d'une récompenſe & d'une punition d'être méritées : or la révélation nous repréſente conſtamment la gloire éternelle comme une récompenſe, & la damnation éternelle comme une punition, Dieu comme un Juge ſouverainement équitable, &c. Jamais au contraire, la vocation à la Foi n'eſt repréſentée comme une récompenſe. S. Paul s'attache à prouver que ce n'en eſt pas une, mais une pure grace. S. Auguſtin a fait de même contre les Pélagiens & les Semipélagiens : il n'y a donc aucune comparaiſon à faire entre la prédeſtination à la Grace ou à la Foi, & la prédeſtination à la gloire.

De-là réſulte une autre différence. Lorſque Dieu laiſſe un homme ou un peuple dans l'infidélité, il ne lui ôte pas pour cela toute grace, tout moyen de ſalut, comme il fait aux damnés ; la perſévérance dans l'infidélité & l'endurciſſement ne ſuppoſent pas un abandon abſolu de la part de Dieu, comme la damnation. D'autre part, la vocation à la Foi ne décide pas abſolument du ſalut d'un homme ; il faut qu'il perſévere, qu'il travaille, qu'il mérite le Ciel par de bonnes œuvres : au lieu que dans

l'état des Bienheureux, il n'eſt plus beſoin de mérites nouveaux. C'eſt donc un paralogiſme de comparer le décret par lequel Dieu veut donner à un homme la grace & la foi, avec le décret par lequel il veut lui accorder la gloire éternelle ; les Prédeſtinatiens auroient dû le comprendre.

§. XIII.

Un Déiſte ſoutient qu'il n'y a point non plus de comparaiſon à faire entre la diſtribution des dons naturels & celle des graces ſurnaturelles. L'inégalité des dons naturels, dit-il, dans les créatures, contribue à l'ordre de l'univers & au bien du tout : mais l'inégalité des graces ſurnaturelles n'eſt bonne à rien qu'à faire manquer la fin générale pour laquelle Dieu a créé tous les hommes, qui eſt le bonheur éternel (*a*).

Réponſe. Cette ſpéculation ſublime peut ſatisfaire peut-être un homme content de lui-même & des avantages qu'il a reçus de la nature ; mais il n'eſt pas aiſé de perſuader à un boiteux, à un manchot, à un homme attaqué de la goutte ou de la gravelle, que ſes infirmités con-

(*a*) Tindal, c. 14, p. 375.

tribuent à l'ordre de l'univers & au bien général du tout.

Non-ſeulement il y a beaucoup d'inégalité dans les dons qui n'ont point de rapport direct à la vertu & au bonheur éternel, mais encore dans les qualités morales des hommes; les uns ſont nés avec des paſſions plus vives, avec des inclinations plus mauvaiſes que les autres: cette différence n'eſt-elle bonne à rien qu'à faire manquer la fin générale pour laquelle Dieu nous a créé? La Philoſophie ſans doute peut contribuer à la vertu & au bonheur; Dieu cependant n'a pas donné à tous des talens & des moyens égaux pour l'acquérir.

Le ſeul moyen de juſtifier ſur ce point la ſageſſe, la bonté, la juſtice divine, eſt de reconnoître que Dieu ne demande compte à chacun que de ce qu'il lui a donné, ſoit dans l'ordre naturel, ſoit dans l'ordre ſurnaturel; qu'il punit ou récompenſe, non ſelon le degré de graces qu'il nous a faites, mais ſelon la meſure du profit que nous en avons tiré. J. C. l'enſeigne ainſi dans la parabole des talens. Il fait remarquer que des Païens, qui avoient reçu moins de graces que les Juifs, avoient cependant plus

de foi & de docilité. Il eſt donc faux que l'inégalité des graces faſſe manquer la fin pour laquelle Dieu les donne.

Nous ne prenons aucun intérêt aux invectives lancées contre les Prédeſtinatiens dans les queſtions ſur l'Encyclopédie (*a*) ; mais, avant d'en parler, l'Auteur auroit dû ſe mettre du moins au fait de la queſtion.

§. XIV.

Dans notre premiere Partie, chap. VII, art. 1, nous avons répondu à pluſieurs objections ſur les Myſteres en général ; dans la ſeconde, chap. VIII, art. 3, nous avons réſolu celle des Juifs : celles des Déiſtes reviennent au même dans le fond ; mais il eſt à propos d'y ſatisfaire ſous les différentes tournures que l'on peut y donner.

Ire. Objection. Les Myſteres ne nous font pas connoître Dieu plus parfaitement, ils le rendent au contraire plus incompréhenſible ; ce ſont de nouvelles obſcurités ajoutées à celles dans leſquelles la raiſon nous laiſſe. On peut dire des Chrétiens, auſſi bien que des

(*a*) Article *Grace*.

Païens, qu'ils adorent *un Dieu inconnu.* A quoi bon bouleverſer l'univers par la révélation, pour nous laiſſer ſur ce grand objet dans des ténebres auſſi profondes que celles dont les anciens ſe plaignoient?

Réponſe. Avant de faire cette objection, les Déiſtes devroient ſe ſouvenir que les Athées leur reprochent auſſi d'adorer un Dieu inconnu, un Etre incompréhenſible dont nous ne pouvons parler que comme les aveugles parlent des couleurs, ſur la nature duquel les plus grands Philoſophes n'en ſavent pas plus que le vulgaire ignorant.

Il eſt faux que la révélation ne nous ait pas mieux fait connoître Dieu que la Philoſophie; par la notion de *Créateur*, elle nous a mis en état de démontrer ſon unité & ſa ſpiritualité parfaite : deux points eſſentiels que les anciens Philoſophes n'ont jamais prouvés ni conçus. Quand elle n'auroit pas augmenté nos connoiſſances ſpéculatives & métaphyſiques, elle nous a donné des notions qui nous inſpirent pour la Divinité le reſpect, l'admiration, la reconnoiſſance, la ſoumiſſion, la confiance, l'amour; cela vaut mieux que des ſpéculations, & tel a été l'effet des Myſteres. Elle a banni

l'idolâtrie & les abominations qui l'accompagnoient. Quand elle ne nous auroit pas appris à mieux raiſonner, elle nous a du moins appris à mieux vivre.

Les Païens n'avoient de Dieu que des idées fauſſes, abſurdes, ignobles, injurieuſes à la Majeſté ſuprême; un ignorant, un enfant médiocrement inſtruit de la Religion Chrétienne, a des notions plus exactes, plus certaines, plus reſpectables que n'en avoient les plus grands Philoſophes de l'antiquité. Il falloit des Myſteres pour couper la racine de leurs ſpéculations fauſſes & téméraires.

Il en eſt de même des autres vérités les plus eſſentielles, telles que la ſpiritualité, l'immortalité, la deſtinée éternelle de notre ame, & ſur-tout la regle des mœurs. C'eſt par les Myſteres que Dieu a confirmé la croyance de toutes ces vérités; & c'eſt l'abus de la Philoſophie qui a rendu les Myſteres abſolument néceſſaires. Nous verrons ailleurs les autres effets qu'a opérés la révélation Chrétienne.

§. XV.

IIe. Objection. En inſiſtant ſur la néceſſité & ſur les avantages de la révéla-

tion, vous accuſez la Providence divine, vous juſtifiez l'aveuglement & les déſordres des Païens. De deux choſes l'une: ou Dieu ne leur avoit pas donné des ſecours ſuffiſans pour connoître la vérité, & alors ils ne ſont plus coupables; ou ils pouvoient la connoître ſans révélation, & alors celle-ci n'étoit plus néceſſaire. Ou les déſordres qui régnoient autrefois ne prouvent point la néceſſité de la révélation, ou ceux qui regnent encore aujourd'hui démontrent qu'il en faut une autre (*a*).

Réponſe. Par ce raiſonnement lumineux, les Déiſtes prouvent ſans replique, ou que Dieu a toujours tort, ou que les hommes ne l'ont jamais; que s'ils ſont coupables, Dieu doit les laiſſer tels qu'ils ſont, s'il ne veut pas les rendre impeccables. Prodigne de ſageſſe!

Jamais la lumiere n'a manqué aux hommes, puiſque Dieu avoit donné une révélation dès l'origine du monde. Lorſqu'ils en ont oublié les leçons, il leur reſtoit encore un flambeau, la raiſon; ils n'ont pas mieux ſuivi l'un que l'autre. Parce qu'ils étoient doublement coupa-

(*a*). Tindal, c. 14, p. 347.

bles, s'enſuit-il qu'ils n'avoient pas beſoin de remede, ou que Dieu a mal fait de leur en donner un ?

Ils y réſiſtent encore ; eſt-ce la faute du Médecin ou des malades ? Lorſque les Nations furent formées & ſéparées, la révélation primitive oubliée par-tout ne ſuffiſoit plus ; Dieu en donna une ſeconde à la vue des peuples qui en avoient le plus beſoin : ils n'ont pas voulu en profiter. Dès que les communications ont été établies, & les hommes capables d'être plus réunis, Dieu qui avoit promis une révélation univerſelle, a été fidele à ſa parole. Qu'ils en profitent ou la rejettent, elle ſubſiſte malgré eux & les condamne. Les Incrédules ne ſont pas encore venus à bout d'exterminer l'Evangile, comme leurs prédéceſſeurs avoient banni le culte d'un ſeul Dieu. De quoi ſerviroit donc à préſent une nouvelle révélation ? Elle ne ſeroit analogue à aucun état de la nature humaine.

Du moins, continuent les Déiſtes, ſi la révélation étoit néceſſaire, c'étoit pour rétablir les connoiſſances naturelles de la Divinité & de la morale que les hommes avoient laiſſé perdre ; il ne falloit rien ajouter de plus ; des myſteres, des pré-

ceptes positifs, ne sont qu'un hors-d'œuvre superflu.

C'est-à-dire, qu'il falloit précisément renouveller la révélation primitive, afin que l'homme la laissât perdre de nouveau & forgeât de fausses révélations, comme il avoit fait la premiere fois. Dieu a fait mieux, par une révélation qui subsiste depuis dix-huit siecles, par les Mysteres & les préceptes positifs contre lesquels les Déistes s'élevent, il a mis les vérités de la Religion naturelle hors de danger de se perdre jamais.

§. XVI.

IIIe. Objection. Dieu ne peut pas attacher le salut à la foi de certaines opinions. Un homme ne professe telle ou telle croyance, que parce qu'il est né dans les contrées où ces opinions sont établies: Dieu récompenseroit donc ou puniroit cet homme précisément parce qu'il est né dans telle contrée plutôt que dans telle autre; c'est une injustice & une absurdité. S. Pierre dit qu'il n'y a point en Dieu acception de personnes, que chez toute nation, celui qui craint Dieu & pratique la justice est agréable à Dieu (*a*).

(*a*) Tindal, c. 14, p. 375.

Réponſe. De ce principe, un Athée conclut doctement, que pourvu qu'il ſoit honnête homme, il n'a pas beſoin de croire en Dieu, & que Dieu ne peut le punir avec juſtice.

Il eſt faux qu'un homme croie toujours par pur préjugé les opinions de ſon pays. Si cela eſt ainſi dans les fauſſes Religions, il n'en eſt pas de même dans la nôtre; non-ſeulement nous en connoiſſons les preuves, mais encore les objections par leſquelles les Incrédules les attaquent depuis dix-huit ſiecles. Ce ſont plutôt eux qui croient au haſard le ſyſtême Philoſophique qui ſe trouve adopté par les Chefs de la ſecte : il a été un tems où tous étoient Déiſtes ſans ſavoir pourquoi ; aujourd'hui preſque tous ſont Matérialiſtes ſans y entendre davantage.

Celui qui craint Dieu ne ſe révolte point contre l'autorité de Dieu, il croit par reſpect pour l'autorité divine tout ce qu'il a plu à Dieu de révéler. Quoique S. Pierre fût convaincu que le Centurion Corneille craignoit Dieu, & pratiquoit la juſtice, il en exigea néanmoins la foi en Jeſus-Chriſt & le Baptême.

IVe. Objection. Les Myſteres rendent la raiſon inutile & apprennent à en mépriſer

les lumieres; les hommes accoutumés à croire aveuglément ſur la parole des Prêtres, s'imaginent qu'il faut être abſurde pour plaire à Dieu (*a*).

Réponſe. La raiſon nous eſt très-utile pour peſer les preuves de la révélation & les comparer aux frivoles objections des Incrédules; lorſque la révélation eſt prouvée, la raiſon nous dit que nous devons nous y ſoumettre, & qu'il eſt abſurde de vouloir diſcuter la doctrine qu'il a plu à Dieu de nous enſeigner. Pour les incrédules, ils n'écoutent ni la raiſon ni la révélation, & en parlant toujours de la raiſon, ils ne ceſſent de déraiſonner.

Dans toutes les circonſtances de la vie nous croyons ſur des témoignages, lorſqu'ils ſont ſuffiſans, quand même nous ne comprendrions pas la raiſon, la maniere, les cauſes des phénomenes qui nous ſont atteſtés. Nous verrons ailleurs que les ſimples Fideles les plus ignorans croient au Chriſtianiſme ſur un fondement très-ſage & très-ſolide, & non ſur la parole des Prêtres.

(*a*) Celſe dans Orig. l. I, n. 9, Chriſtianiſ. dévoilé, c. 12, p. 169. Catéchiſme de l'honnête homme, p. 50.

§. XVII.

Ve. Objection. Le préjugé dans lequel ſont les Chrétiens que le ſalut eſt attaché à la croyance de certaines opinions, a produit les plus funeſtes effets; il inſpire de la haine & du mépris pour les peuples qui ont une croyance différente, une jalouſie ombrageuſe pour la ſecte que l'on a épouſée, un zele perſécuteur au premier ſoupçon de danger que courent ces opinions mêmes (*a*).

Réponſe. Jamais un Chrétien bien inſtruit n'a penſé que le ſalut fût attaché à la croyance *ſeule* de certaines opinions; encore moins qu'il fût permis de haïr & de mépriſer ceux qui ſont dans l'erreur: mais lorſque les Incrédules joignent à l'entêtement de l'erreur le mépris, la haine, les inſultes contre ceux qui croient, ils ſe font mépriſer & déteſter par repréſailles.

Les peuples qui ne connoiſſent point la révélation ſe haïſſent, ſe battent, ſe détruiſent avec beaucoup plus de cruauté que ceux qui la connoiſſent; tous ſont jaloux & infatués de leurs loix, de leurs

(*a*) Tindal, c. 14, p. 379.

mœurs, de leurs uſages, ſe croient ſeuls ſages, & regardent tous les autres comme des inſenſés. Il eſt fâcheux que les Incrédules ſoient eux-mêmes attaqués de cette maladie, & qu'en déclamant contre le zele des perſécuteurs, ils montrent un penchant très-décidé à perſécuter s'ils le pouvoient.

ARTICLE SECOND.

De la Morale & des Vertus Chrétiennes.

§. I.

En examinant les preuves de la miſſion de Jeſus-Chriſt, nous avons juſtifié ſa morale contre pluſieurs reproches des Incrédules (*a*). Dans notre ſeconde Partie nous avons prouvé contre les Juifs, que la morale de ce divin Maître eſt plus parfaite & développée plus clairement que celle de Moïſe; nous avons répondu à pluſieurs objections des Rabbins, qui ont été copiées par les Déiſtes (*b*). La morale de Moïſe & ſes loix

(*a*) Ci-deſſus, c. 3, art. 1.
(*b*) Deuxieme Part. c. 8, art. 2.

étoient relatives à l'état de ſéparation & de guerre dans lequel les Nations ſe trouvoient pour lors : celle de Jeſus-Chriſt eſt analogue à la fraternité que Dieu, par la Religion, vouloit établir entre tous les hommes. Mais des Philoſophes, diſciples des Rabbins, n'ont pas la vue aſſez perçante pour découvrir le plan qu'a ſuivi la ſageſſe divine. S'ils s'étoient donné autant de peine pour entendre l'Evangile qu'ils en ont pris pour l'obſcurcir, ils ſe ſeroient épargné des abſurdités & des contradictions qui ne leur feront jamais honneur. Nous ne devons pas craindre de répéter des réflexions qu'il eſt eſſentiel de ne pas perdre de vue.

1°. Loſque nos Adverſaires ont commencé à profeſſer le Déiſme, ils parloient avec reſpect de la morale Chrétienne; ils la jugeoient ſupérieure à celle de Moïſe & à celle des Philoſophes ; c'étoit à leur avis la meilleure preuve de la divinité de l'Evangile. Tindal, dans ſon Chriſtianiſme auſſi ancien que le monde, l'Auteur des Lettres ſur la Religion eſſentielle à l'homme, pluſieurs Déiſtes Anglois, l'Auteur d'Emile, qui copioit Tindal, &c. ont tenu le même lan-

gage (*a*). Ceux qui ont paſſé du Déiſme à l'Athéiſme n'ont plus voulu d'autre morale que celle d'Epicure ; après avoir calomnié l'Evangile ſur tous les points, ils ont conclu d'un ton d'oracle que nulle bonne morale n'eſt compatible avec la Religion Chrétienne. L'intérêt du moment à décidé de leur ſyſtême.

2°. Ils ont fait de même à l'égard de la morale des anciens Philoſophes. Ils l'ont exaltée d'abord, lorſqu'ils vouloient perſuader que la révélation n'étoit pas néceſſaire pour donner aux hommes un code parfait de morale & de légiſlation. Devenus Athées, ils ont dit qu'à la réſerve d'Epicure, les anciens Moraliſtes n'étoient que des rêveurs. Nous avons fait voir ailleurs l'excellence & les effets merveilleux de leur morale Epicurienne.

3°. De-là même il réſulte que la Philoſophie eſt eſſentiellement incapable de réformer les mœurs ; elle s'accommode à leur corruption, & ſe laiſſe gangrener par les vices de chaque ſiecle. Le phénomene qui parut autrefois à Rome &

(*a*) *Voyez* encore, Eſſai ſur le mérite & la vertu, ſect. 3, p. 41. Code de la Nat. II. Part. p. 69 & 70.

dans la Grece, ne manquera pas de renaître chez tous les peuples. Il faut aux hommes une morale fondée ſur l'autorité divine, indépendante des ſiecles & des climats, couchée dans des écrits inaltérables, ſurveillée par une tradition vivante, inacceſſible aux attentats du luxe & de la Philoſophie ſon eſclave.

§. II.

4°. *La morale naturelle* dont on veut nous bercer eſt un mot vuide de ſens, il ne porte que ſur une abſtraction. *La nature humaine*, priſe dans un ſens abſtrait, n'exiſte point; l'homme, dans les différens ſiecles, ſous divers climats, chez les nations plus ou moins civiliſées, bien ou mal élevé, n'eſt plus le même. Chez un peuple frugal, pauvre, laborieux, ennemi des ſuperfluités, endurci à la fatigue & aux ſouffrances, la morale naturelle eſt très-auſtere; la Philoſophie de ce peuple, s'il en a une, doit être le Stoïciſme: il ne verra dans l'Evangile qu'une morale très-naturelle, c'eſt-à-dire, très-pure & très-ſublime, capable de rendre l'homme vertueux & heureux. Chez une nation corrompue, voluptueuſe, amollie par le luxe, ré-

réduite à l'égoïsme & à l'inertie, la morale prétendue naturelle est l'Epicuréisme, la volupté & le souverain bien; là, l'Evangile doit paroître un Livre absurde, un code de morale impraticable, un recueil de loix contraires à la *nature*, c'est-à-dire, à toutes les passions identifiées avec l'humanité. Alors les Philosophes, serviles adulateurs de leur siecle, doivent conjurer contre ce Livre; ils n'y ont jamais manqué. Un Epicurien & un Stoïcien, un Spartiate & un Sybarite, un méchant & un homme de bien, ne voient point la nature des mêmes yeux; leur morale naturelle ne peut être la même.

5°. Une morale divine, conçue dans les termes les plus clairs & les plus formels, ne suffiroit pas encore, s'il n'y avoit une autorité vivante pour en conserver le dépôt. Par les subtilités de la Dialectique, par les raffinemens des Commentateurs, par le relâchement des Casuistes, il n'est point de loi si formelle qu'elle ne puisse être éludée. Malgré la multitude & la clarté des loix civiles, il faut des Tribunaux pour les interpréter & en faire l'application; l'Eglise, chargée d'enseigner les Fideles, est le Tribunal que Jesus-

Chriſt a établi pour déterminer le vrai ſens des loix morales de l'Evangile, auſſi bien que celui des dogmes écrits. On raiſonne très-mal quand on dit que ce ſens doit être déterminé par la loi naturelle; que ce qui n'eſt point ordonné par celle-ci ne peut être preſcrit par l'Evangile : la loi naturelle fut-elle jamais connue chez les nations qui n'ont pas été éclairées par les lumieres de la Foi?

6°. Il y a encore moins de bon ſens à objecter que, malgré la perfection de la morale évangélique, les nations Chrétiennes ne laiſſent pas de ſe corrompre; que cette morale ne ſert donc à rien. Chez les peuples qui ont les meilleures loix civiles, il y a encore des injuſtices & des procès; cela ne prouve point que les loix civiles ne ſervent à rien. La loi *naturelle*, dans le ſens de nos Adverſaires, eſt ſouvent violée par ceux qui la connoiſſent le mieux; il ne s'enſuit point qu'elle ſoit inutile. Lorſque chez les nations Chrétiennes les mœurs ſont pures, on doit en faire honneur à l'Evangile, puiſqu'alors il eſt exactement ſuivi; ſi elles viennent à ſe dépraver, ce n'eſt plus la faute de la loi, elle réclame contre le déſordre, & condamne les prévaricateurs. Aucune loi ne

fait

fait violence à la liberté des hommes, & ne peut les empêcher d'être vicieux quand ils le veulent. Lorſqu'un Artiſte a fait une excellente ſtatue, en ſuivant fidélement ſon modele, c'eſt une preuve de la bonté de celui-ci; s'il s'en écarte & réuſſit mal, ce n'eſt pas le modele qui a péché.

§. III.

Les Philoſophes des premiers ſiecles ne ſe déchaînoient pas contre la morale Chrétienne avec autant de fureur que les modernes; les Empereurs qui cultivoient la Philoſophie, faiſoient cas de pluſieurs de nos maximes. Alexandre Severe vouloit que l'on gravât ſur les édifices publics : *Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas que l'on vous faſſe.* Celſe & Julien, admirateurs outrés de la morale philoſophique, n'accuſoient point celle de l'Evangile d'être contraire à la loi naturelle; ils prétendoient ſeulement qu'elle étoit empruntée des anciens Sages, & quelle rendoit groſſiérement pluſieurs de leurs préceptes (*a*);

(*a*) Celſe dans Orig. l. VI, n. 15 & ſuiv. l. VII, n. 58.

ils reprochoient à Jeſus Chriſt d'avoir changé la morale de Moïſe (*a*). Julien ſoutenoit que Salomon étoit beaucoup moins ſage que Socrate (*b*).

Nos apologiſtes n'eurent pas de peine à prouver la ſupériorité de la morale de l'Evangile, à montrer les erreurs de morale dans leſquelles étoient tombés les Philoſophes, à faire voir que la morale de Jeſus-Chriſt & de Moïſe étoit plus ancienne que la Philoſophie. Mais le triomphe de la morale Chrétienne eſt d'avoir converti le monde, au lieu que celle des Philoſophes n'a eu que très-peu de Sectateurs. » Ariſtote & Platon, dit » Lactance, ont été louables d'enſeigner » la vertu aux hommes; ils auroient eu » plus de ſuccès ſi leurs efforts, leur élo- » quence, leur génie, avoient eu le ſou- » tien de l'autorité divine, ils n'ont rien » opéré, & n'ont fait embraſſer leurs » préceptes à perſonne, parce qu'ils n'ont » point reçu l'aſſiſtance du Ciel. Notre » doctrine eſt plus ſolide, elle vient de » Dieu même. Les Philoſophes pei- » gnoient la vertu ſous les plus belles

(*a*) Celſe dans Orig. l. VII, n. 18.
(*b*) Dans S. Cyrille, l. VII, p. 224.

» couleurs ; mais ils ne pouvoient en » montrer le modele, ni confirmer leurs » leçons par des exemples. On pouvoit » leur répondre qu'ils traçoient un plan » de vie chimérique, puiſqu'aucun hom- » me ne l'avoit jamais ſuivi. Pour nous, » nous prouvons, par des exemples » inconteſtables que nous ne diſons rien » de faux ni d'impoſſible (*a*) «.

§. IV.

En effet, les vertus des premiers Chrétiens ſont inconteſtables. » Nous » connoiſſons, dit S. Clément de Rome, » pluſieurs d'entre nous qui ſe ſont mis » dans les chaînes pour en tirer ceux » qui y étoient détenus : pluſieurs ſe ſont » faits eſclaves & ont employé le prix de » leur liberté à nourrir les pauvres (*b*) «. Pendant la peſte qui ravagea l'Empire Romain en 252, & pendant les dix années ſuivantes, le courage des Chrétiens brava le danger ; ils rendirent des ſoins charitables, non-ſeulement à leurs freres, mais aux Païens, pendant que ceux-ci abandonnoient leurs ma-

(*a*) Divin. Inſtit. l. V, c. 18.
(*b*) S. Clém. Epiſt. I, n. 7.

lades (*a*). Si l'on joint au témoignage des Peres celui de l'Empereur Julien que nous avons cité ailleurs, pourra-t-on révoquer en doute ces faits essentiels? S. Jean-Chrysostome exhorte les Chrétiens de son tems à faire de même; c'est, dit-il, le moyen le plus efficace pour convertir les Infideles (*b*). On n'a rien vu de semblable chez les Philosophes anciens, chez les modernes.

La morale des Philosophes étoit prouvée, disent certains Déistes; celle de l'Evangile ne l'est pas.

On sait à quoi se réduisoient ces belles preuves, le cas qu'en faisoient les Académiciens rigides & les Sceptiques. Cicéron convient que les plus belles spéculations morales ne pouvoient tenir contre leurs argumens (*c*). Mais nous avons vu de quelle maniere réussissent les modernes lorsqu'ils veulent prouver leur morale. Disons donc que celle de l'Evangile est très-bien prouvée; que celle des Philosophes ne l'est point & ne peut pas l'être.

(*a*) Eusebe, Hist. Eccl. l. VII, c. 22. Ponce, Vie de S. Cyprien.

(*b*) Préf. sur l'Épître aux Philip.

(*c*) De Legib. l. I.

Sur quoi porte la premiere ? Sur l'autorité ſouveraine d'un Dieu Légiſlateur qui a non-ſeulement gravé ſes loix dans le cœur des hommes, mais qui les lui a intimées de vive voix dès le commencement du monde, & qui a renouvellé cette révélation dans la ſuite des ſiecles ; fait important, confirmé par toutes les preuves dont les faits ſont ſuſceptibles.

De-là naiſſent les divers motifs d'éviter le crime & de pratiquer la vertu. L'eſpérance certaine d'une récompenſe éternelle, & la crainte des châtimens de l'autre vie, le repos & la paix de la conſcience, la ſatisfaction de correſpondre à la dignité de notre nature & à la grandeur de notre deſtinée, l'eſtime & l'amour de nos ſemblables, le reſpect que les méchans mêmes ſont ſouvent forcés de rendre à la vertu ; la reconnoiſſance pour un Dieu qui s'eſt fait notre victime, qui revêtu de notre nature & de nos foibleſſes, nous a tracé le modele de la perfection ; l'exemple des Saints qui ſe ſont formés ſur ce divin modele, & dont les vertus nous inſpirent une tendre vénération : tous ces motifs ſe ſoutiennent ; l'un n'affoiblit point l'autre, dès qu'ils ſont ſubordonnés l'un à l'autre.

De ces divers ſecours, les Philoſophes n'ont retenu que le plus foible, l'intérêt de notre bien-être en ce monde, c'eſt-à-dire, le déſir d'être aimé de nos ſemblables, & de pouvoir nous eſtimer nous-mêmes. Nous avons fait voir la fragilité de ce motif lorſqu'il eſt ſeul, & les écueils contre leſquels il ſe briſe. Par ce procédé, ils ont ſappé toutes les vertus qui ont Dieu pour objet, & ont énervé celles qui regardent les hommes; ils ont anéanti le motif le plus noble de la vertu, qui eſt l'amour de Dieu, & l'ont réduite à un vil égoïſme. Ils ſoutiennent que les vertus Chrétiennes ſont impoſſibles, fauſſes & pernicieuſes : écoutons leurs argumens.

§. V.

Ire. Objection. La foi, ſur laquelle l'Evangile inſiſte ſi fort, eſt une vertu impoſſible; elle conſiſte à croire non-ſeulement ce que nous ne concevons pas, mais le contraire de ce qui nous paroît évident. Elle ne peut pas être méritoire, il n'y a aucun mérite à croire ce que l'on juge vrai, il eſt même impoſſible de faire autrement. Elle eſt pernicieuſe, on ſe perſuade qu'elle peut tenir lieu de toutes les

autres vertus ; que l'on eſt aſſez Chrétien dès que l'on croit aveuglément ce que l'Evangile enſeigne ; que le zele pour la pureté de la foi efface tous les crimes ; que tous ſont permis pour maintenir l'Orthodoxie : c'eſt le principe de toutes les ſectes & de toutes les Religions. Pluſieurs Théologiens ont ſoutenu que la foi, ſans les œuvres, ſuffit pour être ſauvé (*a*).

Réponſe. La foi eſt *impoſſible.* Il eſt donc impoſſible à un aveugle-né de croire l'exiſtence des couleurs, la réalité d'une perſpective & d'un miroir, les phénomenes de la lumiere & de la viſion. Philoſophes, nous vous en conjurons depuis long-tems, prouvez une fois pour toutes cette impoſſibilité ; la queſtion ſera terminée. La foi eſt impoſſible, & cependant il eſt impoſſible de ne pas croire ce que l'on juge vrai. Accordez cela ſi vous pouvez.

Nous avons fait voir que la croyance de choſes inconcevables a néceſſairement lieu, non-ſeulement dans toutes les Religions, mais dans toutes les ſectes de Phi-

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 12, p. 169. Tableau des Saints, II. Part. c. 10, p. 233, 243. Deuxieme Lettre à Sophie, p. 27, &c.

loſophes, dans tous les ſyſtêmes d'incrédulité. La ſeule différence qu'il y ait entre les mécréans & nous, c'eſt que nous croyons, parce qu'il eſt prouvé que Dieu a parlé, au lieu qu'ils croient parce qu'il leur plaît de croire. Il eſt donc faux que la foi ſoit impoſſible.

Elle eſt très-méritoire, puiſque de tous les tems elle a été éprouvée & combattue, non-ſeulement par les paſſions, mais par des ennemis très-opiniâtres. Souvent pour lui rendre témoignage, il a fallu que les Chrétiens portaſſent leur tête ſur un échafaud : ce courage nous paroît très-méritoire. Aujourd'hui les Incrédules travaillent de leur mieux à augmenter le mérite de notre foi par des ſophiſmes, par des calomnies, par des outrages. Ce zele de leur part ne nous ſemble pas fort méritoire, ils s'en font cependant gloire comme d'une vertu.

Ce n'eſt pas un paradoxe de ſoutenir que la *Foi*, priſe dans toute l'étendue que l'Evangile donne à ce terme, tient lieu de toutes les vertus & les renferme toutes. En effet, l'Evangile ne nous propoſe pas ſeulement des dogmes ſpéculatifs, mais des maximes pratiques ; on n'eſt pas Chrétien, ſi on ne croit les uns

& les autres. Jeſus-Chriſt a dit : Bienheureux les pauvres d'eſprit, les hommes doux & pacifiques, ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice ; il a dit qu'il faut renoncer à ſoi-même, porter ſa croix, faire du bien à tous, même à nos ennemis, ne point ſe venger, traiter les autres comme nous voulons qu'ils nous traitent, &c. on ne croit véritablement toutes ces vérités qu'autant qu'on les pratique. C'eſt dans ce ſens ſeul que l'homme eſt juſtifié par la foi, que la foi ſe prouve par les œuvres, que S. Paul attribue à la foi toutes les vertus des Saints de l'Ancien Teſtament, que ſelon la promeſſe de J. C., quiconque croira à l'Evangile ſera ſauvé. La foi dans ce ſens n'eſt rien moins qu'une vertu facile, oiſive & ſans mérite.

Si des Théologiens hétérodoxes ont ſoutenu que la foi ſuffit ſans les œuvres, ils ſe contrediſoient & ne s'entendoient pas ; l'Egliſe les a condamnés. Quand S. Paul a dit que l'homme eſt juſtifié par la foi *ſans les œuvres*, il parloit des œuvres cérémonielles de la Loi ancienne ; il le fait entendre clairement.

Aſſurer que dans toutes les Religions le zele pour la pureté de la foi tient

lieu de toutes les autres vertus, c'eſt calomnier l'univers entier à pure perte. Peut-être dans toutes les Religions y a-t-il des inſenſés qui penſent ainſi ; mais aucune Religion n'eſt un antidote aſſuré contre la démence. Par réciprocité, les Incrédules ſe perſuadent que le fanatiſme anti-religieux les diſpenſe d'avoir égard à la vérité & à la juſtice. Une de ces maladies vaut bien l'autre.

Quand ils décident que l'Evangile conſiſte moins dans la foi que dans les œuvres, ils ne font que copier un trait d'hypocriſie des anciens Hérétiques (*a*) ; on ſait par expérience que ceux qui ne croient point les dogmes de l'Evangile n'ont jamais reſpecté ſa morale.

§. VI.

IIe. Objection. L'eſpérance Chrétienne eſt une vertu chimérique ; il eſt impoſſible de la concilier avec les notions que l'on nous donne de la juſtice redoutable de Dieu, de ſon penchant à la colere, du choix arbitraire qu'il fait d'un petit nombre d'élus, de la néceſſité de la grace

(*a*) *Voy.* S. Aug. contrà Fauſtum. L. 5, c. 1.

qui n'eſt pas donnée à tous, ni avec la maxime qui enſeigne que l'homme doit opérer ſon ſalut *avec crainte & tremblement*. Chez la plupart des Chrétiens l'eſpérance ne porte que ſur l'efficacité prétendue de certaines dévotions extérieures, ſur l'invocation des Saints, ſur les jeûnes & les prieres, ſur l'effet des Sacremens & le pouvoir des Prêtres, &c. Autant de rêveries qui ne ſont propres qu'à détourner les hommes de la pratique des vertus morales & civiles (*a*).

Réponſe. Des erreurs que le Chriſtianiſme condamne ſont-elles la croyance du Chriſtianiſme? Il faut montrer dans les Livres Saints, dans nos Profeſſions de foi, dans nos Catéchiſmes, que Dieu eſt enclin à la colere, qu'il choiſit arbitrairement un petit nombre d'élus, que la grace n'eſt pas donnée à tous, &c. Le contraire y eſt enſeigné formellement.

Eſt-il vrai que S. Paul exhorte les Philippiens à opérer leur ſalut *avec crainte & tremblement?* Il les invite à ſe réjouir dans le Seigneur, à n'avoir point d'inquiétude, à prier Dieu avec

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 12, p. 174. Tableau des Saints, II. Part. c. 40, p. 224, 244.

action de graces, à conſerver la paix de Dieu dans leur cœur & dans leur eſprit (*a*). Il veut les conſoler de la part qu'ils prenoient à ſes ſouffrances, les raſſurer contre la crainte de leurs ennemis, les affermir contre les aſſauts *d'une nation perverſe & dépravée.* S'eſt-il contredit en les effrayant par les difficultés du ſalut ?

On traduit ordinairement, c. 2, ℣. 12. » Ayez ſoin, non-ſeulement lorſque je » ſuis parmi vous, mais encore plus » lorſque je ſuis abſent, d'opérer votre » ſalut *avec crainte & tremblement ;* car » c'eſt Dieu qui opere en vous le vou- » loir & l'action *comme il lui plaît* «. Cette leçon de l'Apôtre n'eſt-elle pas ſuſceptible d'un autre ſens ?

1°. ὑπὲρ τῆς εὐδοκίας, *pro bonâ voluntate*, ou *ſuprà bona voluntatem*, ne ſignifie point *comme il lui plaît.* εὐδοκία, dans S. Paul, exprime ſouvent *affection, bienveillance, volonté de faire du bien à quelqu'un* ; ou volonté de faire de bonnes œuvres (*b*).

2°. Il ſeroit ridicule d'exhorter les Phi-

(*a*) Philip. c. 2, v. 12 ; c. 4, v. 4 & ſuiv.
(*b*) Epheſ. c. 1, v. 9. Philipp. c. 1, v. 13. II. Theſſ. c. 1, v. 11, &c.

lippiens à la crainte, parce que Dieu leur donne le vouloir & l'action par l'affection qu'il a pour eux; c'eſt plutôt un motif de confiance & de courage.

3°. Par *la crainte & le tremblement*, S. Paul entend ailleurs la défiance de ſoi-même, & non la défiance du ſecours de Dieu (*a*).

On peut donc traduire ſans faire violence au texte: » Travaillez à votre » ſalut, non-ſeulement comme vous » faiſiez lorſque j'étois préſent, mais » encore plus pendant que je ſuis ab- » ſent, au milieu de la crainte & du » tremblement dont vous êtes ſaiſis; » car c'eſt Dieu qui opere en vous le » vouloir & l'action par l'affection qu'il » a pour vous. « Loin de vouloir effrayer les Philippiens, S. Paul cherche à les raſſurer & les encourager. Ce ſens nous paroît le plus analogue au but général de la Lettre aux Philippiens.

Les motifs de notre eſpérance ſont la bonté de Dieu, ſes promeſſes, le pouvoir de ſa grace, les mérites de Jeſus-Chriſt, l'expérience que nous avons faite de ſa miſéricorde. Pour peu qu'un Chrétien

(*a*) 1. Cor. c. 2, v. 3.

ſoit inſtruit, il ſait qu'aucune dévotion, aucune pratique n'eſt utile au ſalut qu'autant qu'elle nous fait déſirer la grace divine, & nous diſpoſe à y coopérer. Les Sacremens ne peuvent nous la donner ſans ces diſpoſitions. Il eſt donc abſurde de ſuppoſer que notre confiance à ces pratiques change les motifs de notre eſpérance, que des pratiques deſtinées à nous rappeller le ſouvenir de nos devoirs, nous détournent de les remplir.

§. VII.

IIIe. Objection. La charité ou l'amour de Dieu n'eſt fondé ſur aucun motif raiſonnable; nous ne pouvons aimer Dieu qu'autant que nous ſommes certains qu'il nous aime & nous fait du bien; or, ſouvent il eſt difficile de nous le perſuader, vu la maniere dont il nous traite. On nous dit que Dieu ne doit rien à perſonne, qu'il a droit de diſpoſer de ſes créatures à ſon gré, qu'il choiſit ou réprouve comme il lui plaît, qu'il exerce ſes vengeances pendant toute l'éternité: ce n'eſt point là le portrait d'un Dieu aimable. L'amour pur & déſintéreſſé n'eſt qu'un enthouſiaſme de quelques cerveaux échauffés. On ajoute que, pour aimer Dieu parfai-

tement, il ne faut rien aimer que lui, qu'il faut haïr ſon pere, ſa mere, ſes freres, & ſe haïr ſoi-même. Auſſi, à force d'aimer Dieu, les dévots ſe diſpenſent d'aimer les créatures, & ſe croient en droit de tourmenter les hommes pour la gloire de Dieu (*a*).

Réponſe. Si les Incrédules aimoient autant Dieu qu'ils déteſtent ſes adorateurs, ce ſeroit des hommes parfaits. Y a-t-il une ſeule créature à laquelle Dieu n'ait fait du bien dans l'ordre de la nature & dans celui de la grace? il n'en eſt point d'aſſez ingrate pour oſer ſoutenir le contraire; voilà donc un motif de reconnoiſſance & d'amour. Dieu peut ſans doute augmenter ſes bienfaits à l'infini; mais eſt-ce à nous d'en fixer la meſure ou de nous en plaindre?

Qu'il nous doive ou ne nous doive rien, qu'importe, dès qu'il nous fait du bien! Un bienfait gratuit mérite-t-il moins de reconnoiſſance que le paiement d'une dette?

Nous avons expliqué en quel ſens Dieu diſpoſe de nous *à ſon gré*; mais il eſt faux qu'il choiſiſſe ou réprouve

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 12, p. 175.

comme il lui plaît, ſans aucun égard au mérite ou au démérite des créatures. Ces reproches équivoques & captieux ſont autant de blaſphêmes dans le ſens qu'y donnent les Incrédules.

Il ne punit que les méchans, & il ne tient qu'à nous de ne pas l'être; eſt ce par reſpect pour Dieu que les Incrédules prennent contre lui le parti des réprouvés ? Il ne ſeroit ni juſte, ni aimable, s'il traitoit de même les bons & les méchans.

Une ame ingrate, inſenſible, dégradée par un amour propre inſatiable, aſſervie à l'intérêt, eſt ſans doute incapable de l'amour de Dieu, pur & déſintéreſſé; mais ce n'eſt point à elle de juger juſqu'où les Saints peuvent pouſſer l'héroïſme du ſentiment & l'enthouſiaſme de la vertu.

» Si quelqu'un vient à moi, dit Jeſus-» Chriſt, & ne haït pas ſon pere, ſa » mere, ſon épouſe, ſes enfans, ſes fre-» res & ſœurs, *même ſa propre vie*, il ne » peut être mon Diſciple (*a*). « Avant de nous révolter contre cette Sentence, il faut du moins en prendre le ſens. *Haïr ſa propre vie*, c'eſt ſans doute être prêt à la

(*a*) Luc, c. 14. v. 26.

ſacrifier lorſqu'il eſt néceſſaire, pour confeſſer le nom de Jeſus-Chriſt, ou pour annoncer l'Evangile; donc, de même haïr ſon pere & ſa mere, &c. c'eſt être prêt à les quitter lorſqu'il le faut pour la même raiſon. Eſt-ce alors inimitié ou indifférance à leur égard? Nous pouvons en juger par les promeſſes de J. C. » Il » n'eſt, dit-il, aucun de ceux qui ont » quitté leur maiſon, leurs parens, leurs » freres, leur épouſe, leurs enfans, » pour le Royaume de Dieu, qui ne » reçoive beaucoup plus en ce monde & » la vie éternelle en l'autre (*a*). » Comment recevoir beaucoup plus en ce monde, ſinon par les bienfaits que Jeſus-Chriſt s'obligeoit de répandre ſur la famille de ceux qui s'attachoient à lui? Elle ne pouvoit avoir un protecteur plus puiſſant que ce divin Maître.

Il eſt donc faux que Dieu commande de ne rien aimer que lui; il nous défend ſeulement de ne rien aimer plus que lui (*a*), ou contre l'ordre qu'il a établi. Un ſarcaſme lancé contre les dévots ne prouve rien.

(*a*) Luc, c. 18, v. 26.
(*a*) Matt. c. 10, v. 37.

§. VIII.

IVe. Objection. Vainement l'Evangile a commandé l'amour du prochain, même l'amour des ennemis, s'il renferme d'autres maximes capables d'énerver & de faire violer cette loi si essentielle; or c'est ce qui est arrivé. Jesus-Christ, en disant qu'il étoit venu apporter, non la paix, mais le glaive, allumer un feu sur la terre, séparer l'homme d'avec ses proches, mettre l'inimitié entre le maître & ses domestiques, qu'il falloit l'aimer lui-même plus que tout autre chose, étouffer toute affection naturelle par zele pour l'Evangile, &c. a donné lieu de conclure que ce zele tenoit lieu de toute autre vertu; qu'il étoit permis & louable de persécuter les hommes pour la cause de Dieu. Ce sont ces maximes bien ou mal entendues, qui ont fait éclore les dissentions, les haines, les persécutions, les guerres, les massacres pour cause de religion. Jesus-Christ auroit dû s'expliquer plus clairement, & prévenir les fausses interprétations; puisqu'il ne l'a pas fait, il s'ensuit toujours qu'il

(a) Matt. c. 10, v. 37.

eſt la cauſe de tout le mal qui eſt arrivé (*a*).

Réponſe. Il eſt faux que Jeſus-Chriſt ne l'ait pas fait. La loi générale & abſolue d'aimer le prochain, même nos ennemis, ne peut être plus claire ni plus formelle; les exemples de patience, de douceur, de charité, par leſquels Jeſus-Chriſt l'a confirmée, ont été conſtans, éclatans & publics; les ordres donnés à ſes Apôtres de ſe conduire comme des brebis au milieu des loups, ſont clairs, & ont été exactement ſuivis. Les maximes que l'on veut y oppoſer n'y ſont point contraires, & n'ont rien que de juſte; nous l'avons fait voir. En quel ſens & de quelle maniere Jeſus-Chriſt peut-il être la cauſe des fauſſes interprétations que l'on a pu donner à ſes Loix?

D'ailleurs ces interprétations ont-elles été auſſi fréquentes que les Incrédules le ſuppoſent? C'eſt une vaine imagination de penſer que tous ceux qui ont péché contre la charité, ſous prétexte de religion, ſont allés chercher dans l'Evan-

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 12, p. 177. Tableau des Saints, II. part. c. 10, p. 245. L'Eſpion Chinois, tom. V, Lettre 73.

gile des maximes pour autoriſer leur conduite ; ils ont trouvé ces maximes dans les principes même des Incrédules; nous le verrons dans un moment.

Selon leur morale, il y a ſans doute une loi qui défend de calomnier & d'outrager le prochain, même par zele pour la vérité. Ces graves Docteurs l'obſervent-ils, la reſpecteront-ils jamais ? S'ils s'écartent ſi ſouvent d'un précepte évident de la morale naturelle, ce n'eſt pas merveille que des Chrétiens aient violé quelquefois une loi de l'Evangile qui n'eſt pas moins claire ; ſi les premiers trouvent des prétextes dans leur raiſon, il n'eſt pas étonnant que les ſeconds y en aient trouvé de même.

Lorſque Jeſus-Chriſt a dit qu'il étoit venu apporter non la paix, mais le glaive, il prédiſoit les contradictions que ſa doctrine & ſes diſciples auroient à eſſuyer de la part des Juifs, des Païens, des Incrédules de tous les ſiecles ; il ne s'eſt pas trompé : s'enſuit-il qu'il a voulu que l'Evangile fût prêché l'épée à la main ? Par une contradiction groſſiere on lui reproche d'avoir interdit à ſes Diſciples la juſte défenſe, en diſant qu'il ne faut point réſiſter aux méchans, qu'il faut

tendre l'autre joue quand on nous frappe, abandonner le manteau à celui qui veut enlever la tunique, &c. (*a*)

Puiſque Jeſus-Chriſt, diront les Incrédules, prévoyoit les diviſions que cauſeroit ſa doctrine, il ne devoit pas la prêcher.

Quoi! eux-mêmes ont prévu, ſans doute, les contradictions qu'éprouveroit la leur; cependant ils ne laiſſent pas de la publier. Ils diſent que c'eſt un devoir d'annoncer la vérité, de combattre l'erreur, d'attaquer des préjugés qui s'oppoſent au bonheur des humains (*b*). Jeſus-Chriſt a-t-il eu tort de ſuivre cette maxime? Il ſeroit ſingulier que les Déiſtes & les Athées euſſent le privilége de prêcher l'erreur, aux riſques de mettre le genre humain aux priſes, & que Dieu n'eût pas le droit de faire annoncer la vérité, parce qu'ils ſont toujours prêts à lui réſiſter. Les diviſions qu'a cauſées l'Evangile ſont le crime de leurs ſemblables, & non celui de Jeſus-Chriſt ni des Apôtres.

(*a*) Hiſt. crit. de Jeſus-Chriſt, c. 10. *Munimen Fidei*, II. Part. c. 37.

(*b*) Syſt. de la Nat. tom. II, c. 7, 11, 14.

Mais des hommes violens, tels que Luther & d'autres, ont conclu des paroles de Jeſus-Chriſt qu'il falloit établir l'Evangile avec le glaive. Soit. Il y a auſſi des Incrédules fougueux qui opinent à détruire toutes les Religions & à exterminer les Prêtres. Selon eux, ce n'eſt plus déſormais que ſur la deſtruction de la plupart des Religions qu'on peut, dans les Empires, jetter les fondemens d'une morale ſaine (*a*); ils obſervent que tout homme, ſans exception, penche à établir ſes opinions par la violence (*b*). Ce n'eſt donc pas l'Evangile qui échauffe le cerveau de tous les inſenſés.

Nous examinerons dans la ſuite les guerres & les maſſacres dont ces déclamateurs ne ceſſent de nous étourdir; nous verrons qu'ils raiſonnent auſſi mal ſur ces faits que ſur tout le reſte.

§. IX.

Ve. Objection. L'humilité commandée par le Chriſtianiſme, ne peut pas être une vertu; de même que l'orgueil eſt un excès, l'humanité en eſt une autre, la mo-

(*a*) De l'Homme, t. I, ſect. 1, c. 13 & 14.
(*b*) De l'eſprit, t. I, note, p. 103.

deſtie tient le milieu. Renoncer à ſa raiſon, ſe défier des bonnes actions mêmes, ne point prétendre à l'eſtime des autres, ſe perſuader qu'ils valent mieux que nous, eſt un ſacrifice impoſſible. Il ne peut ſervir qu'à dégrader l'homme à l'avilir à ſes propres yeux, à étouffer en lui toute énergie & tout déſir de ſe rendre utile à la ſociété. Défendre aux hommes de s'eſtimer eux-mêmes, & de rechercher l'eſtime des autres, c'eſt briſer le reſſort le plus puiſſant qui les porte aux grandes actions, à l'étude, à l'induſtrie. Il ſemble que le Chriſtianiſme ne ſe propoſe que de faire des eſclaves abjectes, inutiles au monde, à qui la ſoumiſſion aveugle à leurs Prêtres tienne lieu de toute vertu (*a*).

Réponſe. Un Philoſophe célebre ſoutient cependant que l'humilité eſt recommandée par Platon, par Epictete, par Marc-Antonin; il cite leurs maximes. Jamais Capucin, dit-il, n'alla ſi loin qu'Epictete; l'humilité eſt la modeſtie de l'ame; c'eſt le contre-poiſon de l'orgueil (*b*). Celſe, de ſon côté, diſoit que

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 12, p. 185. Tableau des Saints, II. Part. c. 10, p. 246. De l'Homme, t. I, p. 328.

(*b*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Humilité.*

les Chrétiens, en recommandant l'humilité, n'avoit fait que défigurer une maxime de Platon (*a*). Voilà toujours nos ſages maîtres de morale très-mal d'accord entr'eux.

S. Paul dit aux Philippiens: » Ne faites rien par eſprit de diſpute ni de vaine gloire, mais regardez par humilité, » les autres comme ſupérieurs à vous; ne » cherchez point votre intérêt, mais celui des autres «. Il leur propoſe Jeſus-Chriſt pour modele (*b*). Qu'y a-t-il d'impoſſible dans cette leçon? Un Savant ne peut pas ſe perſuader qu'un ignorant lui eſt ſupérieur en connoiſſances; mais il peut croire que cet ignorant lui eſt ſupérieur en vertu; que Dieu compenſe en lui, par les dons de la grace, les défauts de la nature. En cela il ne fait point violence à la raiſon.

Nous défier de vos bonnes actions, c'eſt juger qu'elles viennent de la grace de Dieu beaucoup plus que de nous, que nous devons compter ſur elle & non ſur nous, qu'aucune bonne action ne nous met à couvert de chûte, & cela eſt vrai.

(*a*) Dans Orig. l. VI, n. 15.
(*b*) Philipp. c. 2, v. 3.

Dieu

Dieu ne nous défend point abſolument de rechercher l'eſtime des autres, mais de l'enviſager comme la ſeule récompenſe des bonnes actions, & d'en faire de mauvaiſes pour l'obtenir. Le jugement des hommes n'eſt point infaillible, ſouvent ils approuvent des actions très-peu louables; ſi le déſir de leur plaire peut produire de grandes vertus, il peut auſſi enfanter de grands crimes.

L'humilité, au-lieu de dégrader l'homme, ſubſtitue à la fauſſe grandeur qu'il voudroit tirer de lui-même ou de l'opinion d'autrui, une grandeur plus ſolide fondée ſur l'adoption divine & ſur l'excellence de notre deſtinée. Reconnoiſſez, Chrétien, diſoit S. Léon, la dignité de votre caractere; devenu enfant adoptif de Dieu, & frere de Jeſus-Chriſt: ne retombez plus dans des déſordres capables de vous avilir devant Dieu, devant les hommes & à vos propres yeux. Cette morale vaut bien celle des Stoïciens.

Loin d'étouffer en nous le déſir de ſervir la ſociété, elle nous apprend que les hommes ſont nos freres ſelon la grace comme ſelon la nature, elle ennoblit les ſervices que nous leur rendons, par la croyance que tous ont une ame rachetée

par le ſang de J. C., & que le bonheur éternel doit être le ſalaire des travaux conſacrés au bien de nos ſemblables : morale très-néceſſaire pour nous porter à leur rendre des ſervices auxquels les hommes n'attachent aucune gloire. La vanité Philoſophique n'engagera perſonne à ſe dévouer au ſervice des pauvres, des malades, des priſonniers, des enfans abandonnés, &c.; c'eſt le propre de la charité humble & déſintéreſſée qu'inſpire le Chriſtianiſme.

§. X.

VIe. Objection. En érigeant en vertu la *mortification*, le Chriſtianiſme défend à l'homme de s'aimer lui-même, lui ordonne de haïr les plaiſirs & de chérir la douleur; il lui fait un mérite des maux volontaires qu'il ſe fait. De-là ces auſtérités, ces pénitences deſtructives de la ſanté, ces mortifications extravagantes, ces privations cruelles, enfin ces ſuicides lents, par leſquels les plus fanatiques des Chrétiens croient mériter le Ciel. Ils renoncent aux bienfaits qu'un Dieu bon leur préſente; ils ſuppoſent que ce Dieu s'irriteroit s'il en faiſoit uſage. Le bon ſens peut-il admettre un Dieu qui veut que

l'on ſe rende malheureux, & qui ſe plaît à contempler les tourmens de ſes créatures ? Quel fruit la ſociété peut-elle recueillir de ces vertus, qui rendent l'homme ſombre, miſérable, incapable d'être utile à ſa patrie (*a*) ?

Réponſe. Les Prédicateurs de cette morale devroient ſe ſouvenir de la maniere dont ils furent autrefois accueillis par les Stoïciens, & des titres honorables que leur prodiguoit l'école de Zénon. Le Chriſtianiſme ne pouſſe pas plus loin les maximes de mortification que ne l'ont fait les deux Sectes de Philoſophie les plus reſpectées, celle de Pythagore & celle du Portique, même quelques Platoniciens du troiſieme & du quatrieme ſiecle (*b*). Ce n'eſt pas dans les étables d'Epicure qu'il faut aller chercher des leçons de bon ſens, de vertu, de zele pour le bien public.

Quels hommes ont été les plus utiles au monde, ont fait le plus d'honneur à

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 12, p. 186. Tableau des Saints, II. part. c. 10, p. 211. Lettre à Mr. de Beaumont, p. 92.

(*b*) *Voyez* le Manuel d'Epictere & les Notes de Simplicius, le traité de l'abſt. de Porphyre.

l'humanité, les Sectateurs des maximes auſteres du Stoïciſme, ou les partiſans du ſouverain bien d'Epicure? Nous avons vu ailleurs les importans ſervices que ceux-ci ont rendu à la ſociété (*a*). Dans quels lieux du monde trouve-t-on un plus grand nombre de vieillards? Eſt-ce parmi les voluptueux des grandes Villes, parmi les Philoſophes, qui prêchent l'humanité dans les fatigues de la digeſtion, ou à la Trappe, à Sept-Fonds, dans les Cloîtres de Sainte-Claire, parmi les malheureux qui vivent d'un pain groſſier? C'eſt par-là qu'il faut juger ſi ce ſont les mortifications ou les plaiſirs qui détruiſent la ſanté.

Dans quelques intervalles de bon ſens, nos Cenſeurs ſont forcés de convenir que les paſſions & les plaiſirs pouſſés à l'excès, ſe tournent contre nous-mêmes, que la volupté & la diſſolution ſont des vices auxquels doit renoncer tout homme jaloux de ſe conſerver & de mériter l'eſtime de ſes concitoyens (*b*).

§. XI.

Mais l'Evangile, diſent-ils, ne ſe borne

(*a*) *Voyez* ci-deſſus, I. Part. c. 2, art. 2, §. 13.
(*b*) Chriſtian. dévoilé, c. 12, p. 188, 192.

pas là, il ne défend pas ſeulement l'excès dans les plaiſirs, mais toute eſpece de plaiſir quelconque. Cela eſt faux : nous les défions de nous citer cette défenſe.

Quand elle exiſteroit, il ſeroit encore aiſé de la juſtifier. 1°. Pour modérer un penchant auſſi impétueux & auſſi aveugle que l'amour du plaiſir, il faut des maximes rigoureuſes ; il n'eſt pas à craindre que le commun des hommes les prenne jamais trop à la lettre : tel eſt le principe ſur lequel les Philoſophes mêmes ont dirigé leur morale. 2°. J. C. a paru dans un ſiecle auſſi voluptueux & auſſi corrompu que le nôtre ; le Saducéiſme chez les Juifs, l'Epicuréiſme chez les Païens étoient la Philoſophie régnante. Pour décréditer cette doctrine dangereuſe qui nourriſſoit la volupté en feignant de la modérer, il falloit peſer des principes directement contraires, & couper le mal à la racine. 3°. Dans des circonſtances où les Chrétiens étoient expoſés tous les jours au martyre, il falloit les y préparer par un ſtoïciſme habituel ; ce n'étoit pas là le tems de prêcher une morale indulgente & timide. Puiſque le danger de l'Epicuréiſme ſe renouvelle dans tous les ſie-

cles : une morale auſtere eſt la ſeule qui convienne pour tous les tems ; il ſe trouvera toujours aſſez de voluptueux prêts à la contredire, & des Philoſophes accommodans diſpoſés à la mitiger.

Exiger dans les maximes de morale une préciſion géométrique, c'eſt une abſurdité ; leur application dépend du tems, du lieu, du climat, du génie des peuples, du tempérament des particuliers : autant de circonſtances qui ſe dérobent à un calcul exact. La *loi* ſe borne à défendre ce qui eſt *crime*, à commander ce qui eſt *devoir ;* les *conſeils* ou maximes doivent aller plus loin, pour la ſûreté même de la Loi. Séneque a très-bien fait cette diſtinction. Regarde-t-on comme autant de loix rigoureuſes les *maximes* d'Epicure ? La diſtinction entre les *préceptes* & les *conſeils* eſt donc fondée ſur la nature même des choſes ; ce n'eſt point une vaine ſubtilité, comme les Incrédules le prétendent.

Mais l'Evangile ordonne de *renoncer à ſoi-même ;* cela eſt-il poſſible ni raiſonnable ?

Renoncer à nous-mêmes, ce n'eſt point renoncer à nos intérêts bien entendus, à notre bonheur ſolide, à un

amour-propre éclairé & modéré ; il y auroit de la mauvaiſe foi à entendre l'Evangile en ce ſens : mais c'eſt renoncer à nos paſſions, à l'intérêt aveugle, à l'amour-propre injuſte & exceſſif que nous confondons mal-à-propos avec *nous-mêmes*. Qu'y a-t-il en cela d'impoſſible ou de déraiſonnable ?

§. XII.

VIIe. Objection. Selon nos Critiques, la chaſteté ou la continence eſt une vertu de laquelle il ne réſulte rien. En la recommandant comme un état de perfection, la Religion Chrétienne donne lieu de regarder le mariage comme une imperfection. Malgré la bénédiction que Dieu avoit donnée à cet état dès la création, J. C., dans l'Evangile, eſt venu annuller la Loi que Dieu avoit impoſée à l'homme de croître & de multiplier. Si l'on veut conſidérer le deſſein du Créateur dans l'inſtitution du mariage, on ſentira que c'eſt un état plus reſpectable & plus ſacré qu'un célibat deſtructeur, une caſtration volontaire, que les Chrétiens ont le front de transformer en vertu. Dieu a inſtitué & béni le mariage pour le bonheur des con-

joints, pour le bien de la ſociété, & le Chriſtianiſme détourne les hommes de l'embraſſer. Il s'oppoſe au vœu de la nature, il érige en perfection un état qui dépeuple la ſociété, qui invite à la débauche, qui rend l'homme iſolé, qui ne peut aboutir qu'à rendre les Prêtres puiſſans & mauvais citoyens (*a*). Ainſi raiſonnoient déja les Manichéens (*b*).

Réponſe. La Loi qui commande la chaſteté à tous ceux qui ne ſont point mariés, a pour but de pourvoir à la ſainteté même du mariage. Les voluptueux incontinens, ou ne ſe marient jamais, ou ſont très-ſujets à violer leurs engagemens; quiconque eſt impudique par habitude, continue à l'être, marié ou non. Cela eſt démontré par la comparaiſon des nations qui ont des mœurs avec celles qui n'en ont plus. En blâmant la chaſteté, les Incrédules portent donc atteinte au mariage qu'ils font ſemblant de favoriſer; ils en détruiſent encore les liens qu'ils nomment *ſacrés & reſpectables*; en décidant que J. C. a eu tort d'abolir le divorce, & de condamner la polyga-

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 12, p. 190, 197.
(*b*) S. Aug. contrà Fauſtum, l. 30, c. 4.

mie (*a*). Sous les dehors d'un feint reſpect pour les intentions du Créateur, ils ne travaillent dans le fond qu'à établir un concubinage univerſel qui dépeupleroit le monde, & que Dieu a proſcrit dès la création.

Dieu a-t-il réellement fait une loi à tous les hommes de ſe marier? Les paroles de la Geneſe : *Croiſſez, multipliez, peuplez la terre*, renferment une *bénédiction;* le texte le dit formellement; pour une *loi*, il n'y en a pas plus que dans les ſuivantes : *Régnez ſur les poiſſons de la mer & ſur les oiſeaux du Ciel.* En vertu de ces paroles, l'homme a le *droit* de ſe marier, s'il le veut; il ne s'enſuit pas que ce ſoit un *devoir;* il peut renoncer à ſon droit pour de bonnes raiſons.

D'autre part, y a-t-il dans l'Evangile une loi qui défende à quelqu'un de ſe marier, qui condamne le mariage comme une imperfection? S. Paul dit au contraire que le mariage eſt *honorable* à tous égards, & le lit nuptial ſans tache, qu'il vaut mieux ſe marier que de brûler d'un feu impur. Il condamne comme déſerteurs de la Foi ceux qui réprouvent le

(*a*) Chriſtian. dévoilé, p. 198.

mariage (*a*). Jesus-Christ enseigne que tous les hommes ne sont pas en état de comprendre les avantages de la continence, mais seulement ceux qui en ont reçu la grace (*b*). Il ne suppose donc pas que la continence soit une perfection *pour tous*, mais seulement pour ceux que Dieu y appelle.

Dieu n'a-t-il pas le droit d'appeller certaines personnes à la continence, pour les occuper aux fonctions de son culte, à la prédication de l'Evangile, aux œuvres de charité, comme Jesus-Christ a fait à l'égard des Apôtres (*c*), en leur promettant pour ce sacrifice une récompense plus abondante ? Voilà ce que les Incrédules n'ont pas encore démontré. Un homme né sans aucune inclination pour le mariage, est-il obligé de se faire violence pour l'embrasser ?

Au lieu de copier les sophismes & les déclamations des Protestans contre le célibat religieux, il seroit beaucoup mieux de s'élever contre le célibat voluptueux & philosophique, conseillé par Epicure

(*a*) I. Tim. c. 4, v. 1 & 3.
(*b*) Matt. c. 19, v. 11.
(*c*) Luc. c. 14, v. 26.

& pratiqué par un bon nombre de ſes Sectateurs. Nous traiterons amplement cette queſtion dans la ſuite, & nous verrons quels ſont les plus mauvais citoyens, ſi ce ſont les Prêtres ou les Incrédules.

§. XIII.

VIIIe. Objection. Malgré les éloges que donnent les Chrétiens aux préceptes de leur divin Maître, il en eſt qui ſont totalement contraires à l'équité & à la droite raiſon. Lorſqu'il dit : Faites-vous des amis dans le Ciel avec *les richeſſes acquiſes injuſtement*, n'inſinue-t-il pas viſiblement que l'on fait bien de voler pour faire l'aumône aux pauvres ? Il confirme cette morale, lorſqu'après avoir reproché aux Phariſiens leurs vols & leurs rapines, il leur dit : *Cependant faites l'aumône, & tout ſera purifié.* En vertu de cette maxime, une infinité de faux dévots ont volé pendant toute leur vie, & ſe ſont crus abſous à la mort en faiſant des aumônes aux Egliſes, aux Monaſteres, aux Hôpitaux (*a*).

Réponſe. Dans le premiur paſſages, Je-

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 11, note, p. 168.

ſus-Chriſt ne parle point de richeſſes acquiſes injuſtement; mais de richeſſes fauſſes & trompeuſes : *Mammona iniquum*, *mammona iniquitatis*, ſignifie à la lettre, Monnoie de mauvais aloi; cela eſt clair par le texte même. *Si vous n'avez pas été fideles*, dit le Sauveur, *dans l'adminiſtration d'une fauſſe monnoie, qui vous en confiera de la vraie* (a) ?

Lorſqu'un homme s'eſt enrichi par une infinité d'injuſtices légeres & de détail, il lui eſt impoſſible de reſtituer à tous ceux auxquels il a fait tort : les uns lui ſont inconnus, les autres ſont morts, & n'ont pas d'héritiers; la ſeule reſtitution praticable dans ce cas eſt de donner aux pauvres. C'eſt reſtituer au public, puiſque les pauvres ſont à ſa charge. Si de faux dévots ſe ſont diſpenſés de la reſtitution, lorſqu'ils pouvoient la faire à la partie lézée, ils ſe ſont aveuglés eux-mêmes, & l'Evangile n'en eſt pas la cauſe. Lorſque le Publicain Zachée voulut témoigner à Jeſus-Chriſt ſa converſion, il lui dit : » Seigneur, je donne la » moitié de mon bien aux pauvres, & ſi » j'ai fait tort à quelqu'un, je lui rends

(a) Luc, c. 11, v. 41.

» le quadruple (*a*). « Il ne croyoit donc pas que l'aumône pût tenir lieu de la reſtitution. La maniere dont cet exemple eſt propoſé fait aſſez ſentir que c'eſt une leçon pour ceux qui ſe trouvent en pareil cas.

§. XIV.

IXe. Objection. Les Ecrits des premiers Chrétiens atteſtent qu'il ne leur étoit pas permis de porter les armes; ils reſſembloient aux Quakers, aux Anabaptiſtes, aux Memnonites d'aujourd'hui, qui ſe piquent de pratiquer l'Evangile à la lettre. Jeſus-Chriſt commande de tendre l'autre joue quand on vous donne un ſoufflet, de donner votre tunique quand on veut vous voler votre manteau, &c. Le grand Philoſophe Bayle n'a-t-il donc pas eu raiſon de dire qu'un Chrétien des premiers tems ſeroit un mauvais ſoldat, qu'une ſociété de Chrétien ſe défendroit mal contre les attaques d'un ennemi. C'eſt très-mal-à-propos que Monteſquieu a voulu le réfuter ſur ce point, il ne lui oppoſe que de mauvaiſes raiſons. Mais Monteſquieu vouloit ſans doute prévenir les injuſtes ac-

(*a*) Luc, ch. 19, v. 8.

cuſations qu'il a eſſuyées de la part des fanatiques ; s'il avoit oſé écrire auſſi librement que Bayle, il auroit penſé de même. Les Chrétiens n'entrerent dans les troupes de l'Empire que quand l'eſprit qui les animoit fut changé (*a*).

Réponſe. Il eſt faux que la profeſſion des armes ſoit défendue aux Chrétiens ; l'un des Evangéliſtes rapporte la leçon que fit S. Jean-Baptiſte aux ſoldats. Il leur dit : Ne faites violence à perſonne, n'accuſez perſonne injuſtement, & contentez-vous de votre ſolde (*b*). Il ne leur ordonna point de quitter l'état militaire. S. Paul veut que chacun demeure dans l'état de vie dans lequel il a été appellé à la foi (*c*). Les ſoldats ne ſont pas exceptés.

Lorſque Jeſus-Chriſt conſeilloit de tendre l'autre joue, &c. Il ne parloit pas à des ſoldats mais aux Diſciples qu'il deſtinoit à prêcher ſon Evangile ; il vouloit les rendre capables de ſouffrir les outrages *pour ſon nom*, & ſans ce courage les Apôtres n'auroient jamais pu réuſſir. Jeſus-Chriſt ne penſoit point à établir une

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Eſſéniens*, p. 329.
(*b*) Luc, c. 3, v. 14.
(*c*) 1. Cor. c. 7, v. 20.

police générale, ni à troubler l'ordre de la ſociété. Monteſquieu a eu raiſon de réfuter Bayle qui ſuppoſoit le contraire, comme font tous les Incrédules.

Telle eſt leur équité. Ils commencent par affirmer que Jeſus-Chriſt donnoit des loix rigoureuſes & générales; ils le prouvent par l'autorité reſpectable des Quakers, des Anabaptiſtes, des Memnonites & de quelques autres viſionnaires; enſuite ils accuſent Jeſus-Chriſt de n'avoir pas ſuivi ſes propres leçons, & S. Paul de les avoir violées. Ces deux exemples ſont juſtement ce qui prouve que nos Adverſaires prennent mal le ſens de l'Evangile. D'un côté ils décident que ſelon l'Evangile la profeſſion des armes eſt criminelle; ils diſent que Tertullien en impoſoit lorſqu'il atteſtoit que les armées étoient pleines de Chrétiens; de l'autre ils s'emportent contre les Prédicateurs, parce qu'ils ne déclament pas contre la guerre. D'une premiere abſurdité, ils tirent cinq ou ſix conſéquences fauſſes.

Quant au reproche d'hypocriſie & de reſpect humain fait à Monteſquieu, il ne prouve que la malignité de l'accuſateur; un hypocrite ſuppoſe toujours que perſonne n'eſt ſincere.

§. XV.

Xe. Objection. On apprend aux Chrétiens dès l'enfance *qu'il faut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes;* cette maxime n'eſt propre qu'à troubler la ſociété. Obéir à Dieu n'eſt jamais qu'obéir aux Prêtres. Dieu ne parle plus lui-même, c'eſt l'Egliſe qui parle pour lui, & l'Egliſe eſt un corps de Prêtres qui trouve ſouvent dans la Bible que les Souverains ont tort, que les loix ſont criminelles, que les établiſſemens les plus ſenſés ſont impies, que la tolérance eſt un crime (*a*).

Réponſe. Cette maxime ſi pernicieuſe à la ſociété a cependant été enſeignée par Socrate, par Platon, par Epictete (*b*). Celſe, lui-même eſt d'avis que l'on ne doit point trahir la vérité par la crainte des tourmens; il ne blâme point les Chrétiens de réſiſter aux loix qui ordonnoient l'Idolâtrie (*c*). Nos Adverſaires eux-mêmes

---

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 11, note, p. 150. Tableau des Saints, II. Part. p. 251.

(*b*) *Voyez* l'Apol. de Socrate & le Phédon, Vie d'Epictete, p. 58.

(*c*) Dans Orig. l. 1, n. 8.

bravent ſans ſcrupule les loix qui défendent d'écrire & d'invectiver contre la religion de l'Etat ; ont-ils trouvé dans la Bible que ces loix ſont criminelles, & que les Souverains ont tort ? Ils n'obéiſſent ni à Dieu ni aux hommes, ni aux Souverains, ni aux Prêtres.

Lorſque les Apôtres réſiſtoient au conſeil des Juifs, c'eſt aux Prêtres mêmes qu'ils refuſoient d'obéir (*a*). Ils en avoient le droit, parce qu'ils prouvoient leur miſſion par celle de Jeſus-Chriſt, par la deſcente du Saint-Eſprit, par les miracles qu'ils opéroient ; lorſque les Incrédules auront fourni de pareils titres, nous avouerons qu'il leur eſt permis de dogmatiſer, & que ce ſeroit un crime de ne pas les tolérer.

§. XVI.

XIe. Objection. Malgré la perfection de la morale Chrétienne, elle n'a opéré aucun effet parmi les hommes ; le monde eſt à-peu-près le même qu'il étoit avant la prédication de l'Evangile. Si les crimes ſont un peu moins communs chez certaines nations que chez les autres, c'eſt un

(*a*) Act. c. 5, v. 29.

effet de la civiliſation & de la Philoſophie, plutôt que de la Religion. Les guerres ſont auſſi fréquentes & auſſi meurtrieres qu'elles l'ont toujours été, & jamais les Prédicateurs n'ont eu le courage d'invectiver contre ce fléau. Il eſt fort ſingulier que Bourdaloue n'ait point fait de ſermon contre la guerre (*a*).

Réponſe. En parlant des effets civils & politiques de la Religion Chrétienne, nous montrerons la multitude de crimes & de déſordres qu'elle a bannis de la ſociété, & qui étoient autrefois autoriſés par les loix de tous les peuples.

On nous allegue la civiliſation. Mais d'où eſt venue la civiliſation des nations Chrétiennes, ſinon de leur Religion même? Pourquoi n'y a-t-il aujourd'hui de nations civiliſées que celles qui font profeſſion du Chriſtianiſme? Et pourquoi celles qui l'ont abandonné ſont-elles retombées dans la barbarie?

Pour la Philoſophie, on ſait les merveilleux effets qu'elle produiſit chez les Grecs & chez les Romains: elle n'a pas changé de nature. Un de ſes Panégyriſtes avoue que chez nous elle a émouſſé les

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Droit de la guerre.*

caracteres, partagé les affections de l'homme & affoibli l'énergie de tous les ſentimens (*a*); c'eſt dire aſſez clairement qu'elle nous a rendus incapables de vertu; il ny a pas là de quoi ſe glorifier.

Suppoſons, ſi l'on veut, qu'en rendant les hommes lâches efféminés, égoïſtes, incapables d'affections patriotiques, elle les rende auſſi plus pacifiques; pour que cet avantage ſoit réel, il faut qu'il ſoit général. Si pendant qu'une nation s'amollit par l'Epicuréiſme, ſes voiſins conſervent leurs mœurs ſi guerrieres, ils auront bon marché du peuple philoſophe. L'hiſtoire nous ſert encore ici de guide & de garant. Il nous paroît qu'un Martyr, qui alloit d'un pas ferme au ſupplice, étoit plus capable de marcher contre l'ennemi qu'un élégant Epicurien.

Si, dans le ſein de la paix, un Prédicateur s'aviſoit de déclamer contre la guerre, on jugeroit qu'il a perdu l'eſprit; s'il le faiſoit l'orſqu'il y a des armées en campagne, on diroit qu'il invective contre le Gouvernement, que c'eſt un ſéditieux. La paix & la guerre ſont l'affaire du

(*a*) Hiſt. des Etabl. des Europ. dans les Indes, t. VII, c. 1.

ARTICLE TROISIEME.

Du Culte extérieur ou des Cérémonies de la Religion Chrétienne.

§. I.

L'HOMME, eſclave des ſens & né imitateur, a beſoin de ſignes ſenſibles pour graver dans ſa mémoire les inſtructions qu'il reçoit pour apprendre ſes devoirs & en contracter l'habitude. Dès l'enfance, il doit en recevoir les premieres leçons; & le propre des enfans eſt d'imiter ce que l'on fait devant eux : c'eſt ainſi qu'un art, une profeſſion, un talent, ſe perpétue dans la même famille. Ce caractere ne change point dans les adultes; il eſt de tous les tems & de tous les lieux : les Sauvages mêmes ont du goût pour les cérémonies. L'uſage des hiéroglyphes, des allégories, des ſymboles myſtérieux; a commencé au berceau des nations; un Apôtre les nomme, avec raiſon, *les leçons élémentaires du monde* (*a*). Tel eſt le

(*a*) Galat. c. 4, v. 3.

mobile par lequel les premiers Légiſlateurs ont tiré les nations de la barbarie; elles y retomberoient bientôt ſi elles ceſſoient d'en faire uſage. Le commun des hommes n'eſt point né pour faire une étude profonde & continuelle des ſciences & de la Religion, & l'étude ne peut ſuppléer qu'imparfaitement à l'énergie des ſignes extérieurs, par leſquels nous communiquons aux autres nos penſées & nos affections. S'apperçoit-on que le goût des ſpectacles diminue chez les nations civiliſées? S'ils étoient auſſi utiles qu'on le prétend pour modérer les paſſions, ce ſeroit une preuve de plus pour démontrer leur utilité dans la Religion.

Les anciens Philoſophes, plus ſenſés que ceux d'aujourd'hui, n'oſerent blâmer le culte extérieur, quoiqu'ils fuſſent convaincus des abus qu'il renfermoit; les Epicuriens mêmes s'en acquittoient, cependant il ne s'accordoit pas avec leurs principes. Ils auroient évité cette contradiction, s'ils n'avoient pas ſenti que cet uſage univerſel étoit intimément lié à l'ordre de la ſociété, que l'on ne pouvoit y donner atteinte ſans produire un plus grand mal. On prétend que chez les Chinois, le cérémonial ſupplée à un code de

loix fixes qu'ils n'ont point, & aux leçons très-imparfaites de leurs Moraliſtes. Il ſeroit difficile de juger qu'un reſſort ſi utile par-tout ailleurs, pût être pernicieux chez nous.

Des Savans, infatués de leurs connoiſſances, ont cru que les nations civiliſées n'avoient plus beſoin de leçons élémentaires; qu'un des avantages du Chriſtianiſme étoit de nous avoir affranchis du joug des cérémonies religieuſes. Ils ont donc ſuppoſé ou que l'homme avoit changé de nature, en devenant moins groſſier, ou que Jeſus-Chriſt n'avoit pas connu le fond de l'humanité. Ce divin Légiſlateur ſavoit que chez les nations, même policées, le nombre des ignorans eſt toujours le plus conſidérable; il ne s'eſt pas propoſé de gouverner l'homme par un miracle continuel. Il a voulu réformer l'homme & non le dénaturer; guérir ſes erreurs ſans lui retrancher aucun moyen d'inſtruction, corriger ſes penchans vicieux, & non étouffer ceux que l'on peut tourner au bien.

§. II.

Mais qu'avons-nous beſoin de raiſon-

nemens lorſque les faits parlent ? La Nation n'oubliera de long-temps le ſpectacle touchant dont elle vient d'être témoin ; il eſt gravé dans les cœurs plus profondément que ſur les médailles (*a*). On ſait de quels ſentimens de reſpect, d'amour, d'attendriſſement, d'enthouſiaſme, les ſpectateurs furent ſaiſis à la vue d'un jeune Monarque proſterné aux pieds des autels, conſacré par la Religion, revêtu des ornemens de ſa dignité, recevant dans cet appareil auguſte les hommages de ſes principaux ſujets. Un Ambaſſadeur Barbareſque, témoin de la cérémonie, ſe crut François, & verſa des larmes. Il y avoit bon nombre de Philoſophes dans l'aſſemblée, leur ame de fer ne put tenir à ce ſpectacle, ils furent émus, pleurerent & crierent comme les autres. *La Théurgie Chrétienne* eſt donc bonne à quelque choſe, puiſqu'elle attendrit même les Philoſophes.

Ce n'eſt pas la ſeule occaſion dans laquelle l'incrédulité ait rendu hommage au culte religieux. Milord Bolingbroke, aſſiſtant à la Meſſe du Roi à Verſailles, fut frappé du ſilence majeſtueux qui ré-

(*a*) Ceci a été écrit en 1775.

gnoit

gnoit dans l'assemblée, sur-tout à l'élévation de l'Hostie, & du spectacle d'une Cour brillante prosternée, avec son Roi aux pieds des Autels. En sortant, il dit à un Seigneur qui l'accompagnoit: *Si j'étois Roi de France, je voudrois faire cette cérémonie.*

Misson, dans son voyage d'Italie, raconte l'émotion dont il fut saisi à l'aspect du Pape nouvellement élu, & donnant la bénédiction au peuple assemblé sur la place S. Pierre : *J'avoue*, dit-il, *que je suis Catholique pour ce moment-là.* Ceux qui ont assisté au dernier Conclave, ont éprouvé le même sentiment, lorsque Pie VI donna la bénédiction pour la premiere fois.

Un autre Auteur Anglois, témoin de l'attendrissement que causoit aux Siciliciens leur culte extérieur, dit : » J'avoue » que j'ai envié leur état pour quelques » instans, & je maudissois au fond du » cœur l'orgueil de la raison & de la » Philosophie, qui, avec sa froideur & » ses triomphes insipides, nous laisse » dans une espece d'apathie stoïque, » & anéantit les plus douces émotions » de l'ame (*a*). «

(*a*) Voyage en Sicile & à Malthe par Brydone, tom. I, p. 157, 159.

Un de nos Adverſaires obſerve que le Clergé Romain a très-habilement conſervé les ſignes extérieurs dans le culte (*a*). Le peuple, dit un autre, ſe ſert mieux de ſes yeux que de ſon entendement ; les images prêchent & ne bleſſent l'amour-propre de perſonne (*b*).

Le culte extérieur renferme éminemment tous les avantages dont il eſt ſuſceptible, lorſqu'il a les caracteres ſuivans. 1°. Ce doit être une profeſſion de foi des dogmes révélés, capable d'en perpétuer la croyance, & d'en prévenir l'altération. 2°. Une leçon de morale, qui nous apprenne nos devoirs. 3°. Un lien de ſociété, qui contribue au bon ordre public. 4°. Un monument des faits principaux ſur leſquels la révélation eſt fondée, & qui en rappelle continuellement le ſouvenir.

Dans notre ſeconde Partie, nous avons fait voir que tel a été le culte extérieur établi par Moïſe. Il étoit exactement analogue au génie particulier des Juifs, aux circonſtances dans leſquelles ils ſe trouvoient, aux vues que la divine

(*a*) Emile, t. III, p. 215, note 20.
(*b*) Vie de Séneque, p. 341.

Providence s'étoit propoſées en preſcrivant la Religion Juive. Nous avons inſiſté ſur la néceſſité de la pompe extérieure dans les cérémonies de Religion, & nous avons démontré la fauſſeté des réflexions que quelques Incrédules, très-bornés dans leurs idées, ont oppoſées à cette vérité: nous prions le Lecteur de ſe rappeller ce que nous avons dit (*a*).

Il nous reſte à démontrer que le culte établi par Jeſus-Chriſt & par les Apôtres porte les mêmes caracteres, & réunit les mêmes avantages. Il exprime les dogmes de notre foi, nous donne des leçons de morale, contribue à l'ordre & au repos de la ſociété, ſert de preuve & de monument des principaux faits ſur leſquels le Chriſtianiſme eſt fondé: c'eſt un commentaire muet qui marche toujours à côté de l'Evangile, & lui ſert d'interprete au beſoin. Il eſt donc à tous égards très-analogue au degré de civiliſation dans lequel les nations commençoient à ſe trouver lorſque Jeſus-Chriſt eſt venu ſur la terre; c'eſt par ce moyen qu'elles y ont fait de nouveaux progrès. Dans le Chapitre X, nous ferons voir qu'il a

(*a*) II. Part. c. 5, art. 2, §. 1, 4 & ſuiv.

contribué, plus que toute autre cause, à maintenir & à perfectionner cette civilisation, de laquelle nous sommes si jaloux, & dont les Philosophes voudroient s'attribuer l'honneur.

§. III.

Les pratiques principales du culte Chrétien sont les Sacremens que Jesus-Christ a institués ; c'est sur-tout dans ces augustes cérémonies que brille éminemment la sagesse de notre divin Législateur.

Par le Baptême, administré aux enfans dès leur naissance, l'Eglise professe le dogme du péché originel, la nécessité & l'efficacité de la rédemption consommée par Jesus-Christ. Dans toutes les Religions, l'usage de se laver a été un symbole de purification & d'expiation du péché; ceux qui méconnoissent cet effet dans le Baptême, ont oublié le dessein de sa premiere institution. Les paroles de Jesus-Christ, par lequel on l'administre, sont l'expression du mystere de la Sainte Trinité. La maniere dont il étoit conféré autrefois représentoit, selon St. Paul, la mort & la résurrection de Jesus-

Chriſt. Le baptiſé, plongé entiérement dans l'eau, en ſortoit comme Jeſus-Chriſt étoit ſorti du tombeau, pour mener une vie nouvelle & ſemblable à celle d'un corps reſſuſcité (*a*). On le donnoit principalement & plus ſolemnellement à la fête de Pâques, pour faire ſouvenir les nouveaux Fideles de la réſurrection du Sauveur, & du baptême qu'il avoit reçu de ſon Précurſeur.

Les obſervations frivoles de l'Auteur des *Queſtions ſur l'Encyclopédie*, à l'article *Baptême*, ne nous apprennent rien; à ſon ordinaire, il y a mêlé des faits très-faux & des erreurs groſſieres.

En général, l'Egliſe n'adminiſtre aucun Sacrement ſans y joindre le ſigne de la Croix: elle veut apprendre aux Fideles, que la grace qu'ils reçoivent par ces ſymboles, eſt le fruit du ſang & des mérites d'un Dieu crucifié. Elle répete trois fois ce ſigne dans le Baptême, au nom des trois Perſonnes divines, pour atteſter leur égalité parfaite. Elle tiroit de cet uſage même un argument contre les Ariens, pour leur prouver que la *conſubſtantialité* étoit un dogme auſſi ancien

(*a*) Rom. c. 6, v. 4.

que la coutume de baptiſer les Fideles.

Comme la Trinité & l'Incarnation ſont les deux myſteres que les Hérétiques ont attaqué avec le plus d'opiniâtreté dès la naiſſance du Chriſtianiſme, l'Egliſe en a multiplié les ſymboles dans ſon culte. De-là l'uſage de répéter trois fois pluſieurs formules de conſécration & de prieres, le *Kyrie*, le *Triſagion*, la *Doxologie* à la fin des Pſeaumes, &c. Les Incrédules, très-peu inſtruits de notre croyance, de nos uſages, de la relation qu'il y a toujours entre les uns & les autres, ont imaginé des raiſons frivoles & ſuperſtitieuſes de ce nombre de trois affecté par-tout. Qu'ils liſent l'antiquité, ils en verront le motif. Ils objectent gravement que le nom de *Trinité* ne ſe trouve ni dans l'Ecriture ni dans le Symbole : qu'importe le nom, ſi la choſe eſt gravée en caracteres ineffaçables ſur tout l'extérieur de notre Religion!

On peut juger en général de l'antiquité d'une cérémonie par ſon rapport avec tel dogme que l'Egliſe a voulu profeſſer plus expreſſément, & avec telle erreur qu'elle a voulu proſcrire en tel tems. Auſſi avons-nous vu l'effet qu'à produit chez les Sectes hétérodoxes la ſuppreſſion des

cérémonies; le Socinianiſme & le Déiſme s'y ſont rapidement gliſſés; les dogmes ont diſparu avec les ſignes extérieurs qui les atteſtoient. Certains Controverſiſtes ont imaginé que l'Egliſe avoit introduit les cérémonies pour établir de nouveaux dogmes; la vérité eſt qu'elle y a eu recours pour réfuter de nouvelles erreurs.

§. IV.

Mais ce qui ne mérite pas moins d'attention, ce ſont les conſéquences morales qui s'enſuivent du Baptême & de ſes effets. En vertu de ce Sacrement, un enfant eſt fils adoptif de Dieu, frere de Jeſus-Chriſt, racheté par ſon ſang; il devient doublement précieux à ſes parens. C'eſt un dépôt dont ils doivent rendre compte à la Religion & à la ſociété, & qui leur impoſe des devoirs rigoureux. Nous n'avons plus à craindre de voir introduire dans le Chriſtianiſme l'uſage barbare qui a régné & qui regne ailleurs, d'étouffer les enfans avant ou après leur naiſſance, de les expoſer, de les vendre, de deſtiner les uns à l'eſclavage, les autres à la proſtitution. A combien de fruits malheureux de l'in-

continence n'auroit-on pas ôté la vie; ſi la néceſſité du Baptême n'avoit retenu la main prête à les immoler? Ce même dogme a rendu la charité induſtrieuſe. Des aſyles ſe ſont élevés, les uns pour les orphelins, les autres pour les enfans pauvres ou abandonnés; des vierges Chrétiennes ſe conſacrent à les élever & à leur ſervir de meres; des hommes, par le même zele, les inſtruiſent, leur procurent des reſſources pour la ſuite, en font des hommes & des citoyens. Voit-on ce phénomene chez les nations qui ne croient pas au Baptême?

Dans les premiers ſiecles, les parrains & marraines étoient des garans de la foi & de la bonne conduite du baptiſé; c'eſt encore un appui que la Religion lui procure, un moyen de rapprocher les grands des petits. Ces affinités ſpirituelles, ſagement reſtreintes comme elles le ſont, ne peuvent produire que du bien.

La Puiſſance ſéculiere ne pouvoit manquer d'applaudir à l'attention qu'on a d'enrégiſtrer les Baptêmes, de conſtater ainſi par un titre public la naiſſance, l'état, les droits d'un enfant & les devoirs de ſes parens. Cette précaution eſt

inconnue chez les peuples qui ne baptiſent point (*a*).

Cependant les Incrédules demandent froidement de quoi ſervent les dogmes de la néceſſité du Baptême, du péché originel, de la rédemption de J. C. Ils ſervent à nous apprendre ce que c'eſt qu'un homme & ce qu'il vaut. Des ſociétés de Matérialiſtes n'en feroient pas plus de cas que d'un animal. Selon leurs idées, les mariages devroient être nuls, les femmes communes, & tous les enfans déclarés enfans de l'Etat : Eh ! ſages à courte vue, ils ſont enfans de la Religion, leur ſort eſt encore meilleur.

(*a*) On ſe rappelle ſans doute un trait de religion de feu M. le Dauphin. Il mit ſous les yeux des Princes ſes enfans les regiſtres de la Paroiſſe, montra leurs noms confondus avec ceux des ſimples fideles, & fit à ce ſujet une leçon touchante de modeſtie & de fraternité chrétienne. » Vous voyez, leur dit-il, que vos noms ſont » ici mêlés & confondus avec ceux du peuple. » Cela doit vous apprendre que les diſtinctions » dont vous jouiſſez ne viennent pas de la na- » ture qui a fait tous les hommes égaux; il n'y a » que la vertu qui mette entr'eux une véritable différence, & peut-être que l'enfant d'un » pauvre, dont le nom précede le vôtre, ſera » plus grand aux yeux de Dieu, que vous ne le » ſerez jamais aux yeux des peuples «.

§. V.

Par le Sacrement que nous nommons *Confirmation*, les Apôtres donnoient aux Fideles le Saint-Eſprit, ou la grace néceſſaire pour confeſſer leur foi; ſouvent ce bienfait étoit accompagné des dons miraculeux des langues, de prophétie, de guérir les malades, &c. Des hommes qui recevoienr ces dons, ou qui les voyoient briller dans les Apôtres, étoient ſans doute confirmés dans leur foi, prêts à répandre leur ſang pour en atteſter la vérité. Ils ſe fioient au témoignage de Dieu même, & les Apôtres y renvoyoient les Juifs incrédules (*a*).

Dans la ſuite des ſiecles le don des miracles a été moins néceſſaire, la Religion étant établie, l'on n'étoit plus expoſé à braver les ſupplices pour en faire profeſſion. Mais le courage de confeſſer Jeſus-Chriſt eſt néceſſaire dans tous les temps; la Religion n'a jamais ceſſé d'avoir des ennemis, elle en aura toujours. Le Sacrement deſtiné à fortifier les Fideles contr'eux ne ſera donc jamais inutile.

(*a*) Act. c. 5, v. 32. Hebr. c. 2, v. 4.

Quand ſes effets ſeroient douteux, c'eſt toujours un monument de la deſcente du Saint-Eſprit ſur les Apôtres & ſur les premier Fideles ; il avertit le Chrétien du devoir qui lui eſt impoſé de préférer ſa foi à tous les biens de ce monde. La croyance & les anciens uſages, le dogme & la diſcipline, les monumens hiſtoriques & le fond de la Religion ſe tiennent ; il ne faut toucher ni aux uns, ni aux autres.

De même que dans l'état civil les militaires engagés à la défenſe de la patrie portent les marques extérieures de leur deſtination & s'en font honneur ; ainſi le Fidele porte ſur ſon front le ſigne de la Croix, pour ſe ſouvenir qu'il eſt obligé de tout ſouffrir pour le nom de Jeſus-Chriſt Les ſarcaſmes des Incrédules contre ce Sacrement ſont une nouvelle raiſon de le conſerver.

Ils diſent qu'en le recevant, un Chrétien contracte l'obligation d'être intolérant & perſécuteur. Pas plus qu'un militaire en ceignant l'épée ne contracte l'obligation d'attaquer & d'égorger indiſtinctement tous le monde. Etre obligé à défendre la Foi contre ſes ennemis declarés, ce n'eſt point faire profeſſion de

haine & de perſécution contre ceux qui nous laiſſent tranquilles. Si de droit naturel il nous eſt permis de défendre nos biens, notre liberté, notre réputation contre ceux qui veulent nous les enlever, il ne l'eſt pas moins de défendre le dépôt de la Foi contre les agreſſeurs : ce n'eſt point à eux de ſe plaindre des ſuites de leur témérité.

§. VI.

Dans toutes les religions, les offrandes & le ſacrifices ſont partie eſſentielle du culte divin. De tous tems les hommes ont offert à Dieu leurs alimens comme le plus précieux de tous les biens. Chez les nations policées le pain & le vin ſont la baſe de la nourriture; il étoit convenable que J. C. par l'Euchariſtie conſervât l'uſage de cette oblation. Mais il lui a donné un caractere plus auguſte, une valeur plus précieuſe; en l'inſtituant il aſſura ſes Apôtres que ſon corps & ſon ſang étoient préſens ſous ces Symboles. » Ceci, leur dit-il, eſt mon corps qui » ſera livré pour vous; ceci eſt mon ſang, » le ſang d'une nouvelle alliance, qui eſt » répandu pour la rémiſſion des péchés;

» mangez & buvez-en tous, & faites » ceci en mémoire de moi (*a*) «.

Au lieu des victimes groſſieres par le ſang deſquelles avoit été cimentée l'alliance divine avec les Juifs; il n'eſt plus dans le Chriſtianiſme d'autre victime que celle qui a été immolée ſur la Croix pour la rémiſſion des péchés. Jeſus-Chriſt ordonne d'en renouveller l'oblation, mais ſous les ſymboles ſous leſquels il rend préſens ſon corps & ſon ſang. Il veut que l'on y participe comme on faiſoit autrefois à la chair des victimes immolées. Il ſupprime tout ce qui étoit capable de bleſſer les ſens & de cauſer du dégoût. Il réunit dans un ſeul ſacrifice toutes les vues, tous les effets, toutes les leçons, qui étoient attachés aux anciens ſacrifices.

Ceux-ci apprendoient aux hommes que les dons de la nature ſont des bienfaits de la Providence, qu'il eſt juſte d'en faire hommage à la main libérale de laquelle nous les avons reçus; l'Euchariſtie, en nous retraçant ces vérités, y en ajoute de plus ſublimes: elle nous dit

(*a*) Matt. c. 26. Marc, c. 14. Luc, c. 22. 1. Cor. c. 11.

que Dieu eſt non-ſeulement le Pere de la nature, mais l'Auteur de la grace, qu'il nous a donné ſon Fils pour victime de notre rédemption; ce divin Sauveur préſent ſur les Autels y fait continuellement les fonctions de médiateur.

Avant de participer aux ſacrifices on ſe purifioit, mais cette purification extérieure faiſoit rarement ſentir la néceſſité de renoncer à ce qui ſouilloit l'ame. Ici l'ame ſeule eſt l'objet de la cérémonie, il eſt queſtion de la nourrir, & non le corps; ſans la pureté intérieure l'homme *mange & boit ſa condamnation.*

Le repas commun étoit un ſymbole de fraternité, tout le monde y étoit admis, les pauvres à côté des riches, les eſclaves auſſi bien que les Maîtres. Mais le Myſtere d'un Dieu incarné & mort pour les hommes, établit entre eux une fraternité plus étroite, tous ſont enfans adoptifs de Dieu, tous freres de Jeſus-Chriſt, deſtinés au même héritage, affranchis de la même ſervitude, reçoivent le même gage du bonheur éternel. A la vue d'un Dieu victime qui a prié pour ſes bourreaux, & qui ſe donne à des pécheurs, la vengeance doit expirer dans les cœurs, les inimi-

tiés ſe calmer, la jalouſie diſparoître. Sur l'Autel comme ſur la Croix ſont proſcrites la loi barbare du plus fort, la loi inſenſée de la ſervitude, la loi vaine d'inégalité fondée ſur des titres chimériques : nous ſommes tous un ſeul corps en Jeſus-Chriſt.

Les anciens Philoſophes ont déclamé ſans fruit contre l'uſage cruel de réduire l'homme à la condition des animaux, de ſe jouer de ſa vie & de ſes mœurs, de l'immoler à des Dieux fantaſtiques ou aux plaiſirs d'une multitude raſſemblée. L'homme, dit Séneque, tête ſacrée pour l'homme, eſt mis à mort pour le plaiſir : *Homo ſacra res homini jam per luſum & jocum occiditur* (*a*). Cette réflexion eſt ſublime, mais elle ne porte ſur rien. Deux loix de Jeſus-Chriſt en rempliſſent toute l'énergie : *Baptiſez toutes les Nations, mangez ma chair & buvez mon ſang.* En vertu de ces paroles, l'homme eſt égal en dignité à tout autre homme; il s'aſſied à la même table que celui qui voudroit l'aſſervir. » Par-» mi vous, dit S. Paul, plus de diſtinc-» tion entre l'étranger & le citoyen,

(*a*) Epiſt. 7, l. I. Epiſt. l. XV.

» entre le maître & l'eſclave, entre le » ſexe foible & le ſexe fort, vous êtes » tous un ſeul en Jeſus-Chriſt (*a*) «. Le Fidele inſtruit de ces loix & de leurs conſéquences ira-t-il attenter à la liberté de ſon frere ou ſe repaître du ſpectacle de ſa mort ? Séneque avec toute ſa Philoſophie n'a pas fait fermer l'amphithéâtre ; Jeſus-Chriſt avec deux mots l'a fait démolir.

Mais l'eſclavage eſt encore établi dans nos colonies ; nous le ſavons : il s'enſuit que l'orgueil, l'avarice, la molleſſe l'emportent ſouvent ſur les ſentimens de la nature & de la Religion. Nous verrons ailleurs qu'un de nos Philoſophes a fait l'apologie de cet abus. Si donc l'Evangile n'eſt pas encore venu à bout de le réformer, la Philoſophie y réuſſira encore moins.

Selon nos Adverſaires, le Myſtere d'un Dieu mort eſt une conſéquence du préjugé abſurde commun à tous les peuples, que des victimes humaines étoient agréables à Dieu. Aveugles ! Jeſus-Chriſt en inſtituant le ſacrifice de ſon corps & de ſon ſang, & en aboliſſant tous les autres,

(*a*) Galat. c. 3, v. 28.

a coupé pour jamais la racine à toute eſpece d'abus & d'effuſion de ſang dans le culte de la Divinité. Un Chrétien perſuadé que la mort d'un Dieu a rendu inutiles tous les autres ſacrifices, ira-t-il encore enſanglanter les Autels du vrai Dieu ?

§. VII.

On a compris dans toutes les Religions la néceſſité des expiations, ou d'un remede pour effacer le péché & détourner les châtimens de la juſtice divine. L'homme naturellement inconſtant, ſujet à paſſer fréquemment de la vertu au vice, & du vice à la vertu, a beſoin de moyens pour calmer ſes remords & ſe relever de ſes chûtes. Où en ſerions-nous ſi celui qui a péché n'avoit plus de reſſource & ſe livroit à un ſombre déſeſpoir ? Quelques Incrédules ont blâmé les expiations en général, ſelon eux elles enhardiſſent au crime ; d'autres ont exalté les heureux effets des myſteres ou expiations du Paganiſme : ceux-ci ont reconnu que la pénitence & la confeſſion produiſoient de grands biens, ceux-là ont ſoutenu qu'elle opéroit beaucoup de mal. Parmi des Doc-

teurs appliqués à ſe contredire, il ne faut pas chercher la vérité.

Jeſus-Chriſt qui connoiſſoit mieux l'homme que les Philoſophes, a établi la ſeule eſpece de pénitence qui ſoit utile à tous égards. Elle conſiſte dans le regret ſincere d'avoir péché, dans l'humble aveu que l'on fait de ſes fautes, dans la réſolution d'en réparer les effets, & de n'y plus retomber. Ce n'eſt qu'à ces conditions qu'il a donné aux Prêtres le pouvoir d'abſoudre.

Nous ne ferons pas une diſſertation pour prouver l'antiquité de la confeſſion, ſa néceſſité eſt établie par les paroles de Jeſus-Chriſt : *Les péchés ſeront remis à ceux auxquels vous les remettrez, & ils ſeront retenus à ceux auxquels vous les retiendrez* (*a*). Comment les Apôtres pouvoient-ils diſcerner les péchés qu'ils devoient remettre ou retenir ſi on ne commençoit par les leur faire connoître ? Remettre indifféremment les péchés à tout le monde ſans diſcernement, ce ſeroit une conduite pernicieuſe ; il en eſt qui exigent des reſtitutions, des réparations, des

(*a*) Joan. c. 20, 23.

réconciliations avec le prochain : ſouvent il eſt néceſſaire que le pénitent y ait ſatisfait avant d'être abſous, & qu'il ait donné des marques de repentir plus certaines qu'une ſimple promeſſe. Cette pratique s'eſt trouvée ſi étroitement liée avec le dogme, que pour la ſupprimer, il a fallu changer entiérement la doctrine de l'Egliſe ſur la juſtification ; ſur la grace, ſur le mérite des bonnes œuvres, ſur l'application des mérites de Jeſus-Chriſt. Ainſi l'abolition de la confeſſion a frayé le chemin au Socinianiſme.

Pour ſavoir ſi la confeſſion eſt utile, ou pernicieuſe, nous en rapporterons-nous à ceux qui n'en font point uſage ? Des calomnies répétées d'après les Proteſtans ne perſuaderont pas ceux qui font l'expérience du contraire ; elles ſont d'ailleurs réfutées par des faits. Les Luthériens de Nuremberg envoyerent une Ambaſſade à Charles-Quint, pour le prier de rétablir chez eux par un Edit l'uſage de la confeſſion (*a*) ; ceux de Strasbourg ont voulu faire la même

(*a*) Soto in 4, diſt. 18, queſt. 1, art. 1.

choſe (*a*); elle a été conſervée en Suede par les Luthériens, parce que c'eſt un des articles convenus dans la confeſſion d'Ausbourg (*b*).

On dit que ceux qui ſe confeſſent n'ont pas les mœurs plus pures que ceux qui ne ſe confeſſent point; cela eſt faux. Tous ceux qui ſe livrent au déſordre, commencement ordinairement par abandonner la confeſſion, & ils y retournent lorſqu'ils veulent ſe convertir.

On ajoute que pluſieurs ſcélérats ſe ſont confeſſés avant de commettre des forfaits. Mais eſt-on bien ſûr qu'ils les ont accuſés? Quand cela ſeroit, il s'enſuivroit ſeulement que leur eſprit étoit en auſſi mauvais état que leur cœur, & qu'ils ont tourné le remede en poiſon. Un prodige de ſcélérateſſe ne décide point du cours ordinaire des choſes.

On prétend que des Confeſſeurs ont abuſé de leur miniſtere pour ſuggérer des crimes. Ce fait n'eſt pas prouvé, & il ne peut pas l'être; on n'en cite pour témoins que des ſcélérats qui vouloient faire retomber leurs crimes ſur un Con-

(*a*) Sehefmacher, quatrieme Lettre, §. 3.
(*b*) Hiſt. des Variat. L. III, n. 46.

feſſeur, parce qu'ils ſavoient que celui-ci ne pouvoit ſe défendre.

Des malfaiteurs ont abuſé du ſerment pour s'engager au crime ou pour tromper un ami, des loix pour pallier des injuſtices, de l'amitié pour commettre des perfidies, de la médecine pour tuer des malades; s'enſuit-il que le ſerment, les loix, l'amitié, la médecine ſont des choſes pernicieuſes.

Il y a de l'aveuglement à ſoutenir qu'un ſacrement dans lequel le pécheur eſt obligé de s'avouer coupable, de ſe repentir, de s'humilier, de réparer le mal qu'il a fait, peut être dangereux; qu'un Prêtre obligé de montrer au pénitent la griéveté de ſes fautes, de l'exhorter à fléchir la juſtice Divine, de lui donner de ſages conſeils, &c. eſt un homme capable de faire du mal (*a*). Ceux qui ont envie d'en faire, ne ſe chargent pas d'en détourner les autres.

§. VIII.

L'Extrême-Onction deſtinée aux malades en danger de mort, eſt une preuve touchante de la charité du Sauveur, &

(*a*) Eſpion Chinois, t. II, l. 24, 70.

une occaſion fréquente pour les Miniſtres de l'Egliſe d'exercer cette vertu. Conſoler un mourant, ranimer ſa foi & ſon eſpérance, l'aider par des prieres, procurer aux pauvres des ſecours temporels, les exciter à la patience; telles ſont les fonctions des Prêtres lorſqu'ils adminiſtrent les derniers Sacremens. S'il y a un ſpectacle capable d'attendrir le cœur, d'inſpirer aux pécheurs des réflexions ſalutaires, c'eſt la vue de l'homme aux priſes avec la mort: les Incrédules n'ont garde d'y aſſiſter, leur morale s'y trouveroit impuiſſante, & leur bravoure déconcertée.

En bonne ſanté, ils accuſent la Religion de s'être étudiée à rendre à l'homme la mort mille fois plus amere. » Un » Prêtre tranquille, diſent-ils, va por» ter l'alarme auprès du grabat d'un » mourant; ſous prétexte de le récon» cilier avec ſon Dieu, il vient lui faire » ſavourer le ſpectacle de ſa fin. Uſage » barbare; les Sacremens font mourir » plus de monde que les maladies & les » Médecins: la frayeur ne peut que cau» ſer des révolutions fâcheuſes dans un » corps affoibli (*a*) «.

(*a*) Chriſt. dévoilé, c. 13, p. 218.

Bientôt le zele charitable de nos Adverſaires écartera d'un malade les Médecins & les Notaires; les premiers tuent par des remedes, les ſeconds par la cérémonie fatigante d'un teſtament. Mais un Chrétien ne penſe pas comme un Incrédule; les Sacremens ne lui ſont pas peur, il y trouve un ſujet d'eſpérance & de conſolation; ſa réſignation & ſa tranquillité nous paroiſſent préférables au déſeſpoir ſombre & ſtupide dans lequel meurent ſouvent les Incrédules.

Pour combler le ridicule, il a fallu encore que l'Auteur ſe réfutât par une contradiction. » L'expérience nous mon» tre, dit-il, que la plupart des Chré» tiens vivant avec ſécurité dans le dé» bordement ou le crime, remettent à » la mort le ſoin de ſe réconcilier avec » Dieu; à l'aide d'un repentir tardif & » des largeſſes qu'ils font au Sacerdo» ce, celui-ci expie leurs fautes, & » leur permet d'eſpérer que le Ciel met » en oubli les rapines, les injuſtices, » les crimes qu'ils ont commis pendant » le cours d'une vie nuiſible à leurs » ſemblables «.

Quelques lignes plus haut les Prêtres étoient des barbares, qui tuent les

malades, en les faiſant trembler de peur; à préſent ce ſont des flatteurs indulgens qui font eſpérer le Ciel pour quelques largeſſes faites au Sacerdoce, ſans aucune réparation des injuſtices qu'ils ont commiſes. Mais qu'importe à la malignité de ſe contredire, pourvu qu'elle exhale ſon poiſon.

Un autre Docteur de même trempe, décide d'un côté qu'enſeigner que, ſans la ſatisfaction de J. C., Dieu n'auroit pas pardonné au pécheur repentant, c'eſt ſuppoſer un Dieu cruel & inexorable; de l'autre, c'eſt, ſelon lui, anéantir la juſtice divine que de penſer, qu'après un cercle continuel de péchés & de pénitence, on ſera pardonné à la mort (*a*). Eſt-ce donc à la mort ſur-tout que Dieu doit être cruel & inexorable?

Lequel des deux eſt plus avantageux à la ſociété qu'un criminel meure dans le déſeſpoir, ſans avoir réparé aucune injuſtice, ou qu'on lui promette le pardon & le ſalut s'il ſe repent & reſtitue autant qu'il le peut? Accuſer les Prêtres de pardonner les injuſtices ſans réparation, & moyennant quelques largeſſes

(*a*) Morgan, t. I, p. 150 & 160.

faites

faites au Sacerdoce, c'eſt une calomnie abſurde. Quand tous les Prêtres ſeroient ſans religion, ils auroient encore de l'honneur ; ils craindroient qu'un malade guéri, contre toute eſpérance, ne dévoilât leur turpitude.

Ces clameurs ridicules, ſuggérées par la haine, n'empêcheront pas les Prêtres de continuer aux mourans leurs ſoins charitables ; ceux qui les calomnient, arrivés au dernier moment, feront peut-être amende honorable au Sacerdoce, il faudra leur pardonner, & prier Dieu d'avoir pitié d'eux.

§. IX.

Le Sacerdoce ſeroit moins outragé, par les Incrédules, s'il étoit moins utile ; leur haine eſt la meilleure preuve de la ſageſſe de J. C. dans l'inſtitution du Sacrement de l'Ordre. Les pouvoirs de remettre les péchés, de conſacrer ſon Corps & ſon Sang, de préſenter à Dieu les oblations & les prieres du peuple, d'annoncer l'Evangile, ſont d'un ordre ſurnaturel ; il falloit un Sacrement pour les conférer aux Prêtres. Chargés de prier aſſiduement, de s'inſtruire pour enſeigner les autres, de

vaquer aux fonctions du culte divin ; d'aſſiſter les malades & les pauvres, de conſoler les mourans & les affligés ; ils doivent être exempts de toute autre occupation, former une claſſe particuliere, porter les marques extérieures de leur vocation. La vie d'un Paſteur zélé eſt laborieuſe & fatigante ; il fait plus de bonnes œuvres dans une ſemaine, qu'un Philoſophe dans toute ſa vie. Ce miniſtere, néceſſaire dans les Villes, l'eſt encore plus dans les Campagnes. Au milieu d'un peuple condamné à des travaux continuels, tout occupé de ſa ſubſiſtance, il eſt beſoin d'un homme livré tout entier aux fonctions religieuſes & charitables ; elles ceſſeroient d'être reſpectables ſi elles étoient exercées par le premier venu, ſans connoiſſances, ſans talens, ſans regle. Nous avons prouvé ailleurs la néceſſité du Sacerdoce (*a*).

Mais les accuſations ne coûtent rien aux Incrédules. Selon eux, les Prêtres s'arrogent des pouvoirs ſurnaturels par orgueil & par intérêt, pour dominer ſur les eſprits & ſur les conſciences ; uniquement occupés de leurs droits & de leurs

(*a*) II. Part. c. 5, art. 2, §. 6.

priviléges, ils ſont incapables de zele pour le bien public, redoutables quoiqu'inutiles, méchans & mauvais citoyens.

Réponſe. Les Magiſtrats & les Militaires forment auſſi deux corps à part, ont chacun leurs fonctions, leurs droits, leurs priviléges, leurs intérêts diſtingués de ceux des autres hommes; il faudra donc leur appliquer le même reproche.

Ce n'eſt point l'orgueil des Prêtres qui a forgé les paroles de Jeſus-Chriſt, ſur leſquelles ſont fondés leurs pouvoirs ſurnaturels; il ne paroît pas que les Apôtres, qui ont fait les premieres fonctions du Sacerdoce, aient été des hommes orgueilleux, méchans mauvais citoyens. En vertu des leçons de Jeſus-Chriſt, le ſeul orgueil permis aux Prêtres eſt de tâcher de marcher ſur ſes traces, & de faire plus de bonnes œuvres, de pratiquer plus de vertus que les ſimples Fideles. Si quelques-uns oublient ces leçons divines, c'eſt qu'ils ſont hommes, & il ne ſied guere à l'orgueil philoſophique de s'en plaindre.

On ne concevra jamais comment des hommes conſacrés au ſervice de la ſociété, qui reçoivent d'elle leur ſubſiſ-

tance, qui ne ſont propriétaires d'aucuns biens, mais de ſimples uſufruitiers, peuvent avoir des intérêts différens de ceux de la ſociété, être ſuſpects à ceux dont ils cherchent à gagner la confiance, afin de rendre leur miniſtere utile. S'ils ſont odieux aux Incrédules, Jeſus-Chriſt le leur a prédit, & ils doivent s'en féliciter; mais ils ne doivent pas oublier cette maxime : *Faites du bien à ceux qui vous haïſſent, priez Dieu pour ceux qui vous perſécutent & vous calomnient.*

§. X.

Dans *le Chriſtianiſme dévoilé*, un Philoſophe a blâmé le Sacre des Rois ; ſelon lui, c'eſt un rite de la *Théurgie Chrétienne* qui contribue à rendre les Chefs des nations plus reſpectables aux yeux des peuples, & leur imprime un caractere tout divin (*a*). Eſt-ce le reſpect pour la Majeſté Royale qui lui a inſpiré cette réflexion ?

Un Déiſte célebre a penſé différemment. Il reconnoît l'influence & la néceſſité du cérémonial dans la Religion

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 9, p. 126.

auſſi bien que dans la vie civile; il regrette les retranchemens que la molleſſe de nos mœurs y fait faire de jour en jour. » Dans le gouvernement ancien, » dit-il, l'auguſte appareil de la puiſſance » Royale en impoſoit aux ſujets. Des » marques de dignité, un trône, un » ſceptre, une robe de pourpre, une » couronne, un bandeau, étoient pour » eux des choſes ſacrées. Ces ſignes reſ» pectés leur rendoient vénérable l'hom» me qu'ils en voyoient orné; ſans ſoldats, » ſans menaces, ſi-tôt qu'il parloit, il » étoit obéi. Maintenant qu'on affecte » d'abolir ces ſignes, qu'arrive-t-il de ce » mépris? Que la Majeſté royale s'efface » de tous les cœurs, que les Rois ne ſe » font plus obéir qu'à force de troupes, » & que le reſpect des ſujets n'eſt que » dans la crainte du châtiment (a) «.

Les bénédictions, les prieres, les exorciſmes par leſquels l'Egliſe ſanctifie ce qui eſt à l'uſage des Fideles, les font ſouvenir que tous les biens viennent de Dieu, qu'il faut en uſer avec action de graces, avec modération, avec charité pour nos freres. Par ces pratiques, elle a détruit l'er-

(a) Emile, t. III, p. 215.

reur des Païens que nous avons vu profeſſée dans les Ecrits de Celſe & de Julien : ſavoir que les biens de ce monde viennent de certains démons ou génies particuliers auxquels on doit rendre un culte. Elle a ainſi coupé la racine aux ſuperſtitions, aux ſortiléges, à la magie dont les Théurgiſtes étoient infatués : pratiques abominables qui renaîtroient encore chez les eſprits foibles, timides, ignorans, ſi l'on prenoit moins de précautions pour les prévenir,

Dans les familles véritablement Chrétiennes, tout événement qui donne lieu à une cérémonie religieuſe réveille la Charité. Le Baptême d'un enfant, ſa Confirmation, ſa premiere Communion, la célébration d'un mariage, les obſéques d'un mort, la bénédiction d'une maiſon, &c. engagent à faire des aumônes. On ſe ſouvient alors que rien ne proſpere ſi Dieu n'y répand ſes bénédictions, que le meilleur moyen de les obtenir eſt de faire de bonnes œuvres. Dans les Villes, graces à la Philoſophie, ces ſentimens & ces pratiques deviennent rares ; mais dans les Campagnes, parmi ce peuple qui paroit ſi ruſtre & ſi groſſier, l'humanité vit encore, & c'eſt la Religion qui lui ſert d'aliment

§. XI.

De tous les engagemens que l'homme peut contracter, le plus important eſt le mariage. Chez les peuples mal policés, on y apporte peu de formalités; mais les nations civiliſées ont ſenti la néceſſité de donner à ce contrat tout l'appareil & la ſolemnité poſſibles. Il doit être indiſſoluble pour le bien des conjoints, pour celui des enfans, pour celui de la ſociété, & Dieu l'a inſtitué tel dès la création; nous l'avons prouvé ailleurs. Que ce lien ſoit formé au pied des autels, ſous les yeux de la Divinité, béni par les Miniſtres de la Religion, accompagné de tout ce qui peut le rendre ſacré & reſpectable; c'eſt un uſage très-utile & très-ſenſé. Il eſt à propos de borner l'autorité des maris ſur leurs épouſes & ſur leurs enfans, pour leur aſſurer l'affection & la reconnoiſſance des uns & des autres. Ces avantages ne ſe trouvent réunis que chez les nations qui reglent les mariages, ſelon les Loix eccléſiaſtiques & civiles.

Par un trait de ſageſſe ſupérieure, J. C. ne s'eſt point contenté de rétablir l'indiſſolubilité primitive & naturelle

de ce contrat, mais il l'a élevé à la dignité de Sacrement. Ceux qui y ont méconnu ce caractere n'ont pas tardé de pouſſer la témérité plus loin. On n'oubliera jamais que trois Chefs de la prétendue réforme, permirent, par une déciſion expreſſe, au Landgrave de Heſſe d'avoir deux femmes à la fois; que par une autre erreur, les Proteſtans croient le mariage diſſoluble pour cauſe d'adultere; une premiere chûte ne manque jamais d'en entraîner d'autres.

Le déſordre ſeroit allé plus loin ſans le frein des Loix civiles & du droit public établi dans toute l'Europe, mais ce droit même eſt une conſéquence des Loix de J. C., & du caractere auguſte qu'il a imprimé au mariage. Ici la cérémonie maintient le dogme, & le dogme aſſure la perpétuité des effets civils; la ſociété conjugale n'eſt nulle part mieux réglée ni plus heureuſe que chez les nations Chrétiennes: on rougit à la vue des abſurdités & des crimes par leſquels elle eſt ſouillée chez la plupart des peuples infideles (*a*).

Que les Incrédules aient blâmé le ſer-

(*a*) *Voy.* l'Eſprit des Uſages & des Coutumes des différens peuples, l. III.

ment du mariage, aient voulu juſtifier la polygamie & le divorce; que d'autres plus aveugles aient réprouvé toute eſpece de mariage, aient déſiré que les femmes fuſſent communes, & que le monde entier fut un lieu de proſtitution; nous n'en ſommes pas étonnés: c'eſt une nouvelle preuve de la ſageſſe des Loix de l'Evangile.

Ils ont dit qu'en louant la virginité & le célibat, en multipliant les entraves du mariage, le Chriſtianiſme en détournoit les hommes; c'eſt une fauſſeté, nous avons prouvé le contraire dans l'article précédent. C'eſt le libertinage & non la Religion qui dégoûte du mariage.

Lorſque le luxe eſt pouſſé à l'excès, que les mœurs ſont très-licencieuſes, la liberté des femmes abſolue, leurs prétentions exceſſives; le mariage eſt très-onéreux & une ſource de chagrins amers. Pour faciliter les alliances, pour alléger le joug des époux & des peres, il faut dans les perſonnes du ſexe des vertus que nos vices & nos uſages inſenſés ont étouffées en elles. On ne les retrouve plus que loin des Villes, & dans les conditions médiocres; c'eſt-là ſeulement que les mariages ſont purs, paiſibles & heureux. Les

Loix contre le célibat, ſi ſouvent renouvellées à Rome, ne produiſirent rien, elles n'atteſtoient que trop l'excès de la corruption; il n'en avoit point fallu lorſque les Romains avoient des mœurs. Si les mêmes déréglemens operent parmi nous le même effet, il ne faut pas s'en prendre à la Religion; la morale ſcandaleuſe des Philoſophes, loin de diminuer le mal, n'eſt propre qu'à l'augmenter.

§. XII.

Il eſt important à l'ordre public & à la ſûreté des particuliers que la mort d'un homme, auſſi bien que ſa naiſſance, ſoit un événement connu; on ne peut lui donner trop de publicité. C'eſt une des raiſons qui dans l'origine ont fait établir les pompes funebres, les obſeques des morts. Dans notre Religion, cette cérémonie eſt accompagnée des leçons les plus capables d'inculquer le dogme de l'immortalité de l'ame & de la vie à venir. L'Egliſe ne néglige rien pour nourrir dans ſes enfans l'eſpérance d'une réſurrection future & d'une béatitude éternelle, ſeul motif capable de diminuer les frayeurs de la mort, & de nous porter à la vertu

La facilité de commettre des homicides dans les grandes Villes où la multitude d'habitans les rend inconnus les uns aux autres, & dans les lieux écartés où un étranger ſe trouve ſans défenſe; les effets terribles de la vengeance chez les nations peu policées; la multitude des meurtres chez les peuples barbares, ne font que trop ſentir la néceſſité de multiplier les ſauve-gardes de la vie des citoyens. Mais nous jouiſſons ſans attention & ſans gratitude des ſoins, des travaux, des expériences d'une police vigilante; nous ne ſommes pas plus reconnoiſſans des bienfaits de la Religion. Pour ſentir le prix des uns & des autres, il faut ſe tranſporter chez les nations infideles, anciennes & modernes, comparer leur état & leurs mœurs avec les nôtres, les ennemis de la religion ne ſont pas aſſez inſtruits ni aſſez équitables pour faire ce parallele.

Ils nous accuſent de reſpecter les morts plus que les vivans; ils ne voient pas que ce reſpect pour les premiers tourne entiérement au profit des ſeconds. Un Chrétien accoutumé à enviſager le cadavre de ſon ſemblable avec une vénération religieuſe, comme la dépouille d'une ame créée pour le Ciel, comme un germe

confié à la terre, & qui doit en ſortir un jour, n'eſt pas tenté de tremper ſes mains dans le ſang humain, ni de ſe jouer de la vie d'un eſclave, comme faiſoient les anciens.

Selon l'obſervation de Monteſquieu, la Religion Chrétienne propoſe avec beaucoup de ſageſſe les dogmes de l'immortalité de l'ame & de la réſurrection future; elle en a écarté toutes les idées & toutes les conſéquences qui ont produit de mauvais effets dans les fauſſes religions (*a*).

Quand l'uſage de prier pour les morts ne ſeroit pas fondé ſur la révélation & ſur une tradition apoſtolique, il ſeroit encore à propos de le conſerver. Il nous tient dans une eſpece de ſociété avec ceux qui nous ont précédés; il nous rappelle un tendre ſouvenir de nos parens & de nos bienfaiteurs; il inſpire du reſpect pour leurs dernieres volontés; ces ſentimens contribuent à la paix des familles. Souvent il en raſſemble les membres diſperſés, les ramene ſur le tombeau de leurs peres, leur remet en mémoire des faits & des leçons qui

(*a*) Eſprits des Loix, l. XXIV, c. 19.

intéreſſent leur bonheur. Cet effet ne ſubſiſte plus dans les Villes, où le tumulte des paſſions & des affaires étouffe les penchans de la nature ; mais il ſe maintient dans les Campagnes où l'homme a moins dégénéré. *L'ami des hommes* a très-bien obſervé que le tems du deuil abrégé par un motif de luxe eſt une preuve de la dégradation de nos mœurs.

Par un zele inconſidéré, les Proteſtans avoient retranché d'abord les pompes funebres, inſenſiblement ils y ſont revenus ; la nature & la raiſon reprennent leurs droits tôt ou tard. Quand une fauſſe Philoſophie viendroit à bout de détruire tout ce qui lui fait ombrage, ce ne ſeroit pas pour long-tems.

Un motif de piété a fait déſirer aux Fideles d'être inhumés dans les Egliſes ou dans les cimetieres qui y tienent : la vanité a perverti enſuite cet uſage ; la population exceſſive des Villes l'a rendu dangereux. On ne peut trop applaudir au zele des premiers Paſteurs, des Magiſtrats, des Souverains qui prennent aujourd'hui des meſures pour la réformer. Dans ſon origine il étoit innocent & louable ; voilà pourquoi l'Egliſe ne s'y eſt pas oppoſée, mais il ne

faut pas s'en prendre à elle des inconvéniens qu'elle ne pouvoit pas prévoir, & qu'elle a ſouvent été forcée de tolérer (*a*).

Que ce ſoit, ſi l'on veut, la vanité qui a fait d'abord ériger des tombeaux, des monumens, des inſcriptions à la mémoire des grands hommes; la reconnoiſſance doit les perpétuer, ſauf les abus, lorſqu'il y en a. Les anciens les plaçoient ſur les grands chemins ou ſur les places publiques; l'Egliſe Chrétienne les a placés plus décemment dans ſes lieux d'aſſemblée. Dans le même deſſein de propoſer aux Fideles des modeles de conduite, elle a établi le culte des Saints, de leurs reliques, de leurs images. On ne peut remettre trop ſouvent ſous les yeux des hommes les exemples qu'ils doivent imiter. Les déclamations que l'on a faites contre cette pratique ne l'aboliront jamais; les prétendus abus que l'on a cru y remarquer, ſont imaginaires ou exagérés.

(*a*) *Voyez* l'Inſtruction paſtorale de M. l'Archevêque de Toulouſe ſur ce ſujet, donnée en 1775.

§. XIII.

Dans toutes les religions, les fêtes font partie du culte divin; nous avons vu ailleurs que dans l'origine c'étoient les jours auxquels les hommes ſe raſſembloient, non-ſeulement pour honorer la Divinité, mais pour s'inſtruire, pour entretenir la fraternité, pour régler le cours de leurs travaux & de leurs affaires. Cette inſtitution, après avoir contribué d'abord à policer la ſociété, avoit dégénéré dans le Paganiſme; les fêtes n'y étoient plus que des jours de diſſolution : la plupart des pratiques, par leſquelles le peuple croyoit honorer ſes dieux, étoient abſurdes & ſcandaleuſes; ils n'en comprenoient plus le ſens ni l'origine; elles ne tenoient qu'à des fables. Ovide, dans ſes *Faſtes*, eſt ſouvent embarraſſé à expliquer le nom des fêtes romaines; les cérémonies que l'on y faiſoit, les ſurnoms des principaux perſonnages. Les Auteurs Grecs, meme les Philoſophes, n'étoient pas mieux inſtruits (*a*).

(*a*) *V.* l'Hiſt. du Calendr. par M. de Gébelin.

Dans la Religion Juive, les fêtes étoient beaucoup plus ſenſées ; elles ſervoient de monumens des bienfaits que Dieu avoit accordés à ſon peuple, & des événemens ſur leſquels la révélation étoit fondée ; les cérémonies que l'on y obſervoit ſe rapportoient à la même fin : nous l'avons fait voir en ſon lieu. Ces pratiques ne pouvoient paroître ridicules qu'à ceux qui n'en comprenoient pas le ſens.

Les fêtes Chrétiennes ont eu le même objet dans l'origine ; elles ſont commémoratives auſſi bien que celles des Juifs. Le Dimanche & la Pâque ont été célébrés par les premiers Fideles en mémoire de la réſurrection de Jeſus-Chriſt, la Pentecôte, pour faire ſouvenir de la deſcente du Saint-Eſprit. De tous tems, ces deux jours ont été les plus ſolemnels de l'année, parce que les faits qu'ils atteſtent ſont les principaux fondemens de notre foi. L'Egliſe a célébré dans le même eſprit l'incarnation du Fils de Dieu, ſa naiſſance, ſa circonciſion, ſon adoration par les Mages, ſa préſentation au Temple, ſa mort, ſon aſcenſion ; l'objet de toutes ces fêtes eſt ſenſible, on ne peut le méconnoître.

Pour les fêtes des Martyrs, elles furent établies par les premiers Fideles, pour conſerver le ſouvenir de leur courage & de la victoire qu'ils avoient remportée ſur les ennemis de la foi. On plaça leurs reliques ſur l'autel (*a*), afin que les Chrétiens, dans leurs aſſemblées, euſſent continuellement ſous les yeux cet exemple de conſtance & d'amour pour J. C.; ainſi s'expriment les Actes des premiers Martyrs. On lit dans ceux de Saint Ignace, N. 6 & 7 : » Ce qui » reſtoit de ſes reliques a été tranſporté » à Antioche, enveloppé ſoigneuſement » comme un tréſor ineſtimable, & laiſſé » à cette Egliſe en conſidération du » Saint Martyr..... Nous vous avons » fait connoître le tems & le jour de » ſa mort, afin que raſſemblés à cette » époque, nous atteſtions notre union » avec lui «. Dans ceux de S. Polycarpe, n. 18 : » Nous avons enlevé ſes os comme » un dépôt plus cher que l'or & les pier- » res précieuſes, & les avons placés dans » un lieu convenable, afin de nous y » aſſembler, quand nous le pourrons, » d'y célébrer avec joie, devant le Sei-

(*a*) Apoc. c. 6, v. 9.

» gneur, le jour du triomphe de ce Saint » Martyr, non ſeulement pour honorer » les combats de ceux qui ont ſouffert, » mais pour inſpirer à ceux qui nous » ſuivront la même foi & le même » courage «.

Dans la ſuite, on a fait le même honneur à pluſieurs Saints qui n'ont point ſouffert le Martyre, mais qui ont édifié l'Egliſe par des vertus héroïques. Saint Martin, au quatrieme ſiecle, eſt le premier Evêque auquel l'Egliſe Latine ait rendu un culte public à cauſe des miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau. On conçoit que les peuples d'une contrée ont été naturellement portés à honorer ceux qui avoient vécu parmi eux ou dans le voiſinage, & dont on pouvoit aiſément viſiter le tombeau. Ce culte s'eſt étendu de proche en proche, ainſi le nombre des fêtes s'eſt augmenté ; la politique même y a ſouvent contribué ; nous le verrons dans un moment.

§. XIV.

Cependant une troupe de déclamateurs éleve la voix contre la multitude des fêtes ; c'eſt un abus énorme qui ruine

le peuple ; c'eſt un tems donné à l'oiſiveté, ſouvent à la débauche ; il faut les abolir : ce ſont les Prêtres qui s'obſtinent à les maintenir par un eſprit d'intérêt.

Sans nous émouvoir, nous allons prouver qu'à n'enviſager même que l'intérêt temporel, les Fêtes ſont utiles & néceſſaires ; que ce ne ſont point les Prêtres, mais les peuples, qui en ont établi le plus grand nombre ; qu'il ne dépend point de l'autorité Eccléſiaſtique ſeule de les abolir.

1°. Les Fêtes ſont néceſſaires. » Il ne » ſuffit pas, dit un Philoſophe, que » le peuple ait du pain & vive dans ſa » condition, il faut qu'il y vive agréa- » blement, afin qu'il en rempliſſe mieux » les devoirs, qu'il ſe tourmente moins » pour en ſortir, & que l'ordre public » ſoit mieux établi. Les bonnes mœurs » tiennent plus qu'on ne penſe à ce que » chacun ſe plaiſe dans ſon état, il faut » aimer ſon métier pour le bien faire. » Cela poſé, que doit-on penſer de » ceux qui voudroient ôter au peuple » les fêtes, les plaiſirs, & toute eſpece » d'amuſemens, comme autant de diſ- » tractions qui le détournent de ſon tra-

» vail ? *Cette maxime eſt barbare & fauſſe.*
» Tant pis ſi le peuple n'a de tems que
» pour gagner ſon pain, il lui en faut
» encore pour le manger avec joie,
» ſans quoi il ne le gagnera pas long-
» tems. Ce Dieu juſte & bienfaiſant qui
» veut qu'il s'occupe, veut auſſi qu'il
» ſe délaſſe ; la nature lui impoſe égale-
» ment l'exercice & le repos, le plai-
» ſir & la peine. Le dégoût du travail
» accable plus les malheureux que le
» travail même. Voulez-vous donc ren-
» dre un peuple actif & laborieux ?
» Donnez-lui des fêtes, offrez-lui des
» amuſemens qui lui faſſent aimer ſon
» état & l'empêche d'en envier un plus
» doux. Des jours ainſi perdus feront
» mieux valoir tous les autres. Préſidez
» à ſes plaiſirs pour les rendre honnêtes,
» c'eſt le moyen d'animer ſes travaux(*a*).

L'ami des hommes a fait les mêmes réflexions ; il ajoute que la molleſſe de nos mœurs, la coutume abſurde de faire de la nuit le jour, & du jour la nuit, ont retranché beaucoup plus de tems ſur le travail des ouvriers que les fêtes. » Qu'on ſe ſouvienne, dit-il,

(*a*) Œuvres de J. J. Rouſſeau, t. II, p. 195.

» qu'une fête ſupprimée n'eſt jamais que
» neuf heures ajoutées dans l'an tout au
» plus, au lieu qu'une heure de ſommeil
» en compoſe trois cents ſoixante cinq...
» Ce jour redonne des force à l'homme
» courbé ſous le poids du travail hebdo-
» madaire; cet intervalle de relâche lui
» donne le tems de la réflexion ſi né-
» ceſſaire à tout, & qu'un travail mé-
» chanique affaiſſe à la longue ſans reſ-
» ſource «.

» Outre le repos, il nous faut de la
» joie & des rapports d'union & de ſo-
» ciété. Examinez nos fêtes dans leur
» inſtitution, & en y joignant ce que
» l'antique ſimplicité y avoit ajouté d'u-
» ſages & de pratiques habituelles, vous
» verrez que tout y concourt à ces deux
» objets vraiment politiques «. Il le prouve par l'énumération de nos fêtes principales.

» Ces ſortes d'aſſemblées d'ailleurs,
» ces révolutions à tems marqué uniſ-
» ſent la ſociété, y établiſſent les rap-
» ports & la confiance..... Les fêtes
» votives, proceſſions, pélérinages du
» canton en un lieu dont on fête le
» Saint, & qui ſe tient prêt à donner
» la revanche à ſes voiſins, ont été

» encouragés par d'habiles Princes ;
» comme Charles-Quint en Flandre,
» en Artois, & autres....

» Encourageons donc le travail, &
» nos hommes auront quatre bras ; c'eſt
» le ſeul & unique ſecret, car tout eſt
» jour de fête pour un pareſſeux (*a*) «.

L'Auteur de l'Eſprit des Loix établit pour maxime, que le nombre des fêtes doit être relatif aux beſoins des hommes, au genre de leur travail, au degré d'induſtrie & de commerce dont ils jouiſſent, à la variété même du climat & au caractere des peuples (*b*). Cette regle eſt ſage ; mais pour faire ce calcul, il faut ſe ſouvenir que les Villes ne ſont pas les Campagnes, & que Paris n'eſt pas l'univers.

Dans les grandes Villes, où la ſubſiſtance du peuple eſt précaire, où les ouvriers vivent au jour la journée, où le luxe occupe un grand nombre de bras, les fêtes peuvent avoir des inconvéniens. Mais dans les Campagnes elles n'interrompent ni le ſoin du bétail, ni les occupations intérieures du ménage,

(*a*) L'ami des Hommes, I. Part t. I, p. 415.
(*b*) Eſprit des loix. L. XXIV, c. 23.

ni les relations & les conventions des laboureurs. Cette classe d'hommes n'est pas payée au jour & à l'heure ; il lui faut des intervalles de repos pour vaquer à ses affaires. Dans plusieurs cantons du Royaume, sans les fêtes les habitans deviendroient à demi-sauvages. Lorsque les récoltes sont en danger, l'Eglise ne refuse jamais la permission d'y pourvoir.

Pour les trois quarts des hommes les fêtes sont le seul moyen de s'instruire ; les assemblées chrétiennes sont de véritables écoles, le peuple n'en a pas d'autre. Puisqu'il n'est pas destiné à vivre comme les bêtes de somme, il lui faut des fêtes & des assemblées religieuses pour apprendre à connoître Dieu, ses bienfaits, ses desseins, sa loi, & les leçons qu'il a données au genre humain ; à se connoître lui même, sa destinée, ses devoirs, ses fautes, & les moyens de les réparer. Ceux d'entre les habitans des campagnes qui par négligence ou par irréligion s'absentent des offices divins contractent un caractere farouche, dangereux, malfaisant ; si tous tomboient dans ce désordre, ce seroient autant d'animaux redoutables.

» des ordonnances expreſſes, mais elles
» les a laiſſé établir dans les ſiecles bar-
» bares pour adoucir d'autant la ſervi-
» tude féodale. On y gagnoit autant de
» jours de paix & de ſûreté dans le bri-
» gandage univerſel de ces tems mal-
» heureux; le défaut d'arts & d'autres
» occupations utiles, multipliant les bras
» dans la campagne, ſes ouvrages n'a-
» voient pas beſoin d'autant de tems
» (*a*). «. L'Auteur de l'hiſtoire du regne de Charles-Quint obſerve de même que le grand nombre des fêtes s'eſt introduit pour ſoulager les ſerfs, écraſés ſous le joug de la tyrannie féodale, & par le même motif qui fit établir *la treve de Dieu* (*a*).

En effet, pendant pluſieurs ſiecles les peuples de l'Europe, réduits à l'eſclavage, & traités à peu près comme des brutes, n'avoient de relâche que les jours conſacrés au culte de Dieu, & ne reſpiroient qu'aux pieds des Autels; la Religion ſeule pouvoit les diſtraire & les conſoler. Condamnés à une vie triſte &

(*a*) Anti-Bernier, art. *Fêtes* & *Tems*, t. III, n. 19, p. 180, 181.

(*b*) *Voyez* encore Annales politiques.

pénible, ils trouvoient du moins, dans les temples du Seigneur, un appareil de magnificence qui avoit disparu par-tout ailleurs, & des spectacles qui suspendoient, pour quelques momens, le souvenir de leurs maux. Les Ministres de la Religion, toujours compatissans, mais peu éclairés pour lors, poussèrent trop loin la condescendance. Ils laissèrent introduire dans les Eglises des spectacles indécens; la fête des fous, la fête de l'âne, celle des innocens, &c. A Dieu ne plaise que nous blâmions la censure que l'on fait de ces profanations, ni les efforts de l'autorité Ecclésiastique pour les supprimer. Mais lorsque nos critiques ont voulu remonter à l'origine, il ne falloit pas alléguer les *Saturnales* dont nos ancêtres n'avoient plus aucune notion, ni les cérémonies du Paganisme dont le souvenir étoit effacé au neuvieme & au dixieme siecle. Les hommes n'ont pas besoin de modele pour inventer des folies. Quand on prend la peine de réfléchir sur le tems, le lieu, les circonstances, la condition des peuples, on est forcé de reconnoître que la plupart des coutumes, qui sont devenues inutiles, absurdes, blâmables dans la suite des tems, étoient louables

ou du moins excuſables lorſqu'elles ont été permiſes.

§. XVI.

3°. Si le nombre des fêtes paroît encore exceſſif, ce n'eſt point la faute des Miniſtres de la Religion, ni de l'autorité Eccléſiaſtique. Les Conciles provinciaux de Sens en 1524, de Bourges en 1528, de Bordeaux en 1583, & d'autres, ont exhorté les Evêques à diminuer le nombre des fêtes autant qu'il ſe pourra. Outre les exemples cités par le P. Thomaſſin, il n'a pas tenu à Benoît XIV, à pluſieurs Evêques de France & d'Allemagne, de le diminuer. Ce Souverain Pontife a donné, en 1746, deux Bulles pour cet objet, ſur la repréſentation des Evêques. Clément XIV en a donné une ſemblable pour les Etats de Baviere, en 1772, & une autre pour les Etats de Veniſe. L'Evêque de Poſnanie en Pologne, voulut, ſur ce modele, en 1772, faire la même réforme dans ſon Dioceſe; les peuples refuſerent d'y acquieſcer, affecterent de célébrer les fêtes avec plus de pompe & d'éclat (*a*). Nous pourrions

(*a*) Gazette de France, 10 Août 1782.

liſation, dans les queſtions ſur l'Encyclopédie, celui de *l'Hiſtoire des établiſſemens des Européens dans les Indes*, & tant d'autres qui ont déclamé à l'envi, avoient fait toutes ces réflexions, ils n'auroient pas differté au haſard, ils auroient rectifié leurs calculs de profit & de dépenſe, & peut-être auroient-ils pris le parti de ſe taire. Ces gens-là ne connoiſſent que Paris, ſont perſuadés que les mœurs & les beſoins de Paris doivent ſubjuguer le monde entier.

§. XVII.

Ils n'ont pas agi avec plus de prudence, lorſqu'ils ont parlé de l'abſtinence & du jeûne; à leur ordinaire ils en ont raiſonné en hommes très-peu inſtruits.

Il ne convenoit pas au Chriſtianiſme d'autoriſer la gourmandiſe & la ſenſualité des Païens. La plupart des anciens Sages ont pouſſé les maximes de tempérance & d'auſtérité plus loin que l'Evangile. Preſque tous avoient voyagé, & connoiſſoient mieux le monde que les modernes. On doit ſe ſouvenir que les peuples de l'orient & du midi ſont moins carnaſſiers que ceux du nord, que dans les beaux climats les fruits & les légumes ſont plus abondans & plus nour-

riſſans que chez nous. Les Apôtres n'étoient pas obligés de calculer ce que coûteroit le maigre à Paris, au dix-huitieme ſiecle. Selon M. de Buffon, la mortification la plus efficace contre la luxure, eſt l'abſtinence & le jeûne (*a*) ; il y a donc eu de bonnes raiſons de les établir.

Dans pluſieurs de nos Provinces, le peuple mange rarement de la viande ; il vit de laitage, de fruits & de légumes ; il les mange preſque ſans apprêt ; il n'en eſt pas pour cela moins robuſte ni moins vigoureux, il en eſt même moins ſujet aux maladies. Nous n'avons donc pas beſoin de recourir aux diſſertations des Médecins & des Naturaliſtes, qui ont voulu prouver que les alimens maigres ſont plus utiles à la ſanté que la viande ; l'expérience du peuple prouve mieux que les raiſonnemens.

Auſſi ce n'eſt point le peuple, accoutumé à une vie frugale, qui ſe plaint du Carême, ce ſont des hommes fatigués de l'abondance qui les environne, & qui ne ſont point ſatisfaits s'ils ne voient raſſemblés ſur leur table les mets de toutes les eſpeces & de toutes les ſaiſons. Tel qui,

(*a*) Hiſt. Nat. t. III, in-12. c. 4, p. 105

par ſenſualité, préfere un maigre exquis au gras le plus ſubſtantiel, déclame contre les loix de l'Egliſe, & prend pour texte de ſes diatribes le beſoin de pourvoir à la ſubſiſtance du peuple. Qui ſera dupe de ce zele impoſteur?

Perſonne ne diſconvient que les loix de diſcipline ne ſoient ſujettes à des inconvéniens qui naiſſent du lieu ou du tems; alors elles ſont ſuſceptibles de diſpenſes paſſageres ou de quelque adouciſſement habitul. L'Egliſe n'a point décidé que dans les pays du nord la loi du jeûne devoit être obſervée avec une rigueur auſſi auſtere que dans les climats méridionaux; elle n'a jamais blâmé la condeſcendance des Paſteurs qui ſe croient obligés de permettre un peu de relâchement, ſur-tout en faveur des pauvres & des ouvriers, dont le travail eſt pénible.

Mais d'après les Controverſiſtes Proteſtans, nos Oracles François ont décidé que la Loi eſt injuſte & pernicieuſe en elle-même; qui oſera les contredire? Ils ne veulent point de la condeſcendance habituelle de l'Egliſe, ils exigent qu'elle réforme ſes loix ſur leurs goûts & leurs idées. Le maigre eſt cher & mauvais à

Paris, donc il ne vaut rien dans aucun lieu du monde; nous trouvons peu de goût à nos légumes, donc le peuple ne peut pas en faire ſa nourriture; nous ſommes carnaſſiers & gourmands, donc il doit être permis à tout le monde de l'être: on ne les tirera pas de là.

C'eſt le luxe & les profuſions inſenſées des riches qui rendent la ſubſiſtance chere & difficile au peuple. Qu'ils joignent au précepte du jeûne celui de l'aumône, comme l'Egliſe le commande, le peuple vivra plus aiſément en Carême que dans les autre temps. Nos peres ne déclamoient pas ſi fort, parce qu'ils étoient plus tempérans. Les Anglois, grands conſommateurs de viande, ont cependant reſpecté la Loi du Carême, parce qu'elle eſt de tradition apoſtolique (*a*); mais les Philoſophes François n'en veulent plus. Eſt-ce donc ſur la ſenſualité de ces Epicuriens, que l'Egliſe doit régler ſa diſcipline?

Un d'entr'eux, après avoir ſouvent déclamé contre le Carême, en a reconnu l'utilité. » Il eſt bon, dit il, de faire ceſſer » le carnage quelques ſemaines dans les » pays où les pâturages ne ſont pas auſſi

(*a*) Hiſt. des Variat. L. VII, n. 90, 102.

» gras qu'en Hollande & en Angle-
» terre. Ce ſont les riches qui n'ont pas
» la force de faire le Carême, les pau-
» vres jeûnent toute l'année. Il eſt
» très-peu de cultivateurs qui mangent
» de la viande une fois par mois... Ils
» n'ont que leurs châtaignes, leur pain
» de ſeigle, les fromages qu'ils ont preſ-
» ſurés du lait de leurs vaches, de leurs
» chevres, ou de leurs brebis, & quel-
» ques œufs de leurs poules.... La ſainte
» Égliſe a ordonné le Carême, mais
» elle ne commande qu'au cœur; elle
» ne peut infliger que des peines ſpi-
» rituelles (*a*). « A qui en veulent donc nos ſages Réformateurs? La plupart de leurs objections contre le culte du Chriſtianiſme ſont empruntées des Proteſtans, & celle-ci vient des Manichéens (*b*).

§. XVIII.

Ire. Objection. Le culte extérieur du Chriſtianiſme, tel qu'il eſt aujourd'hui, n'étoit point en uſage du tems des Apôtres. La Meſſe qui ſe célebre le matin étoit la Cêne que l'on faiſoit le

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Carême.*
(*b*) S. Aug. contrà Fauſtum, l. 30, c. 1.

ſoir. Aucun des Ordres Eccléſiaſtiques ne portoit un habit différent des Séculiers, aucun n'étoit contraint au célibat. Aucune repréſentation, ſoit en peinture, ſoit en ſculpture, dans leurs aſſemblées, pendant les deux premiers ſiecles; point d'Autels, encore moins de cierges, d'encens & d'eau luſtrale. Les Chrétiens cachoient ſoigneuſement leurs Livres aux Gentils; il n'étoit pas même permis aux Cathécumenes de réciter l'Oraiſon Dominicale (*a*). Dans l'origine du Chriſtianiſme nul ſacrifice, nul culte extérieur (*b*).

Réponſe. Brillante érudition! La Meſſe ſe diſoit le ſoir, les aſſemblées ſe tenoient la nuit, & il n'y avoit point de cierges; on y étoit donc ſans lumiere. S'il n'y avoit point de culte extérieur, que faiſoit-on dans ces aſſemblées d'aveugles?

Cependant nous trouvons dans l'Apocalypſe le tableau d'un culte pompeux. S. Jean dit, c. 1, ℣. 10. » Je fus ravi en » eſprit un jour de Dimanche. ℣. 13. » Je vis au milieu de ſept chandeliers

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Egliſe*, p. 104.
(*b*) De la Félicité publ. t. I, ſect. 1, c. 3, p. 178.

» d'or, un perſonnage vénérable vêtu
» d'une longue robe, & ceint ſous les
» bras d'une ceinture d'or. ℣. 14. Sa tête
» & ſes cheveux étoient blancs comme
» la neige. ℣. 20. Les ſept étoiles, dit-il,
» que vous avez vues dans ma main ſont
» les Anges des ſept Egliſes. c. 4, ℣. 2.
» Je vis un trône placé dans le Ciel, celui
» qui l'occupoit, ℣. 3, étoit d'un aſpect
» éblouiſſant. ℣. 4. Autour de ce trône
» étoient aſſis vingt-quatre vieillards vê-
» tus de blanc, avec des couronnes d'or
» ſur la tête. C. 5 ℣. 1. dans la main
» droite de celui qui occupoit le trône,
» je vis un Livre écrit en dedans & en
» dehors, & ſcellé de ſept ſceaux. ℣. 6.
» Devant le trône, au milieu des vieil-
» lards & de quatre animaux étoit un
» agneau en état de mort ou de victime.
» ℣. 11 & 12. J'entendis un million
» d'Anges qui chantoient : L'agneau qui
» a été immolé eſt digne de recevoir la
» puiſſance & les honneurs de la divi-
» nité, la ſageſſe, la force, les louanges,
» la gloire, les bénédictions.

» C. 6, ℣. 9. Je vis ſous l'Autel les
» ames de ceux qui ont été mis à mort
» pour la parole de Dieu, & pour le
» témoignage qu'ils lui ont rendu. ℣. 10.

» Ils disoient à haute voix : Seigneur, » qui êtes la vérité & la sainteté même, » jusqu'à quand différerez-vous de juger » & de venger notre sang ? C. 7, ℣. 17. » L'Agneau qui est devant le trône les » conduira aux sources d'eau vives, ou » qui donnent la vie. C. 8, ℣. 2. Il vint » un Ange qui se tint devant l'Autel avec » un encensoir d'or ; on lui donna beau- » coup d'encens, afin qu'il offrît les » prieres de tous les Saints. «

Si l'on veut comparer ce tableau avec celui que S. Justin a tracé des assemblées Chrétiennes ou de la Liturgie du second siecle (*a*), on verra si l'un est différent de l'autre. De deux choses l'une : ou S. Jean représente la gloire éternelle sous l'image des assemblées Chrétiennes ; ou la Liturgie du second siecle a été formée sur le plan dressé dans l'Apocalypse ; dans l'un & l'autre cas elle est de tradition apostolique. Sur ce modele ont été bâties les anciennes Basiliques.

1°. La vision de S. Jean lui est donnée le Dimanche, jour auquel les Fideles célébroient les Saints Mysteres ; le terme de *Dimanche* atteste que ce jour étoit

(*a*) Apol. 1, n. 65, 66, 67.

conſacré au culte du Seigneur. 2°. Nous voyons dans l'aſſemblée un Pontife vénérable, qui au milieu de vingt-quatre vieillards ou Prêtres, préſide à la cérémonie. Ce que l'Apôtre écrit aux Anges ou aux Paſteurs de ſept Egliſes, rapproché de ce que Saint Ignace dit dans ſes Lettres, nous montre une hiérarchie, les devoirs & les fonctions des Paſteurs. 3°. Voilà des habits ſacerdotaux, des robes blanches, des ceintures, des couronnes, des inſtrumens du culte divin, un Autel, des chandeliers, des encenſoirs, un livre ſcellé, des Hymnes, des Cantiques, une ſource d'eau qui donne la vie. 4°. Un agneau en état de victime auquel on rend les honneurs de la divinité; par conſéquent un ſacrifice, J. C. préſent & Pontife principal. 5°. Sous l'Autel ſont les Martyrs qui adreſſent des vœux à Dieu. Cette circonſtance eſt éclaircie par les actes du Martyre de S. Ignace & de S. Polycarpe, & par les honneurs rendus à leurs Reliques. 6°. Un Ange préſente à Dieu les prieres des Saints ou des Fideles.

Que prouvent contre ce monument apoſtolique les clameurs de nos Adverſaires & les gros livre de Daillé, où il ſoutient que pendant les trois premiers

ſiecles de l'Egliſe il n'a pas été queſtion de culte religieux rendu à l'Euchariſtie, aux Anges, aux Saints, aux Reliques, aux Images, &c. Quand les Peres de ce tems-là n'en auroient pas dit un mot, la maniere dont ils célébroient la Liturgie étoit une profeſſion de foi publique de nos dogmes, de la divinité de Jeſus-Chriſt, de ſa préſence réelle dans l'Euchariſtie, du Sacrifice qui en eſt offert, de l'interceſſion des Anges & des Saints, du culte que nous leur rendons. Un Déiſte Anglois en eſt convenu, il dit que c'eſt un reſte des ſuperſtitions Judaïques (*a*).

Daillé répond que l'Apocalypſe eſt une viſion & non une réalité, que l'Autel, le trône, &c. vus par S. Jean étoient dans la Ciel & non ſur la terre (*b*). Mais S. Juſtin eſt témoin qu'au ſecond ſiecle, ce que S. Jean avoit vu dans le Ciel, ſe faiſoit ſur la terre. Euſebe & S. Baſile nous apprennent que l'uſage des images remonte au ſiecle des Apôtres (*c*); ils en étoient

(*a*) Morgan, t. I, p. 364.

(*b*) Adversùs cult. relig. Latinorum, L. IV, c. 9.

(*c*) Euſeb. Hiſt. l. VII, c. 14. S. Baſile, Ep. ad Jul.

plus voiſins que les critiques du dix-ſeptieme ou du dix-huitieme ſiecle. » Nous » ne cachons point nos Livres, dit Tertullien, & divers haſards les font tomber entre les mains des étrangers (*a*). « Celſe les avoit lus au commencement du ſecond ſiecle. Si donc on les a cachés au troiſieme, c'eſt lorſque les Empereurs les firent rechercher pour les brûler.

§. XIX.

IIe. Objection. » Toutes les ſuperſti» tions & les rites de l'Idolâtrie ſont re» nouvellés par les Chrétiens; nous » voyons chez eux des ſacrifices, de l'en» cens, des cierges, des luſtrations, des » fêtes, du chant, des autels, des péle» rinages, des jeûnes, un célibat reli» gieux, des conſécrations, des divi» nations, des ſortileges, des augures, » des préſages, des enchantemens, des » cultes à l'honneur de morts, des hom» mes & des femmes canoniſés, des mé» diateurs entre Dieu & les hommes, » des génies bienfaiſans & malfaiſans, » des génies tutélaires mâles & femelles,

(*a*) Apolog. c. 31,

» auxquels on dédie des Temples, &c. (*a*).
» Du côté de l'idolâtrie les Chrétiens ont
» peu d'avantage ſur les Païens (*b*). « C'eſt une vieille objection des Manichéens (*c*).

Réponſe. Selon cette déciſion, les Proteſtans ont auſſi conſervé des rites du Paganiſme, des aſſemblées à certains jours, le chant, le repas de la Cêne, le Baptême, qui eſt une luſtration ou conſécration, des jeûnes, l'impoſition des mains, les obſeques des morts, &c. Si c'eſt un reſte d'idolâtrie, ils ſont preſque auſſi Païens que nous; les Apôtres mêmes l'ont été ſelon l'Apocalypſe.

Comment concilier ici nos différens Adverſaires? Selon Daillé, tout culte qui ne s'adreſſe pas directement & immédiatement à Dieu, eſt une idolâtrie, ſelon les Déiſtes, le culte rendu aux Dieux des Païens n'étoit pas une idolâtrie, il ſe rapportoit indirectement au Dieu ſuprême. Hyde, bon Proteſtant, blâme les

---

(*a*) Troiſieme Lettre Philoſ. de Toland. §. 21, p. 150. Conformité du Papiſme & du Paganiſme, par le D. Midleton.

(*a*) De la Félicité publ. t. I, p. 178. De l'homme, par Helvét. t. I, note, p. 238.

(*c*) S. Aug. contrà Fauſtum, L. XX. c. 5 & 21.

Chrétiens de la Perſe, de ce qu'ils aimoient mieux perdre la vie que de rendre un culte au ſoleil & au feu (*a*). Beauſobre les juſtifie, mais il ſoutient que ce culte étoit innocent de la part des Perſes (*b*). Cherbury & d'autres approuvent le culte que les Païens rendoient aux mânes des Héros : c'étoit un hommage rendu à la vertu ; & parce que nous honorons dans les Saints une vertu beaucoup plus réelle, on nous en fait un crime. Voilà comme s'accordent les Ecrivains qui raiſonnent ſans principes & ſans réflexion.

Il nous paroît que *culte*, *honneur*, *reſpect*, *vénération*, *ſervice*, ſont des termes à-peu-près ſynonymes ; tout ce qui ſert à témoigner de l'eſtime, de l'admiration, de l'amour, de la ſoumiſſion, eſt une eſpece de culte. Nous honorons nos parens & les vieillards, les chefs & les bienfaiteurs de la ſocieté, les fervens ſerviteurs de Dieu, Jeſus-Chriſt Dieu lui-même : ces honneurs, ce culte ne ſont certainement pas égaux, ne viennent pas du même motif. Y a-t-il quelque incon-

(*a*) De Relig. vet. Perſar. c. 4.
(*b*) Hiſt. du Manich. t. II, l. IX, c. 1.

vénient à dire que nous rendons à nos parens une culte naturel, aux Grands un culte civil, aux Saints un culte religieux, à Jeſus-Chriſt un culte divin & ſuprême? Un culte eſt *religieux* ſans doute lorſqu'il eſt inſpiré par la Religion, c'eſt-à-dire, par le reſpect que nous avons pour Dieu lui-même. Or nous honorons dans les Saints les graces que Dieu leur a faites, les mérites de Jeſus-Chriſt qui leur ont été appliqués, la gloire dont Dieu les a couronnés, le pouvoir d'interceſſion qu'il leur accorde : donc ce culte ſe rapporte indirectement à Dieu. Avec cette diſtinction, nous n'avons plus beſoin de diſſerter ſur les termes équivoques d'*Adoration*, de *Latrie*, de *Dulie*, dont on a tant abuſé pour nous calomnier. Nous avons prouvé ailleurs que le culte du Paganiſme n'avoit & ne pouvoit avoir aucun rapport au vrai Dieu (*a*).

Mais les Peres & les Chrétiens des trois premiers ſiecles ont fait profeſſion de ne rendre un culte qu'à Dieu ſeul. Cela n'eſt pas étonnant. Le Paganiſme ſubſiſtoit avec toutes ſes erreurs, & ſelon les idées des Païens, tout culte religieux étoit un

(*a*) I. Part. t. II, chap. 3, art. 5, § 12.

culte divin, un culte ſuprême, tous les Êtres révérés étoient *des Dieux*. Ce nom étoit prodigué non-ſeulement aux génies ou intelligences dont on croyoit la nature animée, mais encore aux ames des morts, aux mânes des Héros, même aux Empereurs vivans; on rendoit à tous les mêmes honneurs. Au milieu de ce délire univerſel, il auroit été inutile de parler d'un culte ſecondaire, ſubordonné, relatif; ce langage n'auroit pas été entendu : *Jurer par le génie de Céſar*, c'étoit aſſez, ſelon la maniere de penſer des Païens, pour n'être plus cenſé Chrétien.

Au quatrieme ſiecle, lorſque le Paganiſme fut à peu-près détruit, & que le danger fut écarté, les Peres ſe ſont expliqués plus clairement & avec plus de préciſion; ils ont fait profeſſion d'invoquer les Saints, d'honorer leurs Reliques & leurs images, ſans déroger au culte ſuprême, un culte d'adoration réſervé à Dieu ſeul. Loin de s'écarter en cela de la doctrine des Apôtres, ils l'ont vu conſignée dans la Liturgie que les Fideles avoient ſous les yeux depuis trois ſiecles. Les Hétérodoxes en ont ſi bien ſenti l'énergie, qu'ils ont fait tous leurs efforts pour retrancher l'Apocalypſe du Catalogue des Livres ſacrés.

§. XX.

Il nous reſte à examiner ſi ce culte peut être taxé de *ſuperſtition*. Un rite eſt *ſuperſtitieux* lorſque Dieu l'a défendu, ou lorſqu'il ne l'a ni commandé ni approuvé ; conſéquemment il l'eſt lorſqu'on l'emploie pour rendre un culte divin & ſuprême à d'autres Êtres qu'à Dieu : il l'a expreſſément défendu, la loi même naturelle nous ordonne d'adorer un ſeul Dieu.

Mais Dieu a-t-il interdit dans ſon culte *tous les rites* que les Païens ont employés dans celui de leurs Dieux imaginaires ? Si cela eſt, il a interdit toute cérémonie quelconque, toute eſpece de ſignes extérieurs de vénération; il n'en eſt aucun que les Païens n'aient profané. Mais le culte du vrai Dieu avoit précédé celui des fauſſes Divinités ; les cérémonies religieuſes ſont plus anciennes que le Paganiſme, elles ont ſervi à honorer Dieu avant d'être profanées par les Idolâtres. Lorſque nous les ramenons à leur premier objet, nous n'empruntons rien du Paganiſme, nous ne faiſons que revendiquer ce qu'il avoit dérobé. Une cérémonie qui étoit ſainte & reſpectable, avant

l'abus qu'en ont fait les Païens, n'a pas changé de nature ni de ſignification par leur crime; pas plus que le langage humain par la fraude des impoſteurs, ou les ſignes de politeſſe par l'hypocriſie des ames perfides.

Un Déiſte Anglois nous objecte qu'il n'y a aucune relation entre des Actes extérieurs, tels que de ſe laver le corps ou de manger du pain, & la purification de notre ame; ce ſont, dit-il, des pratiques Judaïques, dont Jeſus-Chriſt n'eſt pas l'auteur (*a*).

On pourroit ſoutenir de même qu'il n'y a aucune relation entre un langage quelconque & les idées ou les ſentimens de notre ame, puiſque l'on peut ſe ſervir de tous les langages du monde pour tromper. Dans la vérité, les pratiques de religion ne ſont pas plus Juives que Païennes; elles ont été en uſage avant qu'il y eût des Juifs & des Païens. Entre ces ſignes extérieurs & les ſentimens de notre ame, il y a une relation de ſignification équivalente à celle du langage; ils nous avertiſſent des diſpoſitions intérieures que Dieu exige de

(*a*) Morgan, Moral. Philoſ. t. I, p. 202.

nous : il parle donc à l'ame auſſi-bien qu'aux yeux. Lorſque Dieu a daigné les commander & y attacher ſes graces, eſt-ce à nous de le trouver mauvais ?

Jeſus-Chriſt, les Apôtres, l'Egliſe Chrétienne ont donc légitimement rétabli dans le culte du vrai Dieu le langage naturelle de la Religion, les ſignes extérieurs de reſpect, d'amour, de reconnoiſſance, de confiance, de ſoumiſſion. Le changement d'objet fait toute la différence entre le culte ſuperſtitieux & le culte raiſonnable. Si l'on ſort de ce principe, il faudra dire que le culte même civil eſt une idolâtrie. Lorſqu'on ſe proſterne devant les Rois, qu'on leur parle à genoux que l'ont fait des illuminations à leur honneur, que l'on répand des fleurs, que l'on brûle des parfums ſur leur paſſage, eſt-on idolâtre parce que les Païens ont fait tout cela pour des Empereurs qu'ils nommoient des *Dieux*, & auxquels ils vouloient rendre les honneurs divins ? Le terme de *ſuperſtition* eſt donc ſuſceptible d'abus comme tout autre. Selon les Athées tout culte quelconque eſt abſurde & ſuperſtitieux.

Entrons dans le détail des rites qui leur déplaiſent.

§. XXI.

Nous avons un Sacrifice, il eſt eſſentiel à toute Religion ; c'eſt l'acte d'adoration par excellence, le ſigne du culte ſuprême, il ne peut être adreſſé qu'à Dieu. Point de Sacrifice ſans Autel, point de communion ou de participation au Sacrifice ſans une table commune. » Nous avons, » dit S. Paul, un Autel auquel les Mi- » niſtres du Tabernacle n'ont aucun droit » de participer (*a*). « Ces idées d'Autel, de Sacrifice, de participation à la victime, ne ſont donc pas nouvelles.

On brûle de l'encens dans les Temples; où eſt le mal? Eſt-il de l'eſſence du culte de reſpirer une mauvaiſe odeur? De tout tems on a brûlé des parfums à l'honneur de la Divinité, auſſi bien que pour flatter les hommes; parce que nous n'avons pas des ſignes différens pour témoigner notre reſpect à Dieu & aux créatures.

On allume des cierges, c'eſt une démonſtration de joie; elle convient dans les exercices de religion; le chant des louanges de Dieu eſt auſſi ancien que

(*a*) Hebr. c. 13, v. 10.

que le monde. Le premier uſage de la muſique, de la poéſie, de la danſe, a été dans le culte religieux.

On ne blâmeroit point les pélerinages en général, ſi l'on vouloit ſe ſouvenir qu'ils ont été pendant long-tems le ſeul lien de communication entre les nations Chrétiennes.

Nous avons parlé ailleurs des bénédictions, des jeûnes, des conſécrations; quant à la divination, aux augures, aux préſages, aux ſortileges, nous n'en connoiſſons point. En récompenſe les Proteſtans, ſelon Bayle, ont retenu la ſuperſtition des préſages. Selon l'Auteur de la nouvelle Héloïſe, les peuples du pays de Vaud ſont très-ſuperſtitieux; ceux du canton de Berne emploient un ſortilege pour faire reculer les glaces: les Anglois en renonçant au Catholiciſme n'ont pas abjuré les idées ſuperſtitieuſes; les Athées mêmes n'en ſont pas exempts (*a*).

Nous honorons la mémoire & les cendres des hommes recommandables par leurs vertus; c'eſt une pratique auſſi ancienne que le monde. Nous croyons que Dieu a placé les Saints dans un état de

(*a*) Eſpion Chinois, tom. 6, Lett. 18.

béatitude,

béatitude, parce qu'il l'a promis. Nous jugeons que la mort n'a pas rompu toute ſociété entr'eux & nous, parce que les ames ſont immortelles & que la charité ne meurt jamais. Nous penſons qu'ils peuvent prier pour nous, parce que les Anges mêmes nous rendent ce bon office. Si l'on veut que dans ce ſens ils ſoient *médiateurs* entre Dieu & nous, ce terme peut être admis, pourvu qu'on ne leur donne point ce titre dans le même ſens qu'à Jeſus-Chriſt ſeul *médiateur* par ſes propres mérites entre Dieu & les hommes.

Dieu lui-même nous apprend, dans les Livres ſaints, qu'il y a des Anges bons & mauvais; les premiers peuvent être appellés des *génies tutélaires*, mais non dans le ſens des Païens. Ceux-ci prenoient les génies pour des Dieux, les croyoient mâles & femelles, leur attribuoient les paſſions de l'humanité, les honoroient par des crimes; nous ne donnons point dans toutes ces erreurs.

On a beau dire que le peuple groſſier ſe forme de fauſſes idées de tous ces objets, que ce ſont pour lui autant de ſources d'erreur. S'il falloit retrancher toutes les choſes dont le peuple peut abuſer, il

faudroit bannir toute religion & n'en laiſſer ſubſiſter aucun veſtige parmi les hommes.

Un Incrédule avoue que ſi Dieu lui-même étoit venu enſeigner aux hommes la maniere dont il veut être ſervi, tous ſeroient obligés de ſe ſoumettre à cette volonté ſuprême, quelque répugnance qu'ils euſſent à s'y conformer (*a*). Toute la queſtion eſt donc réduite à ſavoir ſi Dieu n'a pas ſuffiſamment fait connoître ſa volonté par Jeſus-Chriſt.

§. XXII.

IIIe. Objection. Le culte extérieur du Chriſtianiſme n'eſt point différent de l'ancienne *Théurgie.* » La divinité, forcée par » le pouvoir magique de quelques paro- » les accompagnées de cérémonies, obéit » à la voix de ſes Prêtres, & ſur leur » ordre, elle opere des merveilles. Ils » perſuadent à leurs Diſciples, que des » formules & des mouvemens du corps » ſont capables d'obliger le Dieu de la » nature à ſuſpendre ſes loix, à ſe rendre » à leurs vœux, à répandre ſes graces.

(*a*) II. Lett. à Sophie, p. 36.

» Ainſi le Prêtre acquiert le droit de » commander à Dieu, d'altérer ſes vo- » lontés, & de l'obliger à changer ſes » décrets immuables (*a*) «.

Réponſe. Si cette objection étoit ſolide, elle prouveroit que toute eſpece de culte extérieur eſt abſurde; c'eſt auſſi le ſentiment de l'Auteur, qui décide que la *priere* même eſt injurieuſe à Dieu, à ſa bonté, à ſa ſageſſe, à ſon immutabilité; qu'un Dieu tout-puiſſant ne peut être flatté de nos hommages. Auſſi, ſelon lui, le culte même intérieur eſt très-ſuperflu (*b*).

Si Dieu étoit *immuable* dans le même ſens que le *deſtin* des fataliſtes, la conſéquence ſeroit évidente : mais il n'en eſt point ainſi. Dieu a prévu de toute éternité ce qu'il feroit lui-même, & ce que feroient toutes ſes créatures dans tous les inſtans de leur durée ; ſes décrets ſont donc éternels comme lui. Dieu ne change point lorſqu'ils s'exécutent; ces décrets ne donnent atteinte ni à la liberté de Dieu, ni à celle de ſes créatures.

Il ne nous commande point le culte

(*a*) Chriſtian. dévoilé, c. 9, p. 123.
(*b*) *Ibid* c. 13, p. 205.

parce qu'il en a beſoin, mais parce que nous avons beſoin nous-mêmes d'être reconnoiſſant, religieux, ſoumis. Si Dieu attache des graces à ces diſpoſitions, c'eſt de ſa part un trait de bonté, de ſageſſe, de puiſſance, de juſtice, & non une preuve des défauts contraires.

Lorſqu'un bienfaiteur nous a librement promis ſa bienveillance & ſes bienfaits ſous telle condition, eſt-il vrai qu'en l'accompliſſant nous faiſons un acte de magie ou de théurgie; en vertu duquel il eſt obligé, contraint, forcé de nous faire du bien? Ce n'eſt point Dieu qui obéit au Prêtre, c'eſt le Prêtre qui obéit à Dieu en faiſant ce qu'il a ordonné. Ce n'eſt point le Prêtre qui a inventé la formule ou qui lui donne du pouvoir, il lui eſt défendu au contraire d'y rien mettre du ſien, & d'y rien changer.

Mais Dieu avoit-il inſtitué ou ordonné les formules par leſquelles un Théurgiſte prétendoit obliger ſes Dieux, ou plutôt les démons à lui obéir, à lui révéler l'avenir, à opérer des miracles, ou à faire du mal à quelqu'un?

Il eſt auſſi néceſſaire que Dieu preſcrive les pratiques de ſon culte, qu'il l'eſt qu'un Souverain preſcrive des formules

pour la validité des actes civils. Celles-ci ſont utiles pour prévenir les mépriſes & les fraudes, celles-là pour écarter les erreurs & les ſuperſtitions ; il n'y a pas plus de magie dans les unes que dans les autres. Le commandement de Dieu fait toute la différence entre le culte légitime & le culte ſuperſtitieux. Plus la ſuperſtition étoit commune, aveugle, exceſſive chez les Païens, plus il a été néceſſaire que les rites du Chriſtianiſme fuſſent inſtitués par autorité divine ; auſſi ont-ils fait tomber dans une grande partie du monde les folies & les abominations du Paganiſme.

§. XXIII.

IVe. Objection. Les Prêtres ne recommandent les pratiques de religion que pour rendre leur miniſtere néceſſaire, & parce qu'il y a une rétribution attachée à chacune de leurs fonctions.

Réponſe. La maniere la plus noire de calomnier eſt de fouiller dans l'intention des hommes, de leur prêter des motifs odieux, lorſqu'ils peuvent en avoir de louables. Si les Prêtres ne cherchoient pas à ſe rendre utiles par leurs fonctions,

ils manqueroient à la deſtination de leur état Mais les Incrédules déclament également contre les Prêtres qui ſont inutiles par leur oiſiveté, & contre ceux qui ſe rendent néceſſaires par leur travail. Que répondroient-ils ſi nous diſions que les Philoſophes ne prêchent & ne dogmatiſent que pour ſe rendre importans ?

Ce ne ſont point les Prêtres qui ont fait attribuer un honoraire à chacune de leurs fonctions ; cet uſage vient des malheurs de l'Egliſe & non de ſes loix. Lorſque les biens Eccléſiaſtiques eurent été pillés à la décadence de la race Carlovingienne, il fallut pourvoir à la ſubſiſtance du Clergé par les droit caſuels. S'il dépendoit de lui de rétablir les choſes ſur l'ancien pied, il n'héſiteroit pas un moment.

A la naiſſance du Chriſtianiſme, les Miniſtres des Autels vécurent des oblations volontaires des Fideles. Conſtantin & ſes ſucceſſeurs donnerent aux Egliſes les fonds qui avoient appartenu aux temples des Idoles. Julien les fit reprendre ; après ſa mort ils furent rendus au Clergé. Dans les différentes révolutions de l'Empire, ces biens furent pillés, tantôt par les Hérétiques, tantôt par les ennemis de l'Etat. Pendant les invaſions des Barbares

il n'y eut rien de fixe ni de conſtant. Charlemagne rétablit les dîmes & rendit les fonds aux Egliſes ; à la décadence de ſa Maiſon, ils furent enlevés de nouveau, le Clergé Séculier fut preſque anéanti. Dans la ſuite on rendit aux Moines une partie de ce qui avoit été ravi. Enfin, par la ſageſſe & la libéralité de nos Rois, les choſes ſe ſont remiſes dans l'état où elles ſont aujourd'hui. Nous en parlerons dans le Chapitre IX.

§. XXIV.

Ve. Objection. Le culte extérieur eſt une ſource infaillible d'abus ; le commun des hommes ne manque jamais d'y attacher plus de mérite qu'aux vertus intérieures & morales. Tel qui ne ſe fait aucun ſcrupule de manquer aux devoirs de la juſtice & de la charité, croit tout réparer par ſon exactitude à remplir le cérémonial. L'attachement ſervile de chaque peuple à ſes pratiques devient un ſujet de diviſion parmi les hommes. Donc, ou il faut ſupprimer le culte extérieur, ou il faut laiſſer à chacun la liberté de l'arranger à ſon gré.

Réponſe. Tel auſſi qui ne ſe fait aucun

ſcrupule de ſupplanter ou de trahir ſon parent ou ſon voiſin, ne voudroit pas manquer à une viſite d'uſage ou à un compliment de cérémonie; s'enſuit-il qu'il attache plus de prix à ces démonſtrations qu'aux ſentimens du cœur? Les uſages de la vie civile, la diverſité du langage ſont auſſi une ſource de diviſions & d'antipathies parmi les peuples; s'enſuit-il qu'il faut ſupprimer le langage, les loix, les mœurs nationales pour établir la paix? L'extérieur de religion n'eſt pas moins néceſſaire que l'extérieur de l'humanité.

Les hommes ſavent très-bien, & on le répete aſſez ſouvent, que les cérémonies ne peuvent ni effacer aucun crime, ni tenir lieu de vertus; mais comme elles coûtent moins que ce qui gêne les paſſions, il eſt tout ſimple que le commun des hommes ſoit fidele au cérémonial, pendant qu'il viole les devoirs les plus eſſentiels, & ſe ſerve ſouvent de ce voile extérieur pour cacher les vices auxquels il eſt ſujet. Parce qu'un homme a violé un devoir intérieur, faut-il qu'il foule encore aux pieds toutes les bienſéances? Un Déiſte même a dit que, mépriſer & négliger les pratiques ordinaires du culte,

eſt une affectation d'orgueil & une eſpece d'inſulte faite à nos ſemblables (*a*).

Sans miracle, tous les hommes ne penſeront & n'agiront jamais de même; Dieu ſeul peut les accorder & les réunir en les ſoumettant tous au joug de l'Evangile. Les Incrédules de tous les ſiecles ont fait & font encore tout ce qu'ils peuvent pour l'empêcher : ils ſement la diviſion & la diſpute dans le ſein même du Chriſtianiſme; enſuite ils ſe plaignent de ce que la Religion diviſe les hommes. Parce qu'ils ont ſecoué le joug de tout devoir de Religion, ils voudroient que tout le monde fît de même, pour que leur turpitude fût moins remarquée.

§. XXV.

VIe. Objection. Selon un article de l'Encyclopédie, la pompe extérieure du culte divin ſert à fomenter le luxe; cette magnificence publique excite celle des particuliers; on veut toujours imiter ce qu'on admire le plus. Un culte ſimple rendu à

(*a*) Morgan, t. I, p. 205. *Impiè continentur*, dit S. Auguſtin, *ſine quo non poteſt perfici pietas*. l. 19, contrà Fauſtum, c. 11.

Dieu à la face du Ciel, ſur la hauteur d'une colline, ſeroit plus majeſtueux que dans un Temple, où ſa puiſſance & ſa grandeur paroiſſent reſſerrées entre quatre colonnes. Le peuple ſe familiariſe aiſément avec des cérémonies trop ſouvent répétées; elles lui paroiſſent indifférentes. Si la Sinaxe ne ſe célébroit qu'une fois l'année, elle paroîtroit d'une toute autre importance. Les richeſſes accumulées dans les Temples ſont autant de perdu pour la ſociété (*a*). Dans un autre article, on a pouſſé l'ineptie juſqu'à ſupputer combien coûte, dans une année, le *Pain béni* à tout le Royaume.

Réponſe. Qui ſupputera combien ont coûté à l'Europe, depuis cinquante ans, les ſophiſmes & les contradictions imprimés contre la Religion? Les uns lui reprochent d'avoir abâtardi les arts, les autres de fomenter le luxe, par conſéquent d'entretenir le goût pour les arts. Celui-ci voudroit que les pratiques de Religion ſe fiſſent en pleine campagne ou ſur des collines; Monteſquieu obſerve que les peuples qui en agiſſent ainſi, & n'ont

(*a*) Encyclop. art. *Vingtieme*, ajouté, p. 860. Art. *Pain béni.*

point de Temples, ſont tous barbares. Un Philoſophe déſireroit que les cérémonies fuſſent plus rares, quoiqu'il n'y aſſiſte jamais; les Grands, par vanité & par molleſſe, exigent qu'elles ſe faſſent chez eux & preſque dans leur chambre. D'un côté, notre Encyclopédiſte ſoutient que les cérémonies ſont pernicieuſes; de l'autre, il veut qu'elles ſoient pratiquées d'une maniere plus capables de frapper l'imagination du peuple. Si elles étoient mauvaiſes, il faudroit les retrancher abſolument. Irréligion, bizarrerie, aveuglement de toutes parts.

1°. Il eſt faux que la magnificence du culte inſpire du goût pour le luxe. Un particulier ſent très-bien qu'il ſeroit abſurde & impie de faire pour lui-même ce qu'il fait pour Dieu, de prendre la majeſté des Temples pour modele de ſa demeure. Les hommes les plus zélés pour la pompe du culte divin ne ſont pas les plus prodigues pour leur dépenſe perſonnelle. Dès qu'il y a du luxe & de la pompe civile chez une nation, il eſt impoſſible de la retrancher dans le culte ſans l'avilir aux yeux de la multitude.

2°. Il eſt faux que la vue du Ciel & d'un vaſte horizon faſſe plus d'impreſſion

ſur le commun des hommes que l'aſpect d'un Temple décemment orné. Le peuple eſt accoutumé à la vue du Ciel & de la campagne, il ne médite ni ſur la marche des aſtres ni ſur la magnificence de la nature; il n'eſt pas Philoſophe, & il n'y perd rien. Or dans la maniere de régler le culte, il convient d'avoir plus d'égard aux beſoins de la multitude qu'au goût des Philoſophes, puiſque ceux ci penſent que le culte n'eſt pas fait pour eux.

3°. Il n'eſt pas à propos que la célébration du Saint Sacrifice ſoit auſſi rare que celle des Jeux Olympiques. Il eſt bon qu'au moins, une fois par ſemaine, le peuple puiſſe, en ſe délaſſant de ſes travaux, ſe trouver aux aſſemblées de religion deſtinées à l'inſtruire, à l'édifier, à le conſoler.

4°. Nous ne concevons rien à l'*humanité* de nos calculateurs; rien ne leur paroît aſſez ſomptueux pour le théâtre auquel ils aſſiſtent tous les jours, & ils regrettent ce qu'il en coûte pour inſpirer au peuple le reſpect envers la Divinité, la fraternité envers les hommes, pour le conſoler de ſa miſere, & le faire ſouvenir de ſa déſtinée. Les leçons de vertu leur paroiſſent toujours trop cheres. Il y

auroit bien d'autres réflexions à faire ſur leurs diatribes ; mais nous aurons encore occaſion d'en parler. Déja quelques-uns ſont convenus que le retranchement du culte en Angleterre en a banni la piété, y a fait éclore l'Athéiſme & l'Irréligion (*a*) ; il n'eſt pas fort néceſſaire d'opérer le même effet chez nous.

ARTICLE QUATRIEME.

De l'intolérance du Chriſtianiſme.

§. I.

Il eſt naturel à ceux qui ſe croient en poſſeſſion de la vraie Religion, de ſouhaiter qu'elle ſoit connue de tous les hommes, de les y amener par l'inſtruction & par la perſuaſion, de leur déclarer, que s'ils ferment volontairement les yeux à la lumiere, ils s'expoſent à la damnation éternelle. Puiſque les ncrédules ſe croient en droit de prêcher la doctrine qui leur paroît la plus vraie, ſans doute les Croyans ont le même privilége. Si

(*a*) L'Eſpion Chinois, t.V, Lett. 43 & 65.

c'eſt un crime d'*intolérance*, ils en ſont auſſi coupables que nous. Dans ce ſens, l'intolérance eſt attachée non-ſeulement à toute religion, mais à toute doctrine qui paroît intéreſſer le genre humain.

Dès le commencement du Chriſtianiſme, Celſe reprochoit aux Chrétiens qui ne vouloient adorer qu'un ſeul Dieu, qu'ils outrageoient la Divinité en ſuppoſant Dieu jaloux, comme ſi c'étoit un homme (*a*). Julien faiſoit le même argument contre les Juifs (*b*) ; ni l'un ni l'autre n'a prouvé qu'un culte abſurde ſoit auſſi agréable à Dieu qu'un culte raiſonnable.

Quoique bien convaincus de la vérité de notre Religion & de la fauſſeté de toutes les autres, nous ne croyons point qu'il nous ſoit permis de haïr ceux qui, par le malheur de leur naiſſance ou par un choix volontaire, en profeſſent une autre, ni de recourir à la violence pour les éclairer malgré eux. L'Evangile ne nous défend point de vivre en ſociété civile & paiſible avec eux, ni de leur rendre les devoirs de l'humanité, il l'ordonne

(*a*) Dans Orig. l. VIII, n. 2 & 11.
(*b*) Dans S. Cyrille, l. V, p. 155, 160.

au contraire : faire aux autres ce que nous voulons qu'ils nous faſſent, aimer nos ennemis, faire du bien à ceux qui nous haïſſent, ſont des préceptes généraux & ſans exception. Jeſus-Chriſt propoſe l'exemple d'un Samaritain qui avoit exercé la charité envers un Juif, & recommande de faire de même. Loin d'ordonner à ſes Apôtres de faire violence à quelqu'un, il leur commande de la ſouffrir ; ils ont exactement ſuivi cette leçon, ils ſe diſent envoyés *pour faire rendre obéiſſance à la Foi chez toutes les nations*, mais par l'inſtruction & la perſuaſion, & non autrement. S. Paul exhorte les Fideles à conſerver, autant qu'ils le peuvent, la paix *avec tous les hommes* (*a*). Dans ce ſens, le Chriſtianiſme eſt la plus tolérante de toutes les Religions.

§. II.

Lorſqu'il fut autoriſé par les loix de Conſtantin & de ſes ſucceſſeurs, il reçut la ſanction de la Puiſſance civile, & devint partie des loix nationales. Les Empereurs Chrétiens, pour leur tranquillité

(*a*) Rom. c. 12, v, 18. Hebr. c, 12, v. 14.

& celle de leurs ſujets, pour bannir enfin les crimes du Paganiſme, firent des loix coactives en faveur du Chriſtianiſme. Quand ils auroient péché contre l'humanité & contre la ſaine politique, ce qui n'eſt point, il faudroit encore prouver qu'ils y ont été excités par les loix de l'Evangile; on ne le prouvera jamais. Aucun précepte de l'Evangile n'enjoint aux Souverains de proſcrire dans leurs états toute autre religion que celle de Jeſus Chriſt.

C'eſt donc une affectation maligne de confondre l'intolérance civile & politique avec l'intolérance religieuſe; les moyens qu'ont employé les Souverains pour établir l'unité de religion parmi leurs ſujets, avec les moyens dont les Miniſtres de l'Evangile ſe ſont ſervis pour perſuader; la raiſon d'Etat qui détermine les Rois, avec l'eſprit des maximes du Chriſtianiſme.

Ce ſont, diſent nos Adverſaires, ce ſont les Miniſtres de la Religion qui ont ſuggéré aux Souverains l'emploi de la force coactive toutes les fois qu'ils en ont fait uſage; ils ont exalté juſqu'aux Cieux le zele de Conſtantin, & loué toutes les loix qu'il a faites contre le Paganiſme.

Soit. Avoient-ils tort d'applaudir à des loix qui mettoient les Chrétiens à l'abri des ſcenes ſanglantes qu'ils avoient eſſuyées pendant trois cents ans? Les Loix de Conſtantin n'ordonnoient à perſonne ſous peine de mort de renoncer au Paganiſme & de ſe faire baptiſer. Lorſque des Eccléſiaſtiques ont été conſultés par des Rois, ſont-ils coupables d'avoir ſuggéré des loix qui leur paroiſſoient utiles au bien de l'Etat, quand même ils ſes feroient trompés dans le fait? Ils n'étoient pas obligés en conſcience de penſer comme les Athées.

Ceux-ci enſeignent que quiconque viendroit à bout d'étouffer la *notion funeſte d'un Dieu* ſeroit à coup ſûr l'ami du genre humain; que l'on ne peut déſormais fonder une bonne morale que ſur la deſtruction de la plupart des religions (*a*); bien entendu que le Chriſtianiſme n'eſt pas excepté. S'ils aſſiſtoient au Conſeil des Rois, quelles loix ſe croiroient-ils obligés de ſuggérer en conſéquence de ces maximes? On comprend comment ils nous traiteroient par

(*a*) Syſt. de la Nat. t. II, c. 3, p. 88 De l'homme, t. I, ſect. 1, c. 13 & 14.

amitié pour le genre humain, & de quelle eſpece ſeroit leur tolérance. De même que les peuples les plus jaloux de leur liberté ſont les deſpotes les plus hautains envers ceux qu'ils ont aſſujettis : ainſi les plus zélés Prédicateurs de la tolérance ſeroient les perſécuteurs les plus violens s'ils en avoient le pouvoir.

§. III.

Ils ont raſſemblé les paſſages des Peres de l'Egliſe, qui enſeignent conſtamment que l'on ne doit pas employer la violence pour convertir les Païens, ni les Juifs (*a*). Souvent nos apologiſtes ont reproché aux Païens la violence qu'ils employoient pour forcer les Chrétiens à l'Idolâtrie ; mais où ſont les ſupplices mis en uſage pour forcer les Païens à ſe faire Chrétiens ? Pas un ſeul Idolâtre n'a été traîné aux pieds des Autels en vertu des loix de Conſtantin ni de ſes ſucceſſeurs. Autre choſe eſt de défendre l'exercice du Paganiſme, les ſacrifices & le culte des Idoles ; autre choſe de forcer un Païen à faire

(*a*) Traité ſur la Tolérance, c. 15. Comment. Philoſ. de Bayle, &c.

profeſſion du Chriſtianiſme. Ces défenſes mêmes ne furent pas exécutées à la rigueur, puiſque le Paganiſme ſubſiſta encore pendant long temps. En quoi donc a conſiſté l'intolérance des Chrétiens ?

Après la paix rendue à l'Egliſe par Conſtantin, l'Arianiſme ne tarda pas à éclore, & devint un parti redoutable. Conſtance, fils de Conſtantin, l'embraſſa; ſouvent il uſa de violence contre les Evêques Catholiques : il y eut des ſéditions, des meurtres, des cruautés exercées à l'ombre de ſon autorité. Les Evêques s'en plaignirent, ils renouvellerent les maximes des ſiecles précédens ſur l'injuſtice d'employer la contrainte pour perſuader la Religion. Mais ces excès mêmes des Ariens firent comprendre aux Empereurs ſuivans la néceſſité de les réprimer.

Avant la naiſſance de l'Arianiſme, les Donatiſtes avoient déja commis des violences en Afrique. Conſtantin avoit porté des loix contre eux; leur fureur duroit encore lorſque S. Auguſtin parut. Il fut d'abord d'avis de les ramener par la douceur & par la perſuaſion : lorſqu'il vit que ces moyens étoient inutiles, il jugea que l'on devoit exécuter contre eux les loix d'Honorius, qui condamnoient les

réfractaires à l'exil & à la perte de leurs biens. Avant ſa mort, il eut la conſolation de voir les Donatiſtes réunis à l'Egliſe. Déja, en 341, le concile d'Antioche avoit décidé que ſi un Schiſmatique dépoſé continue à *troubler l'Egliſe*, il doit être réprimé par la Puiſſance extérieure, comme *un ſéditieux*.

En France, après la révocation de l'Edit de Nantes, les Proteſtans irrités des rigueurs que l'on exerçoit contre eux, ont ſoutenu qu'il y avoit contradiction dans la doctrine des Peres ; ils ont rejetté ſur S. Auguſtin tout l'odieux des loix pénales portées contre les Hérétiques ; ils ont dit que cette doctrine autoriſoit toute eſpece de perſécution exercée pour cauſe de Religion. Bayle s'eſt efforcé de le prouver dans ſon *Commentaire Philoſophique* ; c'eſt l'arſenal dans lequel les Incrédules ont puiſé leurs déclamations & leurs ſophiſmes.

§. IV.

Y a-t-il véritablement contradiction dans la doctrine des Peres ? Conformément à l'eſprit de l'Evangile, ils ont enſeigné qu'il ne falloit point employer la violence pour convertir les Juifs ni les

Païens ; jamais ils n'ont varié ſur ce point. Mais ils n'ont pas décidé que quand les uns ou les autres étoient ſéditieux & turbulens, il n'étoit pas permis au Souverain de les réprimer ; cette doctrine eût été fauſſe & abſurde. Ils n'ont pas même ſoutenu que ſi les Chrétiens avoient été de ce caractere, les Empereurs Païens auroient mal fait de les punir ; nos Apologiſtes demandoient toujours : pourquoi tourmenter des ſujets paiſibles qui n'ont d'autre crime que le refus d'adorer les Dieux de l'Empire ?

Mais les Peres ont fait diſtinction entre les Infideles & les Hérétiques. Les premiers n'ont jamais été ſujets à l'autorité de l'Egliſe, les ſeconds lui avoient juré obéiſſance lorſqu'ils étoient dans ſon ſein. Elle a éprouvé que ſes enfans révoltés concevoient contre elle une haine plus violente, & lui faiſoient une guerre plus cruelle que les Infideles mêmes. Tels furent en effet les Ariens & les Donatiſtes. Ils s'emparoient des Egliſes par violence, dépouilloient les Evêques, exerçoient le brigandage à l'ombre de l'autorité des Empereurs qui les favoriſoient, & ſouvent malgré les loix de ceux qui les proſcrivoient. C'eſt

alors que les Peres ont jugé qu'il étoit permis d'implorer le bras ſéculier. Nous défions nos Adverſaires de citer un ſeul monument qui prouve que quand même les Hérétiques ſont paiſibles, l'Egliſe veut que l'on emploie contre eux la violence.

Il n'y a aucune contradiction à uſer de divers procédés envers les différentes ſectes, ſelon la diverſité de leurs principes & de leur conduite. Les Peres du quatrieme ſiecle ont blâmé hautement la cruauté de ceux qui pourſuivoient la mort des Priſcillianiſtes, parce que ces Hérétiques étoient tranquilles; ils ont approuvé les loix portées contre les Ariens & contre les Donatiſtes, parce que ces deux ſectes étoient ſéditieuſes & turbulentes.

§. V.

Il n'y en a pas plus dans la conduite & dans les principes de S. Auguſtin. Ce Pere écrivant contre les Manichéens avoit dit : » Que ceux-là ſéviſſent contre vous » qui ne ſavent pas par combien de peine » s'achete le bonheur de trouver la vérité, » & combien il eſt difficile de ſe garantir » des piéges de l'erreur, ... Qui igno- » rent combien il eſt rare & pénible de

» s'élever au-deſſus des fantômes d'une » imagination groſſiere par le calme d'une » intelligence pieuſe. Que ceux-là vous » perſécutent qui ne ſentent pas ce qu'il » en coûte pour guérir l'œil de l'homme » intérieur, & pour le mettre en état de » voir ſon ſoleil... Qui ne comprennent » pas quels gémiſſemens & quels ſoupirs » il faut pour acquérir quelque foible » connoiſſance de la nature divine. Que » ceux-là vous traitent avec rigueur qui » ne ſont jamais tombés dans des erreurs » ſemblables à celle qui vous a ſéduits. » Pour moi je ne puis abſolument me » réſoudre à vous maltraiter; je dois au » contraire vous ſupporter comme on » m'a ſouffert moi-même autrefois, & » uſer envers vous d'une auſſi grande » tolérance que celle dont mes proches » uſoient envers moi, lorſqu'une fureur » aveugle me faiſoit égarer avec vous (*a*)«.

Si les Donatiſtes le forcerent de changer de ſentiment & de langage, c'eſt qu'ils n'étoient pas auſſi paiſibles que les Manichéens. Il ne fut d'avis d'employer contre les premiers la ſévérité des loix civiles qu'à cauſe de leur génie ſéditieux &

(*a*) L. contrà Epiſt. Fundam. c. 2 & 3.

de l'inutilité des autres moyens. Cela eſt clair par les paroles mêmes de ce Pere que Bayle rapporte, & ſe propoſe de réfuter.

» Les Donatiſtes, dit-il, dans la Let-
» tre 93 à Vincent, étant auſſi turbulens
» qu'il le ſont, je ſuis perſuadé qu'il faut
» les réprimer par les puiſſances établies
» de Dieu (*a*). Pluſieurs Circoncellions
» mêmes ſont à préſent de zélés Catho-
» liques ; ils ne ſeroient jamais revenus,
» ſi on ne les avoit liés comme des frené-
» tiques (*b*). «On ſait que les Circoncel-lions étoient des Donatiſtes furieux qui marchoient les armes à la main, met-toient les eſclaves en liberté, obligeoient les créanciers à décharger leurs débiteurs, vouloient rétablir l'égalité entre tous les hommes. On envoya contre eux des ſol-dats qui en tuerent pluſieurs ; les Dona-tiſtes les honorerent comme des Martyrs.

« Vous vous ſouviendrez, continue
» Saint Auguſtin, de la violence avec la-
» quelle les Donatiſtes ont pouſſé les
» Maximinaſtes & d'autres, & de la re-
» quête par laquelle ils imploroient contre

(*a*) Comment. Philoſ. III. Part. n. 1.
(*b*) *Ibid.* n. 4 & 18.

» l'autorité

» l'autorité de l'Empereur Julien (*a*). « Il dit dans ſa Lettre 185 à Boniface : » L'Egliſe étant réduite à ces extrê- » mités, falloit-il tout ſouffrir plutôt que » d'implorer le ſecours des Empereurs » Chrétiens (*b*) ? « Dans la Lettre 167 à Feſtus » : Si l'on compare ce qu'une » ſévérité charitable leur fait ſouffrir, » avec les excès auxquels leur fureur les » porte, on verra qui ſont les perſécu- » teurs d'eux ou de nous (*c*). «

Ce même Saint, dans ſa Lettre 100e. dit à un Officier chargé d'exécuter les ordres de l'Empereur : » Quand vous » jugez les cauſes de l'Egliſe, quelque » atroces que ſoient les injures qu'elle » a ſouffertes, nous vous prions d'ou- » blier que vous avez le pouvoir d'ô- » ter la vie ... Si vous puniſſez de mort » les coupables, vous nous ôtez la li- » berté de nous plaindre, & ils ſe dé- » chaîneront plus hardiment contre » nous, nous voyant réduits à la néceſſité » de nous laiſſer ôter la vie plutôt que de la » leur faire perdre par vos jugemens. «

(*a*) Comment Philoſ. n. 16.
(*b*) *Ibid* n. 24.
(*c*) *Ibid.* n. 40.

Une preuve que ce Saint Docteur n'a jamais changé de ſentiment ſur la tolérance, c'eſt que dans les dernieres années de ſa vie, il exhortoit encore les Catholiques à tolérer les Pélagiens, à tâcher de les ramener par la patience & la douceur (*a*).

Que répond Bayle aux raiſons de Saint Auguſtin ? Il dit que les cruautés de Donatiſtes & de leurs Circoncellions ſont exagérées ; & qu'il n'eſt pas permis de rendre le mal pour le mal, que les heureux effets d'une injuſtice ne la rendent pas légitime, que s'il n'avoit été queſtion que de réprimer des ſéditions, il n'étoit pas beſoin de nouvelles loix.

Au lieu de faire un volume d'invectives, Bayle devoit prouver, 1°. que les violences & le brigandage des Circoncellions ſont exagérés, que les loix portées contre-eux, les hiſtoires qui en dépoſent, les plaintes des Peres de l'Egliſe ſont des monumens indignes de croyance. 2°. Qu'il n'eſt pas permis de châtier des ſéditieux dès qu'ils le ſont par motif de religion ; que c'eſt alors une injuſtice, une repréſaille odieuſe, & rendre le mal

(*a*) Serm. 294, de Bapt. Parvul. c. 21, n. 20.

pour le mal. 3°. Que le motif de la tranquillité publique ne ſuffit pas pour rendre cette ſévérité légitime. 4°. Que quand il y a des loix générales qui défendent & puniſſent toute ſédition, il n'eſt plus beſoin d'en ordonner l'exécution par rapport à telles perſonnes.

Mais la principale queſtion eſt de ſavoir ſi la doctrine des Peres de l'Egliſe & les loix des Empereurs autoriſent à perſécuter également les Hérétiques & les Orthodoxes. Si ces derniers ſont ſéditieux, cela eſt clair, de quelque côté que viennent la ſédition & les voies de fait, elles ſont puniſſables. Ce n'eſt point ainſi que Bayle l'entend. Il ſuppoſe que les Hérétiques ont été pourſuivis préciſément pour leurs opinions, & non pour leur conduite ſéditieuſe; en raiſonnant conſtamment ſur cette fauſſe hypotheſe, il lui a été fort aiſé de donner le change à ſes Lecteurs.

Il emploie la premiere partie de ſon *Commentaire philoſophique* à prouver que la parabole du Pere de famille qui a préparé un feſtin, & qui dit à ſon économe de *contraindre* les conviés à entrer, *compelle intrare*, ne doit point être priſe à la lettre, qu'il ne s'enſuit

point de là qu'il ſoit permis de perſécuter *pour cauſe de religion*. Nous en convenons, ce n'eſt point là-deſſus que nous voulons conteſter ; mais la plupart des raiſons dont il s'eſt ſervi pour appuyer cette vérité ſont fauſſes, captieuſes, contraires au droit public ; il eſt eſſentiel de les réfuter : nous laiſſerons de côté tout ce qui eſt étranger à la queſtion.

§. VI.

Ire. Objection. La contrainte ne peut inſpirer la religion, elle aigrit les eſprits, elle les révolte contre la doctrine qu'on veut leur faire embraſſer, elle les rend plus attachés à l'erreur pour laquelle ils ſouffrent (*a*). Donc il eſt auſſi abſurde qu'injuſte d'employer la violence contre les Hérétiques.

Réponſe. Si on l'emploie préciſément pour les perſuader, cela eſt clair ; mais ſi on en uſe pour les réprimer & les empêcher de troubler le repos de la ſociété, cela eſt faux. Autrement il ne ſeroit jamais à propos d'employer la violence contre des ſéditieux opiniâtres ; ce

(*a*) Comment. Philoſ. I. Part. c. 2; II. Part. §. 2.

moyen les révolte & les attache davantage au parti qu'ils ont embraſſé : n'ayant rien à ménager avec la faction qui les pourſuit, ils deviennent plus chers à celle pour laquelle ils ſouffrent.

Lorſque S. Auguſtin dit que la contrainte avoit été très-utile contre les Donatiſtes & en avoit ramené un grand nombre, Bayle répond que les bons effets d'un moyen n'en prouvent pas la juſtice ; ici il ſoutient que l'inutilité des voies de contrainte en démontre l'injuſtice : cela ne s'accorde pas. Un moyen juſte & légitime, en lui-même, peut être rendu inutile par l'opiniâtreté & par la malice de ceux contre leſquels on l'emploie.

De ſon principe même & des faits, l'on tire contre lui un raiſonnement auquel il ne répondra jamais. Selon vous, les hommes ſont indomptables par la force lorſqu'ils ſont pouſſés par un motif de religion ; donc les Donatiſtes & d'autres ſectes qui ont enfin cédé à la force, n'étoient pas animés par un motif de religion : donc l'on n'a pas eu tort d'employer la force contre eux.

Bayle ſe réfute encore plus évidemment ailleurs. Il ſoutient que toute re-

ligion quelconque céde enfin à la violence, que le Chriſtianiſme lui-même auroit ſuccombé aux perſécutions, ſi elles avoient été continuelles (*a*). Son principe eſt donc faux, tout comme la conſéquence qu'il en tire.

Mais oublions les contradictions de nos Adverſaires. Quoique la violence ſoit par elle-même un très-mauvais moyen de changer les opinions des hommes, il eſt prouvé par des exemples, que, ſi elle eſt continuée pendant long-tems, elle peut, ſelon le cours ordinaire des choſes & jointe à l'inſtruction, venir à bout de faire triompher indifféremment l'erreur ou la vérité. Par-là le Mahométiſme s'eſt établi & a banni le Chriſtianiſme d'une partie de l'univers; par le même moyen les Donatiſtes, les Albigeois & d'autres ſectes ont diſparu. On ne peut donc juger de la juſtice ou de l'injuſtice de la contrainte par l'effet qu'elle produit.

Dans d'autres cas elle n'a rien opéré, ou parce que la religion que l'on vouloit détruire étoit trop répandue; ainſi le

(*a*) Comment. Philoſ. Préf. p. 365. Supplém. c. 30, p. 539.

Judaïſme a réſiſté à de cruelles perſécutions : ou parce que Dieu ſoutenoit la religion que l'on vouloit anéantir ; ainſi le Chriſtianiſme a triomphé des perſécuteurs. L'on ne peut donc pas raiſonner non plus de l'utilité ou de l'inutilité de la contrainte par l'événement ſeul ; il faut faire attention aux autres cauſes qui ont pu y influer.

La vérité d'une religion ne lui donne pas le droit de perſécuter les autres, puiſque Jeſus-Chriſt n'a point donné ce droit à ſes Apôtres. C'eſt donc argumenter en l'air, que de dire : ſi la vérité a droit de perſécuter, toute ſecte qui s'attribue la vérité ſera dans ce cas. Ce n'eſt point la vérité des opinions, mais la tranquillité des Etats, qui eſt le véritable objet des loix coactives. Bayle avoue lui-même que les Souverains peuvent en faire *par raiſon de politique*, quoique, ſelon lui, ils ne doivent pas en faire par motif de religion (*a*).

Parce que les religions fauſſes ont ſouvent uſé de la force pour s'établir, il ne s'enſuit pas que la vraie Religion ne puiſſe en uſer pour ſe défendre ; autre-

(*a*) Comment. Philoſ. I. Part. c. 6.

ment il faudroit lui interdire encore la voie de perſuaſion, parce que l'erreur abuſe auſſi de ce moyen.

§. VII.

IIe. Objection. Approuver la violence employée contre les Hérétiques c'eſt faire l'apologie de la conduite des Païens, des Mahométans, des Ariens contre le Chriſtianiſme; c'eſt autoriſer toutes les ſectes à s'entregorger. De quel droit les Peres ont-ils blâmé les violences des Païens & des Ariens, pendant qu'ils ont loué celles que l'on exerçoit contre les ennemis de notre religion (*a*)?

Réponſe. Même ſophiſme & même fauſſeté. Les Païens, les Mahométans, les Ariens, ont-ils eu les mêmes raiſons de perſécuter le Chriſtianiſme, que l'Egliſe a eues de réprimer les héréſies turbulentes, nées dans ſon ſein? Voilà la queſtion.

Lorſque le Chriſtianiſme commença de ſe répandre, ſes ſectateurs donnerent-ils au Gouvernement de juſtes ſujets d'inquiétude par des aſſemblées tumultueuſes.

(*a*) Comment. Philoſ. c. 7, 8, 9, 10. II. Part. c. 5.

par leur désobéissance aux loix civiles, par la doctrine qu'ils enseignoient, par leur liaison avec les ennemis de l'Etat, &c. nous avons prouvé le contraire. Si Bayle osoit disputer sur ce point, nous lui opposerions son propre aveu; il reconnoît que les Apôtres n'étoient chargés que de persuader, & qu'ils n'ont été que par accident la cause des dissensions (*a*).

Les Empereurs devenus Chrétiens, comprirent que la doctrine de l'Evangile étoit utile pour maintenir la paix, la subordination, l'obéissance parmi les Sujets; ils sentirent que l'idolâtrie étoit non-seulement absurde, mais souillée par des abominations pernicieuses aux mœurs; ils se souvinrent des excès de cruautés qu'un faux zele avoit inspiré aux Païens sous Dioclétien. Pour retrancher ces désordres, ils autoriserent la profession du Christianisme, & défendirent l'exercice du Paganisme. Eurent-ils tort? Bayle avoue qu'ils pouvoient faire des loix coactives *par raison de politique*; ils en firent: les Peres ont-ils dû les en blâmer?

(*a*) Comment. Philos. I. Part. c. 6.

Les Ariens, appuyés de l'Empereur Conſtance, exciterent des ſéditions, & commirent des violences; aucune loi ne pouvoit les y autoriſer. Les Peres s'en plaignirent. Lorſque les Empereurs ſuivans réprimerent ces excès par des loix, les Peres applaudirent; tout cela ſe ſuit. Bayle ne peut les cenſurer, puiſqu'il décide qu'il faut réprimer les factieux, & punir tous ceux qui troublent le repos public, *quelle qu'ait été leur conſcience* (*a*).

Quand les Mahométans ont parcouru l'Aſie & l'Afrique, le fer à la main, ont forcé les peuples à embraſſer l'Alcoran, ſous peine de la vie, avoient-ils d'autre droit que la force? Il étoit certainement très-permis aux peuples de ſe défendre auſſi par la force s'ils le pouvoient. Autoriſer la juſte défenſe, ce n'eſt pas juſtifier la violence d'un agreſſeur.

Nous ſavons très-bien qu'une ſecte turbulente abuſera de ce principe; ſi elle ſe livre à des excès, elle dira que c'eſt par le motif d'une juſte défenſe, par repréſailles, pour prévenir les attaques qu'elle a lieu de craindre pour la ſui-

(*a*) Comment. Philoſ. II. Part. c. 6 & 9.

te, &c. mais une maxime de laquelle on peut abuſer, n'eſt pas pour cela fauſſe ni pernicieuſe.

§. VIII.

IIIe. Objection. Il n'y a aucun juſte motif de punir les Hérétiques. 1°. Le prétexte de leur réſiſtance aux loix eſt nul; pour avoir droit de punir les infracteurs des loix, il faut que ces loix ſoient juſtes: or les Hérétiques ſont très-convaincus de l'injuſtice des loix portées contre eux (*a*). Ils ſont donc autoriſés à répondre comme les Apôtres, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (*b*).

2°. L'on a tort de leur reprocher l'opiniâtreté; ce n'en eſt pas une de demeurer conſtamment attaché à la doctrine que l'on croit vraie (*c*). Le refus même d'examiner & de ſe laiſſer inſtruire peut n'être pas criminel, parce qu'on regarde l'examen comme un piége & un danger de ſéduction (*d*).

3°. Il y a de l'injuſtice à les perſécuter

(*a*) Comment. Philoſ. I. Part. c. 4.
(*b*) *Ibid.* II. Part. c. 4.
(*c*) *Ibid.* c. 1.
(*d*) *Ibid.* Supplém. c. 13 & 17.

Dieu : *Deorum injuriæ, Diis curæ* (*a*).

Réponſe. Par cette ſublime théorie, Bayle prouve doctement qu'un malfaiteur n'eſt plus puniſſable dès qu'il lui a plu de ſe perſuader qu'il fait bien ; qu'un ſéditieux eſt innocent dès qu'il juge illégitime l'autorité contre laquelle il ſe révolte ; qu'un plaideur n'eſt point obligé à exécuter un arrêt qui lui paroît injuſte, &c. Excellente morale, très-utile au bonheur de l'humanité !

1°. Où en ſeroient les Légiſlateurs & les Chefs des nations s'il falloit attendre que les ſujets euſſent rendu hommage à la juſtice & à la ſageſſe d'une loi, avant d'être puniſſables pour l'avoir violée ! Une loi injuſte en elle-même, & une loi qu'un opiniâtre s'obſtine à trouver injuſte, eſt-ce la même choſe ?

Lorſque les Apôtres diſoient, *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, ils avoient prouvé les ordres de Dieu dont ils étoient porteurs, par leurs miracles, par la réſurrection de Jeſus-Chriſt, par la deſcente du Saint-Eſprit ; les Hérétiques ont-ils les mêmes preuves ?

2°. S'il n'y a point de marques cer-

(*a*) Comment. Philoſ. II. Part. c. 6.

taines pour diſtinguer l'opiniâtreté d'avec la conſtance, il n'y en a point non plus pour diſcerner la folie d'avec la ſageſſe, ni un ſophiſme d'avec une démonſtration. Voilà tous les fanatiques de l'univers juſtifiés par le Pyrrhoniſme. Cependant Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont reproché aux Juifs, aux Païens, aux Incrédules, leur opiniâtreté, & les ont menacés d'un châtiment terrible; ſelon Bayle, c'eſt Jeſus-Chriſt & les Apôtres qui ont tort. Il poſe ailleurs pour principe que tout homme ayant éprouvé qu'il eſt ſujet à l'erreur, *doit* être toujours diſpoſé à écouter ceux qui lui offrent des inſtructions en matiere même de religion (*a*). Ici il ſoutient que le refus d'examiner & de ſe laiſſer inſtruire n'eſt pas criminel.

3°. Après avoir raſſemblé vingt ſophiſmes, pour prouver que la conſcience erronée a les mêmes priviléges que la conſcience droite, ce qui eſt faux; il le réfute en avouant que l'on doit punir tous ceux qui troublent le repos public, *quelle qu'ait été leur conſcience* (*b*).

(*a*) Comment. Philoſop. I. Part. c. 5.
(*b*) *Ibid.* II. Part. c. 9.

Il y a ſans doute des erreurs involontaires & invincibles : mais ſoutenir qu'elles le ſont toutes, que tous les Hérétiques ſont dans ce cas, du moins que l'on doit toujours le préſumer, c'eſt une abſurdité ; il s'enſuivroit qu'aucun inſenſé, aucun fanatique ne doit être puni.

En exagérant la difficulté de connoître la vraie Religion, la véritable Egliſe, le vrai ſens de l'Ecriture, Bayle fait le procès à tous les Hérétiques. Pour avoir droit de lever l'étendard contre la Religion établie, ils ont préjugé que cette Religion n'étoit pas la vraie, que l'Egliſe Catholique n'étoit pas la véritable Egliſe, qu'elle donnoit à l'Ecriture un ſens faux. Avant de porter cette ſentence, ont-ils dévoré toutes le difficultés, fait toutes les études, éclairci toutes les queſtions que Bayle ſoutient être néceſſaires ? Ils ne ſe ſont pas donné tant de peine, ils ont jugé le procès ſans examiner les pieces. L'Egliſe a toujours pris plus de précautions avant de condamner les Hérétiques, qu'ils n'en ont pris avant de la condamner elle-même.

4°. Tout homme qui annonce une nouvelle doctrine ſans être en état de prouver authentiquement ſa miſſion, eſt

un *perturbateur*. Jeſus-Chriſt & les Apôtres ne ſeroient point exempts de ce reproche s'ils n'avoient pas prouvé la leur. Mais quelle preuve ont donné de leur miſſion divine, Arius, Pélage, Neſtorius & tant d'autres? Ont-ils dogmatiſé avec la douceur, la modération, la patience, le déſintéreſſement de Jeſus-Chriſt & des Apôtres? Leurs diſciples ont ils été auſſi paiſibles que les premiers Fideles?

Si un Hérétique gardoit pour lui ſeul ſa doctrine, il ne pécheroit ſans doute que contre Dieu; mais la fureur de faire des proſélytes, d'être Chef de ſecte, de détruire le parti oppoſé, trouble la tranquillité publique. D'ailleurs ſi un Hérétique *péche contre Dieu*, il n'eſt donc pas vrai que ſa conſcience l'excuſe.

§. IX.

IVe. Objection. Il y a beaucoup d'imprudence à uſer de contrainte, afin de forcer les Hérétiques à s'inſtruire; l'état de crainte & de ſouffrance eſt une très-mauvaiſe diſpoſition à l'inſtruction & à l'examen: un homme dans cet état n'a pas la liberté d'eſprit néceſſaire pour porter un jugement déſintéreſſé. La con-

trainte par elle-même eſt auſſi propre à établir l'erreur que la vérité. On ne peut alléguer aucune raiſon de perſécuter les Hérétiques dont ils ne puiſſent ſe ſervir eux-mêmes pour perſécuter les Orthodoxes. Dès que la guerre eſt un fois déclarée, on ne garde plus de meſures, on pouſſe la cruauté à l'excès, tous les crimes paroiſſent permis & louables dès qu'ils ſont inſpirés par un motif de religion (*a*).

Réponſe. Ce que Bayle allegue ſur l'état de crainte eſt réfuté par l'exemple des Ariens, des Donatiſtes, des Novatiens, des Albigeois, qui forcés de s'inſtruire, ont ouvert les yeux & ſe ſont enfin convertis. Ce n'eſt pas dans l'ivreſſe de la proſpérité qu'une ſecte a coutume de ſe détromper de ſes erreurs ; elle regarde ſes ſuccès comme un ſigne de l'approbation du Ciel.

La contrainte eſt auſſi propre à établir l'erreur que la vérité ; mais il en eſt de même de la prédication, de l'inſtruction, du raiſonnement : cependant on ne concluera pas qu'il faut renoncer à tous ces moyens.

(*a*) Comment. Philoſ. II. Part. c. 1, 2, 3, 11. Supplém. c. 26, 27, 28.

Il n'eſt aucune vérité de laquelle on ne puiſſe abuſer, aucun motif, aucune regle de conduite dont on ne puiſſe faire une fauſſe application. Dans le tems de ſédition, lorſque le Gouvernement veut punir les factieux parce qu'ils violent les loix, méconnoiſſent l'autorité légitime, troublent le repos public; ils ne manquent pas de répondre que ce ſont leurs ennemis qui ſont coupables de ces crimes, que pour eux ils ne travaillent qu'à remettre les loix en vigueur, à faire reconnoître le Souverain légitime, à établir un ſage gouvernement, &c. Il en eſt de même des Hérétiques, & cela ne prouve rien.

Le tableau des crimes commis dans les guerres de religion, quelque horrible qu'il ſoit, ne prouve pas plus que celui des guerres civiles. Il s'enſuit ſeulement que ce ſont là deux fléaux déplorables; mais qu'eu égard aux vertiges dont l'humanité eſt capable; il eſt difficile que ces deux malheurs n'arrivent de tems-en-tems, auſſi bien que la peſte, la famine; les inondations, les ſtérilités. C'eſt principalement aux Hérétiques qu'il faudroit faire cette leçon, puiſque ce ſont eux qui commencent la guerre. Nous préſumons que ſi Arius, Manès, Donat, Jean

Hus, &c. avoient prévu les ravages que leurs rêveries devoient cauſer dans l'univers, ils auroient frémi & ſe ſeroient condamnés au ſilence. La queſtion eſt de ſavoir ſi l'expérience propoſée par les Incrédules pour prévenir tous ces maux, eſt auſſi ſages & auſſi efficace qu'ils le prétendent; c'eſt ce que nous allons examiner.

§. X.

Ve. Objection. Le ſeul moyen d'éviter les diſſenſions & les guerres mutuelles, eſt de tolérer indifféremment toutes les Religions; Sociniens, Juifs, Turcs, Païens, tous ſans exception doivent être ſoufferts. Pluſieurs Religions peuvent très-bien s'accorder enſemble dès qu'elles ſont tolérantes, cela eſt évident par l'exemple du Paganiſme dont la tolérance n'a pas nui à la ſociété. Les ſectes ne ſont dangereuſes que quand on ne ſait pas les réprimer (*a*).

Réponſe. Quand on ne ſait pas les réprimer; voilà une reſtriction fâcheuſe. Nous voudrions ſavoir quel moyen l'on

(*a*) Comment. Philoſ. Préf. p. 36. II. Part. c. 6 & 7.

a de les réprimer, ſi les loix pénales, la contrainte, la violence, ne ſont jamais permiſes ſous aucun prétexte.

Différentes ſectes peuvent s'accorder lorſqu'elles ſont *tolérantes*; en quel ſens faut-il qu'elles le ſoient? Si l'on entend que quand l'une d'entre elles ſe trouve inſultée ou attaquée, elle ne doit ni ſe plaindre, ni ſe défendre, ni implorer le bras du Gouvernement, cette juriſprudence eſt abſurde; aucune ſecte ne s'y réſoudra jamais. Veut-on dire que toutes ces ſectes doivent s'accorder mutuellement la vérité, la certitude du ſalut, qu'aucune ne doit faire plus de cas de ſa croyance & de ſes loix, que de celles de ſes rivales? Cette indifférence eſt impoſſible, c'eſt l'incrédulité abſolue. Si l'on prétend ſeulement qu'aucune ne doit être inquiete, jalouſe, turbulente, ne doit chercher l'occaſion de faire du bruit & d'irriter les autres; cela eſt très-bien: on ne peut trop prêcher cette morale qui eſt celle de l'Evangile; mais nous doutons que les Sociniens, les Juifs, les Turcs, les Païens, les Chrétiens mêlés enſemble l'obſervent tous pendant longtems. A moins que le Gouvernement ne ſoit Athée, il aura des prédilections,

c'eſt aſſez pour faire naître la guerre.

La prétendue tolérance du Paganiſme eſt alléguée à faux. Les Païens toléroient les différentes eſpeces de Polythéiſme & d'idolâtrie, parce que toutes rentroient dans le même ſyſtême; ils n'ont jamais toléré les Mages, les Juifs, ni les Chrétiens, parce que ces trois religions ſoutenoient l'unité de Dieu. Dès l'origine, les Chrétiens, quoique paiſibles, ſoumis à toutes les loix civiles, fideles à tous les devoirs de citoyens, furent perſécutés.

Bayle qui demande la tolérance de toutes les Religions, ne la demande point pour les Athées; cependant il a ſoutenu ailleurs qu'ils pouvoient être auſſi vertueux & auſſi bons citoyens que les Croyans. Ses Diſciples ont raiſonné plus conſéquemment; la tolérance de l'Athéiſme eſt aujourd'hui un dogme ſacré pour les Philoſophes.

§. XI.

VIe. Objection. Le dogme de la contrainte entraîne les plus fâcheuſes conſéquences. Si un Souverain a droit de contraindre ſes ſujets ſur le fait de la Religion, les ſujets à leur tour ont droit de

forcer leur Souverain à profeſſer la Religion qui leur plaît. Ce dogme une fois connu des Princes Infideles leur fournit un juſte ſujet de fermer l'entrée de leurs Etats aux Miſſionnaires, puiſque ceux-ci ne prêchent la ſoumiſſion & la patience que quand ils ne ſont pas encore aſſez forts pour prêcher la violence & la révolte. On ſait aſſez que ces émiſſaires du Pape ne font des miſſions chez les Infideles, que par ambition & pour troubler le repos des Etats (*a*).

Réponſe. Calomnies. Perſonne n'a jamais enſeigné que les Souverains avoient le droit de contraindre ſur la religion des ſujets ſoumis & tranquilles qui ne donnent aucun lieu au Gouvernement de ſe plaindre ni de ſe défier d'eux. Bayle ſuppoſe toujours le contraire fauſſement & ſans preuve ; les Ariens, les Donatiſtes, les Albigeois, les Proteſtans dont il cite l'exemple, n'étoient rien moins que des ſujets paiſibles.

Suppoſer un droit de repréſailles entre les ſujets & le Souverain, eſt le comble de l'abſurdité. L'autorité appartient au

(*a*) Comment. Philoſ. Préf. p. 361. I. Part. c. 4 & 5.

Prince & non aux ſujets ; c'eſt à lui de commander, à eux d'obéir. Une révolte contre le Souverain, ſous prétexte de religion, n'eſt pas plus légitime que pour tout autre prétexte quelconque.

3°. Quel eſt donc le dogme pour lequel les Princes Infideles doivent fermer leurs Etats aux Miſſionnaires? Le voici tel que Bayle l'a forgé. » Nous avons reçu com-» mandement de la part de notre Dieu » de contraindre à ſe faire Chrétiens tous » les opiniâtres, c'eſt-à-dire, tous ceux » qui, après nos inſtructions, refuſeront » de ſe faire baptiſer. En conſéquence de » cet ordre notre conſcience nous oblige, » dès que nous en aurons le pouvoir, & » qu'il n'y aura pas à craindre un plus » grand mal, de chaſſer à coups de bâton » dans les Egliſes Chrétiennes, tous les » Idolâtres, de les empriſonner, de les » réduire à l'aumône, d'en pendre quel-» ques-uns pour l'exemple, &c. (a). Mais dans quel Catéchiſme, dans quelle profeſſion de foi, dans quel paſſage de l'Evangile, Bayle a-t-il puiſé cette doctrine?

Il dira ſans doute que, ſi l'Evangile ne donne pas ce droit, il eſt du moins établi

(a) Comment. Philoſ. I. Part. c. 5.

par le fait ; puiſque l'on a porté des loix coactives contre les Païens, & que les Miſſionnaires penſent & agiſſent ainſi.

Nous avons vu le vrai motif des loix portées contre les Païens ; mais il eſt faux que l'on en ait fait aucune pour les forcer à ſe faire baptiſer, à fréquenter les Egliſes, &c. L'accuſation intentée aux Miſſionnaires eſt une pure calomnie ; nous parlerons ailleurs de ces Miſſions.

Selon Bayle, Jeſus-Chriſt a défendu la contrainte par la regle générale de la charité, en diſant : *Faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous faſſent* ; or aucun de nous ne veut être contraint en fait de religion (*a*).

Il n'eſt point queſtion de ce que nous voulons, mais de ce que nous avons droit de vouloir. Avons-nous droit de *profeſſer publiquement* telle religion qu'il nous plaît, de ſuſciter des ennemis à la Religion dominante en faiſant des proſélytes ſans miſſion, de forcer le Gouvernement à tolérer une religion dont l'eſprit, la morale, les maximes lui paroiſſent incompatibles avec le bien public & la tranquillité de l'Etat ? La charité n'oblige certainement

(*a*) Comment. Philoſ. Supplém. c. 29.

pas

pas à favoriſer la liberté particuliere aux dépens du bien général.

Bayle ſoutient que quand S. Paul met les *ſectes* ou les héréſies au nombre des œuvres de la chair, qui damnent ceux qui les commettent (*a*), il veut parler d'un homme qui, pour ſe faire chef de parti, ſeme la diſcorde dans l'Egliſe, & en rompt l'unité, non par zele pour la vérité, mais par ambition, par jalouſie, ou par quelqu'autre paſſion injuſte. Il eſt rare, dit-il, que les auteurs des ſchiſmes agiſſent de bonne foi. Il entend de même le paſſage où l'Apôtre dit qu'un Hérétique eſt un homme pervers, condamné par ſon propre jugement (*b*).

Admettons cette explication ſur parole; Bayle ſoutiendra-t-il encore que l'erreur de ces gens-là eſt involontaire, qu'ils ne ſont point opiniâtres, que les droits de leur conſcience erronée ſont les mêmes que ceux de la conſcience droite, &c.?

Il n'eſt pas poſſible de peindre leur crime ſous des couleurs plus noires que celles du pinceau de Bayle. Il convient

(*a*) Galat. c. 5, v. 20.
(*b*) Tit. c. 3, v. 10. Supplém. c. 18.

qu'il n'y a point de forfait plus énorme que de déchirer le Corps myſtique de Jeſus-Chriſt, de calomnier ſon Epouſe, de faire révolter les enfans contre leur mere : que c'eſt un crime de leze-majeſté divine au premier chef (*a*). Si les auteurs d'un ſchiſme ſont ſi coupables, nous ne concevons point comment leurs complices & leurs ſectateurs peuvent être innocens.

§. XII.

Un chef-d'œuvre de contradiction eſt l'Arrêt de proſcription qu'il a prononcé contre le Catholiciſme. Après avoir décidé que l'on doit tolérer toutes les Religions, les Sociniens, les Juifs, les Turcs, les Païens, à plus forte raiſon les différentes ſectes du Chriſtianiſme, il dit que les Papiſtes ne doivent point être tolérés *à cauſe de leurs dogmes* (*b*) ; que les Princes Proteſtans ſont bien d'exclure de la tolérance les Catholiques par politique, à cauſe de leur doctrine contraire à la tranquillité des Etats & de leur intolérance (*c*). Cette doctrine eſt, ſelon lui,

(*a*) Supplém. Préf.
(*b*) Comment. Préf. p. 361.
(*c*) *Ibid.* II. Part. c. 5.

que le ſerment de fidelité fait à un Prince Hérétique, n'oblige pas (*a*).

Calomnie, dont Bayle lui-même a reconnu ailleurs la fauſſeté (*b*). Jamais l'Egliſe Catholique n'a profeſſé ce dogme; le contraire eſt clairement preſcrit par les Apôtres (*c*) & par Jeſus-Chriſt lui-même, qui ordonne de rendre à Céſar ce qui eſt à Céſar (*d*). N'importe, par eſprit de tolérance Bayle ſonne le tocſin contre l'Egliſe Romaine, invite tous les Souverains Proteſtans, & s'il le faut, tous les Princes Infideles à faire ligue offenſive & défenſive contre elle (*e*); les Souverains Catholiques s'en tireront comme ils pourront.

Ce n'eſt pas tout. Les Proteſtans méritent-ils mieux d'être tolérés que les Catholiques? Non. Bayle affirme & prouve que les premiers ſont & ont toujours été auſſi intolérans que les ſeconds; que les Sociniens & les Arminiens ſont les ſeuls qui aient proſcrit le dogme de la con-

(*a*) Supplém. c. 31.
(*b*) Rép. aux Queſt. d'un Prov. I. Part. c. 8 & 9.
(*c*) Rom. c. 13, v. 1. I. Pet. c. 2, v. 13.
(*d*) Mat. c. 22. v. 21.
(*e*) Comment. Philoſ. Préf. p. 361.

trainte ; mais que ce ſont deux ſectes foibles & peu nombreuſes. Il ajoute, qu'en prêchant la tolérance, on paſſe preſque pour Hérétique, même chez les Proteſtans (*a*). Il fait voir que les prétendus réformateurs ont profeſſé le dogme de la contrainte, & l'ont ſuivi ; que c'eſt toujours la doctrine régnante parmi leurs ſectateurs (*b*).

Il va plus loin dans la réponſe à la Lettre d'un Réfugié ; il démontre que le ſupplice de Servet fut approuvé par les principaux Docteurs de la Réforme ; que les Proteſtans n'ont point changé de doctrine ſur ce point, qu'ils ne ſont ni plus tolérans ni plus doux que les Catholiques ; que lorſqu'ils ont été tranquilles, c'a été par foibleſſe & par impuiſſance. Il leur repréſente que la priſe d'armes, approuvée par eux, & exécutée en Angleterre auſſi-bien qu'en France & en Hongrie, donne aux Princes un juſte ſujet de ſe défaire d'eux ; que leurs principes ſur le ſerment de fidélité ſont plus pernicieux que ceux des Catholiques.

Enfin, dans l'Avis aux Réfugiés, il

(*a*) Supplém. c. 29.
(*b*) Supplém. c. 31.

leur fait des reproches encore plus ſanglans. Il les accuſe d'avoir introduit en France l'uſage des libelles diffamatoires, & d'avoir toujours enſeigné une doctrine ſéditieuſe, telle que la diſſolubilité du contrat entre les ſujets & le Souverain, lorſque celui-ci manque aux conditions. Après avoir ſoutenu avec vivacité les droits des Rois contre le Pape, ils n'ont pas épouſé avec moins de chaleur le parti du peuple contre les Rois. Bayle fait voir qu'ils ſont partis du même principe pour établir l'anarchie en fait de politique & en fait de religion : que ſur ce point leur doctrine a été conſtante & uniforme partout ; qu'ils ont détrôné plus de Rois en cent ans, que jamais les Papes n'en ont excommunié. Il dit, dans la concluſion, que les Proteſtans ont été toujours entichés de l'eſprit républicain ; que tous les reproches qu'ils ont faits aux Catholiques ſe retournent contre eux ; qu'ils ont fait cent fois pis que les Ligueurs, &c. (*a*).

Il eſt donc clair que, ſelon les principes de Bayle, les Proteſtans ſont encore

(*a*) *Voy.* la confirmation de ces faits, Londres, t. II, p. 156 & ſuiv.

moins tolérables que les Catholiques; que ces deux Religions ſont très-bien fondées à demeurer aux priſes l'une contre l'autre juſqu'à la fin des ſiecles (*a*).

Cependant c'eſt ſur ces mêmes principes que les Prédicateurs de la tolérance étaient encore aujourd'hui leurs exhortations. L'auteur de l'article *Tolérance*, de l'Encyclopédie, nous renvoie au *Commentaire philoſophique* de Bayle, dans lequel, dit-il, ce beau génie s'eſt ſurpaſſé. S'il entend que ce beau génie s'eſt complettement réfuté, nous ſommes de ſon avis. Dans le *Traité ſur la Tolérance*, le plus célebre de nos Philoſophes n'a eu garde de faire mention des griefs que le Gouvernement François a eus dès l'origine contre les Proteſtans : mais il en a fait mention ailleurs, & a confirmé ce que Bayle en a dit; nous le verrons ci-après.

§. XIII.

A Dieu ne plaiſe que nous déſapprouvions les maximes qui tendent à inſpirer aux hommes le ſupport mutuel, la com-

(*a*) De l'Homme, par Helvet. t. II, ſect. 9, note 4, pag. 594.

paſſion pour ceux qui ſont dans l'erreur, l'attention à ne point les aigrir, la douceur & la modération, dans le zele même le plus légitime. Mais ceux qui prêchent cette morale avec tant d'emphaſe, devroient moins affecter de donner toujours le tort à l'autorité, de diſſimuler les vrais motifs qui l'ont engagé à ſévir, d'altérer tous les faits. Dans les écrits des tolérans incrédules, les ſectes révoltées contre l'Egliſe ont toujours raiſon. C'eſt toujours elle qui eſt la cauſe des outrages qu'elles lui ont fait. On diroit qu'elle leur a mis exprès les armes à la main, & les a excitées à lui déclarer la guerre. Quel mal l'Egliſe Catholique avoit-elle donc fait à Luther & à Calvin, pour les engager à lever l'étendard contre elle, à la nommer la proſtituée de l'Apocalypſe, à l'accuſer d'idolâtrie, à répéter dans tous leurs écrits, qu'il falloit pourſuivre le Papiſme à feu & à ſang?

Un Oracle Encyclopédique dit gravement: » Si les Novateurs étoient tolé-
» rés, ou n'étoient combattus qu'avec les
» armes de l'Evangile, l'Etat ne ſouffri-
» roit point de cette fermentation des
» eſprits; mais les défenſeurs de la Reli-
» gion dominante s'élevent avec fureur

» contre les Sectaires, arment contre eux » les Puiſſances, arrachent des Edits ſan- » glans, ſoufflent dans tous les cœurs la » diſcorde & le ſanatiſme, & rejettent » ſans pudeur ſur leurs victimes les déſor- » dres qu'eux ſeuls ont produits (*a*).

Selon cette déciſion, les Défenſeurs de la Religion dominante ont cauſé ſeuls tous les déſordres; ce ne ſont point les Héréſiarques, c'eſt le Clergé qui a ſoufflé dans tous les cœurs la diſcorde, la fureur, le fanatiſme. On le ſoutient de même dans le *Traité ſur la Tolérance*, dans les *Conſeils raiſonnables*, &c. Le fait vaut la peine d'être examiné. C'eſt avec répugnance que nous allons retracer des ſcenes odieuſes, mais nous y ſommes forcés par l'injuſtice & par les calomnies de nos Adverſaires.

Luther commença de dogmatiſer en 1517, il fut ſoutenu d'abord par l'Electeur de Saxe. En 1520, il publia ſon Livre *de la Liberté Chrétienne*, où il décidoit que le Chrétien n'eſt ſujet à aucun homme, & déclamoit hautement contre les Légiſlateurs & les Souverains. On ſait

(*a*) Encyclopédie, art. *Tolérance*. De l'Homme, par Helvet. t. I, ſect. 4, c. 19, p. 633.

les effets que produiſit cette doctrine ſur les Anabaptiſtes peu de temps après, & la guerre ſanglante qui s'enſuivit. Condamné en 1520, par Léon X, auquel il avoit appellé, il publia des Theſes dans leſquelles il diſoit qu'il falloit courir ſus au Pape; que ſi les Rois & les Céſars faiſoient la guerre pour lui, ils la feroient à leur dam. Déja il avoit répondu à la citation du Pape, qu'il comparoîtroit lorſqu'il ſeroit ſuivi de vingt mille hommes de pied, & de cinq mille chevaux (*a*). Alors il n'y avoit point encore eu d'Edit porté contre lui; il ne fut mis au ban de l'Empire qu'en 1521. Charles-Quint n'eut pas beſoin de avis du Clergé pour proſcrire un furieux qui vouloit mettre l'Allemagne en combuſtion, & qui en vint à bout.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, n'avoit point publié d'Edit contre Luther, mais ſeulement un Livre théologique, lorſque ce Réformateur l'accabla d'injures. Ce ne fut point pour ſe venger d'un Edit qu'il fit ſon traité *du Fiſc commun*, où il vouloit que l'on pillât les Monaſteres, les Egliſes, les Evêchés;

(*a*) Hiſt. des Variat. l. II, n. 23 & ſuiv.

qu'il ſe brouilla avec Carloſtad ſon Diſciple, & lui jura une haine éternelle, rupture de laquelle s'enſuivit bientôt *la guerre Sacramentaire.*

Les Suiſſes n'avoient porté aucune loi ſanglante contre les Novateurs en 1523, lorſque Zuingle fit abolir à Zurich l'exercice de la Religion Catholique, & fit punir de mort les Anabaptiſtes. La guerre entre ſes Diſciples & les Catholiques, dans laquelle il fut tué, ne fut la ſuite d'aucun Edit extorqué par le Clergé.

Il en fut de même de la guerre civile de Geneve, en 1533, qui fit abolir le Catholiciſme dans cette République. Il avoit déja été proſcrit à Berne en 1528. Notre Religion ne fut pas mieux traitée en Suede & en Danemarck, où elle fut défendue ſous peine de mort.

Pour quels crimes Jean Fiſcher, Thomas Morus, trois Chartreux & deux Eccléſiaſtiques furent-ils pendus en Angleterre, éventrés enſuite & mis en pieces en 1535 ? Ils avoient déſapprouvé le Schiſme de Henri VIII. La perſécution fut plus meurtriere en 1538. Trente Abbés ou Prieurs, ſoixante & dix-ſept Moines, un plus grand nombre de Laïques furent mis à mort comme cou-

pables de haute-trahiſon, parce qu'ils refuſoient au Roi la qualité de Chef ſuprême de l'Egliſe (*a*).

Ce n'eſt donc pas ſans raiſon qu'un Déiſte irrité contre ſes freres les Proteſtans, leur a ſoutenu que la réforme a été intolérante dès ſon origine, & que les Réformateurs ſont promptement devenus Perſécuteurs (*b*).

Nous prions nos Adverſaires de citer un ville, une bourgade, un village, où les Novateurs devenus les maîtres aient ſouffert un ſeul Catholique.

§. XIV.

Pour nous borner à ce qui s'eſt paſſé en France, pluſieurs des faits dont nous venons de parler y étoient connus en 1534, lorſque François I donna ſon premier Edit contre les Hérétiques; on étoit inſtruits de leurs maximes, de leurs projets, de leur conduite. Déja en 1526 un Cardeur de laine avoit briſé les Images à Meaux; en 1528 il y avoit

(*a*) La converſion de l'Anglet. comparée à ſa prétendue réform. troiſieme Entret. c. 6

(*b*) Lettres écrites de la Montagne, p. 49. & ſuiv.

eu une ſtatue de la Vierge mutilée à Paris. L'Edit fut porté en conſéquence des placards ſéditieux que les Luthériens avoient affichés juſqu'aux portes du Louvre, & ſur les indices d'une conſpiration qu'ils avoient tramée contre les Catholiques ; ſix Luthériens furent brûlés à cette occaſion. Nos Adverſaires ont déclamé très-éloquemment contre ce ſupplice ; mais ils n'ont eu garde d'articuler les faits pour leſquels ces criminels furent punis. On les a peints comme des Martyrs de leur religion ; dans le vrai, c'étoient des ſéditieux, des émiſſaires de Luther, de Bucer & des autres Chefs qui venoient allumer en France le feu dont la Suiſſe, l'Allemagne, l'Angleterre, le Nord étoient embraſés. L'Edit de 1540 les proſcrit comme perturbateurs de l'Etat & du repos public.

L'Evangile, diſoit Luther, a toujours cauſé du trouble, il faut du ſang pour l'établir ; Zuingle mettoit cette morale en pratique : Calvin animoit ſes Diſciples du même eſprit (*a*) : ſont-ce-là des Apôtres dignes d'être tolérés ?

(*a*) *Voyez* la Préf. de l'Inſtit. Chrét. en 1536.

Pour ſavoir ſi c'eſt le Clergé qui a aigri le Gouvernement, ou ſi c'eſt le Souverain qui a ſenti la néceſſité de ſévir pour ſon repos & celui de ſes ſujets, nous n'alléguerons que des témoignages irrécuſables.

Selon Brantôme, François I diſoit hautement que le Calviniſme & toute autre nouvelle ſecte tendoit à la deſtruction des Royaumes, Monarchies & Dominations (*a*). L'Auteur des eſſais ſur l'Hiſtoire générale en convient. »Le Con» ſeil de François I, dit-il, étoit perſua» dé que toute nouveauté en fait de Re» ligion traîne après elle des nouveautés » dans l'Etat. Ce conſeil avoit raiſon » en conſidérant les troubles d'Allema» gne qu'il fomentoit lui-même . . . » L'eſprit dominant du Calviniſme étoit » de s'ériger en République; il tenta » long-tems en France cette grande en» trepriſe, il l'exécuta en Hollande; » mais en France & en Angletetre on » ne pouvoit arriver à ce but ſi cher

---

les deux Lettres de Calvin à M. du Poët, en 1547 & 1561.

(*a*) Dames illuſtres, p. 309. Differt. ſur la Tolér. civile & relig. en Anglet. & en France, p. 8.

» aux peuples qu'à travers des flots de » ſang (*a*). « Même aveu dans l'Hiſtoire des Etabliſſemens des Européens dans les Indes, tome 3, liv. VIII, p. 304.

Eraſme avoit vu éclorre la prétendue Réforme; il dit de ſes premiers Sectateurs: » Je les voyois ſortir de leur prê- » che avec un air farouche & des re- » gards menaçans, comme gens qui ve- » noient d'ouir des invectives ſanglantes » & des diſcours ſéditieux. Auſſi ce peu- » ple évangélique étoit-il toujours prêt » à prendre les armes, & auſſi propre » à combattre qu'à diſputer (*b*).

Grotius penſoit que la révolte, la ſédition, la violence eſt ce qui a donné la naiſſance à la prétendue Réforme dans les Provinces-Unies, *comme par-tout-ailleurs*; il le prouve par les principes mêmes des Réformateurs (*c*). Nous avons vu que Bayle reproche aux Proteſtans l'eſprit républicain & le caractere ſéditieux, comme une tache qu'ils ont apportée en naiſſant. (*d*)

(*a*) Eſſais ſur l'Hiſt. gén. c. 134, t. IV, p. 6; c. 176, t. V, p. 146.

(*b*) Hiſt. des Variat. l. I, n. 34.

(*c*) Append. de Antichr. p. 59.

(*d*) Avis aux Réfug. II. Part. & Concluſ.

David Hume convient que les prétendus abus de la Religion Catholique ne ſont point la vraie raiſon qui a fait éclorre le Proteſtantiſme, que tolérer les nouveaux Prédicans, ou vouloir anéantir la religion nationale, ç'eût été la même choſe. Par-tout, dit-il, où la réformation put l'emporter *par ſa réſiſtance à l'autorité civile*, le génie de cette religion ſe manifeſta dans toute ſon étendue (*a*).

L'Auteur du Tableau des Saints penſe de même. » Ce ne fut, dit-il, ni la raiſon, ni l'amour de la vérité, ni le » déſir de procurer le bien-être des » Peuples qui guida les Apôtres de la » réforme. Ce fut bien plutôt la vanité » de ſe diſtinguer, le déſir de faire parade de ſes nouvelles idées ou rêveries, le mécontentement, la jalouſie » contre les chefs du Clergé dominant, » l'envie de combattre ſes opinions, de » le décrier, de lui nuire & de dominer » à ſa place. Voilà quels furent dans » tous les tems les vrais mobiles des Hé» réſiarques & des chefs de Secte parmi

(*a*) Hiſt. de la Maiſon de Tudor, t. II, p. 9. & 10; t. III, p. 9 & 129.

» les Chrétiens «. Il le prouve par les fureurs de Luther, par les cruautés de de Calvin, par la tyrannie de Henri VIII (*a*).

§. XV.

Nous ne parlerons point de la conjuration d'Amboiſe, des guerres de Religion & des ſcenes affreuſes qui ſe ſont enſuivies; M. Boſſuet en a développé les cauſes, il n'a cité en preuve que des Ecrivains Proteſtans. C'eſt aſſez pour nous d'avoir indiqué la premiere ſource des rigueurs exercées contre les Hérétiques en France & ailleurs. Dès l'origine le Gouvernement ſe trouva dans la cruelle alternative ou de recevoir la loi de leur part, ou de la leur faire par la terreur des ſupplices; d'extirper l'héréſie, ou de voir exterminer la Religion dominante; de répandre du ſang, ou de laiſſer bouleverſer le Royaume. D'autre part le Clergé & les peuples furent réduits à choiſir, de renoncer à leur religion, de fuir ou d'être égorgés.

Si avec tout le flegme que peut inſpirer la charité chétienne & l'amour de

(*a*) Tableau des Saints, II. part. c. 7, p. 79.

la vérité, les prétendus Réformateurs s'étoient attachés à prouver que l'Egliſe Romaine n'eſt point la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt, que ſon Chef viſible n'a aucune autorité de droit divin, que les Souverains qui la protégent entendent mal leurs intérêts & ceux de leurs peuples, que le culte extérieur eſt contraire à l'eſprit de l'Evangile, &c. Eſt-il bien certain que les Gouvernemens auroient encore ſévi contre eux? Nos Adverſaires ſont-ils en état de le démontrer? Mais ce n'étoit point-là le ton des Novateurs. Dans leurs écrits l'Egliſe Romaine eſt la paillarde de l'Apocalypſe, le Pape eſt un antechriſt & un démon, les Souverains qui ſoutiennent ſon parti ſont des tyrans & des Nérons, la Meſſe eſt une déteſtable idolâtrie, la Communion un feſtin de Cannibales, la Confeſſion une invention de boureau, &c. Ces groſſiéretés ſubſiſtent encore dans leurs Catéchiſmes (*a*). Tel étoit leur ſtyle évangélique; tels ſont les *ſujets fideles* contre leſquels on reproche au Clergé d'avoir irrité les Souverains (*b*). Calvin exhortoit M.

(*a*) *Voyez* le grand Catéchiſme de Berne.
(*b*) De l'Homme, t. I, ſect. 4, c. 19, p. 633.

du Poët à défaire le pays des *zélés faquins* qui engageoint les peuples à rejetter la réforme ; *pareils monſtres*, dit-il, *doivent être étouffés, comme fit ici en l'exécution de Michel Servet, Eſpagnol.* Voilà ce qu'un Souverain Catholique devoit tolérer pour mériter l'approbation des Incrédules. Cependant un de nos déclamateurs modernes convient que Calvin, en allumant le bûcher de Servet, ſembloit avoir ôté à ſes diſciples le droit de ſe plaindre (*a*).

Ils font mieux. De peur qu'il ne nous arrive d'oublier les outrages qu'ont eſſuyés nos Peres, nos Adverſaires ont ſoin de les renouveller L'Auteur des queſtions ſur l'Encyclopédie a copié exactement tous les blaſphêmes que les Proteſtans ont vomis contre l'Euchariſtie, & qui ſont autant d'inſultes pour ceux qui croient à ce Myſtere (*b*) ; enſuite il dit que les Proteſtans ont été égorgés pour n'avoir pas voulu croire qu'un homme pût faire un Dieu de pain, ou changer le pain en Dieu. Ainſi ſelon lui, refuſer de croire un dogme & inſulter ceux qui le croient, c'eſt la même choſe. N'eſt-il donc pas

(*a*) Eloge du Chancelier de L'hopital, p. 58.
(*b*) Queſt. ſur l'EncicloPéd. *Euchariſtie.*

poſſible d'être Hérétique ou incrédule ſans être inſolent, groſſiers & furieux?

§. XVI.

Ils ont répété cent foit le maſſacre des Vaudois en 1545. Ils diſent que le Souverain qui eut le malheur d'y ſouſcrire fut indignement trompé par la ſuperſtition, & aveuglé par le fanatiſme (*a*).

Nous ſoutenons que le zele de religion n'entra pour rien dans cette expédition; que les Vaudois furent maſſacrés, non parce qu'ils étoient Hérétiques, mais parce qu'ils étoient ſéditieux & devenus redoutables depuis qu'ils s'étoient unis aux Calviniſtes. Nos Adverſaires mêmes nous fourniront les preuves.

1°. De leur aveu, les Vaudois avoient vécu pendant deux ſiecles dans une tranquillité profonde, avant que les réformateurs de Suiſſe & d'Allemagne leur euſſent envoyé des Miniſtres: or ils n'étoient pas plus Catholiques pendant ces deux ſiecles que depuis leur agrégation au Calviniſme; donc ſi on les pourſuivit

(*a*) Eſſai ſur l'Hiſt. gén. c. 134. Encyclop. art. *Vaudois*, *Vingtieme*, ajouté, p. 859.

après cette époque, ce ne fut pas à cauſe de leur religion.

2°. Nous avons fait voir de quelle maniere François I & ſon Conſeil penſoient ſur le compte des Calviniſtes; ils les regardoient comme des ſujets mutins, révoltés, toujours prêts à prendre les armes. Donc telle fut l'opinion qu'ils eurent des Vaudois, depuis que ceux-ci eurent embraſſé le Calviniſme.

3°. Le Cardinal Sadolet, Evêque de Carpentras, intercéda pour les Vaudois auprès de François I, mais les Vaudois s'attrouperent; le Préſident d'Oppede & l'Avocat-Genéral Guerin, exagérerent cette faute au Roi. Ils lui perſuaderent que ſeize mille Vaudois vouloient ſe ſaiſir de Marſeille (*a*) Donc cet attroupement fut la cauſe de la ſévérité avec laquelle on les traita. S'il ſe fût agi de la Religion, le Roi auroit eu plus d'égard aux prieres du Cardinal Sadolet qu'aux inſtances de deux Magiſtrats.

4°. Les Vaudois de Merindol & de Cabrieres avoient effectivement pris les armes, renverſé les Autels, pillé les

(*a*) Note d'Amelot de la Houſſaie ſur Fra-Paolo, l. II, pag. 110.

Egliſes, avant que le Roi ordonnât de les exterminer (*a*).

Selon nos Adverſaires, cette maniere d'enviſager les faits tend à rendre la puiſſance civile & les Souverains odieux (*b*). Nous voudrions ſavoir lequel des deux eſt le plus injurieux aux Souverains, de leur attribuer une politique qui paroît vicieuſe aux Incrédules, ou de les ſuppoſer aveugles par le fanatiſme & par la ſuperſtition. Eſt-il beaucoup plus utile de décrier la Religion que de ſuſpecter la Politique?

L'Auteur des Eſſais ſur l'Hiſtoire Générale, confond les Vaudois avec les Albigeois; c'eſt une erreur pleinement réfutée par M. Boſſuet (*c*). Il veut perſuader que la croiſade, faite contre les Albigeois au douzieme ſiecle, a été la ſource de la haine des Vaudois contre l'Egliſe Romaine. Fauſſeté. Les Vaudois étoient trop ignorans pour ſavoir l'hiſtoire des Albigeois; ces deux ſectes n'avoient rien de commun. Il dit que le maſſacre des Vaudois augmenta prodigieuſement le nom-

(*a*) Hiſt. de l'Acad. des Inſcr. t. 9, p. 652.
(*b*) Encyclop. art. *Vingtieme*, ajouté.
(*c*) Hiſt. des Variat. l. XI, n. 45. & ſuiv.

bre des Calviniſtes en France, que le tiers du Royaume embraſſa leur doctrine. Impoſture; ce maſſacre n'influa en rien ſur les progrès du Calviniſme.

Cependant l'article *Vaudois*, de l'Encyclopédie, eſt tiré mot à mot des *Eſſais ſur l'Hiſtoire Générale*, ſans aucune correction; ainſi ſe perpétuent les hiſtoires menſongeres, forgées par les Incrédules.

§. XVII.

Mais nous avons des reproches plus vifs à eſſuyer. » Par l'intolérance, les » Chrétiens ont été des monſtres cent fois » plus abominables que tous les Secta- » teurs des autres Religions enſemble. » Une preuve évidente ſont les maſſacres, » les roues, les gibets, les bûchers des » Cevenes, & près de cent mille ames » péries dans cette Province, ſous nos » yeux; les maſſacres des vallées de Pié- » mont, les maſſacres de la Walteline » du tems de Charles Borromée, les » maſſacres des Anabaptiſtes, maſſacreurs » & maſſacrés en Allemagne; les maſ- » ſacres des Luthériens & des Papiſtes » depuis le Rhin juſqu'au fond du Nord; » les maſſacres d'Irlande, d'Angleterre & » d'Ecoſſe du tems de Charles I, maſ-

» ſacré lui-même ; les maſſacres ordon-
» nés par Marie & par Henri VIII ſon
» Pere, les maſſacres de la St.Barthélemi
» en France, & 40 ans d'autres maſſa-
» cres depuis François II ; juſqu'à l'en-
» trée de Henri IV dans Paris ; les maſ-
» ſacres de l'Inquiſition, peut-être plus
» abominables encore, parce qu'ils ſe
» font juridiquement ; enfin les maſſacres
» de 12 millions d'habitans du nouveau
» Monde, exécutés le Crucifix à la main,
» ſans compter tous les maſſacres faits
» précédemment au nom de J. C. depuis
» Conſtantin, & ſans compter encore
» plus de 20 ſchiſmes, & de 20 guerres
» de Papes contre Papes, & d'Evêques
» contre Evêques; les empoiſonnemens,
» les aſſaſſinats, les rapines de pluſieurs
» Papes, qui paſſerent de ſi loin en ſcé-
» lérateſſe les Néron & les Caligula. Cette
» épouvantable chaîne, preſque per-
» pétuelle de guerre de religion pen-
» dant 1400 années, n'a jamais ſubſiſté
» que chez les Chrétiens : aucun peuple,
» hors eux, n'a fait couler une goutte
» de ſang pour des argumens de Théo-
» logie. On eſt forcé d'accorder que
» tout cela eſt vrai (*a*) «.

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Athéiſme*, ſect. 4.

Réponſe. On eſt forcé de ſoutenir que tout cela eſt faux, quoique répété vingt fois dans le même ouvrage, & cent fois dans d'autres Livres. Il eſt faux que la cauſe de tous ces maſſacres ait été un motif de religion; il eſt encore plus faux que les Chrétiens ſoient les ſeuls peuples qui ſe ſoient égorgés par ce motif ou ſous ce prétexte. Le contraire une fois prouvé, fera voir juſqu'où va la bonne foi des Incrédules.

Quant au premier chef, l'Auteur lui-même, dans l'article *Religion*, dit que ce fut *pour avoir des richeſſes que l'on accumula tous ces morts.* Dans les articles *droit* de la guerre, *économie* de paroles, il s'efforce de prouver que l'Evangile défend à ſes Sectateurs la profeſſion des armes, que les premiers Chrétiens ont eu la guerre en horreur, que tous ſont obligés de ſe laiſſer égorger ſans ſe défendre, &c. Ici il ſoutient que dès l'origine, ça été une race de meurtriers, d'aſſaſſins, de bourreaux, qui n'ont ceſſé

Voy. encore les art. *Conſpiration*, *Dieu*, ſect. 4. *Egliſe*, p. 529, *Martyrs*, *Maſſacres*, &c. De l'Homme, par Helvet. t. II, ſect. 7, c. 1, p. 219. Lettre à M. de Beaumont, p. 98.

d'avoir

d'avoir les mains teintes du ſang de leurs freres ou de leurs ennemis. Mais il nous faut de meilleures preuves que les contradictions de nos Adverſaires.

La vraie cauſe de toute guerre, ſans exception, eſt la paſſion naturelle à l'homme de dominer, de ſubjuguer ſes ſemblables, de ſe défaire de ceux qui lui réſiſtent. Cette reſſource d'une part, de l'autre l'impatience de ſubir le joug, le déſir de la vengeance, ont armé les peuples les uns contre les autres depuis la création, & produiront le même effet, plus ou moins, juſqu'à la fin du monde.

Si un peuple qui vouloit en écraſer un autre, ſi une nation diviſée en deux partis dont l'un redoutoit l'autre, ont allégué le motif de la religion pour en venir aux voies de fait, ils n'ont pas manqué de prétexter en même temps le droit naturel, la juſte défenſe, la ſûreté publique, &c. Attribuer tout au premier de ces motifs, ſans vouloir tenir compte des autres, c'eſt un trait de fanatiſme philoſophique.

Tout homme regarde ſa religion comme une propriété; eſpérer qu'on le rendra moins ardent à défendre cette eſpece de propriété que toutes les autres, c'eſt

ſe flatter de pouvoir inſpirer de l'Athéiſme à tous les hommes.

Puiſque nos Adverſaires aiment tant à parler de maſſacres, nous conſentons à en parcourir la liſte, à la groſſir encore, à diſcuter les cauſes de chacun.

§. XVIII.

Selon Joſephe, le motif qui porta les Juifs à ſe révolter contre les Romains, fut le ſens faux qu'ils donnoient aux Prophéties, qui ſembloient leur promettre l'empire du monde. Selon Tacite, ce fut le brigandage des Proconſuls Romains. Selon la vérité, ce fut l'impatience de porter un joug très-dur, & l'envie de le ſecouer. Parce que ce motif a fait voir aux Juifs dans les Prophéties un ſens qui n'y étoit pas; rendrons-nous leur religion reſponſable d'onze cens mille Juifs qui périrent au ſiege de Jéruſalem, ſans compter ceux qui furent exterminés ſous Adrien?

Selon nos Adverſaires, ce ne fut point le zele de religion, mais la politique qui engagea les Empereurs Romains à maſſacrer les Chrétiens pendant trois cens ans; il ſeroit fort ſingulier que ces Princes euſ-

ſent toujours péché par politique, pendant que les Souverains Chrétiens péchent toujours par excès de religion.

Le motif qui arma les Ariens contre les Catholiques, fut le déſir d'envahir les Egliſes, les revenus, l'autorité du Clergé, & de ſe rendre le maîtres; ils n'avoient pas puiſé dans l'Evangile cette noble ambition. Les Catholiques, de leur côté, n'avoient pas beſoin de l'Evangile pour ſentir qu'il leur étoit permis de réſiſter & de ſe défendre.

Quelle paſſion animoit les Donatiſtes & les Circoncellions? Ils vouloient, diſoient-ils, rétablir l'égalité parmi les hommes, bien entendu qu'en attendant l'égalité, ils pilloient par proviſion. Il nous paroît que ſans conſulter le zele de religion le Gouvernement faiſoit bien de les exterminer.

Ceux qui pourſuivirent les Priſcillianiſtes d'Eſpagne, y étoient pouſſés par des inimitiés & des jalouſies particulieres; ils abuſoient de l'ambition du tyran Maxime, qui avoit condamné à mort ces Hérétiques pour s'emparer de leurs biens. Ces perſécuteurs furent excommuniés par les Evêques.

Lorſque les Bourguignons, les Goths,

les Vandales, infectés de l'Arianiſme, mirent l'Europe & les côtes de l'Afrique à feu & à ſang, ils ne faiſoient que ſuivre l'amour du pillage & du carnage qui les avoit pouſſés à ſortir de leurs forêts : quand ils auroient été Juifs, Païens ou Athées, ils n'auroient pas été moins féroces.

Si l'on prit les armes au douzieme ſiecle contre les Albigeois, on y fut obligé par leur trahiſons, leur perfidie, leurs parjures : on ne pouvoit avoir aucune ſûreté avec eux. L'Auteur des *Queſtions* dit que la cauſe de la Croiſade contre les Albigeois, étoit l'envie d'avoir les dépouilles de Raymond, Comte de Toulouſe, & le prétexte ſon héréſie & celle de ſes ſujets (*a*). Soit. Voilà donc des maſſacres inſpirés, non par la religion, mais par la cupidité.

Nous avons vu, dans les Ecrits mêmes de Luther, la vraie cauſe des guerres des Anabaptiſtes, des Luthériens, des Sacramentaires. Nous ne croyons pas que les Souverains & les peuples Catholiques aient été obligés de ſe laiſſer égorger ſans coup férir, & de laiſſer agir des ſéditieux

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclopédie. *Avignon.*

ameutés par un enthousiasme ambitieux.

Dans les *Essais sur l'Histoire générale*, l'Auteur, lui-même, nous a indiqué la véritable origine des troubles de France. Elle est confirmée par l'Auteur d'Emile. » Examinez, dit-il, toutes vos pré-» cédentes guerres, appellées *guerres de* » *religion*; vous trouverez qu'il n'y en » a pas une qui n'ait eu sa cause à la » Cour & dans les intérêts des Grands. » Des intrigues de cabinet brouilloient » les affaires, & puis les Chefs ameu-» toient les peuples au nom de Dieu (*a*).

David Hume nous a montré la cause des massacres d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; l'Auteur du Tableau des Saints, celle des fureurs de tous les Chefs de secte. Nous parlerons ailleurs du Tribunal de l'Inquisition.

Un Ecrivain très-instruit vient de prouver, à la face de tous les Philosophes, que le Clergé de France n'a eu aucune part au massacre de la S. Barthelemi (*b*), & cela est vrai. Mais il est faux que dans ce siecle un homme d'Eglise ait fait le

(*a*) Lettre à M. de Beaumont, p. 88.
(*b*) Annales Polit. t. III, n. 18, pag. 103 & suiv.

panégyrique de cette exécution (*a*).

Lorſque nos Adverſaires diſent que douze millions d'Américains ont été exécutés *le Crucifix à la main*, ils ſavent bien que c'eſt une impoſture. Les brigands Eſpagnols qui ont dévaſté l'Amérique, étoient animés par la ſoif de l'or; par l'ambition & la jalouſie du commandement : ils finirent par s'égorger les uns les autres. Nous le verrons en traitant des nouvelles Miſſions.

Il eſt encore plus ridicule d'alléguer les ſchiſmes pour le ſiege de Rome, les guerres de Papes contre Papes d'Evêques contre Evêques, les fautes de quelques Pontifes qui ſe ſentoient de la corruption de leur ſiecle; quelle part peut y avoir eu le zele de la Religion, vrai ou faux?

§. XIX.

Vous ne nierez pas moins, nous dira-t-on, que ce ne ſoit le fanatiſme ou le faux zele de religion qui a enflammé les cerveaux ardens de Luther, de Calvin, de leurs Collegues & des autres principaux ſectaires.

(*a*) Lettre à M. de Beaumont, p. 97.

Soit. Selon les mécréans de toutes les ſectes, *le fanatiſme* eſt un vice d'organiſation, un effet des paſſions exaltées. Par quelle opération phyſique la Religion agit-elle ſur le cerveau, & parvient-elle à exalter les paſſions? Nous les voyons allumées dans un égal degré chez les incrédules & chez les hommes qui ont une Religion. Même langage, même fureur, mêmes principes, dans les Ecrits des Philoſophes d'aujourd'hui que dans les livres de Luther & de Calvin A la vérité ils n'ont pas encore fait autant de mal, mais ce n'eſt pas défaut de volonté. Ils triomphent déja de la chûte future du Chriſtianiſme, comme les Réformateurs ſe flattoient d'avance de l'anéantiſſement du Papiſme. Y a-t-il beaucoup de différence entre ces paroles forcenées: *Les Chrétiens ſont des monſtres abominables*, & les cris tumultueux dont les amphithéâtres ont retenti pendant trois cens ans: Livrez les Chrétiens aux bêtes, *Chriſtianos ad leonem*? Tertull. Certainement ce n'eſt pas la Religion qui a donné cette tournure à leur cerveau, & qui leur a enflammé la bile.

L'un d'entr'eux s'eſt attaché à prouver que l'orgueil & la pareſſe, déguiſés ſous

le nom de zele, ſont les vraies cauſes qui rendent un homme perſécuteur de ſes ſemblables (*a*). Donc il eſt faux que le zele perſécuteur vienne de la Religion.

Enfin, diſent-ils encore, s'il n'y avoit plus de religion ſur la terre, ce ſeroit un prétexte de moins pour allumer les paſſions. D'accord. De même, s'il n'y avoit plus de propriété, plus de loix, plus d'autorité, plus d'opinions, les hommes ne pourroient plus ſe diſputer leur poſſeſſions, leurs loix, leurs trônes, leurs ſyſtêmes, c'eſt-à-dire en d'autres termes, que ſi les hommes étoient brutes, ils ne ſeroient plus animés les uns contre les autres par les paſſions de l'humanité, mais ſeulement par celles de l'animalité. Sublime Philoſophie!

On voit que nous pouſſons la complaiſance, pour nos Adverſaires, beaucoup plus loin qu'elle ne devroit aller, qu'en leur accordant même leurs folles prétentions, il eſt encore évident qu'ils déraiſonnent.

Mais portons-la aux derniers excès, nous ne riſquons rien. L'Auteur des

(*a*) De l'Eſprit, quatrieme diſc. c. 10, t. III, p. 142 & ſuiv. Lett. à M. de Beaumont, p. 74.

Queſtions ſur l'Encyclopédie, grand calculateur, porte le nombre des maſſacres commis pour cauſe de Religion, depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à nous, à près de dix millions. Il n'eſt pas un ſeul article de ſa ſupputation qui ne ſoit faux: n'importe, admettons-la contre toute vérité. Cette ſomme, répartie ſur dix-ſept ſiecles, produira environ ſix cens mille homicides par ſiecle; c'eſt à raiſon de ſix mille par an. Ce réſultat ſeroit encore terrible, mais il embraſſe une bonne partie du globe. Sans ſortir du Royaume de France, je ſoutiens que la ſeule inſtitution des Hôpitaux pour les Enfans-Trouvés, & les ſoins qu'inſpirent aux parens l'idée du Baptême conſervent toutes les années plus de ſix mille ſujets; que les Hôpitaux de toute eſpece, & les autres ſoins de la charité Chrétienne, inconnus aux nations Infidelles, triplent & quadruplent le nombre des hommes conſervés & qui périroient ſans cela.

La cruauté des Chinois laiſſe périr toutes les années plus de trente mille enfans, de compte fait, & les Philoſophes nous vantent les mœurs Chinoiſes. La barbarie des Romains laiſſoit mourir de faim ou de maladie, tous

les ans, un plus grand nombre d'eſclaves, & les Philoſophes n'en diſent rien. Le libertinage de la ſeule Ville de Paris empêche, toutes les années, plus de ſix mille enfans de naître, & les Philoſophes le trouvent bon. Ils déclament enſuite contre les maſſacres arrivés pour cauſe de religion.

Il faut le répéter ſouvent, diſent-ils, afin qu'on n'ait plus de pareils calculs à faire. Répétons-le donc puiſqu'il le faut. Vos calculs ſon enflés à diſcrétion; la cauſe à laquelle vous attribuez les maſſacres eſt fauſſe, de votre propre aveu: en exagérant le mal, vous ne tenez aucun compte du bien; vous rejettez ſur la Religion le mal qu'elle défend, & non le bien qu'elle commande: vous ne méritez pas d'être écoutés. Quand le zele de religion ſeroit tel que vous le peignez, vous ſeriez encore des inſenſés d'agacer un tigre endormi; ſi jamais les anciennes fureurs venoient à renaître, ce ſeroit vous qui auriez attiſé le feu.

§. XX.

En ſecond lieu, eſt-il vrai que les guerres & les maſſacres, ſous prétexte de religion, ſoient un vice particulier aux Chré-

tiens, duquel les Sectateurs des autres religions ſoient exempts ? Pour oſer l'affirmer, il faut compter étrangement ſur la confiance aveugle des lecteurs.

Lorſque Zoroaſtre, à la tête d'une armée parcouroit la Perſe & l'Inde, arroſoit par des torrens de ſang *l'arbre de ſa loi*, il ne parloit que de religion. Cambyſe qui ravagea l'Egypte, Darius Ochus qui fit démolir les Temples, détruiſit les monumens des Egyptiens, & *fit mettre leur Dieu à la broche*, étoient animés du même eſprit que Zoroaſtre. Plus d'une fois les Perſes parcoururent l'Aſie-Mineure & la Grece, brûlerent les Temples, mirent en pieces les ſtatues des Dieux; les Grecs laiſſerent ſubſiſter ces ruines pour exciter chez leur deſcendans le reſſentiment contre les Perſes. Alexandre ne l'avoit pas oublié lorſqu'il perſécuta les Mages (*a*). Les Antiochus voulurent détruire la religion Juive pour aſſujettir plus efficacement les Juifs; on ſait combien il y eu de ſang répandu à cette occaſion. La guerre ſacrée chez les Grecs dura dix ans entiers, & cauſa tous les déſordres des

(*a*) Prideaux, Hiſt. des Juifs, l. IV & VII, p. 150 & 294.

guerres civiles. Les Romains ont exterminé le Druïdiſme dans les Gaules, ils n'en ſont pas venu à bout ſans effuſion de ſang. Nous avons prouvé l'abondance de celui qu'ils ont fait couler pendant trois cens ans pour détruire le Chriſtianiſme. Tacite nous apprend qu'une des guerres le plus meurtrieres qui ſe ſoient faites entre deux peuples de Germanie, avoit été entrepriſe par un motif de religion (*a*). Choſroës, Roi des Perſes, jura qu'il pourſuivroit les Romains juſqu'à ce qu'il les eût forcé de renoncer à Jeſus-Chriſt & d'adorer le ſoleil : on ne doit donc pas être ſurpris ſi des milliers de Chrétiens ont été mis à mort dans la Perſe. Niera-t-on, que quand les Mahométans ont parcouru les trois parties du monde connu, l'épée d'une main & l'alcoran de l'autre, ils n'aient été poſſédés du fanatiſme religieux ?

Si nous en croyons un Auteur très-inſtruit, la religion a eu part aux plus anciennes émigrations des Gaulois; leur *ver ſacrum* qui les décidoit étoit une inſtitution religieuſe. Ils prétendoient avoir des droits ſur toutes les nations qui avoient

(*a*) Annal. l. XIII, c. 57.

abandonné le culte primitif dont ils ſe croyoient en poſſeſſion. Les irruptions ſi fréquentes des Germains dans les Gaules ſous le Bas Empire étoient auſſi liées avec leur religion ; ils s'y croyoient engagés pour l'expiation de leurs crimes (*a*). Dans l'Orient, il y eut une foule d'émigrations, d'irruptions, d'invaſions occaſionnées par la religion (*b*).

A remonter plus haut, nous voyons le Roi de Babylone abattre les ſtatues & les idoles de l'Egypte (*c*), & un de ſes ſucceſſeurs ordonne que l'on extermine tous les Dieux des nations, & que l'on brûle leurs temples (*d*).

Comparez, ſavans Philoſophes, cette ſuite de maſſacres ; oſez encore écrire qu'aucun peuple, excepté les Chrétiens, n'a répandu une goutte de ſang pour des argumens théologiques ; que les Prêtres Chrétiens ſeuls ont répandu plus de ſang que les Prêtres de toutes les fauſſes religions, &c. (*e*).

(*a*) Grég. de Tours, l. I, n. 30.
(*b*) Mém. pour l'Hiſt. de Troyes, p. 129.
(*c*) Ezech. c. 30, v. 13.
(*d*) Judith, c. 3, v. 13; c. 4, v. 2.
(*e*) II. Lettre à Sophie, p. 153.

Que l'on prêche la douceur à tous les hommes en général, que l'on efface, s'il eſt poſſible, le ſouvenir de tous les crimes anciens & modernes, de peur que l'idée même n'en faſſe renaître l'envie; rien de mieux, c'eſt l'eſprit de l'Evangile. Mais nos Philoſophes jugent qu'il eſt plus utile de retracer ſans ceſſe les forfaits de tous les ſiecles, de les exagérer, d'en charger la religion pour échauffer tous les eſprits contre elle. Ils veulent guérir un fanatiſme par un autre. Si la religion rend ſes ſectateurs furieux, Docteurs téméraires, à quoi vous expoſez-vous? Après ces traits de démence, ils ſe vantent encore d'avoir guéri les hommes de leur intolérance, & de leur avoir ôté l'envie de répandre du ſang pour des opinions.

§. XXI.

Sans doute, diſent-ils, *la vraie Religion* condamne tous les meurtres injuſtes; mais ce n'eſt pas de celle-là qu'il s'agit, ce n'eſt point elle que nous accuſons: nous n'en voulons qu'à la religion fauſſe, à la ſuperſtition, au fanatiſme, au zele perſécuteur & cruel. C'eſt un ſophiſme d'autant plus groſſier, une *fourberie d'au-*

tant plus criminelle de les confondre, qu'en voulant diſculper le fanatiſme on rejette le blâme ſur la puiſſance civile, ſur l'autorité du Gouvernement, & que l'on rend ainſi les Souverains odieux auſſi bien que les Philoſophes (*a*).

Voyons de quel côté eſt le ſophiſme & la fourberie. 1°. Selon nos Adverſaires, le fanatiſme, le zele intolérant & deſtructeur vient de la religion même. Ils décident non-ſeulement que l'intolérance eſt eſſentielle au Chriſtianiſme & à toute Religion (*b*), mais que tout homme qui admet un Dieu, eſt néceſſairement intolérant (*c*); qu'une Religion vraiment tolérante ſeroit celle qui n'auroit aucun dogme (*d*); que l'intolérance eſt même attachée à toute opinion qui paroît importante (*e*). En diſant que le fanatiſme

(*a*) Encyclop. art. *Vingtieme* ajouté, p. 859. Les Incas, Pref. p. 16.

(*b*) Hiſt. des Etabl. des Europ. dans les Indes, t. VI, l. XVII, p. 333.

(*c*) Syſt. de la Nat. t. II, c. 3, 7, 10. Hiſt. nat. de la Relig. p. 69, 71.

(*d*) De l'Homme, t. I, ſect. 1, c. 13 & 14.

(*e*) Syſt. de la Nat. t. II, c. 7, 224. De l'Eſprit, II. Diſc. c. 3, t. I, p. 103. De l'Homme, t. II, ſect. 9, c. 7.

eſt un ſerpent caché & nourri dans le ſein de la vraie Religion, ils ont grand ſoin de nous faire ſentir qu'il en eſt inſéparable. De quel front veulent-ils nous perſuader que leurs déclamations contre le fanatiſme ne retombent point ſur la vraie Religion?

2°. Quand nous diſons que les Princes, par raiſon d'Etat; par politique pour le maintien de leur autorité & de la tranquillité publique, ont cru devoir réprimer les Hérétiques & les Incrédules par des loix coactives, nos Adverſaires nous reprochent que nous rendons l'autorité même odieuſe. Ainſi, ſelon eux, l'abus de l'autorité fait haïr l'autorité, mais l'abus de la Religion ne fait point haïr la Religion. Nous manquons de reſpect aux Princes lorſque nous penſons que leur politique les a déterminés; & les Incrédules ſont reſpectueux, lorſqu'ils ſoutiennent que les Souverains ont agi par un zele de religion cruel & aveugle. La vérité eſt que leur politique a été auſſi ſage que leur religion, lorſqu'ils n'ont ſévi que contre des ſectes turbulentes.

3°. Selon les Incrédules, lorſque les Chrétiens ont ſouffert avec une patience invincible la perſécution des Païens, *ils ont été ſuppliciés pour leurs crimes*; lorſ-

qu'ils ſe ſont défendus contre des ſectes entreprenantes & injuſtes, ils ont été *des monſtres abominables.* Ceux qui ont enduré la mort en béniſſant Dieu & en priant pour leurs bourreaux, étoient *des enthouſiaſtes*, *des fanatiques ;* ceux qui ont fait voir la néceſſité de réprimer les attentats de l'héréſie étoient encore *des fanatiques.* Que la religion ait été patiente ou réprimante, cela eſt égal ; c'eſt toujours *un fanatiſme.* Cependant nos Adverſaires n'en veulent point à la vraie Religion ; mais ſi celle des Martyrs n'étoit pas la vraie, où eſt-elle ſur la terre ? Lorſqu'il eſt queſtion de rendre ſuſpect le zele des Miſſionnaires, nos cenſeurs ſoutiennent qu'il ne leur eſt point inſpiré par la Religion, mais par inquiétude de caractere, par la vanité, par l'intérêt, par l'ambition de dominer ſur leurs proſélytes, &c. S'agit-il d'aſſigner la cauſe des troubles arrivés dans le Chriſtianiſme ? C'eſt toujours le zele de religion. Selon ces critiques judicieux, la Religion eſt toujours le principe du mal qu'elle défend, elle ne l'eſt jamais du bien qu'elle commande.

4°. Dans un temps où nous ne penſons à inquiéter perſonne, une troupe de cor-

ſaires nous tombe ſur les bras, nous accable de ſophiſmes, de reproches, de calomnie, renouvelle les inſultes des Juifs, des Païens, des Hérétiques de tous les ſiecles : ſi nous ne répondons rien, c'eſt que nous nous ſentons confondus; ſi nous dévoilons toute la turpitude de nos agreſſeurs, nous ſommes des intolérans, des fanatiques, des boutes-feux qui ſonnons le tocſin contre les mécréans. Quand nous diſons qu'ils attaquent la Religion, *c'eſt une fourberie*, ils n'en veulent qu'à la ſuperſtition, bien entendu que quiconque croit un Dieu eſt ſuperſtitieux.

Le vraie Religion, de concert avec le bon ſens, nous dit que quand des Hérétiques, des Incrédules, des Infideles qui ſe trouvent au milieu de nous, ſont paiſibles & ſoumis aux loix, il faut non-ſeulement les tolérer, mais les plaindre, les inſtruire avec douceur & charité; que s'ils ſont querelleurs, ambitieux, turbulens, révoltés, il faut les réprimer & les punir; parce que la religion & la tolérance ne doivent nuire ni à la juſtice, ni à la tranquillité publique. Ceux qui ont intérêt de penſer autrement, ne ſont pas animés par des motifs fort louables.

Ce n'eſt ni la vraie ni la fauſſe Philo-

ſophie qui leur dictent tant de calomnies & tant d'abſurdités ; ce ſont plutôt leurs paſſions propres & perſonnelles, l'ignorance préſomptueuſe, l'orgueil dogmatique, la vanité de s'ériger en précepteurs des Rois & des nations, la jalouſie contre le Clergé, l'averſion pour une Religion qui gêne & qui humilie : dans tous ces travers il n'y a certainement rien de philoſophique. De même parmi les croyans, d'autres paſſions peuvent inſpirer un faux zele & une mauvaiſe politique ; il n'eſt donc pas beſoin d'en accuſer ni la vraie ni la fauſſe religion.

§. XXII.

L'intolérance, diſent-ils, eſt ſur-tout le vice de l'Egliſe Catholique ; il vient de ce qu'elle exclut du ſalut tous ceux qui ne lui rendent point obéiſſance ; la maxime, *hors l'Egliſe point de ſalut*, eſt la ſource de toutes les diſſentions : l'on ne peut pas ſe réſoudre à vivre en paix avec des gens que l'on croit damnés.

Réponſe. L'Egliſe Catholique exclut auſſi du ſalut tous les pécheurs obſtinés & impénitens : elle eſt perſuadée que, s'ils ne changent pas, ils ſeront damnés ; cependant elle n'a jamais décidé qu'il fal-

loit leur déclarer la guerre. Convaincue qu'elle profeſſe ſeule la vraie Religion, elle croit que tous ceux qui s'en écartent volontairement & la méconnoiſſent, ſont hors de la voie du ſalut; les Proteſtans, les Juifs, les Muſulmans penſent de même.

Comme la religion ne paroît d'aucune importance aux Incrédules, ils imaginent que Dieu eſt de leur avis; que quiconque a les vertus morales, remplit les devoirs de ſociété & d'humanité, ſera récompenſé dans le Ciel; ils prétendent que Socrate, Platon, Titus, Trajan, Marc-Aurele, ont mieux mérité le bonheur éternel, que les Saints auxquels l'Egliſe Chrétienne rend un culte.

Ce n'eſt ni aux Philoſophes ni à nous de placer dans le Ciel qui bon leur ſemble. Jeſus-Chriſt a décidé que ceux qui croiront à l'Evangile ſeront ſauvés, que quiconque n'y croira pas ſera condamné (*a*). Nous avons fait avoir ailleurs que cette foi renferme la fidélité aux préceptes de l'Evangile, par conſéquent les vertus & les bonnes œuvres; Jeſus-Chriſt le

(*a*) Marc, c. 16, v. 16.

déclare (*a*) : voilà deux conditions qu'il ne faut pas ſéparer.

Quand il ſeroit évident que les Païens ont eu toutes les vertus morales, ce qui n'eſt point, ils ſeroient encore condamnables de n'avoir rendu aucun culte à Dieu, d'avoir approuvé & pratiqué l'idolâtrie ; S. Paul enſeigne que du moins les plus inſtruits ont été inexcuſables (*b*). Il ne nous appartient pas de juger juſqu'à quel point les autres peuvent être excuſés par le défaut de connoiſſance ou par l'excés de ſtupidité ; ce jugement eſt l'affaire de Dieu, & non la nôtre.

On invective contre les Peres de l'Egliſe, parce qu'ils ont dit que les vertus des Païens n'étoient pas *de vraies vertus*, que ſouvent les actions les plus louables en apparence étoient des péchés brillans, *ſplendida peccata*, parce que la vaine gloire en étoit ordinairement le motif. En cela, les Peres ont penſé comme toute la ſecte des Stoïciens. Simplicius dit, après Epictete, que c'eſt une paſſion honteuſe à l'ame de vouloir acquérir de la gloire par le bien que l'on fait

(*a*) Matt. c. 15, v. 34.
(*b*) Rom. c. 1, v. 21.

que cette paſſion ſouille la vertu, que l'on n'eſt pas véritablement juſte quand on l'eſt par vanité (*a*).

Il ne faut pas oublier que les Théologiens qui ſont allés plus loin, qui ont enſeigné que *toutes* les actions des Infideles ſont des péchés, & que toutes les vertus des Philoſophes ſont des vices, ont été condamnés par l'Egliſe : les plaintes des Incrédules ſont donc injuſtes à tous égards.

Pluſieurs ont écrit que, ſelon la doctrine de l'Egliſe Catholique, on n'eſt pas obligé de garder la foi aux Hérétiques, que le Concile de Conſtance l'a ainſi décidé (*b*). C'eſt une calomnie du Miniſtre Jurieu que nos Adverſaires copient à l'aveugle. Bayle l'a réfutée ; il ſoutient avec raiſon que cela eſt faux, qu'aucun Concile, ni aucun Théologien de marque n'a enſeigné cette doctrine (*c*). Dans un autre Ouvrage nous avons fait voir qu'elle ne s'enſuit point des décrets ni de la conduite du Concile de Conſtance, que le ſupplice

(*a*) Manuel d'Epictete, n. 52, p. 266.

(*b*) Syſt. de la Nat. t. II, c. 13, p. 375. Contagion ſacrée, t. I, c. 7, p. 179.

(*c*) Rép. aux queſt. d'un Prov. c. 8 & 9. *Voy.* Apol. pour les Cathol. t. I, p. 425.

de Jean Hus fut ordonné par l'Empereur, & non par le Concile; nous l'avons prouvé par le témoignage même du Miniſtre Lenfant, apologiſte décidé de Jean Hus (*a*).

Nous parlerons encore de l'intolérance en traitant des effets civils & politiques de la Religion Chrétienne & des nouvelles Miſſions.

Déja il demeure inconteſtablement prouvé, 1°. Que l'intolérance, le fanatiſme, le faux zele, ont leur ſource dans les paſſions & les divers intérêts des hommes; qu'ils viennent moins des opinions que l'on ſuit, que du tempérament & de l'organiſation de chaque particulier. 2°. Que cette maladie a été commune à toutes les religions, à tous les peuples, à tous les ſiecles; les Athées & les Incrédules de toute eſpece y ſont pour le moins auſſi ſujets que les Croyans. 3°. Que les excès attribués au fanatiſme ſont venus d'une toute autre cauſe, qu'indépendamment du zele de religion, l'intérêt politique des Souverains & des peuples les a forcés de ſévir contre les ſectes turbulentes. 4°. Si les

(*a*) Cert. des Preuves du Chr. c. 10, §. 5.

peuples de l'Europe paroiſſent aujourd'hui plus modérés & plus tolérans qu'autrefois, les Philoſophes ont très-grand tort de s'en attribuer la gloire; leur ſtyle amer, fougueux, déclamateur, eſt plus propre à aigrir les eſprits qu'à les calmer. Ils n'inſpirent l'indifférence de religion qu'à des hommes qui ont déja puiſé dans l'Epicuréiſme l'indifférence du bien public.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

De la Conſtitution du Chriſtianiſme ou de la regle de Foi.

§. I.

IL ſuffit de faire attention à la maniere dont le Chriſtianiſme s'eſt établi pour connoître la voie par laquelle il doit ſe perpétuer. Les Apôtres n'ont point converti le monde par des raiſonnemens philoſophiques, mais en prouvant leur miſſion par des miracles; S. Paul le déclare (*a*); telles ſont les lettres de créance que J. C. leur avoit données (*b*). Ils ont atteſté les faits qu'ils avoient vus & la doctrine qu'ils avoient entendue, ce ſont des ſimples *témoins*; là ſe bornoit leur miſſion (*c*). Lorſqu'il faut ſubſtituer un nouvel Apôtre à la place de Judas, ils choiſiſſent un de *ceux qui ont été témoins* avec eux des actions de Jeſus, pour

(*a*) I. Cor. c. 2, v. 4.
(*b*) Matt. c. 10, v. 8.
(*c*) Act. c. 1, v. 8.

atteſter ſa réſurrection (*a*). Ils diſent aux Juifs qui leur défendoient de prêcher: Nous ne pouvons nous diſpenſer de publier ce que nous avons vu & entendu (*b*). Nous vous annonçons, dit S. Jean, & nous vous atteſtons ce que nous avons vu & entendu (*c*). Ce témoignage uniforme d'un grand nombre de témoins étoit encore confirmé par de nouveaux miracles.

Les Apôtres donnent la même commiſſion aux Paſteurs qu'ils établiſſent. S. Paul dit à Timothée: » Conſervez avec » foi & charité en J. C. les vérités que » vous avez reçues de moi, gardez ce » dépôt par le Saint-Eſprit qui habite en » nous... Ce que vous avez appris de » moi devant pluſieurs témoins, confiez-» le à des hommes fideles & capables » d'enſeigner les autres (*d*)«. La doctrine Chrétienne eſt donc une tradition & un dépôt; les Miniſtres de l'Evangile doivent le tranſmettre tel qu'ils l'ont reçu, ſans y rien ajouter ni retrancher.

» Qu'eſt-ce qu'un dépôt, demande à

(*a*) Act. c. 1, v. 21, 22.
(*b*) *Ibid.* c. 4 v. 10.
(*c*) I. Joan. c. 1, v. 1, 3.
(*d*) II. Tim. c. 2, v. 2.

» ce ſujet Vincent de Lérins ? C'eſt ce » qui vous a été confié, & non ce que » vous avez inventé ; vous l'avez reçu, » & non imaginé ; ce n'eſt point le fruit » de vos réflexions, mais des leçons » d'autrui, ni votre opinion particu- » liere, mais la croyance publique : il a » commencé avant vous, & il vous eſt » parvenu ; vous en êtes non l'auteur, » mais le gardien ; non l'inſtituteur, mais » le ſectateur ; vous ne montrez aux au- » tres le chemin qu'en le ſuivant vous- » même (*a*) «.

La nature même de cette doctrine ne nous permet point de l'enviſager autrement ; pluſieurs articles de croyance enſeignés par J. C., ſont des myſteres ſupérieurs à l'intelligence humaine, les maximes de ſa morale ſont très-oppoſées aux penchans de notre nature ; nous ne parviendrons jamais à comprendre les uns ni à goûter les autres, il ſeroit abſurde d'en faire un ſujet de diſpute & de diſcuſſion ; vouloir les aſſujettir aux lumieres de la Philoſophie, ce ſeroit ſoumettre l'autorité de Dieu à celle des hommes : le nom ſeul de *révélation* nous

(*a*) Commonit. n. 22.

avertit que la curiosité humaine n'a rien à y voir, c'est un objet de foi & non de raisonnement.

§. II.

Sur ce point le plan de la Providence a toujours été le même ; il ne s'est jamais démenti. La révélation primitive devoit être transmise des peres aux enfans par la tradition continue : elle ne s'est conservée que dans les familles qui ont fidélement gardé cette méthode. Sous la Loi Juive, l'instruction étoit la même, les Juifs devoient suivre la tradition de leurs peres & les leçons de leurs Prêtres; lorsqu'ils s'en écartoient, Dieu envoyoit des Prophetes revêtus d'une mission surnaturelle pour rétablir la Religion dans sa pureté (*a*). Sous l'Evangile, Loi destinée à toutes les nations, il falloit ou que Dieu promît d'envoyer de nouveaux Apôtres lorsqu'il s'éleveroit des erreurs, ou qu'il établît la perpétuité de la foi sur l'uniformité de l'enseignement des Eglises.

A la seconde époque la révélation, concentrée chez un seul peuple & renfermée dans un espace assez borné, pou-

(*a*) II. Esdr. c. 9, v. 26.

voit être altérée ou obſcurcie par la défection de la majeure partie de la nation, comme il arriva dans le ſchiſme des dix Tribus; il falloit donc alors une nouvelle miſſion de Prophetes. Dieu l'avoit promis à Moïſe (*a*). Il n'y manqua jamais. Lorſque l'Evangile a été établi chez les différentes nations, où il auroit fallu autant de Prophetes que de langues différentes pour extirper les erreurs, ou il étoit néceſſaire que Dieu promît ſon aſſiſtance à l'Egliſe ainſi diſperſée; il l'a promiſe en effet. Comme Dieu ne fait pas des miracles continuels, il a fondé la ſûreté de ſa promeſſe ſur la nature même des choſes. Il eſt naturellement impoſſible que des Egliſes ſituées à mille lieues les unes des autres, puiſſent s'accorder à changer ſur un même point ou ſur pluſieurs la doctrine de Jeſus-Chriſt. En établiſſant parmi elles un centre d'unité, un Chef qui a inſpection ſur tout le troupeau, Jeſus-Chriſt a réuni toutes les Egliſes à ce centre commun, & les a par-là même unies entr'elles. L'uniformité de leur foi eſt donc un garant infaillible de ſa pureté,

(*a*) Deut. c. 18, v. 15.

de ſon antiquité, de ſa perpétuité de ſon immutabilité.

En un mot, de même que la Religion primitive a dû porter ſur la tradition *domeſtique*, & la Religion Juive ſur la tradition *nationale* : ainſi la Religion univerſelle établie par Jeſus-Chriſt doit repoſer ſur la tradition générale que nous nommons la *Catholicité*. C'eſt donc avec une évidence entiere que S. Auguſtin poſe cette maxime générale, que, pour inſtruire l'homme de la vraie Religion, l'autorité doit précéder l'uſage & les echerches de la raiſon (*a*).

§. III.

Puiſque la doctrine Chrétienne n'eſt point le fruit des découvertes de la raiſon humaine, mais une leçon venue de Dieu par la bouche de Jeſus-Chriſt, il a été la ſageſſe divine d'appuyer cette tradition ſur le même fondement de certitude que les faits mêmes qui lui ſervent de preuve. Or nous avons vu que les faits ont toute la certitude poſſible, lorſqu'ils nous parviennent par une chaîne non interrompue de témoins qui remontent juſ-

(*a*) S. Aug. L. de verâ relig. c. 24.

qu'à la date même des événemens, lorſque ces faits ſont éclatans, publics, ſenſibles à tout le monde, lorſqu'ils ſont rapportés par des Auteurs contemporains, lorſqu'ils ſont liés à des monumens répandus de toutes parts. Que Jeſus-Chriſt ait enſeigné tel ou tel point de Doctrine, *c'eſt un fait;* pourquoi ne pourroit-il pas nous être tranſmis par la même voie & avec la même certitude que tout autre fait quelconque ?

1°. C'eſt un fait public & ſenſible. La Doctrine Chrétienne n'a jamais été renfermée dans le ſecret d'une école ou d'une ſecte particuliere, bornée à un ſeul lieu ; elle a toujours été prêchée dans les Egliſes fondées par les Apôtres dès le moment de leur diſperſion. Pour peu qu'un Chrétien ait d'intelligence, il voit ſi on lui enſeigne dans l'âge mûr les mêmes vérités qui lui ont été inculquées dès l'enfance. Change-t-il de ſéjour ? Il ne lui eſt pas difficile de ſavoir ſi on prêche dans le lieu où il arrive la même doctrine qu'il a reçue dans ſa patrie. Plus les communications ſont devenues fréquentes & faciles entre les divers peuples du monde, plus il eſt aiſé de ſe convaincre de l'uniformité ou de la diverſité

de croyance entre les différentes Egliſes de l'univers.

2°. C'eſt un fait ſuſceptible de la même atteſtation que tout autre fait. Dans les Tribunaux l'on interroge les témoins, non-ſeulement ſur ce qu'il ont vu, mais ſur ce qu'ils ont entendu; dès qu'ils ſont croyables ſur le premier chef, ils ne le ſont pas moins ſur le ſecond. Les témoins ſont encore plus dignes de foi, lorſque ce ſont des perſonnes publiques, revêtues d'un caractere & d'une commiſſion ſpéciale pour atteſter l'objet dont il eſt queſtion. Ainſi le ſeing d'un Notaire fait plus de foi que celui d'un ſimple particulier: la parole d'un Ambaſſadeur eſt ſenſée plus reſpectable que le témoignage d'un homme du commun. Les Paſteurs de l'Egliſe ſont dans le cas; ils ont caractere & commiſſion pour enſeigner ce qu'ils ont appris, tranſmettre ce qui leur a été confié, atteſter, comme les Apôtres, *ce qu'ils ont vu & entendu;* ils font profeſſion & ſerment de n'y rien ajouter du leur.

3°. La chaîne de ces témoins n'a jamais été interrompue, leur ſucceſſion a duré depuis Jeſus-Chriſt, & les Apôtres juſqu'à nous. Ils ne peuvent donner une miſſion différente de celle qu'ils ont reçue, ni d'autres pouvoirs que ceux dont

ils ſont revêtus. Leur enſeignement public eſt ſurveillé par les Fideles mêmes qu'ils ſont chargés d'inſtruire, & qui ſavent qu'il n'eſt jamais permis d'innover. Ils ont à répondre de leur doctrine au corps dont ils ſont les membres, tous ſe ſervent mutuellement d'inſpecteurs & de caution. Il n'eſt jamais arrivé à un ſeul de ſe départir de la croyance commune, ſans que cet écart ait fait du bruit & cauſé du ſcandale.

4°. La doctrine Chrétienne eſt conſignée dans des monumens contemporains à ſa naiſſance, dans les Evangiles, dans les Ecrits des Apôtres, dans ceux de leurs ſucceſſeurs; dans les profeſſions de foi, dans les décrets de Conciles. C'eſt ſur ces monumens raſſemblés & comparés à l'enſeignement public que l'Egliſe ſe repoſe, & atteſte à tous les ſiecles la perpétuité de ſa foi.

5°. Cette foi eſt intimément liée aux cérémonies de l'Egliſe, aux pratiques du culte public. Nous avons vu que ces cérémonies ſont dans le fond une profeſſion de foi. Il eſt donc impoſſible que la doctrine change ſans que le culte extérieur ſoit altéré; celui-ci ne peut l'être ſans que tout le monde s'en apperçoive. Pour-

roit-on citer dans l'univers deux Egliſes qui aient une foi différente, & qui aient conſervé un même culte, ou qui, réunies par la même croyance, aient cependant un culte extérieur tout différent?

Voilà trois regles dont le concert parfait donne à toute Egliſe particuliere & à tout Fidele une certitude invincible de l'immutabilité de ſa croyance, les monumens écrits, le culte extérieur, l'enſeignement public & uniforme des Paſteurs. S'il y a en matiere de faits une certitude morale pouſſée au plus haut degré, c'eſt aſſurément celle-là; elle eſt la même pour les faits évangéliques, pour le dogme, pour la morale.

§. IV.

Dès que l'on a ſaiſi une fois ces principes tirés de la nature même des choſes & des notions les plus claires du ſens commun, l'on doit être fort étonné d'entendre mettre en queſtion, *quelle eſt la regle de la foi?* Nous diſons qu'elle eſt la même que la regle de certitude morale, ſavoir l'accord des trois ſignes dont nous venons de parler. Nous ne voyons pas quelle différence il peut y avoir entre l'une & l'autre.

Lorſqu'un fait quelconque eſt prouvé non-ſeulement par une hiſtoire écrite, mais encore par une tradition publique non interrompue, & par des monumens muets qui concourent au même but, on ne s'aviſe point de juger qu'il faut laiſſer de côté les deux dernieres preuves du fait, & ne s'attacher qu'aux écrits qui en parlent; l'on eſt perſuadé au contraire, que ſi ces écrits anciens peuvent laiſſer quelque obſcurité ou quelque doute ſur la maniere ou ſur les circonſtances du fait, il faut chercher à les éclaircir par la tradition des témoins ou par l'énergie des monumens. C'eſt ainſi que l'on parvient à débrouiller & à concilier les anciens faits de l'Hiſtoire, à éclaircir les loix & les mœurs antiques, que l'on rétablit le ſens d'un ancien titre par la poſſeſſion. Nous ne concevons pas pourquoi l'on ne veut plus de cette méthode lorſqu'il faut examiner cette queſtion de fait : *Jeſus Chriſt & les Apôtres ont-ils enſeigné telle ou telle doctrine?* Quiconque s'obſtineroit à la rejetter dans une queſtion de Juriſprudence, ſeroit regardé comme un plaideur de mauvaiſe foi.

Cependant nous ſommes arrêtés par des clameurs qui rétentiſſent de toutes

parts. Les ſectes qui ſe ſont écartées de la croyance commune de l'Egliſe, ſoutiennent que l'Ecriture eſt la ſeule regle de notre foi ; elles ont attaqué la validité du témoignage des Paſteurs, & ont rejetté la plus grande partie du culte extérieur, ſans appercevoïr que le contrecoup en retomberoit ſur la certitude même des faits évangéliques. Elles ſe ſont levées contre les Conciles ou aſſemblées d'Evêques qui les ont condamnées, & en général contre toute voie d'autorité. Les Incrédules, fiers de l'avantage que leur donnoit cette prétention, l'ont appuyée de leur mieux ; ils ont ſoutenu à leur tour, que l'Ecriture pouvoit encore moins fonder notre croyance que l'autorité de l'Egliſe.

De ce choc d'opinions & de diſputes il réſulte une nouvelle difficulté, qui eſt de ſavoir ſur quoi porte la foi des ſimples & des ignorans. Pour répandre du jour ſur ces queſtions, nous parlerons, 1°. de l'Ecriture comme regle de foi : 2°. de l'autorité de l'Egliſe diſperſée ou raſſemblée : 3°. du fondement de la foi des ſimples : 4°. de la tradition du témoignage des Peres de l'Egliſe : 5°. des ſchiſmes & des héréſies en général. Nous

avons ſuffiſamment traité de la force que peut avoir le culte extérieur.

Nous ne prétendons point entrer dans toutes les diſcuſſions des Controverſiſtes du dernier ſiecle, mais nous en tenir aux principes généraux qui ſont pour tous les lieux & pour tous les temps.

ARTICLE PREMIER.

De l'Ecriture Sainte, conſidérée comme regle de foi.

§. I.

» TOUTE Ecriture inſpirée de Dieu, » dit S. Paul, eſt utile pour inſtruire, » pour reprendre, pour corriger, pour » former à la piété & à la juſtice, pour » rendre parfait un Miniſtre de Dieu & » le diſpoſer à toutes ſortes de bonnes » œuvres (*a*). « Les livres du Nouveau-Teſtament renferment les inſtructions que J. C. donnoit à ſes Diſciples, & les leçons qu'ils ont faites eux-mêmes aux premiers Fideles; ils ſe ſont ſervis fré-

(*a*) II. Tim. c. 3, v. 16.

quemment des paſſages de l'Ancien Teſtament, pour appuyer les vérités qu'ils enſeignoient. Le recueil complet des Livre Saints eſt donc à tous égards le monument le plus reſpectable de notre foi. Nous en avons prouvé ailleurs l'authenticité; nous avons expliqué en quel ſens ces livres ſont inſpirés de Dieu & ſont nommés *la parole de Dieu*. Il eſt queſtion de ſavoir ſi ce moyen d'inſtruire eſt le ſeul que Jeſus-Chriſt ait laiſſé à ſon Egliſe, s'il ſuffit par lui-même à tout le monde, s'il n'eſt beſoin d'aucun autre ſecours pour perpétuer juſqu'à la fin des ſiecles, & répandre chez toutes les nations la vraie doctrine de Jeſus-Chriſt.

Telle a été la prétention des Hérétiques depuis la naiſſance de l'Egliſe. » Ils nous » renvoient aux Ecritures, dit Tertullien, » ils ont toujours l'Ecriture à la bouche. » Pourroient-ils traiter des vérités de la » foi en vertu d'un autre titre? .... Par-là » ils fatiguent le perſonnes inſtruites, ils » ſéduiſent les ignorans, donnent de l'in» quiétude aux autres. Mais nous les ar» rêtons d'abord en prouvant qu'on ne » doit point les admettre à diſputer par l'E» criture. S'ils en tirent toute leur force, » il faut la leur ôter. Il faut commencer

» par examiner à qui appartiennent les
» Ecritures, & en dépoſſéder les uſurpa-
» teurs.... L'Apôtre nous ordonne d'évi-
» ter les diſputes, de n'approcher d'un
» Hérétique que pour le reprendre de ſes
» erreurs, de le fuir enſuite..... Les con-
» teſtations ſur l'Ecriture n'aboutiſſent
» qu'à faire du bruit & à rendre les queſ-
» tions plus obſcures. Telle héréſie rejette
» certains livres, retranche ou ajoute à
» ceux qu'elle reçoit ſelon l'intérêt de ſon
» ſyſtême. Si elle admet un livre entier,
» elle lui donne l'explication qui lui plaît.
» Un ſens faux ne nuit pas moins à la
» vérité que la corruption du texte mê-
» me. L'héréſie orgueilleuſe rejette ce
» qui lui eſt contraire, allegue celui
» qu'elle a forgé ou dont l'ambiguité la
» favoriſe. Qu'avancerez-vous, Doc-
» teur habile dans les Ecritures, lorſ-
» qu'on vous niera ce que vous affir-
» mez, & que l'on affirmera ce que
» niez? Vous perdrez le temps à de
» vaines clameurs, & ne remporterez
» pour récompenſe que l'indignation
» d'avoir entendu blaſphémer (*a*). «

Origène, S. Jérome, S. Ambroiſe,

(*a*) De Præſcript. c. 15, 16, 17.

S. Auguſtin, S. Cyrille d'Alexandrie, diſent la même choſe des Hérétiques de leur temps. Toutes les conteſtations qui ſe ſont élevées depuis les Apôtres juſqu'à nous, ont eu pour objet le ſens qu'il falloit donner à certains paſſages de l'Ecriture; tous les chefs de ſectes ont prétendu les entendre mieux que l'Egliſe. Du temps même des Apôtres, les eſprits indociles abuſoient du texte de l'Ancien-Teſtament; ils ont fait enſuite le même abus de l'Evangile & des autres Ecrits des Apôtres. Saint Pierre ſe plaignoit déja de la témérité de certains eſprits légers & inconſtans qui prenoient de travers pluſieurs endroits des Epîtres de Saint Paul & d'autres livres de l'Ecriture (*a*). Le même déſordre a régné dans tous les ſiecles.

Dans le fond, la révélation ne conſiſte pas préciſément dans la lettre des Ecritures, mais dans le ſens qui y eſt attaché; le Nouveau Teſtament n'eſt autre choſe que la doctrine prêchée par les Apôtres. Lorſqu'ils inſtruiſoient de vive voix, ils étoient prêts à donner le vrai ſens de leurs diſcours & à redreſſer l'er-

(*a*) II. Petr. c. 3, v. 16.

reur de ceux qui les auroient mal entendus ; lorſqu'ils ont écrit, ils n'ont pas plus laiſſé à chaque lecteur la liberté d'entendre leurs leçons comme il lui plairoit, qu'ils ne laiſſoient à chacun de leurs Auditeurs la liberté d'interpréter à ſon gré ce qu'ils avoient dit. L'Egliſe, qui a reçu d'eux la lettre des Ecritures, en a donc auſſi reçu le ſens, l'un & l'autre ſont en ſa poſſeſſion depuis les Apôtres ; les Hérétiques n'ont pas plus de droit de lui conteſter l'un que l'autre. Ainſi le ſoutient Tertullien ; il met au même rang ceux qui falſifient le texte de l'Ecriture & ceux qui en pervertiſſent le ſens. Lorſque des Docteurs qui font profeſſion de ne point écouter l'Egliſe viennent, une Bible à la main, diſputer contre nous, nous ſommes en droit de leur dire comme cet ancien Pere : Ce livre n'eſt point à vous, la clef ne vous a pas été donnée pour l'entendre, c'eſt un livre ſcellé pour vous. S. Pierre déclare que toute prophétie ou révélation renfermée dans l'Ecriture n'admet point d'interprétation particuliere, mais doit être entendue par le même eſprit qui l'a dicté (*a*).

(*a*) *Ibid.* c. 1, v. 20 & 21.

§. II.

Déja nos divers ennemis ſe réfutent les uns les autres. D'un côté les ſectes ſéparées de l'Egliſe font profeſſion de s'en tenir au texte de l'Ecriture, crient hautement que ce livre divin eſt la ſeule regle de notre foi, qu'il enſeigne clairement tout ce qu'un Fidele eſt obligé de croire & de ſavoir, qu'il ſuffit de le lire avec attention & droiture pour trouver la vérité. Dautre part, les Déiſtes élevent la voix & ſoutiennent que l'Ecriture Sainte eſt le plus obſcur de tous les Livres, que toutes les ſectes y ont trouvé les erreurs les plus abſurdes, & lui ont fait dire tout ce qu'il leur a plû; ſelon eux, c'eſt un nez de cire que l'on tourne comme on veut, une pomme de diſcorde qui a produit les erreurs, les ſchiſmes, les haines, les guerres de religion. Ainſi les deux excès les plus oppoſés ſont nés du même principe, de l'eſprit d'indépendance & de révolte contre l'autorité établie par Jeſus-Chriſt.

Bayle, qui faiſoit ſemblant de combattre ſous les drapeaux du Calviniſme, avoue cependant que les Catholiques

n'ont pas tort d'objecter à leurs Adverſaires, qu'il eſt impoſſible aux ignorans & même aux ſavans de s'aſſurer jamais avec une pleine certitude du vrai ſens de l'Ecriture. » Il n'eſt pas poſſible, dit-il, d'arriver » à une telle idée à l'égard de ce ſeul point » de fait, qu'un tel paſſage de l'Ecriture » a été bien traduit, que le mot qui eſt » aujourd'hui dans le Grec ou dans l'Hé- » breu, y a toujours été, & que le ſens » que lui ont donné les Paraphaſtes, les » Commentateurs & les Traducteurs, eſt » le même que celui de l'Auteur du Li- » vre. On peut avoir une certitude morale » de cela, & fondée ſur de très-grandes » probalités : mais au fond cette certi- » tude ſe peut rencontrer dans l'ame d'une » infinité de gens qui ſe trompent (*a*). «

Il obſerve que *la grace* à laquelle nos Adverſaires ont recours, » n'augmente » point l'eſprit, la mémoire, l'imagi- » nation, ne nous apprend point l'Hé- » breu, ni le Grec, ni les regles du rai- » ſonnement, ni les ſolutions de ſophiſ- » mes, ni les faits hiſtoriques. Il faudroit,

(*a*) Comment. Phil. II. Part. c. 10, p. 438. Supplém. c. 10, p. 498.

» dit il, une grace ſemblable au don mi-
» raculeux de prophétie. Sans cela la cer-
» titude d'un Chrétien ne peut être fon-
» dée qu'à proportion des connoiſſances
» que nous avons des preuves, des ſolu-
» tions, des objections. C'eſt pourquoi, à
» moins de donner dans le Quakériſme
» & l'enthouſiaſme, on ne peut guére
» ſortir d'affaire par la route que j'exa-
» mine (a).« Il s'eſt contredit ailleurs, & a renouvellé les clameurs des Proteſtans ; c'eſt ſa coutume.

Tindal ſoutient qu'aucun livre ne peut nous ſervir de regle dans toutes les circonſtances. Les préceptes de l'Evangile, dit-il, ſont ſouvent figuratifs & pourroient induire en erreur ſi on les prenoit à la lettre. Un certain Auteur (Flaccus Illyricus) a donné cinquante-une raiſons de l'obſcurité de l'Ecriture. Les Ecrits des Prophetes & des Apôtres ſont pleins de tropes, de métaphores, de types, d'allégories, de paraboles, d'expreſſions obſcures ; ils ſont autant & plus inintelligibles que les Ecrits des Anciens. Il tourne en ridicule Daillé, qui, dans ſon livre

(a) Supplém. au Comment. Philoſ. c. 23, p. 524.

de l'Uſage des Peres, a voulu infatuer le peuple de la prétendue clarté de l'Ecriture. Il ne s'accorde gueres, dit-il, avec un grand génie (Swift, *Conte du Tonneau*), qui s'écrie : les Livres véritablement inſpirés ſont les plus obſcurs de tous (*a*). Il s'attache encore à le prouver dans un autre endroit (*b*).

L'Auteur d'Emile, qui copioit Tindal, eſt de même avis; il conclut par dire : » Le Langage humain n'eſt pas » aſſez clair; Dieu lui-même, s'il dai- » gnoit nous parler dans nos langues, » ne nous diroit rien ſur quoi l'on ne » pût diſputer. « Selon lui, nous ne pouvons pas ſeulement nous aſſurer ſi Moïſe a enſeigné le dogme de la création (*c*). Il en eſt de même de toute autre queſtion. Le Docteur Morgan reproche aux Proteſtans leur imprudence de prendre des livres pour regle de leur foi (*d*).

§. III.

Un peu de bon ſens ſuffit pour voir

(*a*) Le Chriſtian. auſſi ancien que le monde, c. 3, p. 23.
(*b*) *Ibid.* c. 13, p. 215.
(*c*) Lettre à M. de Beaumont, 51, 75.
(*d*) Moral. Philoſ. t. I, p. 403.

que ces deux excès ſont également abſurdes. Prétendre que les livres ne ſervent à rien, ne nous apprennent rien, n'ont produit que du mal dans le monde, que Dieu ne peut pas nous parler dans des livres, parce que le langage humain eſt imparfait & ſujet au changement; c'eſt un paradoxe qui ne peut en impoſer qu'à ceux qui ne réfléchiſſent point. D'autre côté, ſoutenir que des Livres très-anciens, écrits dans les langues mortes, pour des peuples dont les mœurs étoient très-différentes des nôtres; par des Auteurs qui ne ſe piquoient ni d'élégance ni d'érudition, ſont cependant aſſez clairs pour être entendus par les plus ignorans, & leur donner une connoiſſance certaine de toutes les vérités Chrétiennes ſans autre ſecours; c'eſt une autre imagination bizarre qui n'a pu être adoptée que par néceſſité de ſyſtême.

N'y a-t-il pas un milieu? Des livres obſcurs en eux-mêmes ne peuvent-ils pas devenir intelligibles par les leçons de ceux qui les ont lus dès l'origine, par la tradition de doctrine que l'on en a toujours tirée, par les uſages qui y ont rapport? Quand les livres de Platon ne ſeroient plus entendus, on pourroit encore

ſavoir quelles ſont les opinions qui lui ont été conſtamment attribuées par ſes ſectateurs.

Nous avons, pour entendre les Livres Saints, une tradition plus ſuivie & plus sûre. Ces Livres ont été lus aſſiduement dans toutes les aſſemblées Chrétiennes, toujours regardés comme la regle de la croyance & de la morale, mais toujours entendus conformément aux inſtructions que les Apôtres avoient données de vive voix. De-là il eſt réſulté un ſymbole de croyance, un corps de doctrine dont perſonne n'a cru pouvoir s'écarter, & qui s'eſt tranſmis d'âge en age. Dire que cette chaîne ne ſert de rien pour entendre les Livres Saints, c'eſt ſoutenir que jamais les Chrétiens ne ſe ſont entendus en parlant de leur Religion, & que le langage humain ne ſert de rien dans la ſociété.

Laiſſons donc de côté les paradoxes enfantés par entêtement de ſyſtême, cherchons le vrai dans les ſimples notions du bon ſens : nous comprendrons d'abord que des livres ne ſuffiſent pas ſeuls pour nous inſtruire : nous en avons déja indiqué les preuves.

§. IV.

1°. Il ne faut pas perdre de vue le plan général de la Providence dans la conſervation de la Religion ; ce plan ne fut jamais d'inſtruire l'homme par le raiſonnement ou par l'examen direct de la doctrine révélée, écrite ou non écrite. Il eſt abſurde que des vérités révélées, ſupérieures aux lumieres de la raiſon, ſoient livrées à ſes recherches & à ſon diſcernement, ſoient intimées aux hommes autrement que par l'autorité divine. A moins que Dieu ne parle immédiatement lui-même à toutes les générations, il lui faut des interpretes. Sous la loi de nature on devoit ſuivre la tradition domeſtique, ſous la loi de Moïſe la tradition nationale ; lorſqu'il y avoit du doute, on devoit conſulter les Prêtres & les Juges. Toutes les fois que l'on s'eſt écarté de cette regle, la Religion en a ſouffert, l'erreur s'eſt établie.

Sous l'Evangile, ce plan ſage n'eſt pas moins néceſſaire, il eſt encore plus indiſpenſable. La doctrine de J. C. eſt incompréhenſible en pluſieurs points ; ce ſont des Myſteres qui paſſent notre intelligence. Cette doctrine eſt écrite, mais il eſt encore plus dangereux de la prendre

dre de travers dans des livres que dans la tadition vivante ; cela eſt infiniment plus aiſé , & ce malheur eſt arrivé à pluſieurs ſectes. Toutes ont prétendu ſuivre la lettre , & ne ſe ſont point accordées ſur le ſens.

Poſer pour principe , *que la lumiere naturelle eſt la regle de toute interprétation de l'Ecriture* (*a*) , c'eſt n'accorder pas plus d'autorité à ce Livre divin qu'à tout autre parti écrit de la main des hommes. Cette maxime a fait éclore ſucceſſivement le Socinianiſme & le Déiſme. Les Théologiens hétérodoxes ne l'avoient pas prévu ; mais l'événement devroit ouvrir les yeux à leurs ſucceſſeurs (*b* .

Bayle lui-même a ſenti les conſéquences ; il ajoute qu'il ne faut pas étendre ce principe autant que le font les Sociniens : mais où eſt la borne qu'il ne falloit pas franchir ? Si le principe eſt vrai , les Sociniens n'ont pas tort de le ſuivre dans toute ſon étendue.

Puiſque les conſéquences démontrent la fauſſeté du principe ſur lequel ſe ſont

(*a*) Comment. Philoſ. I. Part. c. 1 , p. 367 , 368.

(*b*) Apol. pour les Cathol. t. II , c. 4.

fondée les ſectes hétérodoxes ; il faut donc une autre regle que la lumiere naturelle pour nous guider dans l'interprétation de l'Ecriture. Quelle ſera cette bouſſole, ſinon l'autorité de la tradition générale ?

2°. Pour que l'Ecriture-Sainte ſoit regle certaine & complette de notre foi, nous devons être aſſurés d'abord que le texte eſt authentique, fidélement conſervé & tel qu'il eſt ſorti de la main des Ecrivains ſacrés. Ainſi, pour donner autorité aux titres anciens dans la ſociété civile, on a établi des archives publiques & des dépoſitaires pour les garder. Les copies délivrées, ſignées & atteſtées par eux, ont la même force que les originaux. Dans quelles archives les originaux & les copies des Livres ſaints ont-ils été conſervés ſinon dans les différentes Egliſes Chrétiennes ? Qui ſont les dépoſitaires capables d'atteſter l'authenticité & la fidélité des copies, ſinon les Paſteurs dans les différens ſiecles ?

S'il ſe trouve une variante dans le texte qui regarde un dogme conteſté, nous demandons ſur quelle autorité nos Adverſaires préféreront une leçon à une autre ? Quand ils ſeroient en état d'en juger

par des regles infaillibles de critique, le commun des Fideles n'eſt certainement pas capable de cette diſcuſſion; cependant il lui faut une certitude de la fidélité de la leçon qu'on lui fait ſuivre: qui la lui donnera?

Si les Paſteurs de l'Egliſe ſont dignes de foi lorſqu'ils atteſtent la fidélité du texte, des copies de telle leçon, nous voudrions ſavoir pourquoi ils ne le ſont plus lorſqu'ils nous aſſurent que dans tel tems on donnoit tel ſens à tel paſſage. Ce fait eſt-il moins important ou plus difficile à conſtater que le premier? Le ſens nous paroît plus digne d'attention que la lettre; dans tous les tems on s'eſt moins occupé de la comparaiſon des manuſcrits, que de l'intelligence du texte.

Les Apôtres avoient établi la doctrine de Jeſus-Chriſt, & avoient fondé des Egliſes avant que les livres du Nouveau-Teſtament fuſſent écrits & donnés à toutes ces ſociétés Chrétiennes. C'eſt par l'uniformité de leur croyance que l'on a jugé dans la ſuite quels étoient les vrais ou les faux Evangiles: donc c'eſt la tradition qui a ſervi de regle pour les diſcerner, & non au contraire.

§. V.

30. Comme le commun des Fideles n'entend point les originaux, il a beſoin d'être aſſuré de la fidélité de la verſion qu'on lui met entre les mains. Dans celles de nos Provinces où les actes publics ſe paſſent en pluſieurs langues, comme en Alſace, on a établi des *Secrétaires-Interprêtes*, ſur la foi deſquels on ſe repoſe de la fidélité des traductions. Dans les communions ſéparées de l'Egliſe Catholique, nous cherchons qui ſont les Secrétaires-Interprêtes auxquels le peuple doit donner pleine confiance, comment il eſt aſſuré de leur bonne foi, & de la fidélité de la verſion de l'Ecriture en langue vulgaire.

De tous tems on a reproché aux Hérétiques leur témérité à changer le texte de l'Ecriture, à en altérer le ſens dans leurs verſions; nous l'avons vu par le paſſage de Tertullien. A préſent encore, nous faiſons le même reproche aux ſectes ſéparées d'avec nous. Elles ſont convaincues de fraude ou d'erreur par la comparaiſon de leurs verſions entr'elles & avec le texte (*a*). Quand ces accuſations ſe-

(*a*) *Voyez* l'Abrégé des Freres de Wallemburch, p. 148 & ſuiv.

roient mal fondées, il faut que le peuple ſoit aſſuré que nous ſommes des calomniateurs, que la verſion de l'Ecriture eſt fidele & rend exactement le ſens des originaux : car enfin c'eſt ſur cette verſion que le peuple fait un acte de foi. Les Déiſtes conviennent aujourd'hui de la difficulté qu'il y a de rendre dans les verſions le vrai ſens de l'Ecriture (*a*).

Dans le ſein de l'Egliſe Catholique, nous n'avons aucune inquiétude. L'Egliſe, dépoſitaire des Ecritures & gardienne du dépôt de la Foi, nous garantit également l'authenticité du texte, la conformité des copies, la fidélité des verſions, le vrai ſens des paſſages, dans tout ce qui regarde la foi & les mœurs. Le ſimple Fidele n'a beſoin ni d'érudition, ni de critique, ni de confrontation, pour ſavoir que l'Egliſe eſt le guide que J. C. lui a donné pour inſtruire & pour diriger ſa foi. Nous le verrons ci-après.

4°. L'on eſt forcé de convenir que, dans les verſions mêmes les plus exactes & les plus littérales, il y a encore des paſſages ſuſceptibles de différens ſens. Telles ſont ces paroles de Jeſus-Chriſt :

(*a*) Morgan. Moral. Philoſ. t. I, p. 262.

ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang. L'Egliſe Catholique ſoutient qu'il faut les prendre dans le ſens littéral & naturel; les Proteſtans les entendent dans un ſens figuré & métaphorique; par quelle autorité divine le peuple, chez ces derniers, eſt-il déterminé à préférer le ſens figuré au ſens littéral?

Dans les queſtions de Droit civil, le ſens des loix & des titres de poſſeſſion eſt irrévocablement décidé par les Arrêts des Tribunaux; ſans cela les procès ſeroient éternels. Il n'eſt pas à préſumer que J. C., qui prévoyoit les diſputes que ſon Teſtament feroit naître parmi les hommes, qui les a formellement prédites, n'ait établi aucun Tribunal, aucun moyen poſſible de les terminer.

§. VI.

5°. Dans le fond, ceux qui ſe flattent de prendre l'Ecriture-Sainte pour la ſeule regle de leur foi, s'en impoſent à eux-mêmes, ou cherchent à faire illuſion aux autres. Ce n'eſt point la lettre d'un livre qui nous guide, c'eſt le ſens. Avant de lire l'Ecriture, un Chrétien eſt déja nourri & confirmé dans ſa foi par les leçons de ſes parens, par les catéchiſmes, par les ſer-

mons & les prieres publiques, par la maniere de penſer de tous ceux dont il eſt environné. Lorſqu'il commence à ouvrir la Bible, il eſt déja déterminé, ſans le ſavoir, à y trouver le ſens que l'on y donne communément dans ſa communion. Delà il arrive que le fils d'un Socinien y voit le Socinianiſme, un enfant élevé dans la Confeſſion d'Ausbourg le Luthéraniſme, un Proteſtant le Calviniſme, un Anglican les opinions de la haute Egliſe, tout comme un Catholique y reconnoît la croyance de l'Egliſe Romaine.

Il eſt donc certain qu'en fait de religion les hommes ſont guidés par l'autorité même ſans s'en appercevoir, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de ſe demander compte des raiſons de leur foi & des fondemens de l'autorité à laquelle ils croient.

Il en étoit de même des divers ſyſtêmes de Philoſophie. Cicéron l'a remarqué, & les Pyrrhoniens s'en ſont prévalus. Un proſélyte embraſſoit les ſentimens de Zénon, de Platon ou d'Epicure, ſelon qu'il étoit tombé par haſard dans l'une ou l'autre de ces écoles, ſelon que les leçons de l'un ou l'autre de ces Maîtres lui avoient plû davantage, & avant

qu'il fût en état de juger lequel de tous enſeignoit le ſyſtême le plus vrai.

Les Incrédules en concluent que tous les hommes croient à l'aveugle; comment ne ſentent-ils pas qu'ils ſont eux-mêmes dans le cas? Ils ſont Déiſtes, Athées ou Pyrrhoniens, ſelon les livres philoſophiques, qui leur ſont d'abord tombés entre les mains, & ſelon l'opinion qui ſe trouve établie parmi les principaux chefs du parti. Ils conviennent eux-mêmes que leurs éleves *croient ſur ſa parole*, ſans être en état d'approfondir le ſyſtême qu'ils ont embraſſé; que le libertinage a plus de part à leur croyance que la perſonne. Lorſque le Déiſme étoit à la mode, tout le monde vouloit être Deiſte ſans ſavoir pourquoi; depuis que le Matérialiſme a prévalu, les beaux eſprits ſe jettent dans cette hypotheſe ſans y rien entendre. Ils nous appellent *ſervum pecus*. Nous ſerions mieux fondés à leur donner cette qualification.

En fait de religion la queſtion ſe réduit à ſavoir s'il y a réellement une autorité qui ait droit de ſubjuguer l'homme dès qu'il commence à faire uſage de ſa raiſon, & qui porte des caracteres capables de lui inſpirer une confiance entiere & bien

ſondée. Nous prouverons que l'Egliſe Catholique eſt ſeule revêtue de ces caracteres, qu'un Chrétien eſt en état de les appercevoir pour peu qu'il ait d'intelligence, qu'au ſortir même de l'enfance il peut dire avec une entiere ſécurité : *Je crois la Sainte-Egliſe Catholique.* Sans aller plus loin, il eſt déja clair que Jeſus-Chriſt a ſagement établi en matiere de foi & de religion, le même plan d'inſtruction & de conduite qui a lieu pour toutes les ſciences, pour toutes les affaires, pour tous les beſoins de la vie ; c'eſt ce que S. Auguſtin a démontré dans ſon Livre *de Utilitate credendi.*

§. VII.

6°. Si lorſque nous voulons prouver que la Bible ne ſuffit pas pour diriger la foi d'un Chrétien, nous avions beſoin du témoignage des Théologiens mêmes réformés, il nous ſeroit aiſé de le fournir. Lachapelle, l'un des derniers qui ont écrit, ſoutient la néceſſité du culte public & des inſtructions de vive voix, parce que pluſieurs ne ſavent pas lire, parce qu'ils ſont trop ignorans pour entendre le ſtyle des Livres ſaints, parce qu'il leur eſt impoſſible de diſcerner ce qui eſt

imporrant d'avec ce qui ne l'eſt pas (*a*). Jurieu, le Clerc, Taylor, Waterland, ont fait le même aveu (*b*); Bayle & les Déiſtes l'ont appuyé de toutes leurs forces. Ainſi l'enthouſiaſme des premiers réformateurs pour la Bible s'eſt inſenſiblement diſſipé parmi leurs Sectateurs.

Mais la conduite de toutes les ſectes ſéparées de l'Egliſe eſt une preuve plus convaincante. Pourquoi des Catéchiſmes, des profeſſions de foi, des déciſions de Synodes, ſi l'Ecriture eſt le ſeul guide que le Chrétien doit ſuivre, la ſeule autorité à laquelle il doit déférer? Quiconque la lit avec droiture dans le deſſein de s'inſtruire eſt donc en ſûreté de conſcience, ſoit qu'il y trouve ou croie y trouver le Socinianiſme, le Luthéraniſme, le Calviniſme, les opinions de Muncer des Quakers, des Arminiens, des Anglicans, ou des Catholiques. Aucune autorité quelconque n'a droit de lui preſcrire une autre croyance ou de le condamner; il eſt orthodoxe dans toute la rigueur du terme & dans la voie aſſurée du ſalut. Cepen-

(*a*) Néceſſité du culte public, t. II, n. 57, p. 186.

(*b*) Examen. crit. des Apol. de la Relig. Chrét. c. 11, p. 190.

dant aucune ſecte n'a voulu avouer cette conſéquence & diriger ainſi ſa conduite.

Il eſt donc démontré par le fait & par les principes, que les clameurs des hétérodoxes ſur la ſuffiſance de l'Ecriture pour former notre foi, & leurs invectives contre la voie d'autorité, n'ont été qu'un piége tendu aux ignorans, & qu'elles ſont réfutées par ceux-mêmes qui ont déclamé le plus fort (*a*).

Sans une autorité divine & infaillible, nous ne pouvons être pleinement aſſurés de l'authenticité de tel livre, de l'intégrité du texte, ni de ſon inſpiration, ni de la fidélité de telle verſion, ni du ſens de tel paſſage. C'eſt à l'Egliſe ſeule de nous tranquilliſer ſur tous ces chefs, de même qu'il appartient à toute ſociété de garder les titres de ſon inſtitution & d'en fixer le ſens par l'uſage même qu'elle en fait & par la poſſeſſion.

§. VIII.

Dieu, dont la ſageſſe ne ſe dément jamais, a laiſſé aux divers moyens d'inſtruction le degré de force & d'influence que leur nature comporte. Il a daigné ſe

(*a*) Lettres écrites de la Montagne, p. 52.

ſervir du langage humain pour nous parler, nous étions incapables d'en entendre un autre : mais ce langage écrit ne ſuffit point ; il devient obcur par la ſucceſſion des ſiecles, par le changement du langage & des mœurs, par l'éloignement des climats. Dieu emploie les ſymboles extérieurs du culte, mais ils ne ſignifient rien, ſi l'on n'en développe le ſens. Il falloit un enſeignement de vive voix toujours ſubſiſtant pour ſuppléer à ce qu'aucun livre & aucun ſigne muet ne peut faire. De quoi ſerviroient des livres à ceux qui ne ſavent pas lire ? Dieu n'a point attaché notre ſalut à la lecture ; des Chrétiens non lettrés n'ont pas moins beſoin d'une foi certaine & raiſonnable que les ſavans.

Si les Proteſtans ont réuſſi à faire des proſélytes dans les Indes, & ont traduit les Livres ſaints en Indien, quelle caution donneront-ils à ces nouveaux Chrétiens de l'exactitude de la traduction & de ſa conformité avec l'original ?

L'Egliſe Catholique répandue chez les différentes nations du monde, ne peut nous donner comme livres inſpirés & divins ceux qui ne le ſont pas ; aucune Egliſe particuliere ne s'eſt jamais arrogé

le droit de canoniſer un livre, les autres Egliſes n'y auroient pas conſenti. Elle ne peut en altérer les exemplaires ni falſifier les verſions; pluſieurs déclameroient & démontreroient la fraude, une colluſion générale eſt impoſſible. Elle ne peut établir un nouveau dogme par un ſens nouveau donné à un paſſage; chaque Egliſe particuliere, jalouſe de l'antiquité de ſa croyance, ne conſentiroit pas à en changer. Les ſectes mêmes ſéparées de l'Egliſe Catholique & qui ne lui pardonnent rien, lui ſervent au beſoin de ſurveillans & de caution; elles n'ont jamais pu la convaincre d'avoir forgé un livre, altéré le texte, falſifié une verſion, corrompu un paſſage. Dans toutes les diſputes elle a toujours appellé à l'antiquité, à la confrontation des monumens, à l'univerſalité & à l'uniformité de doctrine des différentes ſociétés diſperſées qui la compoſent.

On lui objecte qu'en s'arrogeant le droit d'interpréter l'Ecriture ſans appel, elle s'attribue une autorité ſupérieure à la parole de Dieu, même qu'elle prétend donner du poids à l'Ecriture, & non fonder ſon pouvoir ſur ce Livre divin.

Vaine allégation! l'Egliſe n'eſt pas plus

coupable de cet attentat contre l'Ecriture, que les Tribunaux n'en ſont coupables contre les Loix lorſqu'ils prétendent que c'eſt à eux d'en être les gardiens & les interprêtes, d'en atteſter l'authenticité, d'en déterminer le vrai ſens, d'en faire l'application aux cas particuliers. L'Egliſe regarde l'Ecriture comme ſa loi, comme la regle de ſes devoirs, comme le titre de ſes droits & de ſes priviléges. Mais les droits & l'autorité de l'Egliſe ſont prouvés d'ailleurs par le fait & indépendamment de l'Ecriture, tout comme le droit & l'autorité d'une Cour ſouveraine ſont prouvés par l'exercice conſtant & public qu'elle a fait de ſa juriſdiction, & par la néceſſité même de cet exercice pour le repos de la ſociété.

Depuis ſa naiſſance & dans tous les ſiecles, l'Egliſe a condamné les erreurs nées dans ſon ſein, a donné des déciſions pour fixer le vrai ſens des paſſages de l'Ecriture dont les Hérétiques abuſoient. Les Apôtres ont condamné Cérinthe, Cerdon, les Gnoſtiques dans leurs écrits, & les Judaïſans au Concile de Jéruſalem. Ils ont laiſſé à ceux qu'ils ont établis pour ſucceſſeurs la même autorité dont ils étoient eux-mêmes revêtus. Dès le ſe-

cond ſiecle les diſciples des Apôtres en ont fait uſage dans les Conciles de Rome, d'Hiéraples, de Lyon, &c., & dans les loix nommées *Canons des Apôtres*. Sans cela, il eût été impoſſible de conſerver le dépôt de la doctrine de Jeſus-Chriſt, qu'il l'eſt dans la ſociété de maintenir la force des loix ſans les Arrêts des Tribunaux. Les plaintes des Hérétiques contre les déciſions de l'Egliſe ne ſont pas plus ſages que les clameurs des plaideurs contre les Arrêts qui les mettent hors de Cour.

§. IX.

Vous tombez dans un cercle vicieux, repliquent nos Adverſaires; vous prouvez la divinité ou l'inſpiration des Livres ſaints par l'autorité de l'Egliſe, & celle-ci par des paſſages de ces mêmes Livres. Bayle, les Théologiens Proteſtans, les Déiſtes nous ont conſtamment attribué ce ſophiſme (*a*); en ſommes-nous réellement coupables?

Pas plus qu'une compagnie de Magiſtrats qui prouveroit à des plaideurs entê-

(*a*) Comment. Philoſ. II. part. c. 10, p. 438. Supplém. Préf. 484, &c.

tés ſa compétence & ſa juriſdiction par le texte même des loix dont elle eſt la gardienne & l'interprête.

Sans avoir recours à aucun paſſage de l'Ecriture, nous démontrerons dans l'article ſuivant l'autorité divine & infaillible de l'Egliſe par la miſſion divine de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, par la nature de la doctrine qu'ils ont prêchée, par le beſoin des Fideles & par l'impoſſibilité dans laquelle ils ſont d'avoir un autre fondement de leur foi; enfin, par la *Catholicité* de l'Egliſe. Lorſque des ſectes hétérodoxes ont ſoutenu que l'Ecriture étoit la ſeule regle de notre foi, les Théologiens Catholiques ont conſenti à leur prouver l'autorité de l'Egliſe par cette Ecriture même; c'étoit alors un *argument perſonnel* & non un cercle vicieux.

Ne ſont-ce pas plutôt nos Adverſaires qui tombent dans le cercle qu'ils nous reprochent? Ils ſoutiennent que l'Ecriture eſt la ſeule regle de notre foi, ils le prouvent par des paſſages tirés de cette même Ecriture. Nous demandons par quelles raiſons ils ſont aſſurés que ces paſſages ſont la parole de Dieu & qu'ils en prennent le vrai ſens? Eſt-ce encore par l'Ecriture.

Tel eſt néanmoins le fond de la diſpute qui exiſte depuis dix-ſept ſiecles entre l'Egliſe Catholique & les différentes ſectes qui ont levé l'étendard contre elle. Elles lui ont conteſté le droit de décider aucune queſtion, de fixer par ſes arrêts le vrai ſens de la révélation & des Livres ſaints. Elles ont dit que les Evêques diſperſés ou raſſemblés, qui prononçoient contre elles, n'étoient point leurs juges, mais leurs parties; que ce jugement n'avoit aucune autorité humaine à laquelle elles n'étoient point obligées de ſe ſoumettre, qu'elles en appelloient à la parole de Dieu & à la droite raiſon. Selon leur prétention, il faudroit qu'à chaque nouvelle conteſtation, Jeſus-Chriſt revînt ſur la terre pour décider lequel des deux partis a tort.

§. X.

A-t-on été mieux fondé à reprocher à l'Egliſe Catholique qu'elle prive les Fideles de la parole de Dieu, en leur ôtant les verſions de l'Ecriture-Sainte en langue vulgaire, lorſqu'elle apperçoit qu'ils en abuſent (*a*).

(*a*) Exam. crit. des Apol. c. 11. Dîner du Comte de Boulainv. p. 55, &c.

Déja cette conduite eſt juſtifiée par quelques-uns de nos Adverſaires. » Je » trouve très-ſage, dit l'Auteur d'Emile, » la circonſpection de l'Egliſe Romaine » ſur les traductions de l'Ecriture en lan- » gue vulgaire ; & comme il n'eſt pas » néceſſaire de propoſer toujours au » peuple les méditations voluptueuſes » du Cantique des Cantiques, ni les » malédictions continuelles de David » contre ſes ennemis, ni les ſubtilités » de S. Paul ſur la grace, il eſt dange- » reux de lui propoſer la ſublime mo- » rale de l'Evangile dans des termes qui » ne rendent pas exactement le ſens de » l'Auteur ; car pour peu qu'on s'en écarte » en prenant une autre route, on va » très-loin (*a*). « David Hume nous apprend qu'en Angleterre, après la naiſ- ſance de la prétendue réforme, on fut obligé d'ôter au peuple les traductions vulgaires de l'Ecriture-Sainte, à cauſe des conſéquences qui en réſultoient & du fa- natiſme que cette lecture entretenoit (*b*).

Mais il eſt faux que les traductions de

(*a*) Cinquieme lettre écrite de la Montagne, note, p. 195.

(*b*) Hiſt. de la Maiſon de Tudor, t. II, p. 426.

l'Ecriture-Sainte ſoient abſolument défendues, il n'eſt aucun pays du monde où elles ſoient plus communes qu'en France. On n'en interdit point la lecture aux Fideles dociles qui en uſent avec ſoumiſſion à la voix de l'Egliſe, dans le déſir ſincere de s'inſtruire & non de nourrir des ſentimens particuliers dont ils ſe ſont infatués. Mais qui approuvera jamais la témérité qu'ont eue tous les Sectaires de mettre l'Ecriture à la main de tout le monde, de perſuader aux plus ignorans, qu'avec une Bible ils étoient en état de faire la leçon à leur mere, de lui prouver qu'elle entend mal la parole de Dieu? Cette imprudence n'a jamais produit qu'un fanatiſme univerſel.

Dans aucune école de Philoſophie on ne s'eſt aviſé d'inſtruire les éleves en leur mettant ſeulement à la main les écrits du fondateur de la ſecte; on n'eſpéra jamais former de Juriſconſultes par la ſimple inſpection des loix, des Médecins par la ſeule lecture d'Hippocrate, ni des Géomêtres ſans aucun ſecours que les élémens d'Euclide. On ſent que tout livre quelconque a beſoin d'explication, ſurtout pour les commençans, que les inſtructions de vive voix applaniſſent le

chemin, & préviennent les mépriſes. Si quelques génies ſupérieurs ſe ſont inſtruits par les livres ſans le ſecours d'aucun Maître, ces exemples très-rares ne ſont pas regle pour tous les hommes.

§. XI.

Nos Adverſaires n'ont répondu à ces comparaiſons ſenſibles que par un ſophiſme. Il n'en eſt pas, ont-ils dit, d'un Livre divin comme d'un ouvrage humain; les écrits des hommes ſont néceſſairement imparfaits; mais ceux de la ſageſſe éternelle ſont marqués au coin de la perfection. Ce ſeroit un blaſphême de ſuppoſer qu'un Livre dicté par le Saint-Eſprit a beſoin d'interprête, que les leçons d'un Dieu ne peuvent nous éclairer ſans celles des hommes.

Pur abus des termes. Les Livres ſaints ne ſont point *dictés par le Saint-Eſprit* dans ce ſens qu'il ait inſpiré les mots, les expreſſions, le tour des phraſes, qu'il ait parlé Grec ou Hébreu pour inſtruire des Allemands ou des François. Dieu a dicté le ſens & non les mots, les dogmes & non le langage, il na pas fait un miracle pour rendre la langue des Apôtres

auſſi intelligible après dix-ſept ſiecles, qu'elle l'étoit aux Juifs ou aux Païens de leur tems ; le don des langues accordé à l'Egliſe naiſſante n'a pas été perpétuel.

Un ouvrage eſt parfait quand il correſpond parfaitement au deſſein que Dieu s'eſt propoſé en le donnant : or, en nous livrant l'Ecriture, le deſſein de Dieu a-t-il été de nous inſtruire par ce moyen ſeul ? Voilà la queſtion. Pour la réſoudre il faut conſulter les faits & non de vains préjugés. Il y avoit des Chrétiens avant que le Nouveau Teſtament fût écrit ; les Apôtres n'ont pas écrit principalement pour ceux qu'ils pouvoient enſeigner de vive voix, pluſieurs ont formé des Egliſes ſans rien écrire. Cinquante ans après la mort du dernier, S. Irénée nous apprend qu'il y avoit des peuples qui croyoient en Jeſus-Chriſt ſans le ſecours d'aucune écriture, mais qui conſervoient fidélement la foi & la tradition qu'ils avoient reçues des Apôtres (*a*). Leur foi n'en étoit pas pour cela plus imparfaite ou plus mal fondée.

Dans le fond, nous avons pour l'Ecri-

(*a*) Adverſ. Hæreſ. l. III, c. 33.

ture-Sainte un reſpect plus ſincere que ceux qui feignent de la prendre pour ſeule regle de leur foi. En ſe réſervant la liberté de lui donner le ſens qui leur plaît, ils ne ſe trouvent pas fort gênés. Pour nous, qui la regardons comme la parole de Dieu & qui craignons d'en abuſer; nous nous ſoumettons au ſens qui lui eſt donné par l'interprête que Dieu lui-même a chargé de l'expliquer. Notre foi eſt humble & ſoumiſe, mais elle eſt ſûre : moins nous y mettons du nôtre, plus nous avons lieu de juger que Dieu ſeul en eſt l'Auteur.

§. XII.

Les autres reproches que l'on nous fait ne ſont de même que des équivoques.

Si on laiſſe de côté la tradition & la garantie de l'Egliſe; l'Ecriture eſt-elle *claire* ? Elle l'eſt autant que le langage humain peut l'être en paſſant d'un peuple à un autre. Elle étoit très-claire pour ceux auxquels la langue originale étoit familiere, qui étoient accoutumées au ſtyle des Prophetes & des Apôtres : elle eſt beaucoup moins claire pour nous qui avons une langue, des mœurs, un tour d'eſprit très-différens.

Eſt-elle *parfaite?* Auſſi parfaite que le langage humain peut l'être lorſqu'il eſt tranſporté d'un ſiecle à l'autre, & de l'orient dans l'occident, & lorſqu'il exprime des vérités ſupérieures à l'intelligence humaine; y déſirer une plus grande perfection, c'eſt vouloir que Dieu ait changé la nature des choſes ſans aucune raiſon.

L'Ecriture eſt-elle *regle de foi?* Elle l'eſt autant que le langage humain, écrit depuis dix-ſept cens ans, & dans une langue morte, peut fixer notre croyance. Toute écriture, ſoit ſacrée, ſoit profane; pour mériter la foi, a beſoin d'atteſtation; aucune n'a de poids qu'autant que l'on ſait d'où elle vient, qui en eſt l'auteur ou le traducteur, par quelles mains elle a paſſé. Si le texte, la copie & la traduction peuvent recevoir différens ſens, il faut néceſſairement recourir à d'autres moyens pour ſavoir quel eſt le vrai ſens.

Eſt-elle *ſuffiſante?* Autant que toute autre écriture peut ſuffire à des hommes curieux, diſputeurs, pointilleux, capricieux à l'excès. Dans toute conteſtation les deux partis en appellent au texte de la loi ou du titre ſur lequel on diſpute. S'il n'y a ni monumens, ni indices, ni

témoins, ni juges pour éclaircir le texte, le procès durera juſqu'à la fin des ſiecles.

Diſſertons, à la bonne heure, ſur les queſtions de pure critique, d'Hiſtoire, de Grammaire, de Chronologie, &c.; l'Egliſe nous en laiſſe la liberté, & les erreurs dans leſquelles nous pourrons tomber ſont ſans conſéquence. Pour les matieres *de foi & de mœurs*, c'eſt autre choſe, il nous faut une certitude entiere, l'Egliſe ſeule peut nous la donner.

Mais, repliquera-t-on, Jeſus-Chriſt a prévu & a prédit les diſputes que ſa doctrine devoit exciter; s'il vouloit qu'elles fuſſent terminées autrement que par l'Ecriture, il auroit dû le dire.

Très-bien. Mais, d'autre part, s'il vouloit qu'elles fuſſent terminées par l'Ecriture *ſeule*, il auroit dû le dire, & nous ne voyons pas qu'il l'ait dit non plus que ſes Apôtres.

Il a déclaré ſa volonté très-clairement à ceux qui veulent l'entendre. » Allez, » dit-il à ſes Envoyés, enſeignez toutes » les nations, baptiſez-les au nom du » Pere, du Fils & du Saint-Eſprit; » apprenez-leur à obſerver tout ce que » je vous ai commandé : je ſuis avec » vous juſqu'à la conſommation des ſie-
» cles. «

» cles (*a*). « Il ne leur a pas dit : Mettez par écrit ce que je vous ai commandé, je ſerai avec cette Ecriture, pour l'expliquer à toutes les nations, juſqu'à la fin des ſiecles. Mais, Enſeignez les nations préſentes & futures de toutes les manieres dont elles peuvent être enſeignées; je ſerai avec cet enſeignement juſqu'à la fin des ſiecles, par conſéquent avec ceux qui enſeigneront après vous en vertu de la miſſion perpétuelle que je vous donne. Si ce commentaire eſt contraire au deſſein de Jeſus-Chriſt, il n'eſt pas de nous, il eſt établi par un uſage de dix-ſept ſiecles; s'il n'éclaircit pas aſſez le texte, nous en conclurons de nouveau qu'aucune écriture ne peut jamais être aſſez claire.

(*a*) Matth. c. 28, v. 19.

ARTICLE DEUXIEME.

De l'Autorité de l'Egliſe en matiere de Foi.

§. I.

QUAND on examine ſuperficiellement les choſes, l'autorité divine & infaillible que nous attribuons à l'Egliſe Catholique en fait de dogme & de morale, paroît d'abord un paradoxe fort ſingulier; les Incrédules ſe ſont réunis aux Théologiens hétérodoxes pour le tourner en ridicule. Quelques-uns ont trouvé bon de confondre *l'infaillibilité* avec *l'impeccabilité*, & de conclure qu'en regardant les déciſions de l'Egliſe comme infaillibles, nous croyons ſes Paſteurs impeccables. Cette fade équivoque n'auroit pas beſoin d'une réfutation ſérieuſe, ſi nous avions affaire à des critiques judicieux. D'autres ont jugé que l'infaillibilité du corps de l'Egliſe ne pouvoit ſubſiſter, à moins que le Saint-Eſprit n'éclairât immédiatement chacun des Evêques lorſqu'ils aſſiſtent à un Concile ou qu'ils enſeignent les Fideles dans leur Dioceſe.

C'eſt comme ſi l'on diſoit que mille témoins diſperſés, qui dépoſent d'un même fait ſenſible, ne peuvent nous en donner une certitude entiere, à moins que chacun d'eux ne ſoit aſſiſté d'une grace particuliere qui le préſerve d'erreur & d'infidélité dans ſon atteſtation. Tous ont accuſé les Paſteurs de l'Egliſe d'un orgueil inſupportable, parce qu'ils s'attribuent un privilége incompatible avec la fragilité humaine dont perſonne n'eſt à couvert ici-bas. » Le Clergé s'eſt dit inſpiré par la » Divinité : donc, ajoute-t-il, en me » déclarant infaillible, je le ſuis (*a*). « Eſt-ce là effectivement la croyance & le langage du Clergé ?

Ces grands génies n'ont pas vu qu'il s'agit ici, non d'un privilége perſonnel, mais d'un avantage promis au corps entier ; non d'un don flatteur pour ceux qui en ſont revêtus, puiſqu'il les gêne & les captive, mais accordé en faveur du commun des Fideles ; non d'une grace contraire à la conſtitution de la nature humaine, mais fondée ſur cette conſtitution même.

(*a*) De l'Homme, par Helvet., t. II, ſect. 9 ; c. 26, p. 557. Lett. à M. de Beaumont, p. 122.

Pour le démontrer, il ſuffit de rappeller quelques-uns des principes que nous avons établis dans divers endroits de notre Ouvrage. Dans la diſſertation ſur les différentes eſpeces de certitude, nous avons fait voir que quand un fait ſenſible eſt atteſté par une multitude de témoins oculaires qui ne ſe ſont jamais vus, qui ne peuvent avoir aucun intérêt commun de tromper, entre leſquels il ne peut y avoir eu de colluſion, ce fait eſt pouſſé au plus haut degré de certitude morale. Nous avons démontré que la conviction qui en réſulte alors eſt ſupérieure à toute autre certitude quelconque. Nous avons remarqué ailleurs que quand des témoins ſont revêtus de caractere, prépoſés par commiſſion & par ſerment pour rendre témoignage de certains objets, leur atteſtation eſt encore d'un plus grand poids. Le témoignage uniforme d'un très-grand nombre de témoins de cette eſpece, produit par conſéquent la plus parfaite certitude morale que l'on puiſſe déſirer. Il eſt eſſentiel d'avoir toujours ces principes généraux ſous les yeux.

§. II.

Cela poſé, voyons en quoi conſiſte le

témoignage qu'un Evêque rend à la Foi Chrétienne, lorſqu'avec ſes Collegues raſſemblés ou diſperſés il porte un jugement doctrinal ſur un point de dogme ou de morale.

1°. C'eſt un témoin revêtu de caractere, en vertu de ſon ordination. Avant d'être ordonné il a fait ſa profeſſion de foi, en a ſigné le ſymbole, a juré d'en conſerver le dépôt tel qu'il l'a reçu, d'en continuer l'enſeignement, de n'y rien ajouter ni retrancher, de n'en permettre jamais l'altération.

2°. Il atteſte un fait ſenſible & public. Il ne peut ignorer ſi tel article de croyance a été ou n'a pas été profeſſé avant lui dans ſon Dioceſe, enſeigné dans les Catéchiſmes, dans les rituels, dans les prieres publiques, dans les inſtructions paſtorales de ſes prédéceſſeurs. Il ſait s'ils ont vécu comme lui en communion de croyance avec le Chef de l'Egliſe, par conſéquent avec toutes les autres Egliſes ſoumiſes au Siége Apoſtolique, ou s'ils ont enſeigné publiquement quelque dogme qui y ſoit contraire. Il exige la même profeſſion de foi de tous les Paſteurs auxquels il donne miſſion pour ſon Dioceſe.

3°. Il ne peut avoir aucun intérêt à

déguiſer ou à méconnoître la croyance univerſelle ; il eſt au contraire très-intéreſſé à l'enſeigner telle qu'elle eſt. S'il lui arrivoit de le contredire, non-ſeulement toutes les voix de ſes Diocéſains s'éleveroient contre lui, mais il ſeroit expoſé à être accuſé au tribunal de ſes Collegues & du Siége Apoſtolique comme novateur en matiere de foi. Il n'eſt jamais arrivé qu'un Evêque s'écartât de la croyance commune, ſans que ſa conduite fît un éclat & cauſât du ſcandale.

Lorſqu'un grand nombre de témoins de ce caractere, diſperſés dans les différens Siéges de l'Egliſe Chrétienne, rendent une atteſtation uniforme, dépoſent que tel article eſt cru & profeſſé dans leur Dioceſe comme appartenant à la Foi ; ce fait n'eſt-il pas certain & porté au plus haut point de notoriété ? Pour l'atteſter fauſſement, il ne peut y avoir eu de colluſion entre les Evêques de France, d'Allemagne, d'Eſpagne & d'Italie. Quand ce projet inſenſé auroit pu leur entrer à tous dans l'eſprit, il leur ſeroit encore impoſſible d'en impoſer ſur ce point aux peuples de ces divers climats.

Que les Evêques portent ce témoi-

gnage, dispersés dans leurs Siéges ou rassemblés dans un Concile, cela est égal; dès qu'il est uniforme, il n'est pas moins authentique, pas moins irrécusable dans l'un que dans l'autre cas. Loin de dégrader la fonction des Evêques en la réduisant à un simple témoignage, nous rendons exactement l'idée que Jesus-Christ même en a donné à ses Apôtres lorsqu'il leur a dit : Vous serez mes témoins : *Eritis mihi testes ;* & ce qu'ils ont répété eux-mêmes : *Nous attestons ce que nous avons vu & entendu* (*a*).

4°. Le témoignage des différentes sociétés qui composent l'Eglise Catholique, énoncé par la bouche de leurs Pasteurs & par l'acquiescement des Fideles, est encore confirmé par l'aveu des sectes qui se sont séparées, & qui ne peuvent être soupçonnées de collusion avec elle. Ainsi l'Eglise Romaine démontre la perpétuité & l'antiquité de sa foi sur l'Eucharistie, sur la priere pour les morts, sur le culte des Saints, &c. par les professions de foi des différentes sociétés de Grecs schismatiques, qui

(*a*) Nous verrons plus bas que ce caractere ne leur ôte point la qualité de Juges.

ont conſervé ſur ces divers objets la même croyance qu'elle (*a*).

§. III.

Le fait de la croyance commune, qui eſt aujourd'hui ſi éclatant & ſi public, ne l'a pas été moins dans tous les ſiecles depuis les Apôtres. Lorſque les Evêques des différens Siéges du monde Chrétien furent raſſemblés à Nicée ſous Conſtantin, il n'y en avoit aucun qui ne fût en état d'atteſter ſi la divinité de Jeſus-Chriſt étoit crue & profeſſée comme article de foi dans ſon Dioceſe. C'eſt ſur le témoignage uniforme de plus de trois cens Evêques, tant de l'Europe & de l'Aſie que de l'Afrique, qu'il fut reconnu & décidé que la divinité de Jeſus-Chriſt étoit la foi & la croyance univerſelle des Egliſes.

Celles qui avoient été fondées immédiatement par les Apôtres, ſubſiſtoient encore; les Evêques de ces différens Siéges ne pouvoient ignorer la croyance que les Apôtres y avoient établie. Si la divinité de Jeſus-Chriſt n'avoit pas été

(*a*) *Voyez* le Livre de la Perpét. de la Foi. Apol. pour les Cathol. t. II, c. 8.

un article de la doctrine des Apôtres, il étoit impoſſible qu'il ſe fût introduit de lui-même ou par haſard dans diverſes Egliſes fort éloignées les unes des autres, & toutes attachées par reſpect à la doctrine qu'elles avoient reçues de leurs premiers fondateurs.

Aucun Paſteur n'a jamais été aſſez inſenſé pour croire qu'il pouvoit impunément s'écarter de la doctrine des Apôtres; aucune ſociété Chrétienne n'a penſé que cela fût permis à ſon Evêque, & que dans ce cas elle fut obligée de l'écouter. Les Héréſiarques poſtérieurs n'ont pas même oſé s'arroger ce privilége; tous ſe ſont vantés d'avoir puiſé leur doctrine dans les écrits des Envoyés de J. C. Pour le confondre, on s'eſt borné à leur oppoſer la croyance des Egliſes fondées par les Apôtres ou par leurs Diſciples; perſonne n'étoit plus capable d'en rendre compte que les Evêques chargés de la perpétuer.

En vertu de cette perſuaſion générale, qu'il n'étoit permis à perſonne de rien changer à la doctrine des Apôtres, il eſt clair que la foi univerſelle & uniforme des Egliſes ne pouvoit être *nouvelle*; que tout particulier au contraire qui s'en écar-

toit étoit un *novateur*. La *catholicité* ou l'uniformité de croyance dans les différentes Egliſes a donc toujours été un ſigne certain d'antiquité d'apoſtolicité, d'immutabilité dans la foi ; un de ces caracteres ne peut ſubſiſter ſans l'autre. Aucun des trois ne peut être atteſté d'une maniere plus ſûre & plus éclatante que par les Paſteurs ou *témoins* établis ſpécialement pour y veiller ; témoignage toujours avoué & appuyé de la ſociété entiere des Fideles confiés à leurs ſoins. Nous n'avons pas tort de regarder ce témoignage comme *infaillible*, puiſque celui qui le rend ne peut ni tromper ni être trompé, quand il s'accorde avec ſes collegues.

§. IV.

On dira peut-être que juſqu'ici nous ne poſons cette *infaillibilité* que ſur un fondement humain, ſur la baſe ordinaire de la certitude morale en matiere de fait. Nous en convenons, & c'eſt ainſi qu'il falloit procéder d'abord. 1°. Puiſque le Chriſtianiſme eſt une religion révélée, dans toute diſpute la queſtion eſſentielle eſt de prouver la révélation, de faire voir que telle doctrine a été véritable-

ment enſeignée par Jeſus-Chriſt & par les Apôtres. Ce fait eſt de même nature que tous les autres faits, il doit être prouvé de même par des témoignages & des monumens. La miſſion divine de Jeſus Chriſt & des Apôtres eſt un autre fait ſolidement établi. De ces deux faits inconteſtables il réſulte que Dieu a révélé telle doctrine, & qu'il faut la croire comme parole de Dieu. 2°. Il étoit à propos de démontrer que les Incrédules & les Théologiens hétérodoxes qui ont tant déclamé contre l'infaillibilité de l'Egliſe, n'ont pas ſeulement entendu la queſtion ; que quand cette infaillibilité n'auroit d'autre fondement que la certitude du témoignage humain en matiere de fait, il ſeroit encore abſurde de s'élever contre elle.

Mais nous avons un autre garant, ſavoir, la miſſion des Paſteurs. Elle eſt divine dans ſa ſource, dans J. C. & dans les Apôtres ; elle a été donnée telle qu'elle a été reçue, elle accorde des pouvoirs ſurnaturels : elle eſt donc encore divine dans ſa ſucceſſion & ſa continuité ; elle ne pourroit produire ſon effet, ſi elle ne l'étoit pas. Le témoignage que rendent les Paſteurs en vertu de leur

miſſion n'eſt donc plus un témoignage purement humain. D'ailleurs, indépendamment de ce que nous liſons dans l'Ecriture, J. C. a promis ſon aſſiſtance à l'Egliſe, puiſqu'elle a toujours compté ſur ce ſecours; la nature des choſes l'exigeoit, la ſuite des faits le démontre. Il étoit impoſſible que la doctrine de J. C. oppoſée à la curioſité humaine & aux penchans du cœur, ne fût attaquée dans tous les ſiecles; ſans une Providence ſurnaturelle, il étoit impoſſible que ce dépôt ſe conſervât dans ſon entier. L'hiſtoire de l'Egliſe n'eſt autre choſe que le récit de ſes combats; comment n'eût-elle pas ſuccombé à des aſſauts renouvellés ſans ceſſe, ſi la même main qui fonda l'édifice ne l'eût préſervé de ſa ruine? A quoi euſſent abouti la miſſion de J. C. & la converſion du monde, ſi la philoſophie, eſcortée de toutes les paſſions humaines, fût venue à bout des projets qu'elle a toujours formés, qu'elle renouvelle encore, & qui renaîtront dans tous les tems? Ici le doigt de Dieu eſt viſible; quand il ne ſe montreroit pas dans l'Evangile, nous l'appercevrions encore. J. C. a fondé la perpétuité de ſa doctrine ſur la tradition univerſelle, ſur

la certitude du témoignage humain portée au plus haut degré ; mais l'opiniâtreté des raiſonneurs n'a jamais voulu ſe ſoumettre à cette loi, elle s'eſt conſtamment révoltée contre le plan de la ſageſſe divine ; il ſubſiſte néanmoins depuis dix-huit ſiecles. Ce n'eſt plus là l'ouvrage des hommes, mais le miracle continuel de la Providence. Nous n'avons pas tort d'appuyer ſur cette baſe l'autorité du témoignage de l'Egliſe, de lui attribuer une infaillibilité divine, fondée ſur une miſſion & ſur une aſſiſtance divine (*a*).

§. V.

Dès-lors nous ne ſommes plus embarraſſés de démontrer ce que nous avons avancé d'abord.

1o. L'infaillibilité du témoignage uniforme des Egliſes particulieres, énoncée par la bouche de leurs Paſteurs, n'a aucun rapport à l'impeccabilité de ceux-ci. Qu'ils ſoient hommes comme les autres, & ſi l'on veut, plus fragiles que

(*a*) Dans le Livre de la perpétuité de la Foi, t. I, l. I, c. 7, p. 68, on a très-bien diſtingué l'infaillibilité morale & naturelle de l'Egliſe, d'avec ſon infaillibilité divine & ſurnaturelle.

les autres, cela ne conclut rien. Au contraire, plus on les ſuppoſe dominés par des paſſions, par des intérêts, par des préjugés perſonnels, plus il eſt impoſſible que leur témoignage ſoit uniforme ſur un fait faux ou douteux. L'effet naturel des défauts perſonnels eſt de diviſer les hommes, & non de les réunir. Dès que tous d'un concert unanime ou preſque unanime dépoſent que telle eſt la foi de leurs Egliſes, il eſt impoſſible que ce fait ſoit faux ou douteux.

A Dieu ne plaiſe que nous prétendions exclure par-là les *graces d'état*, graces perſonnelles que Dieu donne avec plus d'abondance à ceux qui s'en rendent plus dignes par leurs vertus. Sans les exclure, nous ſoutenons que la certitude du témoignage des Paſteurs en eſt abſolument indépendante.

2°. Il en réſulte encore que l'aſſiſtance promiſe par Jeſus-Chriſt au corps de l'Egliſe n'a aucun rapport immédiat à la ſainteté de ſes Miniſtres, par ce que cette aſſiſtance n'a point pour objet leur utilité perſonnelle, mais le bien commun & la ſéçurité des Fideles. Par cette aſſiſtance Jeſus-Chriſt ne change rien à la conſtitution de la nature humaine, il la laiſſe

telle qu'elle eſt. Or il eſt acquis par une expérience auſſi ancienne que le monde, que la vérité ſeule d'un fait public peut forcer une infinité de témoins, entre leſquels il ne peut y avoir eu de colluſion, à lui rendre un témoignage uniforme.

39. Il n'eſt pas moins évident que le privilége que nous attribuons à un Evêque, loin de lui inſpirer de l'orgueil, reſſerre ſon enſeignement dans des entraves très-étroites, dont un génie curieux, ardent, orgueilleux ne s'accommodera jamais. Simple témoin, ſimple dépoſitaire, il ſent qu'il ne lui eſt ni permis, ni poſſible de donner carriere à ſon génie, de propoſer d'autres articles de croyance que ceux qui ont toujours été reçus & profeſſés; que s'il franchiſſoit ces bornes, il s'expoſeroit à perdre la confiance de ſon troupeau, à être accuſé comme novateur, à être condamné & dépoſſédé. Nous citerons ci-après l'aveu d'un Incrédule ſur ce point.

De ces mêmes notions s'enſuit ce que l'on doit entendre ſous le nom *d'Egliſe Catholique* ou univerſelle. Ce n'eſt pas ſeulement la ſociété des Fideles qui eſt répandue dans toutes les parties du monde; mais c'eſt la ſociété qui ne reconnoît

pour vraie doctrine de Jesus-Christ que la *doctrine universelle*, ou la doctrine professée par toutes les Eglises unies de communion entr'elles & avec le S. Siége Apostolique, qui regarde cette uniformité de croyance comme la seule marque certaine de vérité, d'antiquité, d'apostolicité (*a*).

Ce caractere est tellement propre à l'Eglise Romaine, qu'aucune autre communion ou société ne se l'est jamais attribué (*b*); au contraire tous le rejettent comme une marque de réprobation. Par un trait de providence singuliere, toutes, en abjurant le titre de *Catholique*, se dépouillent volontairement du signe essentiel à la religion de Jesus-Christ. Toutes veulent former leur croyance sur le texte de l'Ecriture entendue à leur maniere: méthode propre à produire autant de religions que de têtes, & non à former une *Religion universelle*. Toutes soutiennent que régler la foi sur des témoignages ou sur la tradition, c'est la fonder sur une autorité humaine; comme si le sens

(*a*) S. Aug. l. de unitate Ecclesiæ; c. 20, n. 56.

(*b*) L. de vera relig. c. 7, n. 12.

qu'elles donnent à l'Ecriture n'étoit pas un ſens humain, une imagination humaine. Toutes reprochent à l'Egliſe Catholique une autorité tyrannique lorſqu'elle veut aſſujettir les Fideles à l'enſeignement général & uniforme de toutes les Egliſes particulieres qui la compoſent.

Nous ferons voir ci-après que la *Catholicité* ainſi entendue eſt le vrai fondement de la foi du commun des Fideles, la marque certaine à laquelle ils reconnoiſſent la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt, le motif de repos & de ſécurité auquel ils ne peuvent ſe tromper; ainſi l'a entendu St. Auguſtin dans ſes Traités contre les différentes ſectes hérétiques ou ſchiſmatiques.

§. VI.

Les preuves poſitives de l'autorité divine & infaillible de l'Egliſe, ſont les mêmes que celles de l'inſuffiſance de l'Ecriture pour diriger notre foi.

1°. La voie d'autorité eſt la ſeule que Dieu ait établie pour inſtruire l'homme ſous les différentes époques de la révélation, la ſeule qui convienne à tous. Condamné à demeurer long tems dans l'enfance, ordinairement trop borné pour

s'inſtruire ſoi-même, réduit à manger ſon pain à la ſueur de ſon front, l'homme a beſoin de maîtres; il ne pourroit ſe repoſer pleinement ſur leurs leçons, s'il n'étoit convaincu que Dieu lui-même les a revêtus de ſon autorité pour enſeigner. Toutes les fois que l'homme a refuſé de prendre l'autorité pour guide, il eſt tombé dans l'erreur; il n'eſt queſtion que de ſavoir où réſide cette autorité : or Dieu lui a donné des marques certaines pour la reconnoître (*a*).

2°. La doctrine que Dieu nous propoſe à croire n'eſt point évidente en elle-même, mais révélée : il ſeroit donc abſurde de la ſoumettre à l'examen direct des ſavans ou des ignorans; le réſultat de tous les examens ſeroit de dire, *je n'y comprends rien.* Le ſeul examen poſſible eſt de ſavoir ſi elle eſt véritablement révélée, ou ſi elle ne l'eſt pas. La preuve de la révélation ne peut pas être l'Ecriture ſeule, puiſqu'aucune Ecriture ne fait preuve par elle-même ſi elle n'eſt munie d'aucune atteſtation : il faut donc en revenir aux témoins qui atteſtent que ce fait eſt réel, qu'il

(*a*) S. Aug. l. de util. credendi, c. 16, n. 34.

eſt écrit dans tel livre & dans tel ſens.

S'il eſt prouvé que telle doctrine eſt révélée, il s'enſuit qu'elle eſt vraie, Dieu ne peut pas révéler une fauſſeté ; mais quand il ſeroit démontré que telle doctrine eſt vraie, il ne s'enſuivroit pas qu'elle eſt révélée & qu'il faut la croire de foi divine ; Dieu n'a pas révélé toute vérité. Puiſque la révélation ne peut venir à nous que par la voie du témoignage, il ſeroit abſurde de ſuppoſer une révélation divine, & de prétendre que Dieu n'a pas donné aux témoins tous les caracteres capables de nous raſſurer contre le danger d'erreur. Dans les faits ordinaires, l'unanimité des témoins donne à leur témoignage une infaillibilité humaine, certitude invincible ; dans le fait de la révélation, l'unanimité des témoins établis de Dieu donne à leur témoignage une infaillibilité divine.

3°. La miſſion de Jeſus-Chriſt & des Apôtres eſt prouvée par leurs miracles & par les ſuccès de leur prédication. Les Apôtres ſe ſont nommés *Envoyés de Jeſus-Chriſt*, & ils ont établi d'autres Envoyés pour continuer leur ouvrage. » Nous venons de Dieu, dit » S. Jean, celui qui connoît Dieu nous

» écoute ; celui qui n'eſt pas de Dieu
» ne veut pas nous écouter : c'eſt par-
» là que nous diſtinguons l'eſprit de
» vérité d'avec l'eſprit d'erreur (*a*). «

La miſſion des Apôtres avoit beſoin d'être prouvée par des miracles, parce que ce fait s'étoit paſſé en Judée ſans témoins, que Jeſus-Chriſt n'étoit plus ſur la terre pour l'atteſter : mais la miſſion qu'ils ont donnée à leurs ſucceſſeurs eſt un fait très-public, il n'a plus beſoin d'être prouvé par des miracles. Ces prémiers Paſteurs ont exercé leur miniſtere ſous les yeux mêmes des Apôtres, au milieu des ſociétés fondées par eux ; un fait auſſi notoire n'a pas beſoin d'autre preuve. Dès ce moment la miſſion de tous les Paſteurs s'eſt donnée, & a été reçue avec la même publicité.

Elle eſt divine dans ſon origine, elle continuera de l'être tant que la ſucceſſion ne ſera pas interrompue. Toute miſſion reçue d'ailleurs que du corps Apoſtolique, eſt nulle & illégitime, perſonne ne peut donner ce qu'il n'a pas reçu. Mais quand elle a été recue à la face de toute l'Égliſe, elle peut être

(*a*) I. Joan. c. 4, v. 6.

donnée de même : elle porte la preuve de ſa divinité dans ſa publicité. Jeſus-Chriſt ne l'a point donnée pour quelques momens, mais pour toute la durée de ſon Egliſe, pour tout le tems pendant lequel la foi ſera néceſſaire aux Chrétiens, par conſéquent pour tous les ſiecles.

§. VII.

C'eſt donc une ereur de la part des Incrédules de dire que ſi les Paſteurs de l'Egliſe ſont les vrais ſucceſſeurs des Apôtres & revêtus des mêmes pouvoirs, ils doivent prouver leur miſſion comme les Apôtres, par des miracles. Les mêmes miracles qui ont prouvé la divinité de la miſſion des Apôtres, prouvent celle de leurs ſucceſſeurs. On n'eſt pas mieux fondé à dire que ces Paſteurs doivent du moins prouver leur caractere comme les Apôtres, par leurs vertus. Ils le doivent ſans doute, mais quand par malheur ce ſigne reſpectable leur manqueroit, la publicité de leur miſſion n'en recevroit aucune atteinte; les vertus, la ſcience, les talens ne ſuffiroient pas pour la leur donner : & Jeſus-Chriſt n'a point fait dépendre la validité de la miſſion des vertus ni des talens de ſes Envoyés.

Mais lorſqu'un Prédicant s'aviſe d'enſeigner une doctrine contraire à celle de l'Egliſe, c'eſt alors qu'on a droit de lui demander des preuves de ſa miſſion. Si c'eſt un Laïc, il n'a point la miſſion ordinaire; ſi c'eſt un Paſteur, il en eſt déchu dès qu'il s'en ſert contre l'ordre établi, & dans un eſprit de révolte. En accuſant l'Egliſe d'erreur, il lui conteſte par-là même le droit de donner une miſſion légitime, & l'Egliſe n'a jamais pu donner miſſion de prêcher contr'elle: c'eſt donc à lui de prouver qu'il a reçu une miſſion extraordinaire comme les Apôtres, & de la prouver comme eux par des ſignes miraculeux. Quiconque ſe ſépare du corps de l'Egliſe par l'enſeignement n'eſt plus appuyé d'aucun témoignage, ſon autorité ſe réduit à lui ſeul. » Il y a eu pluſieurs Antechriſts, dit S. Jean, ils ſont » ſortis d'entre nous, mais ils n'étoient » pas des nôtres; s'ils en avoient été, ils » ſeroient demeurés avec nous (*a*). «

Voilà deux caracteres qu'il ne faut pas ſéparer; la miſſion reçue de ceux dont la ſucceſſion remonte aux Apôtres, & l'enſeignement conforme à ce qui eſt cru &

(*a*) I. Joan. c. 2, v. 19.

profeſſé dans l'Egliſe gouvernée par eux ; deux faits dont les plus ignorans ſont convaincus par la notoriété publique.

Lorſque les Catholiques ont demandé quels étoient les ſignes de la miſſion extraordinaire des prétendus réformateurs, il a fallu convenir qu'ils n'en avoient aucun (*a*) ; lorſqu'on a objecté les mœurs ſcandaleuſes de la plupart, leurs Sectateurs ont répondu par une récrimination, en alléguant les fautes de pluſieurs Papes & les déſordres de pluſieurs membres du Clergé Catholique. Mais les vices de ceux-ci ne pouvoient anéantir leur caractere, ni effacer la miſſion qu'ils avoient reçue à la face de l'Egliſe, les réformateurs n'en avoient point reçu, ou ils en étoient déchus par leur révolte. Puiſqu'ils ne vouloient rien tenir de l'Egliſe, il falloit prouver une miſſion reçue du Ciel par miracle. Ainſi argumentoient les Peres de l'Egliſe contre les anciens Hérétiques

Les autres objections que les Incrédules répetent contre l'autorité & l'infaillibilité de l'Egliſe, ne ſont ni plus ſenſées ni plus ſolides.

(*a*) IIe. Lettre écrite de la Montagne, p. 63.

vert, auſſi bien que ſon troupeau, de tout danger d'erreur.

A dater du tems des Apôtres, quel Paſteur s'eſt jamais trouvé le maître de changer la croyance de ſes Diocéſains? En vertu de l'article du Symbole par lequel tout Fidele croit à l'*Egliſe Catholique*, il eſt averti que ce n'eſt point l'enſeignement ſeul de ſon Evêque qui le guide en matiere de foi; mais la conformité de cet enſeignement avec celui de tous les autres Evêques unis à leur chef; tout Evêque fait profeſſion de cette union lorſqu'il ſe dit Evêque par la grace de Dieu & du Saint Siége Apoſtolique.

Un Dioceſe entier dans lequel ſe trouvent des Prêtres & des Docteurs, des Religieux & des Laïcs, des ſavans & des ignorans, peut-il ſe trouver tout-à-coup diſpoſé à recevoir toute doctrine qu'il plaira à ſon Evêque de lui enſeigner? Nous avons vu quelques Evêques perſévérer très-long-tems dans le projet de faire prévaloir dans leur Dioceſe des opinions nouvelles dont ils étoient infatués; ils n'ont point réuſſi. Quand ils en ſeroient venu à bout, à force d'opiniâtreté & de perſévérance, ils n'auroient fait autre choſe que ſéparer leur Dioceſe du

tombés dans l'erreur, y ont perſévéré, y ont entraîné une partie ou la totalité de leur troupeau.

Réponſe. Nous pouvons juger de l'importance de cette maxime par l'uſage que les Incrédules en ont fait. Ils ont conclu que l'Ecriture-Sainte même ne pouvoit mériter notre croyance, parce qu'elle a été écrite par des hommes. » Nos lan» gues, dit un Déiſte célebre, ſont l'ou» vrage des hommes, & les hommes ſont » bornés ; nos langues ſont l'ouvrage » des hommes, & les hommes ſont » menteurs (*a*)«. Par-là il veut confirmer ce qu'il a dit plus haut, qu'il ne faut point recourir à des livres, que c'eſt le moyen de ne rien finir.

Les hommes pris en particulier ſont menteurs, perſonne n'en doute ; mais lorſqu'un grand nombre d'hommes entre leſquels la colluſion a été impoſſible, ſe réuniſſent à dépoſer d'un fait ſenſible & public, ils ne peuvent plus être menteurs, leur témoignage produit une certitude entiere. Lorſque les hommes mentent, ils ne le font point uniformément, chacun arrange la narration ſelon ſes

(*a*) Lettre à M. de Beaumont, p. 75.

idées particulieres, ſelon ſon intérêt, ſelon ſes paſſions; la vérité ſeule qui ne dépend pas d'eux peut impoſer ſilence à tous ces motifs & forcer les témoins à s'accorder.

Lorſqu'une infinité de Paſteurs diſperſés ou raſſemblés atteſtent que tel dogme a été conſtamment cru & profeſſé dans leur Egliſe, il ne dépend pas d'eux de déguiſer un fait auſſi public; l'attachement naturel que tout homme conſerve pour la croyance qu'il a reçue dès l'enfance, nous répond qu'aucun ne s'en laiſſe impoſer aiſément par ſes collegues. Le danger d'être contredit par la réclamation publique d'une Egliſe entiere doit le rendre encore plus circonſpect. Suppoſons que par une révolution ſubite deux ou trois cens Evêques ſe trouvent déterminés à dépoſer uniformément d'un fait notoirement faux, c'eſt oublier le reproche continuel des Incrédules; ſavoir, que tout docteur eſt pointilleux, querelleur, opiniâtre à l'excès: ce caractere eſt-il fort propre à leur dicter un témoignage uniforme?

§. X.

IIIe. Objection. Pour décréditer les Conciles, nos Adverſaires ont peint tous

les Paſteurs de l'Egliſe comme des fourbes & des ignorans. »Des hommes, diſent-» ils, dépourvus de mœurs & de lumie-» res, ont dans tous les ſiecles, décidé de » la foi des Chrétiens. C'eſt par ces ca-» naux impurs que la tradition des Apô-» tres s'eſt perpétuée juſqu'à nous, & ces » hommes aſſemblés paſſent pour avoir » été les organes du Saint-Eſprit..... » Les Conciles furent toujours compoſés » d'une grande troupe d'ignorans & de » fanatiques de bonne foi, qui ſe ſont » laiſſés guider par ceux de leurs con-» freres qu'ils croyoient plus habiles » qu'eux-mêmes, & dont ils embraſ-» ſoient le parti, ſouvent ſans connoître » l'état de la queſtion. Pluſieurs ne ſa-» voient pas ſeulement ſigner leur nom; » ils donnoient à leurs confreres la com-» miſſion de ſouſcrire pour eux les actes » de ces Aſſemblées; l'on peut préſumer » que ſouvent les fauſſaires ont multiplié » les ſignatures à leur gré... L'on peut en-» core ſans témérité ſoupçonner que dans » les Conciles les Chefs de parti, c'eſt-à-» dire, les plus ruſés des Evêques, les plus » éloquens des Paſteurs, les intriguans le » plus en crédit auprès des Princes, fai-» ſoient paſſer leurs avis, décidoient de

» l'orthodoxie, entraînoient les ſuffrages » des imbécilles moutonniers ou des dé- » vots ſans eſprit, & par leurs violences » & leurs menaces intimidoient les con- » tradicteurs, arrachoient le conſente- » ment des lâches, & perſécutoient avec » force ceux qui prétendoient leur réſiſ- » ter. *Voilà l'hiſtoire fidelle* de tous les » Conciles tenus dans l'Egliſe depuis les » Apôtres juſqu'à nous (*a*).

Réponſe. Faiſons donc ſur la parole de nos Adverſaires trois actes de foi.

1°. Quoi qu'en diſent les actes des Conciles & les monumens de l'Hiſtoire, c'eſt ainſi que les choſes ſe ſont paſſées dans le Concile de Nicée, auquel aſſiſta Conſtantin; dans ceux de Conſtantinople, tenus ſous les yeux des Empereurs; dans celui de Conſtance où ſe trouvoient l'Empereur Sigiſmond & les Ambaſſadeurs de toutes les Puiſſances de l'Europe; mais ſur-tout dans celui de Trente, auquel toutes les Têtes couronnées avoient envoyé ce qu'il y avoit de plus reſpectable parmi les Juriſconſultes & les Théologiens. Tous ces honnêtes Laïcs ont

(*a*) Tableau des Saints, II. Part. c. 6, p. 10. Queſt. ſur l'Encyclop. *Conciles.*

ſouffert qu'en leur préſence des ignorans, des fourbes, des fauſſaires, des hommes ſans mœurs décidaſſent de l'orthodoxie.

2°. Ces Evêques déteſtables, de retour dans leurs Dioceſes, ont faſciné l'eſprit & la mémoire de leur troupeau. Sur leur parole un peuple immenſe a rêvé que juſqu'alors il avoit déja cru & profeſſé ce que le Concile a trouvé bon de décider. Ainſi, après le Concile de Nicée, trois cens Dioceſes s'imaginerent que la divinité de Jeſus-Chriſt étoit un article de leur foi, quoiqu'ils n'euſſent jamais penſé à profeſſer ce dogme; il en a été de même de tous les autres Conciles poſtérieurs.

3°. Dans des ſiecles où le peuple éliſoit ſes Evêques, il a toujours choiſi par préférence des ſcélérats noircis de crimes, ou des ignorans qui ne ſavoient pas ſigner leur nom; enſuite il les regardoit *comme des êtres favoriſés du Ciel, & d'une eſpece plus parfaite que le reſte des mortels* (*a*). Voilà les hommes auxquels les Empereurs ont ſouvent donné leur confiance, ont remis des affaires & des négociations, ont accordé du crédit

(*a*) Tableau des Saints, c. 3, p. 165.

& des honneurs, *juſqu'à faire de l'Epiſcopat un objet d'ambition* (*a*). Les anciens Canons, les Loix Eccléſiaſtiques ſi ſéveres ſur le choix des Miniſtres de l'Egliſe & ſur les qualités qu'ils devoient avoir, n'ont jamais été exécutés ; ils n'ont probablement été faits que pour en impoſer aux ſiecles futurs, &c.

La preuve de l'ignorance de pluſieurs Evêques eſt péremptoire. Ceux qui par raiſon de maladie ou des beſoins de leurs Dioceſes, ne pouvoient ſe rendre au Concile, informés de la déciſion, envoyoient procuration à un de leurs Confreres de la ſigner pour eux. Donc ils ne ſavoient pas ſigner leur nom : donc les fauſſaires ont pu multiplier les ſignatures à leur gré : donc ces ſignatures ne prouvent rien, ſinon la fourberie des uns & l'imbécillité des autres.

Et voilà *l'hiſtoire fidelle* de tous les Conciles, ou plutôt le tableau fidele de la démence & de la témérité des Incrédules.

§. XI.

N'importe, admettons le tout, en

(*a*) Tableau des Saints, c. 7, p. 90.

dépit de la vérité & du bon ſens. Etoit-il néceſſaire que des Evêques raſſemblés fuſſent tous de profonds Théologiens, pour atteſter la foi actuelle de leur Egliſe, & rendre compte du catéchiſme qui y étoit enſeigné ? Falloit-il encore que ce fuſſent autant de Saints à canoniſer pour être dignes de foi ſur ce fait public, éclatant, indubitable, qu'ils ne pouvoient altérer ſans être bientôt convaincus de faux par la réclamation de leurs Diocéſains ?

Selon l'idée de nos Adverſaires, un Concile n'eſt qu'une aſſemblée tumultueuſe de Docteurs qui y arrivent avec le deſſein formé d'y faire prévaloir leur opinion particuliere, qui ne ſont occupés que des moyens d'y réuſſir, où les plus forts, les plus fourbes, ou les plus éloquens ſe rendent enfin les maîtres. Bon tableau pour en impoſer aux ignorans. Les Evêques ſont de ſimples témoins, mais revêtus de caractere, qui viennent des différentes contrées de l'univers, dire quelle eſt, & quelle a toujours été la croyance de leur Egliſe ſur tel point de doctrine. C'eſt ſur l'unanimité ou la très-grande pluralité de ces témoignages que ſe forme la déciſion.

Leur refuſons-nous par-là la qualité de *Juges ?* Non certainement. Lorſqu'une Compagnie de Magiſtrats prononce ſur le témoignage oculaire de tous ces membres, elle ne *juge* pas moins que quand elle le fait ſur la dépoſition de témoins étrangers.

Au droit de rendre témoignage de la foi, les Evêques joignent celui de proſcrire toute doctrine qui y eſt contraire; cet acte d'autorité eſt un *Jugement.*

Le perſonnage que les Incrédules prêtent aux Evêques eſt véritablement celui des Héréſiarques. Sils comparoiſſent dans une aſſemblée, c'eſt dans le deſſein d'y faire approuver leur opinion particuliere, à force de diſputes, de ſubtilités, de ſophiſmes. Pour les confondre, on eſt obligé de leur oppoſer d'autres Docteurs auſſi aguéris, de répondre aux objections qu'ils tirent de l'Ecriture, de la tradition des ſiecles précédens ou du raiſonnement humain. Mais ces diſputes ne ſont point ce qui décide; le vrai fondement de la déciſion eſt le témoignage conſtant, uniforme des Evêques, recueilli à la très-grande pluralité ou à l'unanimité parfaite.

Il n'eſt pas beſoin de répéter en quel

ſens les Evêques ſont les *canaux de la Tradition* & les *organes du Saint-Eſprit*, nous l'avons aſſez expliqué. Puiſqu'ils ne ſont que les canaux de la tradition, ils ne ſont donc pas les maîtres de la forger à leur gré. Nos Adverſaires, qui tranchent ſi impérieuſement ſur l'autorité des Conciles, devroient entendre un peu mieux les termes, mais ils ne ſont que les échos des Proteſtans.

§. XII.

IVe. Objection. Les Conciles ont été ſouvent oppoſés les uns aux autres; l'un a profeſſé des dogmes que l'autre a condamnés. La Foi réglée par trois cents Evêques au Concile de Nicée, fut changée par ſix cents Evêques au Concile de Rimini. Depuis l'an 322 juſqu'à 383, l'on compte treize Conciles tant généraux que provinciaux contre l'opinion d'Arius; depuis 323 juſqu'à l'an 368, l'on compte quinze Conciles tant généraux que particuliers en faveur du même Arius. Mais au bout de pluſieurs ſiecles de diſputes & de fureurs, le plus grand nombre des Evêques & des Prêtres Chrétiens comprirent qu'il étoit de leur gloire

& de leur intérêt que le Fondateur de l'Egliſe fût un Dieu ; ainſi la doctrine du Concile de Nicée prévalut (*a*).

Réponſe. Il eſt faux que la foi de Nicée ait été changée à Rimini, que ce Concile fut général ni compoſé de ſix cents Evêques, qu'aucun Concile général ait profeſſé l'erreur d'Arius.

1°. Pour que le Concile de Rimini eût changé la Foi de Nicée, il faudroit qu'il eût décidé que Jeſus-Chriſt n'étoit pas Dieu ni conſubſtantiel à ſon Pere, qu'il n'étoit qu'une créature. Ce Concile a-t-il ainſi prononcé? La premiere formule qu'il dreſſa, portoit que le *Fils eſt ſemblable au Pere en tout ;* la ſeconde, qu'*il eſt ſemblable au Pere ſelon les Ecritures.* Ces deux formules ne ſuffiſoient pas pour proſcrire l'héréſie Arienne, mais elles ne l'adoptoient pas; elles n'exprimoient point aſſez le dogme catholique, mais elles ne le condamnoient pas : elles n'étoient ni auſſi claires ni auſſi formelles que la déciſion de Nicée, mais elles ne la contrediſoient pas. Les Evêques qui furent forcés par violence à

(*a*) Tableau des Saints, II. Part. c. 6, p. 15. Queſt. ſur l'Encyclop. *Conciles.*

y ſouſcrire, manquerent de courage, mais ils ne furent pas pour cela Hérétiques; ils trahirent par foibleſſe les intérêts de la vérité, & donnerent lieu aux Ariens de s'en prévaloir, mais ils ne profeſſerent aucune erreur. A peine furent-ils en liberté qu'ils réparerent leur faute; ils proteſterent qu'on les avoit trompés en cachant un ſens perfide ſous des expreſſions orthodoxes. La formule de Sirmich, à laquelle ſouſcrivit le Pape Libere, n'avoit aucun autre défaut que de ſupprimer le terme de *conſubſtantiel*; jamais ce Pape n'a ſigné l'Arianiſme.

2°. Il eſt faux que le Concile de Rimini fût compoſé de ſix cents Evêques, il n'y en avoit pas quatre cents. Il eſt encore plus faux que ce Concile fût général; il n'étoit compoſé que des Evêques d'Occident, le Pape n'y préſida ni par lui-même, ni par ſes Légats.

3°. Où ſont les Conciles généraux qui ont profeſſé l'héréſie d'Arius? Ce ſectaire ſoutenoit que le Fils de Dieu étoit une créature tirée du néant, qu'il n'étoit pas vrai Dieu ni co-éternel à Dieu (*a*);

(*a*) Socrate, Hiſt. Eccl. l. I, c. 5. Sozom. l. I, c. 15.

aucun Concile général n'a fait paſſer en dogme cette erreur. Ceux même qui favoriſoient Arius n'oſoient pas profeſſer ouvertement ces blaſphêmes; ils demandoient ſeulement que l'on retranchât du Symbole de Nicée le terme de *conſubſtantiel*, ſous prétexte que l'on pouvoit en abuſer pour établir l'erreur de Sabellius. Par cet artifice ils tromperent pluſieurs Evêques très-bons Catholiques, mais aucun n'oſa d'abord nier ouvertement la divinité de Jeſus-Chriſt comme avoit fait Arius.

Eſt-il vrai que les Evêques fideles à la Foi de Nicée agiſſoient ainſi par gloire ou par intérêt? Ils avoient donc intérêt à ſe faire exiler, empriſonner, dépouiller de leurs Siéges ſous l'Empereur Conſtance, protecteur des Ariens. Que des Evêques, bien perſuadés de la divinité de Jeſus-Chriſt, aient cru devoir tout ſouffrir pour la défenſe de ce dogme, cela ſe conçoit; mais qu'ils ſe ſoient ſacrifiés pour la gloire d'avoir un Dieu pour fondateur, ce ſeroit un trait de folie. Comment ſait-on que les Orthodoxes étoient moins perſuadés de la vérité de leur doctrine que les Ariens?

Un motif d'intérêt auroit engagé à

ſupprimer plutôt qu'à profeſſer la divinité de Jeſus-Chriſt. Ce dogme étoit le plus grand obſtacle à la converſion des Païens, ſur-tout des Philoſophes. On le voit par les reproches de Celſe & de Julien, renouvellés par les Incrédules d'aujourd'hui.

§. XIII.

Ve. Objection. Il n'y a aucun ſigne certain pour diſtinguer un Concile général ou *œcuménique* d'un Concile particulier; l'on n'eſt point d'accord ſur le nombre des premiers, quelques partis rejettent ceux qui ſont admis par d'autres. D'ailleurs il n'y a pas un ſeul Concile qui ait pu vraiment paſſer pour repréſenter toute la Chrétienté. Ainſi les œcuméniques ou généraux ſont ceux qui paſſent pour tels dans l'eſprit de leurs partiſans (*a*).

Réponſe. Un Concile eſt général lorſque les Evêques de toute l'Egliſe Catholique y ont été invités, lorſque le Souverain Pontife y préſide par lui-même

(*a*) Tableau des Saints, II. Part. c. 6, p. 17. Queſt. ſur l'Encyclop. *Conciles.*

ou par ſes Légats, lorſqu'il eſt reçu comme tel par la très-grande partie des Egliſes. Les Ariens mêmes n'ont pas oſé nier que le premier Concile de Nicée ne fût général ou œcuménique : les Hérétiques ſeuls ont refuſé ce titre au Concile de Trente ; il en eſt de même des autres.

Ce ſeroit d'ailleurs une erreur de croire qu'un Concile général ſoit abſolument néceſſaire pour conſtater la croyance de l'Egliſe univerſelle ; le témoignage des Paſteurs diſperſés n'a pas moins de force que celui des Evêques raſſemblés. Lorſque les Décrets d'un Concile particulier en matiere de Foi ont été confirmés par le Saint-Siége, & unanimement reçus dans toute l'Egliſe, ils ont autant de poids que la déciſion d'un Concile général ; on ne peut douter que cette Doctrine ne ſoit catholique ou univerſelle.

On objecte un paſſage de S. Auguſtin (*a*), où dit que les Conciles pléniers ou généraux ſont ſouvent corrigés par des Conciles poſtérieurs, lorſqu'on découvre par quelque expérience ce qui

(*a*) L. II. de Bapt. contrà Donat. c. 3.

étoit caché auparavant, & que l'on apperçoit ce qui étoit inconnu (*a*).

Il ſuffit de peſer les paroles de ce ſaint Docteur pour voir ce qu'il a voulu dire. Ce n'eſt point en matiere de Foi que l'on peut découvrir ce qui étoit inconnu; jamais aucun article de Foi n'a été inconnu. Il veut donc parler, ou des faits perſonnels, telle que la condamnation d'un Evêque, ſoit pour des crimes que l'on reçonnoît faux dans la ſuite, ſoit pour une doctrine ſur laquelle il ne s'étoit pas ſuffiſamment expliqué : ou des Conciles qui paroiſſoient d'abord pléniers & généraux par leur forme extérieure, mais où l'on a reconnu enſuite un défaut eſſentiel, ſoit dans la convocation, ſoit dans la liberté des ſuffrages, ſoit dans la confirmation du Saint-Siége, ſoit pour une fraude commiſe dans la rédaction des actes. On prouveroit par vingt paſſages de Saint Auguſtin le reſpect dont il étoit pénétré pour les déciſions des Conciles généraux en matiere de Foi.

L'Auteur des *Queſtions ſur l'Encyclo-*

(*a*) Tableau des Saints, II. Part. c. 6, p. 18.

pédie, grand Théologien, prétend que le ſyſtême de S. Auguſtin ſur la Grace a été reſpecté onze cents ans comme un article de Foi ; qu'au bout de ce tems, les Jéſuites ont trouvé le moyen de faire anathématiſer le ſyſtême de Saint Auguſtin, mot pour mot ſous le nom de Janſénius, de Saint-Cyran, d'Arnauld, de Queſnel (*a*).

Il falloit ajouter encore, & ſous le nom de Calvin qui prétendoit ſoutenir le ſyſtême de S. Auguſtin *mot pour mot.* Un Ecrivain mieux inſtruit ſauroit que jamais l'Egliſe n'a reſpecté *un ſyſtême* comme un article de Foi. S. Auguſtin a ſoutenu contre les Pélagiens que la Grace n'eſt point la récompenſe de nos mérites paſſés ou actuels, contre les Sémi-Pélagiens, qu'elle n'eſt point le ſalaire des mérites conditionnellement futurs, qu'ainſi elle eſt très-gratuite à tous égards ; contre les Manichéens, qu'elle ne détruit point la liberté humaine : trois articles de Foi que l'Egliſe profeſſe encore, & qu'elle n'a jamais condamnés dans aucun Auteur. Mais elle a con-

(*a*) Queſt. ſur l'Encyclop. *Auguſt.*

damné tous ceux qui ont ſuppoſé entre la grace & le conſentement de la volonté une connexion *néceſſaire*, qui ont inſinué qu'elle ſuppoſoit une *néceſſité*; ſyſtême faux que nous avons réfuté en traitant la queſtion de la Liberté, & que jamais S. Auguſtin n'a ſoutenu.

§. XIV.

VIe. Objection. Les Conciles ont fait de nouveaux articles de Foi. Avant le Concile de Nicée la Divinité du Verbe n'étoit point un dogme de la croyance chrétienne. Ce Concile même ne parla point de la Divinité du Saint-Eſprit, elle n'a été décidée qu'à celui de Conſtantinople en 381. Ce ne fut même que vers le neuvieme ſiecle que l'Egliſe latine ſtatua par degrés que le Saint-Eſprit procéde du Pere & du Fils. En 431 le troiſieme Concile général, tenu à Epheſe, decida que Marie étoit véritablement Mere de Dieu, & que Jeſus avoit deux natures & une perſonne. Ainſi de ſiecle en ſiecle le Symbole des Chrétiens s'eſt augmenté (*a*).

(*a*) Tableau des Saints, II. Part. c. 6, p. 22. Dict. Philoſ. *Chriſtianiſme.*

Réponſe. Une des obligations que nous avons à nos Adverſaires, c'eſt que quand ils avancent un fait faux & abſurde, ils ne manquent preſque jamais de le réfuter au même inſtant. L'Auteur du *Tableau des Saints* obſerve » qu'auſſi-tôt » qu'un Théologien annonçoit quelque » opinion, à laquelle les oreilles de ſes » confreres *n'étoient point accoutumées*, » on l'accuſoit d'héréſie, on aſſembloit un » Concile, on diſcutoit ſa doctrine, on » l'admettoit quand elle ſe trouvoit con» forme aux opinions des Evêques les plus » nombreux ou les plus en crédit; ſinon » le *novateur* étoit puni & perſécuté. « (*a*) Selon cette remarque, il faut que les oreilles des Théologiens n'aient pas été accoutumées à la doctrine d'Arius, qu'elle ne ſe ſoit pas trouvé conforme à l'opinion des Evêques les plus nombreux, enfin qu'Arius ait été un novateur, puiſqu'il fut condamné. Donc ce n'étoit ni la Divinité ni la Conſubſtantialité du Verbe qui étoient un nouveau dogme, mais l'opinion d'Arius; ce n'eſt plus le Concile de Nicée qui a innové; c'eſt l'Hérétique qui fut condamné.

(*a*) Tableau, *ibid.* p. 24.

En effet, Socrate & Sozomene, en racontant l'origine de la diſpute, diſent, que l'opinion d'Arius étoit *nouvelle & inouie*(a). L'opinion contraire étoit donc la croyance commune, elle n'a point été introduite par le Concile de Nicée. Lorſque l'Evêque d'Alexandrie condamna d'abord Arius, il appuya ſa Sentence ſur les premieres paroles de l'Evangile de Saint Jean & ſur d'autres paſſages de l'Evangile, il ne prétendit pas établir un nouveau dogme.

Le Concile de Nicée ne parle point de la Divinité du Saint-Eſprit, parce que ce dogme n'étoit point conteſté pour lors; mais lorſqu'il dit : *Nous croyons en un ſeul Dieu le Pere tout-puiſſant.... & en J. C. ſon Fils unique.... Nous croyons au Saint-Eſprit*; met-il une différence de nature entre les trois Perſonnes divines? Il a donc cru la Divinité du Saint-Eſprit, auſſi bien que celle du Fils : le Concile de Conſtantinople n'a pas établi une Foi différente de celle du Concile de Nicée.

De même lorſqu'il décide que J. C.,

(a) Socrate, l. I., c. 6. Sozom. l. I, c. 15.

vrai Dieu, conſubſtantiel au Pere, s'eſt incarné & s'eſt fait homme, il entend ſans doute que J. C. eſt tout-à-la-fois Dieu & Homme, qu'il a par conſéquent deux natures; Neſtorius ſe trouve déja condamné par ces paroles auſſi clairement que par le Concile d'Epheſe. Si Jeſus-Chriſt eſt Dieu, Marie ſa mere eſt mere de Dieu.

Juſqu'à préſent nous ne voyons point éclore de nouvel article de Foi; il en ſeroit de même quand nous ſuivrions tous les Conciles l'un après l'autre: leur regle conſtante a été de ne définir comme article de Foi que ce qui avoit été cru comme tel depuis les Apôtres.

§. XV.

VIIe. Objection. Saint Grégoire de Nazianze avoit très-mauvaiſe opinion des Conciles. » Je fuirai toujours, dit-» il, toute aſſemblée d'Evêques; je » n'ai jamais vu de Synode qui ait eu » un bon ſuccès, qui ait plutôt augmen-» té que diminué le mal. L'eſprit de » diſpute & d'ambition y eſt ſi grand » qu'on ne ſauroit l'exprimer.... On » n'y entend que des oies & des grues

» qui ſe battent ſans s'entendre. On y » voit de la diviſion, des querelles, des » choſes honteuſes qui étoient auparavant cachées. Tout cela eſt raſſemblé » dans un même lieu où ſe trouvent » des hommes méchans & cruels (*a*). « Saint Ambroiſe ne paroît pas en avoir eu une meilleure idée ; il dit qu'il s'étoit ſouvent excuſé de ſe trouver à ces aſſemblées, à cauſe des fréquentes diviſions des Evêques (*b*).

Réponſe. L'Auteur même du *Tableau des Saints* obſerve que Saint Grégoire de Nazianze parloit ainſi en 377. Il a remarqué ailleurs que depuis 323 juſqu'en 368 il y avoit eu quinze Conciles tenus en faveur d'Arius. Saint Grégoire s'étoit trouvé en bute aux cabales des Ariens lorſqu'il gouvernoit l'Egliſe de Conſtantinople. Il n'eſt pas étonnant qu'après tant de Conciles dans leſquels ces Hérétiques avoient porté leur génie violent & ſéditieux, S. Grégoire & S. Ambroiſe craigniſſent de ſe trouver dans de pareils aſſemblées. Mais il n'y a pas

(*a*) Carmc. p. 80, & Epiſt. 55.

(*b*) Tableau des Saints, *Ibid.* Queſt. ſur l'Encyclop. *Conciles.*

eu des Ariens dans tous les Conciles. Il n'y avoit eu ni tumulte ni violence au Concile de Nicée, & il n'y en a pas eu davantage dans la plupart des Conciles généraux tenus après le regne de l'Arianiſme.

Il n'y en auroit jamais eu ſi les Novateurs avoient voulu ſe ſoumettre à la regle ſage & ſolide qui a dirigé tous les Conciles orthodoxes, & laiſſer décider les queſtions ſelon l'enſeignement conſtant & univerſel de l'Egliſe. Lorſqu'il eſt arrivé du bruit & du ſcandale, faut-il s'en prendre à la regle plutôt qu'à l'opiniâtreté de ceux qui ſe ſont révoltés contre elle? Mais ſelon nos Adverſaires tous les Hérétiques ont eu raiſon, c'eſt l'Egliſe qui a toujours tort. Sur ce principe on n'a pas manqué dans la plupart des Eloges Académiques du Chancelier de l'Hôpital, de prendre parti pour les Calviniſtes & les Luthériens contre le Concile de Trente.

Cependant malgré la multitude d'héréſies qui ont fait du bruit, & qui ont trouvé des partiſans, l'Egliſe Catholique eſt demeurée en poſſeſſion de ſa foi & de ſon autorité, pendant que la plupart des ſectes ſe ſont fondues & anéanties.

Il

faut que ſa méthode ne ſoit par ſi mauvaiſe, puiſqu'elle opere la perpétuité & l'immutablité de la Foi. Si Jeſus-Chriſt même n'en avoit pas tracé le plan, & n'avoit pas tenu la main à l'exécution, il y a long-tems que l'édifice auquel il ſert de baſe auroit été détruit; mais ce divin Maître s'eſt comparé lui-même à un Architecte qui bâtit ſur la pierre ferme: battu par les vents & les orages, l'édifice ſe ſoutient, parce qu'il eſt ſolidement conſtruit (*a*).

Les Sectes condamnées par les Conciles, ſe ſont ſcandaliſées de l'*anathême* prononcé contre elles, comme ſi l'on avoit voulu par cette formule les dévouer toutes à l'enfer. Mais lorſque Saint Paul déſiroit d'être *anathême* pour ſes freres, (*b*) il ne ſouhaitoit certainement pas d'être condamné pour eux aux flammes éternelles. Etre anathême dans ce ſens, c'eſt être retranché de la ſociété des Fideles.

(*a*) Matt. c. 7, v. 24.
(*b*). Rom. c. 9, v. 23.

ARTICLE TROISIEME.

Du fondement de la Foi des ſimples & des ignorans, ou de l'analyſe de la Foi.

§. I.

IL en eſt de la queſtion que nous allons traiter, comme de la plupart des autres; ſouvent en voulant éclaircir on l'a rendue plus obſcure, parce que l'on s'eſt trop attaché au faux jour ſous lequel les Théologiens hétérodoxes ſe ſont plûs à la préſenter. Si l'on veut y faire attention, le fondement de la Foi eſt le même pour tous les hommes; tous ſont enfans avant d'arriver à l'âge mûr, & ignorans avant d'avoir acquis des connoiſſances. La queſtion ſe réduit donc à ſavoir, s'il faut avoir étudié long-tems pour être en état de faire un acte de Foi, ſi un enfant ne peut pas avoir un motif ſolide de croire dès qu'il eſt parvenu à l'âge de raiſon. A ſuppoſer qu'il le puiſſe, ce motif peut lui ſuffire pour toute ſa vie. Dieu par la révélation a pourvu ſuffiſamment ſans doute au ſalut

de tous les hommes, il n'a pas rendu la Foi plus méritoire ni plus ſolide pour les ſavans que pour les ignorans. Il eſt à préſumer qu'il a fourni à tous des motifs ſuffiſans & proportionnés à leur capacité.

Ainſi en a jugé S. Auguſtin : » Dans » le ſein de l'Egliſe, dit-il, le peuple » eſt dans une pleine ſûreté, non par » la vivacité de ſon intelligence, mais » par la ſimplicité de ſa foi (*a*).

Il ſeroit étonnant qu'un acte de foi divine fût plus difficile à former qu'un acte de foi humaine ; que le peuple qui eſt entraîné par des motifs invincibles à fonder ſon repos, ſon état civil, ſes plus chers intérêts, ſa vie même ſur la certitude des témoignages humains, n'en eût aucun pour juger que Dieu a révélé telle ou telle doctrine. Ce ſeroit ſoutenir en d'autres termes que la révélation eſt plus difficile à prouver que tout autre fait quelconque, ou qu'elle ne peut pas être conſtatée par les mêmes preuves : nous avons démontré le contraire.

Avant d'examiner quel eſt le genre

(*a*) Lib. contrà Epiſt. Fundam. c. 4.

de preuves à portée du peuple le moins inſtruit, il eſt à propos de citer une obſervation très-ſenſée faite par un Théologien Proteſtant. » Toute certitude, dit-» il, eſt fondée ſur des motifs réels qui » convainquent notre eſprit ſans lui laiſ-» ſer aucun ſujet raiſonnable de doute. » Mais ces motifs peuvent agir ſur » l'ame, & n'en être pourtant pas diſ-» tinctement apperçus. Alors nous ſom-» mes bien entraînés par leur poids, » nous ſentons bien que nous ne pouvons » pas raiſonnablement douter ; mais » nous n'en ſommes pas plus en état » de développer ces motifs, de les ar-» ranger en forme de démonſtration pour » convaincre les contrediſans, en leur » montrant le ſophiſme des argumens » qu'ils nous oppoſent. Il faut de néceſ-» ſité, ou bien refuſer aux ſimples toute » aſſurance raiſonnable des vérités qu'ils » croient, tout diſcernement de ce qui » eſt certain d'avec ce qui ne l'eſt pas, » ou reconnoître avec moi que ſouvent » l'eſprit eſt ſolidement convaincu par » un amas de raiſons qu'il lui eſt im-» poſſible de démêler ni d'arranger d'une » maniere diſtincte pour démontrer aux » autres ſa propre perſuaſion. Ces prin-

» cipes qui frappent à la fois vivement, » quoique confuſément, l'eſprit, établiſ- » ſent une croyance ſolide dans ceux-là » même, qui, faute d'en pouvoir faire » l'analyſe, quand on leur dira : *Prou- » vez-nous ce dont vous êtes ſi bien per- » ſuadés*, ſont réduits au ſilence (*a*) «.

Il ne faut donc pas confondre une foi aveugle & non fondée avec une foi dont on eſt incapable de faire l'analyſe & de rendre raiſon. C'eſt le ſophiſme dans lequel ſont tombés la plupart de ceux qui ont parlé de la foi des ſimples. Un homme peu inſtruit & peu accoutumé à réfléchir ſur les raiſons qui dirigent ſa conduite, n'eſt pas plus en état de rendre compte des fondemens de la foi humaine, que des motifs de la foi divine ; & ſouvent il ſe conduit avec plus de prudence qu'un diſſertateur. Juſqu'à nos jours les fondemens de la certitude morale n'avoient pas été ſuffiſamment développés par l'analyſe. En conclura-t-on que le peuple qui ſe laiſſe conduire par la foi humaine agit machinalement, ſans raiſon & ſans motifs ? Dans le fond

(*a*) Boulier, Traité de la Certitude morale, c. 8, n. 20, Tom. I, p. 271.

un Philoſophe agit de même : avant de prendre ſon parti ſur l'affaire la plus eſſentielle, il ne commence pas par ſe faire à ſoi-même un diſſertation en forme ſur les motifs qui dirigent ſa conduite.

§. II.

S. Auguſtin donne pour motif de la foi des ſimples l'antiquité, l'univerſalité, l'uniformité de la Tradition, la ſucceſſion des Souverains Pontifes depuis S. Pierre, le nom de *Catholique* donné à la véritable Egliſe, & que les autres ſectes n'oſent uſurper (*a*). Voyons ſi ce ſavant Pere de la foi a eu tort.

Un ignorant croit que les articles du Symbole ſont révélés de Dieu, parce qu'ils ont été enſeignés par Jeſus-Chriſt & par les Apôtres ; il les croit enſeignés par Jeſus-Chriſt & par les Apôtres, parce que l'Egliſe Catholique l'en aſſure : nous ſoutenons que cette Foi eſt très-raiſonnable & très-certaine, qu'un ignorant en connoît ſuffiſamment les motifs, quand même il ſeroit incapable d'en rendre compte.

1°. Que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres

(*a*) L. contrà Epiſt. Fundam. c. 4.

ſoient les fondateurs de notre Religion, c'eſt un fait univerſellement connu & dont tous nos uſages religieux dépoſent. Le nom de Jeſus invoqué par-tout, celui de *Chrétien* donné à ceux qui croient en lui, les croix, les images, les prieres, la profeſſion de Foi, les inſtructions, les fêtes, les cérémonies, tout dépoſe que Jeſus-Chriſt a fondé notre Religion par la prédication de ſes Apôtres; toute l'Egliſe regarde le Symbole qui porte leur nom comme l'abrégé de leur doctrine.

Les Catholiques & les Hérétiques, les Juifs & les Mahométans ſont également perſuadés de ce fait eſſentiel; comment cette opinion générale auroit-elle pu s'établir s'il n'en étoit rien? Une religion ſans doute ne s'établit pas ſeule, ſans prédicateurs; l'homme le plus groſſier ſait que le Chriſtianiſme n'a pas toujours exiſté. C'eſt de l'année de la naiſſance de Jeſus-Chriſt que l'on date tous les événemens. Un ignorant ne ſe ſent pas diſpoſé à embraſſer une religion ſans l'enſeignement de perſonne, ſans preuves & ſans motifs. Que le Chriſtianiſme ſoit l'ouvrage de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, c'eſt un fait plus notoire

qu'il ne l'eſt que Clovis a fondé la Monarchie Françoiſe.

2°. Un ſecond fait atteſté par les mêmes monumens, eſt que Jeſus-Chriſt & les Apôtres n'ont point fondé le Chriſtianiſme par leur ſimple prédication, mais par des miracles, que c'eſt par-là qu'ils ont trouvé croyance. Un ignorant eſt convaincu des obſtacles qu'ils ont eus à vaincre par la cendre des Martyrs qu'il révére, par leurs Fêtes qu'il célebre, par ſa propre conſcience, qui lui atteſte que les hommes ne changent pas aiſément de religion. L'univers devenu Chrétien; voilà le témoin des miracles. Qu'ils ſoient conteſtés ou non par les Incrédules, un ſimple Fidele a droit de l'ignorer; leurs ſophiſmes ne lui importent pas plus que ceux des Pyrrhoniens contre le témoignage des ſens.

La réſurrection & l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt ſont deux articles du Symbole; jamais les Apôtres n'auroient perſuadé ces deux faits, s'ils n'avoient pas été munis de bonnes preuves; un ignorant ſent bien par lui-même qu'il n'eſt pas aiſé de croire de tels miracles, à moins que les preuves n'en ſoient invincibles.

§. III.

3°. Par quelle voie la doctrine des Apôtres eſt-elle parvenue juſqu'à nous? Par les mêmes moyens dont un ignorant eſt encore témoin oculaire, par l'enſeignement des Paſteurs, par les divers uſages religieux, par la tradition qui paſſe inſenſiblement d'une génération à une autre. Un ignorant voit ſous ſes yeux la chaîne de la ſucceſſion des Paſteurs de l'Egliſe; lorſque l'un meurt, un autre eſt mis à ſa place. Que le Souverain Pontife actuel ſoit le ſucceſſeur de Saint Pierre, c'eſt un fait auſſi certain qu'il l'eſt que Louis XVI eſt le ſucceſſeur du premier fondateur de notre Monarchie.

Un ſimple Fidele comprend que la doctrine, les fonctions, les pouvoirs des Apôtres, ont paſſé à leurs ſucceſſeurs, comme il voit que le miniſtere d'un Evêque ou d'un Curé paſſe ſans aucune différence à celui qui lui ſuccede par mort ou autrement. Il eſt donc ſoumis à ſon Evêque par le même motif qui le porte à obéir au Gouverneur de la Province, il donne ſa confiance à ſon Curé, comme il la donne à un Notaire

ou à un Officier public. Il ſait que l'autorité de ceux-ci n'a rapport qu'au gouvernement temporel de la ſociété, il juge que l'autorité de ſon Paſteur eſt divine, puiſqu'elle vient de Jeſus-Chriſt, & qu'elle a pour objet le ſalut des ames.

4°. Par quelle preuve un ignorant eſt-il aſſuré que la doctrine profeſſée généralement aujourd'hui par les Paſteurs de l'Egliſe eſt la même que celle de Jeſus-Chriſt & des Apôtres ſans aucune altération ? Par le titre de *Catholique* donné à l'Egliſe dans le Symbole, & expliqué dans le Catéchiſme, aucun Paſteur Catholique ne ſe croit en droit d'enſeigner une autre doctrine que celle qui eſt profeſſée par le corps entier des Paſteurs & des Fideles unis au Chef de l'Egliſe, ſucceſſeur de Saint Pierre. Le ſimple Fidele ſait très-bien que ſon Curé ne peut, ſans s'expoſer à être dépoſſédé, enſeigner une doctrine contraire au Catéchiſme approuvé par ſon Evêque. Il ſait que ſon Evêque eſt uni de communion & de croyance, non-ſeulement avec ſes Collegues, mais encore avec le Souverain Pontife, puiſqu'il ordonne à tous ſes Diocéſains de le reſpecter comme le Vicaire de Jeſus-Chriſt.

Il ſait encore que le caractere de *Catholicité* eſt eſſentiel à l'Egliſe, auſſi ancien qu'elle, puiſqu'il eſt renfermé dans le Symbole de la Foi. Il eſt donc convaincu que depuis les Apôtres le corps entier des Paſteurs a fait profeſſion de ne s'écarter en rien de la doctrine qu'il en avoit reçue, & n'a jamais permis à aucun particulier de le faire. Il lui eſt évident d'ailleurs que depuis qu'il y a eu des Egliſes fondées par les Apôtres en différens lieux & chez différentes nations, elles n'ont pu convenir enſemble d'altérer ſur un ſeul point la doctrine apoſtolique, les antipathies, les jalouſies nationales, l'attachement naturel de chaque ſociété à une doctrine qu'elle croit révélée, le zele pour la catholicité profeſſée dans le Symbole, ont toujours été des barrieres inſurmontables à tous les novateurs. Il eſt plus impoſſible à un Curé de s'en écarter impunément, qu'à un Juge quelconque de violer les ordonnances du Roi, ſans s'expoſer à l'animadverſion des premiers Magiſtrats.

Qu'un ignorant puiſſe analyſer les preuves de ces faits, ou ne le puiſſe pas, cela eſt égal; ils n'en ſont pas moins le fondement de ſa croyance.

§. IV.

Saint Auguſtin a donc eu raiſon de dire que dans le ſein de l'Egliſe Catholique le ſimple Fidele eſt en ſûreté, non par la vivacité de ſon intelligence, mais par la ſimplicité de ſa foi. Il croit, non à la ſimple parole de ſon Curé ou de ſon Evêque, mais à leur *Catholicité*, à leur union dans la foi avec tout le Corps de l'Egliſe, à l'impoſſibilité dans laquelle ils ſont de s'en écarter, ſans que cet écart ſoit remarqué. Il croit à leur ſucceſſion conſtante continuée depuis les Apôtres, de laquelle il voit la chaîne ſe perpétuer ſous ſes yeux. Un enfant, dès qu'il entend les termes du Catéchiſme, ſait ce que ſignifie l'article du Symbole : *Je crois la ſainte Egliſe Catholique.* C'eſt comme s'il diſoit, je reconnois pour véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt celle qui me donne la *Catholicité* pour ſigne de la vérité, de l'antiquité, de l'immutabilité de ſa doctrine & de ſa foi. A ce ſigne il ſent que l'Egliſe remplit à l'égard de ſes enfans le devoir d'une véritable mere, qu'elle les conduit par la voie qui convient le mieux à la

foibleſſe de leur intelligence, qui aſſure également les ſavans & les ignorans, qui leur fournit, pour ainſi dire, des armes contre celui de ſes Miniſtres qui entreprendroit de les tromper & d'altérer leur foi.

Ce n'eſt point ainſi que les ſectes ſéparées de l'Egliſe inſtruiſent leurs proſélytes. Elles donnent à un enfant, à un ignorant, pour caution de leur foi, le texte de l'Ecriture. Sont-ils en état de ſe démontrer l'authenticité, l'intégrité, l'inſpiration de ce texte, la fidélité de la verſion, le véritable ſens de chaque paſſage ? Mais le Fidele Catholique n'a pas beſoin de ſavoir quelle eſt leur doctrine ni leur méthode. Convaincu qu'il a une mere par la tendreſſe qu'elle lui témoigne, il peut ignorer ſans péril s'il y a des marâtres & des orphelins.

Rien n'eſt donc plus faux que ce qui a été ſi ſouvent allégué par les Controverſiſtes hétérodoxes, & répété par tous les Incrédules ; ſavoir qu'un ſimple Fidele n'a aucune marque ſenſible à laquelle il puiſſe infailliblement reconnoître la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt ; qu'il lui eſt auſſi difficile de la diſtinguer des ſectes hérétiques, que de diſcerner quelle

eſt la vraie doctrine des Apôtres; que pour être convaincu de l'infaillibilité de l'Egliſe, il faut lire l'Ecriture, comparer les paſſages, parcourir la chaîne de la Tradition, écouter les raiſons & les argumens des Hétérodoxes, décider les diſputes des Théologiens. Un ſimple Fidele n'a pas beſoin de tant d'appareil. Il reconnoît la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt, & ſon infaillibilité à la *Catholicité*, dont elle fait profeſſion; caractere viſible, palpable, unique; les autres ſectes, loin d'y prétendre, le rejettent avec horreur.

Il eſt impoſſible que la doctrine *Catholique* ou univerſelle ne ſoit pas la doctrine *ancienne*, puiſque ceux qui en font profeſſion ſe croiroient Hérétiques s'ils la changeoient, que d'ailleurs, tant de ſociétés diſperſées, n'ont pu en former le projet, encore moins l'exécuter. Il eſt impoſſible que la doctrine ancienne ne ſoit pas celle des Apôtres; jamais l'Egliſe Catholique n'a connu d'autres Maîtres que ces envoyés de Jeſus-Chriſt. Enfin, il eſt impoſſible que la doctrine *Apoſtolique* ne ſoit pas celle de Jeſus-Chriſt & de Dieu ſon Pere; les Apôtres ont fait profeſſion de n'enſeigner que

ce qu'ils ont vu & entendu de la bouche de leur Maître, & d'ailleurs ils ont confirmé leur doctrine par des miracles, ſignes certains de la voix de Dieu.

Si l'Auteur Anglois qui a très-bien prouvé la divinité du Chriſtianiſme par le plan de cette religion, avoit mieux connu les principes de l'égliſe Catholique, il n'auroit pas dit que la plus grande portion du genre humain eſt forcée de croire ſur parole, & de s'en rapporter aux autres ſur les fondemens de ſa croyance (*a*).

§. V.

Comme cette analyſe de la foi chrétienne eſt de la derniere importance, & termine toutes les conteſtations par le principe, nous mettons ſous les yeux du Lecteur la chaîne de propoſitions dreſſée par un Proteſtant converti (*b*); afin que l'on voie que ſur ce point, comme ſur tous les autres, nous n'avons aucun ſentiment particulier.

(*a*) Vue de l'Evid. de la Relig. Chré. p. 151.
(*b*) Papin, de la Tolérance des Proteſtans.

Sur le Chriſtianiſme en général.

1. Je ſuis perſuadé que J. C. a été crucifié, puiſqu'il eſt reſſuſcité & monté au Ciel, &c. comme je ſuis perſuadé que les Apôtres ont été témoins oculaires de ces faits.

2. Je crois qu'ils en ont été témoins oculaires, parce qu'ils l'ont dit & publié, qu'ils ont répandu leur ſang en le ſoutenant, qu'ils ont fait des miracles pour le confirmer.

3. Je ſais qu'ils l'ont dit & publié, qu'ils ont ſouffert le martyre, qu'ils ont fait des miracles pour confirmer cette vérité, comme je ſais que l'Egliſe leur en rend témoignage.

4. Je ſais qu'elle leur rend ce témoignage, puiſque je le vois & l'entends.

Sur l'Egliſe.

5. Je vois par mes propres yeux qu'il y a une Egliſe Chrétienne, comme je vois qu'il y a une Monarchie Françoiſe.

6. Je ſuis certain que l'Egliſe qui a toujours fait profeſſion de ne rien changer dans ſa croyance, & à qui ſes pro-

pres ennemis ne conteſtent point la ſucceſſion réguliere de la Chaire des Apôtres, eſt la vraie Egliſe de Jeſus Chriſt; comme je ſuis convaincu qu'un Parlement, qui eſt compoſé de Membres légitimement appellés, & qui fait profeſſion de ſuivre les Loix & les Coutumes, eſt un Parlement légitime.

7. Je ſuis perſuadé que Jeſus-Chriſt a revêtu cette Egliſe de toute l'autorité néceſſaire pour gouverner les Fideles, comme je le ſuis que le Roi a donné à ſes Miniſtres toute l'autorité néceſſaire pour gouverner ſes ſujets.

8. Je ſuis auſſi aſſuré que l'empire de Jeſus-Chriſt regarde la conſcience & le cœur, que je ſuis aſſuré que l'empire du Roi regarde nos corps & nos biens. Je ſais par conſéquent que la conſcience & le cœur doivent être ſoumis à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, comme je ſais que nos corps & nos biens ſont ſoumis à la Juriſdiction des Cours ſouveraines établies par le Roi.

9. Et la conſcience ne pouvant ſe ſoumettre qu'à un gouvernement infaillible, je ſais que l'Egliſe eſt infaillible dans ſes déciſions, comme je ſais que les Arrêts des Parlemens ſont ſans appel.

Sur l'Ecriture-Sainte.

10. Je ſuis auſſi perſuadé que l'Ecriture eſt divine, que je ſuis perſuadé que l'Egliſe m'en aſſure.

11. L'Egliſe m'en aſſure plus formellement & plus ſenſiblement, que toute la France ne m'aſſure que le *Code Louis* eſt un livre qui contient les Ordonnances du Roi.

12. Je ſais que le témoignage que l'Egliſe rend à l'Ecriture eſt digne de foi, comme je ſais que le témoignage rendu par toute la France aux Ordonnances du Roi, eſt véritable. Il ſeroit abſurde de le conteſter, lorſque ſous les yeux du Roi, elle aſſure qu'une Ordonnance que l'on enregiſtre, eſt une Loi de Sa Majeſté.

13. Je ſuis certain que l'Egliſe eſt dépoſitaire & interprete des volontés de Jeſus-Chriſt, tant de celles qui ſont écrites, que de celles qui ne le ſont pas, comme je ſuis aſſuré que dans un Royaume les Magiſtrats ſont les dépoſitaires & les interpretes des Loix & des Coutumes autoriſées par le Prince.

14. L'Egliſe parle par la bouche des

Paſteurs & par le ſilence des Fideles, comme toute la France parle par la bouche des Magiſtrats & par le ſilence du peuple.

Sur les Hérétiques.

15. Je ſais que, l'Egliſe qui a toujours fait profeſſion de ne point changer la Foi de ſes peres, & à qui on ne peut montrer par aucun fait poſitif qu'elle s'en ſoit écartée, eſt fidelle à Jeſus-Chriſt & marche ſur les traces de ſes Apôtres; comme je ſais qu'un Parlement, qui a fait ſerment de fidélité au Roi, lui eſt fidele en effet, pendant qu'on ne peut lui reprocher par aucun fait d'avoir violé ſon ſerment.

16. Comme je n'appellerois plus *Parlement* une aſſemblée qui auroit une fois fait profeſſion de violer ſon ſerment de fidélité, je n'appelle plus *Egliſe* une ſociété qui a fait une fois profeſſion de ne pas garder le dépôt & de changer la doctrine qui lui avoit été donnée.

17. Les chefs des ſectes ſéparées de l'Egliſe Catholique étant de ce nombre, quoique pluſieurs euſſent reçu leur ordination dans l'Egliſe Catholique, je

ſais qu'ils ont perdu leur autorité ; comme un Parlement perdroit la ſienne, s'il faiſoit profeſſion de changer les Loix & les Coutumes ſans l'ordre du Roi.

18. Je ſuis perſuadé que c'eſt être rebelle à Jeſus-Chriſt que de rejetter les déciſions d'une Egliſe à qui ſes ennemis mêmes rendent témoignage qu'elle a toujours fait profeſſion de ne rien innover dans la Foi, comme je ſuis perſuadé que c'eſt être rebelle au Roi que de ſe ſoulever contre un Parlement qui a toujours fait profeſſion de ne ſuivre que les Loix.

19. Je ſuis auſſi perſuadé que l'Egliſe Romaine eſt fidelle à Jeſus-Chriſt, que je ſuis aſſuré que les autres ſectes demeurent d'accord qu'elle n'a jamais formé comme ces ſectes le deſſein de changer la doctrine de ſes peres, & qu'elle s'eſt toujours fait un devoir de la conſerver inviolablement.

20. Et au contraire il eſt auſſi notoire que ces ſectes n'ont pas conſervé fidélement la doctrine Chrétienne, qu'il eſt de notoriété publique qu'en ſe ſéparant elles ont fait profeſſion ouverte de changer la doctrine qu'elles avoient reçue de leurs peres.

Toutes ces propoſitions qui s'entr'expliquent & s'entreſoutiennent, ſont à mon égard au ſouverain degré de clarté.

§. VI.

Il eſt encore à propos d'examiner ſi l'Auteur de l'article *Foi* de l'Encyclopédie a réuſſi à donner l'analyſe de la Foi. Voici comme il la conçoit. » 1°. Je » crois que tel dogme eſt révélé, parce » que la ſociété religieuſe dans laquelle » je vis, m'enſeigne qu'il eſt révélé. Je » crois à ſon enſeignement, parce qu'elle » eſt infaillible; je crois qu'elle eſt in» faillible, parce qu'elle eſt l'Egliſe » de Jeſus-Chriſt; & que l'Egliſe de » Jeſus-Chriſt eſt infaillible. Je crois » qu'elle eſt l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, » parce que le Chefs ou les Paſteurs » de cette Egliſe ont ſuccédé à ceux » que Jeſus-Chriſt même a établis. 2°. Je » crois que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt » infaillible, parce que cette infaillibi» lité lui eſt promiſe & clairement con» tenue dans les Ecritures proto-canoni» ques, que tous les Chrétiens reçoivent » & qui ſont la parole de Dieu. 3°. Je » crois que les Ecritures ſont la parole » de Dieu, ſont divines & inſpirées,

» parce que cette vérité eſt eſſentielle-
» ment liée avec cette autre ; la Reli-
» gion Chrétienne eſt émanée de Dieu.
» 4°. Je crois enfin que la Religion
» Chrétienne eſt émanée de Dieu par
» tous les motifs de crédulité qui me
» le perſuadent «.

Cette analyſe nous paroît fautive & mal conçue.

1°. Elle ne s'accorde point avec celle qu'a donnée Saint Paul. » Comment les
» peuples, dit-il, croiront-ils en Dieu,
» ſi perſonne ne leur prêche ? Qui prê-
» chera s'il n'eſt envoyé ? (a) « L'Apôtre ſuppoſe que l'obligation de croire à la prédication vient de la miſſion du Prédicateur ; or les Ecritures même *proto-canoniques*, ne ſont autre choſe que la prédication des Apôtres couchée par écrit ; donc l'obligation de croire aux Ecritures, dérive de la miſſion des Ecrivains, & non au contraire. Donc il faut prouver l'autorité divine ou la miſſion des Paſteurs, indépendamment de l'Ecriture.

Tertullien, dans ſon Livre des *Preſ-*

(a) Rom. c. 10, v. 14.

criptions, prouve l'autorité des Egliſes Apoſtoliques par leur ſucceſſion, & non par l'Ecriture: il veut même qu'en diſputant contre les Hérétiques on mette l'Ecriture de côté.

Saint Auguſtin a dit: » Pour moi je » ne croirois pas à l'Egliſe, ſi l'autorité » de l'Egliſe Catholique ne m'y déter» minoit. (*a*) « Il ſuppoſe donc que l'autorité de l'Evangile ſe prouve par celle de l'Egliſe, & non au contraire.

M. Boſſuet a fait de même dans ſa Conférence avec le miniſtre Claude. L'Auteur de l'*Analyſe* l'a ſenti; il a tordu le ſens des paroles de S. Auguſtin & de celles de M. Boſſuet.

20. Il eſt plus aiſé de prouver à un ignorant la miſſion divine des Paſteurs par leur ſucceſſion & par la divinité de la miſſion des Apôtres, que de lui prouver la divinité ou l'inſpiration des Ecritures proto-canoniques. Celle-ci ſuppoſe l'authenticité & l'intégrité du texte, la fidélité des verſions la vérité du ſens donné à tel paſſage; diſcuſſions dans leſquelles un ignorant eſt incapable d'entrer.

(*a*) Lib. contrà Epiſt. Fundam. c. 5.

L'Auteur de l'*Analyſe* l'a compris. Après avoir défini la Foi *une perſuaſion raiſonnée*, il déclare qu'il ne veut point parler de celle des enfans, qui croyent au moyen d'une *Foi infuſe*, ni de celle des adultes ſimples & groſſiers, qui n'ont point de motifs raiſonnés de leur croyance, comme il y en a ſans doute, dit-il, un grand nombre dans le ſein même de l'Egliſe Catholique. Ces deux eſpeces de foi, ſelon lui, ſont l'ouvrage immédiat de l'Eſprit de Dieu qui ſouffle où il veut, & dont notre foible raiſon ne peut ſonder les voies. C'eſt évidemment réduire la foi des enfans & des ignorans à un pur enthouſiaſme.

§. VII.

Vainement il diſtingue entre des motifs *raiſonnés* & des motifs *raiſonnables*. Il eſt abſurde de croire que Dieu donne aux enfans & aux ignorans une foi infuſe ſans motifs. Si Dieu leur donne des motifs raiſonnables de croire, dès-lors ils ont une perſuaſion raiſonnée, quoiqu'ils ne ſoient pas en état d'en faire l'analyſe & d'en donner la démonſtration.

Or, nous avons fait voir que dans le ſein

ſein de l'Egliſe Catholique, dès qu'un enfant & un ignorant ont aſſez d'intelligence pour s'entendre lorſqu'ils diſent dans le Symbole : *Je crois la ſainte Egliſe Catholique*, le caractere de *Catholicité*, qui n'eſt pas fort difficile à comprendre, eſt pour eux un motif très-raiſonnable de croire à l'enſeignement de l'Egliſe, & que dès-lors leur perſuaſion eſt raiſonnée.

L'Auteur reconnoît, que ſelon les Théologiens, la foi de faire des adultes les mieux inſtruits eſt auſſi une vertu *infuſe*. Cette infuſion ne prouve point que leur perſuaſion ne ſoit pas raiſonnée.

3°. Il dit que dans l'analyſe de la Foi, les motifs doivent être placés de maniere qu'ils puiſſent amener un Hérétique & un Incrédule à la foi de tous les dogmes révélés. Or ces motifs, tels qu'il les propoſe, ne peuvent amener à la foi un Incrédule qui n'admet point l'inſpiration des Ecritures protocanoniques, ni un Hérétique qui diſpute ſur le ſens des paſſages allégués pour prouver l'infaillibilité de l'Egliſe.

4°. Par cette méthode, on ne peut pas prouver la divinité des Livres ſaints d'une maniere capable de convaincre

les ignorans : les Controverſiſtes hétérodoxes n'y ont jamais réuſſi. L'Auteur de l'*Analyſe* en convient ; en réfutant leur analyſe de la Foi, & en particulier celle qu'a donné Laplacette, il a réfuté la ſienne.

Bien plus, en voulant montrer que la divinité de l'Ecriture peut être prouvée indépendamment de l'autorité de l'Egliſe, il ne la prouve que par cette autorité même. Il n'y a point, dit-il, de dogme plus eſſentiel à la Religion Chrétienne, qu'elle enſeigne plus expreſſément & qu'elle ſuppoſe plus néceſſairement que cette propoſition, l'*Ecriture-Sainte eſt la parole de Dieu*. Fort bien, mais l'enſeignement de la Religion Chrétienne, & l'autorité de l'Egliſe Chrétienne ſont préciſément la même choſe. Y a-t-il un autre enſeignement chrétien que celui de l'Égliſe ?

Il objecte, 1°. que ſi on établit l'autorité de l'Egliſe, ſur une autre preuve que ſur l'Ecriture, on ne peut plus croire cette autorité en vertu de la révélation, ni comme un objet de foi divine ; que les motifs de crédibilité diſtingués de la révélation ſont *bien foibles*, pour ne rien dire de plus.

Réponſe. Selon la méthode de l'Auteur, on ne peut pas croire non plus de foi divine, & en vertu de la révélation l'autorité de l'Ecriture-Sainte.

Mais il abuſe du terme de *révélation*. Tout ſigne infaillible de la volonté de Dieu n'eſt-il pas une révélation ? Or il n'eſt point de ſigne plus indubitable de la volonté de Dieu que les miracles. Lorſque Jeſus-Chriſt diſoit aux Juifs : *Pour vous faire voir que le fils de l'Homme a ſur la terre le pouvoir de remettre les péchés, leve-toi, Paralytique, emporte ton lit & marche.* On pouvoit ſans doute croire de foi divine & en vertu de la révélation, que Jeſus-Chriſt avoit le pouvoir de remettre les péchés. De même, à la vue des miracles des Apôtres, on pouvoit croire de foi divine leur miſſion.

Nous avons fait voir qu'en vertu de la ſucceſſion, la miſſion des Paſteurs de l'Egliſe eſt la même que celle des Apôtres ; donc elle eſt prouvée par les mêmes miracles & les mêmes motifs de crédibilité que celle des Apôtres ; donc on peut la croire de foi divine tout comme celle des Apôtres. Nous ne concevons pas en quel ſens l'Ency-

clopédiſte a pu dire que ces motifs ſont *bien foibles.*

Il objecte, 2°. le ſentiment de Junin, de Holden, de Grégoire de Valence qu'il prétend ſuivre. Mais il obſerve que c'eſt ici une queſtion de raiſonnement & non d'autorité. D'ailleurs il nous paroît prendre aſſez mal le ſens de ces trois Théologiens.

§. VIII.

Donnons une analyſe plus ſimple & plus ſolide. 1°. Je crois tel article révélé, parce que l'Egliſe Catholique me l'enſeigne. 2°. Je crois que cet enſeignement eſt infaillible, parce que la miſſion de ſes Paſteurs eſt divine, & que cet enſeignement eſt catholique & univerſel. 3°. Je crois que la miſſion des Paſteurs eſt divine, parce qu'en vertu de leur ſucceſſion & de leur ordination, elle eſt la même que celle des Apôtres, & que la miſſion de ceux-ci étoit certainement divine. 4°. Je crois que cette miſſion étoit divine, parce qu'elle a été prouvée par leurs miracles & par tous les autres motifs de crédibilité qui démontrent la divinité du Chriſtianiſme.

5°. Je crois que l'Ecriture-Sainte eſt la parole de Dieu, parce que l'Egliſe Catholique le croit & l'enſeigne ainſi.

Nous avons prouvé toutes les parties de cette analyſe, nous avons fait voir que les preuves ſont à la portée des plus ignorans : elle ne renferme ni cercles vicieux, ni contradiction. Les objections qu'y oppoſent les Hétérodoxes & les Incrédules ne ſont pas difficiles à réſoudre.

Iere. Objection. Une religion dont les preuves ne ſont point à portée de tous les hommes raiſonnables, ne peut être la religion établie de Dieu pour les ſimples & pour les ignorans ; or, de toutes les religions qui ſe diſent révélées, il n'y en a aucune dont les preuves ſoient à portée de tous les hommes (*a*).

Réponſe. Les preuves de la religion naturelle ne ſont pas plus à la portée des ignorans que celles de la religion révélée ; ſans révélation aucun peuple n'a eu une religion naturelle véritable ; voilà ce qu'un Déiſte auroit dû ſentir.

Nous avons fait voir que les faits qui

(*a*) Examen crit. des Apol. de la Relig. Chrét. c. 12.

prouvent la révélation, ſont tout auſſi à portée des ignorans que ceux ſur leſquels ils fondent leur état civil, leur fortune, leurs intérêts les plus chers, leurs devoirs naturels les plus ſacrés; qu'ils ont des uns & des autres une certitude morale, pouſſée au plus haut degré de notoriété; il ſeroit abſurde d'en exiger une autre.

Il eſt vrai que ces faits & ces preuves ne ſont pas également à portée des peuples Infideles auxquels la révélation n'a jamais été annoncée. Auſſi n'a-t-on jamais décidé qu'ils ſoient obligés, ſous peine de damnation, de croire & de profeſſer la religion révélée lorſqu'ils n'ont eu aucun moyen de la connoître. Les Déiſtes ont été obligés de faire le même aveu à l'égard de la religion naturelle.

Il ne s'enſuit point que Dieu ait mal pourvu au ſalut de tous les hommes; il s'enſuit ſeulement que nous ne connoiſſons ni la nature ni le degré des lumieres & des ſecours qu'il leur a fournis. Il nous ſuffit de ſavoir, en général, que Dieu ne fait injuſtice à perſonne, & qu'il ne demandera compte à chacun que de ce qu'il lui aura donné.

Pour exagérer la difficulté de connoître

la vraie religion, l'on invite à peſer les embarras de l'examen, la foibleſſe de l'eſprit humain, la force des préjugés de la naiſſance, la multitude des beſoins & des affaires qui aſſerviſſent la plupart des hommes (*a*).

Réponſe. Si un Diſſertateur vouloit nous prouver qu'un homme du peuple ne peut avoir une certitude entiere de ſon état & de ſes poſſeſſions, vu la difficulté de concilier toutes les Loix qui concernent les propriétés, la multitude des procès, la contradiction des arrêts, la ſubtilité des chicaneurs, l'imbécillité de la plupart des propriétaires, &c. Que répondrions-nous? Rien. Malgré les lieux communs, bons pour faire parade d'éloquence, le commun des hommes ne jouit pas moins tranquillement de ſon état & de ſa fortune.

Nous convenons encore qu'un homme élevé dans une religion fauſſe n'a pas autant de facilité d'en connoître la fauſſeté, qu'un Fidele Catholique en a de ſentir la vérité de la ſienne. Que s'enſuit-il? Que Dieu ſeul peut juger juſqu'à quel

(*a*) Exam. crit. c. 12.

point la difficulté de l'examen peut rendre le premier excuſable. Rien de plus.

§. IX.

IIe. Objection. Les miracles que l'on cite en preuve des religions révélées, ont ordinairement pour garans des livres, dont la vérité ne peut ſe trouver ſans le ſecours de l'Hiſtoire. Il faut examiner, 1°. le ſiecle des Hiſtoriens qui les rapportent; 2°. l'authenticité de ces livres, & la ſincérité des témoins; 3°. la nature des miracles, pour ſavoir s'ils ne ſont pas l'effet de la fourberie ou de quelque cauſe naturelle. Y a-t-il beaucoup de gens capables de faire cet examen? Quant aux preuves tirées de la tradition, un peu de ſincérité ſuffit pour en connoître l'incertitude (*a*).

Réponſe. Fauſſetés. La vraie preuve des miracles du Chriſtianiſme eſt l'Univers converti; un ignorant n'a pas beſoin de livres pour en être convaincu. Ce n'eſt point par la lecture des livres

(*a*) Examen. crit. c. 12.

qu'il ſait les principaux faits de l'Hiſtoire de France ; c'eſt par la tradition publique & par les monumens qui marchent de concert. Or la tradition & les monumens des miracles du Chriſtianiſme ſont plus éclatans, plus multipliés, plus connus du peuple que ceux de notre Hiſtoire même. Attaquer une tradition de cette eſpece, c'eſt établir un pyrrhoniſme univerſel.

Avec un peu de bon ſens, le peuple comprend que des fourberies ou des effets naturels n'auroient pas converti le monde. Les diſcuſſions dont parle l'Auteur de l'Objection ne ſont devenues néceſſaires que par la malice & l'opiniâtreté des Incrédules ; mais le ſimple Fidele eſt en droit d'ignorer qu'il y a des Incrédules.

§. X.

IIIe. Objection. » Il ne ſuffit pas » d'avoir examiné une ſeule religion ; » il y a dans le monde une infinité de » ſectes qui ſe vantent toutes de tirer » leur origine du Ciel. Toutes ſe fondent » ſur le même genre de preuves. Pour » donner avec connoiſſance de cauſe la

» préférence à l'une d'entr'elles, il faut » les comparer, & juger quelle eſt la »mieux fondée (*a*) «.

Réponſe. Nouvelles fauſſetés palpables. 1°. Un homme convaincu de la vérité de ſa religion par des preuves invincibles, tranquille & content de ſon ſort, n'eſt pas plus obligé de la comparer avec d'autres, que de comparer la certitude du témoignage des ſens avec les objections des Pyrrhoniens. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'un homme en parfaite ſanté & content de ſon régime, eſt obligé d'eſſayer d'autres régimes, pour voir quel eſt le meilleur. Qu'un homme qui a des doutes ſoit obligé de ſe tranquilliſer, à la bonne heure; c'eſt le cas d'un malade qui cherche le régime propre à rétablir ſa ſanté. Mais ſi un homme ſain s'aviſoit de la même épreuve, il ſe trouveroit bientôt dans le cas du malade.

Voilà préciſément ce qui arrive aux eſprits légers & téméraires, qui par curioſité, veulent s'ériger en Juges de différentes religions de l'Univers; ils haſar-

(*a*) Exam. crit. c. 12.

dent la leur, & ne manquent preſque jamais de la perdre.

2°. Il eſt faux que toutes les ſectes ſe fondent ſur le même genre de preuves ; faux que les autres religions aient les mêmes preuves que le Chriſtianiſme ; faux que les ſectes hétérodoxes ſe fondent ſur la *Catholicité* comme l'Egliſe Romaine.

On repliquera ſans doute que dans les religions les plus fauſſes, il ſe trouve des hommes auſſi convaincus & auſſi tranquilles que le peut être un Fidele Catholique ; ils ſont donc diſpenſés, ſelon nous, de faire aucun examen de leur religion, aucune perquiſition pour ſortir de l'erreur.

Réponſe. Leur tranquillité eſt plutôt une ſtupidité qu'une conviction. Si leur ignorance eſt invincible, Dieu ne les en punira point. Mais il ne s'enſuit pas que toute ignorance & toute erreur ſoit invincible. L'homme peut être dans une conviction parfaite de l'erreur, donc nous ne ſommes jamais ſûrs d'avoir trouvé la vérité ; c'eſt l'argument des Pyrrhoniens ; il revient à celui-ci ; on voit ſouvent des malades qui croient ſe bien porter ; donc perſonne n'eſt aſſuré d'être en parfaite ſanté.

Qu'avons-nous beſoin de ſavoir ce qui ſe paſſe dans l'ame des mécréans, s'ils ſont tranquilles ou agités, convaincus ou incertains, excuſables ou inexcuſables ? La manie des Incrédules eſt ſinguliere, on diroit qu'ils ſont chargés ici-bas de ſuppléer à la Providence divine, qu'ils ſont en peine de ſavoir comment Dieu s'en tirera au jugement dernier, lorſqu'il ſera queſtion de juger le genre humain. Il ſeroit mieux pour eux de penſer davantage à leur propre ſalut, & de s'embarraſſer moins de celui des autres.

§. XI.

IVe. Objection. Si les Controverſiſtes Catholiques ſont venus à bout de prouver que les ſimples Fideles étoient incapables de trouver la vérité par la voie d'examen dans les ſectes ſéparées de l'Egliſe, leurs Adverſaires n'ont pas moins réuſſi à montrer, que, dans l'Egliſe Catholique, le ſimple Fidele étoit hors d'état de trouver la vérité par la voie d'autorité. Avant de donner ſa confiance à une autorité quelconque, il faut commencer par s'aſſurer ſi cette autorité eſt légitime & divine; on ne le peut faire que par

la voie d'examen. Il n'eſt pas moins difficile de ſe convaincre que l'autorité de l'Egliſe eſt légitime, divine, infaillible, que de juger ſi tel autre point de doctrine eſt révélé ou non. Selon les Théologiens Catholiques, l'infaillibilité de l'Egliſe eſt un dogme de foi; avant de le croire il faut donc ſavoir s'il eſt véritablement révélé. Pour en juger, un ſimple Fidele eſt obligé de recourir à la voie d'examen que l'on ſoutient cependant lui être impoſſible (*a*). Cette objection a été tournée en vingt façons; les Proteſtans, Bayle, les Déiſtes l'ont fait valoir à l'envi.

Réponſe. Tout cela eſt réfuté d'avance. Dans les ſectes ſéparées de l'Egliſe, pour ſavoir ſi tel dogme eſt révélé, il faut voir s'il eſt enſeigné dans l'Ecriture. Donc il faut ſavoir ſi tel livre eſt authentique & canonique, ſi le texte a été conſervé ſans altération, s'il eſt fidélement rendu dans la verſion, ſi tel paſſage doit être pris dans le ſens littéral ou dans un ſens figuré, s'il n'eſt pas contredit ou expliqué par d'autres paſſages plus formels. Voilà *la*

(*a*) Exam. crit. c. 12, p. 205.

voie d'examen que nous ſoutenons impraticable aux ſimples Fideles.

Dans l'Egliſe Catholique, le ſimple Fidele croit qu'un dogme eſt révélé, parce que l'Egliſe ou le corps des Paſteurs le lui enſeigne. Il eſt convaincu de la miſſion divine des Paſteurs dans l'origine par les mêmes faits qui prouvent la divinité du Chriſtianiſme. Il eſt aſſuré de la continuation & de l'identité de cette miſſion dans les Paſteurs actuels, par leur ſucceſſion & leur ordination, faits publics, évidens, inconteſtables. Il a la certitude de l'infaillibilité de ce corps dans la doctrine par ſa *Catholicité*, par l'union de croyance qui regne entre ſon Curé & ſon Evêque, entre celui-ci & ſes collegues, entre le corps Epiſcopal & le Souverain Pontife, Chef de l'Egliſe; nouveau fait dont la notoriété eſt indubitable. Il comprend que la doctrine *Catholique* ou univerſelle eſt invariable, qu'il eſt impoſſible qu'un corps, dont les membres ſont répandus dans tout l'univers, conçoive tout-à-coup de concert le deſſein abominable de changer la doctrine de Jeſus-Chriſt, pendant que chacun des membres at-

teſte, & croit qu'il n'eſt ni poſſible ni permis de le faire.

Puiſque l'infaillibilité de l'Egliſe dans ſa ſource, eſt fondée ſur les mêmes faits que la divinité du Chriſtianiſme, elle porte certainement ſur la révélation ou la parole de Dieu. Point de parole de Dieu plus éloquente que la voix des miracles; que cette parole ſoit articulée ou non, écrite ou non écrite, elle n'en eſt pas moins le ſigne infaillible de la volonté de Dieu : tout dogme fondé ſur cette baſe peut donc & doit être cru de foi divine, comme évidemment révélé. Ainſi, ſans écriture & ſans livres, le ſimple Fidele croit fermement l'infaillibilité de l'Egliſe.

Cette maniere de croire & de juger ne peut être appellée *voie d'examen* dans le ſens que nous avons expoſé plus haut. Une croyance fondée ſur des faits publics & indubitables ne ſuppoſe aucun examen au-deſſus de la portée du commun des hommes. Un ignorant n'a pas beſoin d'examen pour ſavoir quel eſt ſon Souverain légitime, quelles Loix du Royaume il doit obſerver, qui ſont les Magiſtrats & les Officiers auxquels il doit obéir. L'in-

fluence des faits publics prévient tout examen, naît, pour ainſi dire, avec nous, croît & ſe fortifie avec la raiſon, nous entraîne & nous conduit dans toutes nos actions, non-ſeulement ſans examen, mais ſans réflexion. Et, dans la vérité, c'eſt ainſi que le peuple ſe conduit dans les autres religions auſſi bien que dans la nôtre.

L'on a cependant fait un crime à M. Boſſuet d'avoir oté dire : *C'eſt une erreur d'imaginer qu'il faut toujours examiner avant de croire* (*a*). Cette maxime ſi ſcandaleuſe en apparence eſt dictée par le bon ſens.

§. XII.

Ve. Objection. Nos Adverſaires inſiſtent néanmoins ; ils diſent que l'examen du ſeul article de l'autorité demande preſque autant de connoiſſance, que l'examen de tous les autres. Le parti des Catholiques & celui des Hétérodoxes ſe ſont tous deux reproché que leurs principes conduiſoient au Pyrrhoniſme, & peut-être ils ont eu tous deux raiſon. Ceux

(*a*) Exam. crit. c. 12, p. 207.

qui ont voulu éviter cet écueil ont eu recours à des opérations intérieures de l'Eſprit Saint, & pour ſe préſerver de l'extravagance, ils ſont tombés dans le fanatiſme (*a*).

Réponſe Répétons donc encore que, pour s'aſſurer de l'autorité de l'Egliſe, le ſimple Fidele n'a beſoin d'aucune autre connoiſſance que des faits publics dont il lui eſt impoſſible de douter. Un Païen même que l'on inſtruiroit pour la premiere fois dans la Religion Catholique, pour peut qu'il eût de bon ſens, devroit être frappé du concert qui regne entre la tradition des faits, la tradition des dogmes, & les uſages du culte extérieur : concert qu'il ne trouvera nulle part ailleurs. Il ne le ſeroit pas moins du caractere de *Catholicité* qu'on lui donneroit pour ſigne infaillible de la vérité, de l'antiquité, de l'immutabilité de la doctrine : deux avantages dont aucune ſecte ne peut ſe glorifier.

En quel ſens cette voie d'autorité, ſemblable à celle qui nous conduit dans toutes les affaires de la vie, qui maî-

(*a*) Exam. crit. c. 12, p. 216.

triſe les ſavans auſſi bien que les ignorans, peut-elle engendrer le Pyrrhoniſme?

Quant à ceux qui faute d'autre preuve ont recours à des inſpirations immédiates, c'eſt leur affaire de ſe juſtifier, nous ne donnons point dans ce ridicule.

Selon nos Adverſaires, pour ſavoir ſi l'Egliſe Romaine eſt l'Egliſe unique, viſible, ſucceſſive, il faut écouter les démêlés qui ſont ſur ce ſujet entre les Grecs & les Latins, les Neſtoriens, les Arméniens, &c. Quand un Fidele né dans ſon ſein ſeroit exempt de cette diſcuſſion, du moins un Païen qui veut s'inſtruire, doit néceſſairement entrer dans cet examen avant de choiſir.

Réponſe. Cela n'eſt pas plus néceſſaire que d'écouter les objections des Athées avant de croire un Dieu, ou celles des Pyrthoniens avant de nous fier à nos ſens. Un Fidele Catholique a heureuſement trouvé la vérité dès ſa naiſſance; plus il s'inſtruira, mieux il ſentira le prix de la grace que Dieu lui a faite : il ne lui eſt pas plus difficile de diſtinguer la véritable Egliſe, qu'à un enfant de connoître ſa mere : mais ce n'eſt pas en cherchant des doutes que l'on ſe confirme dans la croyance de la vérité. Aucune

des ſectes que l'on cite n'a pour caractere la *Catholicité ;* c'en eſt aſſez pour faire ſentir qu'elle n'eſt point la vraie religion de Jeſus-Chriſt.

Si avant de connoître l'Egliſe Catholique un Païen tombe entre les mains d'une ſecte hétérodoxe, & qu'il n'y trouve point de quoi fixer ſon incertitude, il doit ſans doute chercher la vérité ailleurs. Si après un mûr examen il croit l'avoir trouvée, & qu'il ſoit dans une ignorance invincible, Dieu ne la lui imputera point à péché. Mais la difficulté de ſortir de l'erreur quand on y eſt tombé, ne prouve point qu'il ſoit auſſi difficile de conſerver la vérité quand on la poſſede. Il en coûte moins pour maintenir une ſanté habituelle, que pour la recouvrer quand on eſt malade.

§. XIII.

VIe. Objection. Selon le principe des Catholiques, un Péruvien a raiſon de conſerver la religion de Manco Capac, un Indien celle de Brama, un Egyptien celle d'Hermès. La plupart des Chrétiens ne ſont tels que par préjugé de naiſſance & par habitude, ils ne connoiſſent point les preuves de la vérité de leur croyance,

ils ſeroient de même Juifs ou Païens, ſelon le haſard de leur naiſſance & de leur éducation. S'ils font quelque examen de leur religion, ils y apportent la même prévention que les Mahométans & les autres ſectaires, perſonne n'agit de bonne foi dans cette étude, parce que le parti eſt pris avant l'examen (*a*).

Réponſe. Ainſi ſelon l'opinion des Incrédules, eux ſeuls ſont de bonne foi ſur la terre; cette prévention reſſemble un peu trop à celle des malhonnêtes gens, qui ne croient à la probité de perſonne. Il ne leur reſte qu'à démontrer que les Péruviens, les Indiens, les Egyptiens, ont de leur religion les mêmes preuves que nous avons de la nôtre.

La plupart des Chrétiens ne ſont pas plus en état de rendre raiſon de leur acquieſcement à la certitude morale en général, que des preuves & des motifs de leur foi: s'enſuit-il delà qu'ils ſe laiſſent entraîner à la certitude morale ſans raiſon & ſans motifs? Les Incrédules qui ont la manie de s'ériger en Juges de toutes les religions & de tous les hommes, s'imaginent que pour être inſtruit, il

(*a*) Exam. crit. c. 12, p. 216.

faut être disputeur, chancelant, armé de sophismes comme ils le sont, mais de tout tems les Sophistes ont été les plus insensés & les plus insupportables de tous les hommes. Le privilege de la vérité est de calmer l'esprit & la conscience, le propre de l'erreur est d'inspirer des doutes & des disputes.

Un homme qui étudie sa religion avec le désir de la trouver vraie, agit du moins par un motif louable, il veut une regle pour diriger son esprit & son cœur; celui qui l'examine avec une envie secrete de la trouver fausse, agit par orgueil & par libertinage: lequel des deux est de meilleure foi?

§. XIV.

VIIe. Objet. La plupart des hommes sont aussi incapables de discuter des faits que d'examiner des dogmes; il est très-difficile de vérifier des faits dès qu'il y a deux partis, dont l'un est intéressé à les affirmer, l'autre à les nier. En général, le témoignage humain est très-sujet à caution; des Théologiens qui ont d'ailleurs un extérieur de probité ne se font aucun scrupule d'altérer les faits, lorsqu'il est question d'autoriser leur cause. Vu l'impossibilité de l'examen pour le très-

grand nombre des hommes, il eſt vrai de dire que la Religion Chrétienne oblige très-peu de perſonnes. Ses Apologiſtes mêmes l'ont ſi bien ſenti, que pluſieurs ont été forcés d'avouer que les nations qui n'ont jamais été ni pu être ſuffiſamment inſtruites, ne ſeront pas condamnées pour ne l'avoir pas embraſſée. (*a*).

Réponſe. Selon cette belle déciſion, le peuple eſt incapable d'avoir aucune religion quelconque. Il ne peut pas diſcuter les faits qui prouvent une révélation, encore moins ſe prouver à lui-même les dogmes de la religion naturelle; il eſt donc condamné à l'athéiſme. Mais les partiſans même de l'athéiſme diſent qu'il n'eſt pas fait pour le peuple. Le peuple ne ſera donc ni Croyant ni Incrédule, ni Deiſte, ni Athée, ni Chrétien, ni Infidele; il ſera brute & ſtupide; ainſi le veulent les Philoſophes.

Qu'il y ait de la difficulté à conſtater des faits obſcurs, peu intéreſſans, qui ſont arrivés ſous les yeux de peu de perſonnes, qui n'ont cauſé aucune révolution dans la ſociété; cela ſe conçoit. Mais faut-il des examens & des diſcuſſions profondes pour ſavoir que Louis XVI a été ſacré

(*a*) Examen. crit. c. 12, p. 216.

à Reims en 1775 ? Les Theologiens, quelque menteurs qu'on les ſuppoſe, peuvent-ils altérer ou ſuppoſer des faits de cette eſpece ? Ce n'eſt point ſur leur témoignage que nous croyons les principaux faits du Chriſtianiſme, mais ſur celui des Juifs & des Païens convertis, & ſur les effets qu'ils ont opérés.

Nos Apologiſtes n'ont pas eu beſoin d'être *forcés* pour avouer que les nations qui n'ont pu avoir aucune connoiſſance du Chriſtianiſme, ne ſeront pas punies pour ne l'avoir pas embraſſé. Cet aveu leur a été dicté par Jeſus-Chriſt même, qui a dit que le ſerviteur qui n'a pas connu la volonté de ſon Maître ne ſera point puni comme celui qui l'a connue (*a*) ; par Saint Paul qui enſeigne que ceux qui ont péché ſans avoir reçu de loi (poſitive) ne ſeront point jugés par elle (*a*) ; par la droite raiſon, qui nous apprend que Dieu ſouverainement juſte, ne condamnera perſonne, pour n'avoir pas fait ce qui lui étoit impoſſible de faire.

(*a*) Luc, c. 12, v. 47.
(*b*) Rom. c. 2, v. 12.

Fin du Tome X.

TABLE
DES MATIERES
DU DIXIEME VOLUME.

CHAPITRE VI. *Des Philoſophes & de leur conduite à l'égard du Chriſtianiſme.* Page 1
§. *Etat de la Philoſophie à la naiſſance du Chriſtianiſme.* Ibid.
ART. I. *De la Philoſophie Eclectique.* 6
§. I. *Nouveau ſyſtême des Eclectiques.* Ib.
§. II. *Réfutation de ce ſyſtême.* 8
§. III. *Tableau qui eſt tracé dans l'Encyclopédie.* 12
§. IV. *Prétendue conformité de ce ſyſtême avec le Chriſtianiſme.* 15
§. V. *Cauſa-t-il des Apoſtaſies ?* 18
§. VI. *Pourquoi les Eclectiques n'ont point eu de Martyrs.* 22
ART. II. *Analyſe de l'ouvrage de Celſe contre la Religion Chrétienne.* 25
§. I. *Plan général de ce Ouvrage.* Ibid.
§. II. *Sentiment de Celſe ſur les Miracles, ſur les Martyrs, &c.* 27
§. III. *Calomnie d'un Juif ſur la naiſſance*

Jance de Jesus-Christ. 32
§. IV. *Adoration des Mages, fuite en Egypte, baptême de J. C.* 34
§. V. *Des Miracles du Sauveur.* 38
§. VI. *De sa doctrine & de ses souffrances.* 41
§. VII. *De sa mort.* 46
§. VIII. *De sa Résurrection.* 51
§. IX. *Pourquoi Jesus-Christ ressuscité ne s'est pas montré à ses ennemis.* 54
§. X. *Des Sectes & des Hérésies.* 57
§. XI. *Du culte rendu à J. C.* 62
§. XII. *Des premiers Sectateurs du Christianisme.* 65
§. XIII. *Pourquoi Dieu est venu sur la terre.* 69
§. XIV. *De l'histoire de la Création.* 73
§. XV. *Objections contre la Providence.* 78
§. XVI. *Du culte des Etres naturels & de la résurrection.* 82
§. XVII. *Des différentes religions.* 85
§. XVIII. *Quel est le Dieu des Juifs & des Chrétiens.* 88
§. XIX. *De la morale des Philosophes & de celle du Christianisme.* 91
§. XX. *Divers reproches de Celse.* 93
§. XXI. *Objection contre l'histoire de la Création.* 96

§. XXII. *Que le Fils de Dieu a pû naître dans la Judée.* 99
§. XXIII. *Objections touchant les Prophéties.* 103
§. XXIV. *Comparaison entre Jesus-Christ & les Héros du Paganisme.* 106
§. XXV. *Du culte des Démons ou Génies.* 110
§. XXVI. *Pourquoi les Chrétiens en avoient horreur.* 113
§. XXVII. *Prétendus prodiges opérés par les Dieux. Constance des Martyrs.* 119
§. XXVIII. *Sur le projet des Chrétiens de conserver le monde.* 124
ART. III. *Extrait de l'ouvrage de Julien contre le Christianisme.* 128
§. I. *Sentiment de Julien sur les Fables, système de Platon sur la Création.* Ibid.
§. II. *Dieu a-t-il abandonné les nations?* 134
§. III. *D'où vient la diversité de leurs mœurs.* 138
§. IV. *Sur la pluralité des Dieux.* 144
§. V. *Miracles de Jesus-Christ comparés à ceux du Paganisme.* 149
§. VI. *Sur le culte que les Chrétiens rendent à Jesus-Christ.* 153
§. VIII. *Sur les connoissances & les mœurs des Chrétiens.* 158

§. VIII. *Des Prophéties.* 164
§. IX. *De la croyance des cérémonies des Juifs.* 167
§. X. *De la divinité de Jeſus-Chriſt & du culte des Martyrs.* 172
§. XI. *Prétendu Paganiſme des Patriarches.* 176
§. XII. *Conſéquences qui réſultent des écrits de Celſe & de Julien.* 180
ART. IV. *Concluſion des Chapitres précédens : l'établiſſement du Chriſtianiſme eſt évidemment ſurnaturel.* 185
§. I. *Preuves tirées des Prophéties.* Ibid.
§. II. *Talens des Apôtres, lieu où ils ont prêché, leur preuves.* 188
§. III. *Préjugés des Juifs & des Païens.* 192
§. IV. *Leur réſiſtance, perſécutions, effets du Chriſtianiſme.* 195
§. V. *Conſtance du plan de la Providence.* 198
§. VI. Objections. *Le monde avoit beſoin de conſolation.* 200
§. VII. *Pouvoir des Miniſtres de l'Evangile ſur les Fideles.* 205
§. VIII. *Effets de la tolérance & des perſécutions.* 207
§. IX. *Conduite de Conſtantin, deſpotiſme du Clergé.* 209

§. X. *Prétendue néceſſité de la tolérance indéfinie.* 212
§. XI. *Fauſſes réflexions d'un Auteur Anglois.* 214
§. XII. *Réfutation.* 218
CHAPITRE VII. *Des Dogmes, de la Morale, du Culte extérieur de la Religion Chrétienne.* 222
§. *Projet de Jeſus-Chriſt, ſon exécution.* Ibid.
ART. *I. Des Dogmes ou des Myſteres de la Religion Chrétienne.* 226
§. I. *La Philoſophie avoit rendu les myſteres néceſſaires.* Ibid.
§. II. *Ils ſont inévitables dans tous les ſyſtêmes.* 229
§. III. *Dans le Chriſtianiſme ils forment une chaîne & appuient la morale.* 231
§. IV. *La Trinité vient-elle de Platon?* 236
§. V *Du myſtere de l'Incarnation.* 241
§. VI. *De la Rédemption des hommes.* 245
§. VII. *Eſt-elle injurieuſe à la Divinité, ou métaphorique?* 248
§. VIII. *Effet qu'elle a produits.* 252
§. IX. *De l'Euchariſtie.* 257
§. X. *Ce myſtere ne ſera-t-il rien?* 262
§. XI. *De la réſurrection des corps, des peines de l'Enfer.* 264

§. XII. *De la Prédeſtination.* 268
§. XIII. *Inégalité de la diſtribution des graces.* 272
§. XIV. Prem. Obj. *Les myſteres ne nous font pas mieux connoître Dieu.* 274
§. XV. Deuxieme Object. *Leur révélation attaque la Providence.* 276
§. XVI. Troiſieme Object. *Dieu ne veut pas y attacher le ſalut.* 279
Quatrieme Object. *Ils rendent la raiſon inutile.* 280
§. XVII. *De-là naiſſent les diſputes de religion.* 282
ART. II. *De la Morale & des Vertus Chretiennes.* 283
§. I. *Variations des Incrédules ſur ce point.* Ibid.
§. II. *Inſuffiſance de la morale naturelle.* 286
§. III. *Son incertitude, ſa foibleſſe, efficacité de la Morale Chrétienne.* 289
§. IV. *La Morale des Philoſophes étoit-elle prouvée?* 291
§. V. Prem. Object. *La foi eſt une vertu impoſſible.* 294
§. VI. Deux. Object. *L'eſpérance n'a aucun fondement.* 298
§. VII. Troiſieme Object. *L'amour de Dieu eſt ſans motifs.* 302

§. VIII. Quat. Object. *Le Chriſtianiſme affoiblit l'amour du prochain.* 304
§. IX. Cinquieme Object. *L'humilité n'eſt point une vertu.* 310
§. X. Sixieme Object. *La mortification eſt injuſte & pernicieuſe.* 316
§. XI. *Il eſt faux que l'Evangile défend tous les plaiſirs.* 316
§. XII. Septieme Object. *La continence eſt contraire au bien de la ſociété.* 319
§. XIII. Huitieme Object. *Pluſieurs préceptes de l'Evangile ſont contraires à la Juſtice.* 323
§. XIV. Neuvieme Object. *Il défend de porter les armes.* 325
§. XV. Dixieme Object. *Obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes eſt une maxime fauſſe.* 328
§. XVI. Onzieme Object. *Cette morale n'opere rien ſur leur mœurs.* 329
ART. III. *Du culte extérieur ou des Cérémonies de la Religion Chrétienne.* 333
§. I. *Néceſſité des Cérémonies Religieuſes.* Ibid.
§. II. *Exemple de leur pouvoir.* 335
§. III. *Du Baptême.* 340
§. IV. *Ses effets relativement à la morale & à la police.* 343
§. V. *De la Confirmation.* 346

§. VI. *Du Sacrifice de la Messe.* 348
§. VI. *Nécessité des expiations.* 353
§. VIII. *De l'Extrême-Onction.* 357
§. IX. *De l'Ordre & du Sacerdoce.* 361
§. X. *Du Sacre des Rois, des Bénédictions.* 364
§. XI. *Du Mariage.* 367
§. XII. *Des Obsèques des Morts.* 370
§. XIII. *Des Fêtes.* 375
§. XIV. *Leur Nécessité.* 378
§. XV. *Ce n'est point l'Eglise qui en a institué la plupart.* 384
§. XVI. *Souvent elle en a supprimé.* 387
§. XXII. *De l'Abstinence & du Jeûne.* 389
§. XVIII. Prem. Object. *Le Culte extérieur n'est pas ancien.* 393
§. XIX. Deuxieme Object. *Il est emprunté du Paganisme.* 399
§. XX. *Est-il superstitieux ?* 404
§. XXI. *Raisons de la plupart des Cérémonies.* 407
§. XXII. Troisieme Object. *C'est la Théurgie des Païens.* 410
§. XXIII. Quat. Obj. *Les Prêtres recommandent les cérémonies par intérêt.* 413
§. XXIV. Cinquieme Object. *C'est une source infaillible d'abus.* 415
§. XXV. Sixieme Obj. *Le culte pom-*

peux ſert à fomenter le luxe. 417
ART. IV. *De l'intolérance du Chriſtianiſme.* 421
§. I. *En quel ſens le Chriſtianiſme eſt intolérant.* 422
§. II. *Cauſes de l'intolérance politique des Princes.* 423
§. III. *Doctrines des Peres ſur la Tolérance.* 426
§. IV. *Elle ne renferme aucune contradiction.* 428
§. V. *S. Auguſtin a penſé de même.* 430
§. VI. Prem. Object. de Bayle. *La contrainte révolte les eſprits.* 436
§. VII. Deux. Obj. *Elle autoriſe la conduite des Païens.* 440
§. VIII. Troiſ. Obj. *Les Hérétiques ſont innocens.* 443
§. IX. Quat. Obj. *La violence eſt auſſi utile à l'erreur qu'à la vérité.* 448
§. X. Cinq. Object. *Il faut une tolérance univerſelle.* 451
§. XI. Six. Object. *Conſéquences fâcheuſes de l'intolérance.* 453
§. XII. *Contradictions de Bayle & des Tolérans.* 458
§. XIII. *Les Sectaires ont été agreſſeurs.* 462
§. XIV. *Le Gouvernement François a*

été forcé de sévir. 467
§. XV. *Conduite des Hérétiques, prises d'armes, &c.* 472
§. XVI. *Causes du massacre des Vaudois.* 475
§. XVII. *Multitude des massacres exagérée par les Incrédules.* 478
§. XVIII. *Vraie cause de ces malheurs.* 482
§. XIX. *Sophismes & injustice des Incrédules.* 486
§. XX. *Violences exercées par les autres religions.* 490
§. XXI. *Vraie religion traitée de fanatisme.* 494
§. XXII. *L'Eglise Catholique n'est pas plus intolérante que les autres.* 499
CHAPITRE VIII. *De la constitution du Christianisme ou de la regle de Foi.* 505
§. I. *Les Apôtres ont été de simples témoins.* Ibid.
§. II. *La Foi a toujours été fondée sur des témoignages.* 508
§. III. *La révélation est un fait prouvé comme les autres faits.* 510
§. IV. *La regle de foi est la même que celle de la certitude morale.* 514
ART. I. *De l'Ecriture-Sainte considérée comme regle de foi.* 517

§. I. *Toutes les ſectes ont été appellées à l'Ecriture ſeule.* 517
§. II. *Les Incrédules récuſent cette autorité.* 522
§. III. *Sage milieu ſuivi par l'Egliſe Catholique.* 525
§. IV. *Preuves que l'Ecriture ſeule ne ſuffit pas.* 528
§. V. *Continuation de ſes preuves.* 532
§. VI. *Conduite des Sectes hétérodoxes.* 534
§. VII. *Aveux des Auteurs Proteſtans.* 537
§. VIII. *Néceſſité & certitude du témoignage de l'Egliſe.* 539
§. IX. *Ce n'eſt point un cercle vicieux.* 543
§. X. *Abus des verſions en langue vulgaire.* 545
§. XI. *En quel ſens l'Ecriture eſt une regle parfaite.* 548
§. XII. *En quel ſens elle eſt claire & ſuffiſante.* 550
ART. II. *De l'Autorité de l'Egliſe en matiere de Foi.* 554
§. I. *Fauſſe maniere dont les Incrédules la conçoivent.* Ibid.
§. II. *Les Paſteurs ſont des témoins.* 556
§. III. *Fait éclatant duquel ils dépoſent.* 560
§. IV. *Leur témoignage n'eſt pas purement humain.* 562

§. V. *Il ne dépend point des qualités perſonnelles.* 565
§. VI. *Preuves de l'infaillibilité de l'Egliſe.* 569
§. VII. *La Miſſion des Paſteurs n'a plus beſoin de miracles.* 573
§. VIII. Prem. Obj. *Les Paſteurs veulent dominer ſur la Foi.* 576
§. IX Deux. Object. *Tous les hommes ſont faillibles & menteurs.* 580
§. X. Troiſ. Obj. *Les Conciles étoient compoſés de fourbes & d'ignorans.* 582
§. XI. *En quel ſens les Evêques ſont Juges.* 586
§. XII. Quatr. Obj. *Les Conciles ſont oppoſés les uns aux autres.* 589
§. XIII. Cinq. Obj. *On ne peut pas ſavoir ſi un Concile eſt écuménique.* 593
§. XIV. Six. Object. *Les Conciles ont fait de nouveaux articles de Foi.* 597
§. XV. Sept. Object. *S. Grégoire de Nazianze avoit mauvaiſe opinion des Conciles.* 600
ART. III. *Du fondement de la foi des ſimples & des ignorans, ou de l'analyſe de la Foi.* 604
§. I. *La Foi divine eſt fondée comme la Foi humaine.* Ibid.
§. II. *Faits dont un ignorant eſt con-*

vaincu. 628
§. III. *Succeſſion & miſſion des Paſteurs.* 161
§. IV. *Sens du mot Egliſe* Catholique. 614
§. V. *Chaînes de propoſitions évidentes en matiere de fait.* 617
§. VI. *Analyſe de la Foi dans l'Encyclopédie.* 623
§. VII. *Réfutation de cette analyſe.* 626
§. VIII. *Autre analyſe plus ſimple.* 630
Prem. Obj. *Aucune révélation n'eſt à portée des ignorans.* 631
§. IX. Deuxieme Obj. *Difficulté de prouver les Miracles.* 634
§. X. Troiſieme Obj. *Il faut examiner toutes les religions.* 635
§. XI. Quat. Obj. *La voie d'autorité ramene à l'examen.* 638
§. XII. Cinq. Obj. *Ces deux méthodes exigent des connoiſſances.* 642
§. XIII. Six. Obj. *Les preuves ſont les mêmes pour toutes les religions.* 645
§. XIV. Septieme Obj. *Le peuple eſt incapable de diſcuter.* 647

Fin de la Table des Matieres du Tome dixieme.

607982

Digitized by Google